

Délibération

Commission de la Formation et de la Vie Universitaire | CFVU

Séance du 03 juillet 2023

Délibération n° 096-2023

Point 05.08

Point 05.08. de l'ordre du jour

Modalités d'évaluation des connaissances et des compétences pour 2023-2024 – Faculté de pharmacie

EXPOSE DES MOTIFS

Dans le cadre des articles L613-1 et L712-6-1 du code de l'éducation, les composantes proposent à la Commission de la formation et de la vie universitaire les modalités d'évaluations des connaissances et des compétences à valoir pour leurs formations diplômantes, pour l'année universitaire 2023-2024.

La Commission MECC s'est réunie le 26 juin 2023 et a donné un avis positif aux modalités d'évaluation des connaissances et des compétences 2023-2024 de la Faculté de pharmacie

Délibération

La Commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université de Strasbourg adopte les **modalités d'évaluation des connaissances et des compétences pour 2023-2024 de la Faculté de pharmacie**

Résultat du vote

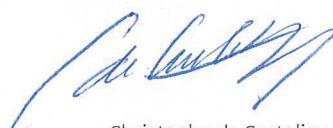
Nombre de membres en exercice	40
Nombre de votants	28
Nombre de voix pour	28
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0

Destinataires de la décision

- Rectorat de la Région Académique Grand Est, Chancellerie des Universités
- Direction Générale des Services
- Direction des études et de la scolarité
- Faculté de pharmacie

Fait à Strasbourg, le 04 juillet 2023

Le Directeur Général des Services adjoint appui aux missions



Christophe de Casteljau

Extrait du procès-verbal du conseil de faculté

Séance du 22 mai 2023

Point 2 : Modifications de maquettes de formation et modalités d'évaluation des compétences et des connaissances (MECC) 2023-2024

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Collège A : M. Philippe Georgel (visioconférence), Mme Esther Kellenberger, Mme Françoise Pons-Lebeau, Mme Pauline Soulard-Sprael, Mme Geneviève Ubeaud-Séquier.

Collège B : M. Thierry Chataigneau, Mme Nelly Etienne-Selloum, Mme Julie Karpenko, Mme Éléonore Real (visioconférence), Mme Émilie Sick, M. Jérôme Terrand (visioconférence), Mme Nassera Tounsi.

Collège BIATSS : Mme Martine Bernard, M. François Daubeuf.

Collège des étudiants : M. Léo Ferreira-Mouriaux (représentant Mme Leslie Gauthier), M. Gauthier Marcot.

Invité permanent : M. Christian Barth (visioconférence).

Membres de droit : M. Jean-Pierre Gies, doyen, président de séance ; Mme Rachel Mouezy, responsable administrative.

Secrétaire de séance : Mme Martine Bernard.

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Collège A : M. Pascal Didier (procuration à Mme Françoise Pons-Lebeau), M. Jean-Marc Lessinger (procuration à Mme Esther Kellenberger), M. Éric Marchioni (procuration à Mme Pauline Soulard-Sprael), Mme Catherine Vontron (procuration à Mme Françoise Pons-Lebeau), M. Pascal Wehrlé (procuration à Mme Geneviève Ubeaud-Séquier).

Collège B : M. Nicolas Anton (procuration à Mme Nelly Etienne-Selloum), M. Emmanuel Boutant, M. Bruno Van Overloop.

Collège des étudiants : Mme Gaëlle Bréfie-Guth, M. Théau Delmouly, M. Antony Esteves, Mme Marie Gerber, M. Guillaume Grzebielucha, Mme Laura Koenig, Mme Anne Messler, M. Killian Tarquinio.

Collège des personnalités extérieures : Mme Armelle Drexler, M. Bernard Fischer, Mme Valérie Heim, Mme Guileine Levy (procuration à Mme Émilie Sick), M. Olivier Meunier, Mme Ghislaine Tortosa (procuration à Mme Émilie Sick), Mme Anne Winum (procuration à Mme Nassera Tounsi).

Le quorum étant atteint, la séance débute à 10 h 05.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal du conseil du 27 octobre 2022
2. **Modifications de maquettes de formation et modalités d'évaluation des compétences et des connaissances (MECC) 2023-2024 : études de pharmacie, licence professionnelle et master**
3. Renouvellement et tarifs des diplômes en formation continue (2023-2024)
4. Proposition de calendriers universitaires 2023-2024
5. Proposition d'exonération des frais de réinscription en 6^{ème} année de pharmacie, filière industrie-recherche, pour les étudiants réalisant des masters externes en 2023-2024

6. Approbation du plan de cursus d'un étudiant du Diplôme d'études spécialisées Innovation thérapeutique et recherche (DES IPR)
7. Offre de formation 2024/2028
8. Divers.

2. Modifications de maquettes de formation et modalités d'évaluation des compétences et des connaissances (MECC) 2023-2024 : études de pharmacie, licence professionnelle et master

Mme Esther Kellenberger explique que les demandes de modifications de maquettes et de modalités d'évaluation des compétences et des connaissances (MECC) ont été restreintes pour l'année universitaire 2023-2024, dans la mesure où la nouvelle offre de formation entrera en application à la rentrée 2024. Ainsi, elles portent essentiellement sur des mises en conformité avec les pratiques déjà existantes.

Ces demandes ont été examinées lors des commissions pédagogiques des 5 avril et 3 mai 2023. Le tableau récapitulatif des demandes de modifications a été envoyé aux membres du conseil préalablement au conseil.

➤ **Les modifications de maquettes et de MECC 2023-2024 sont soumises au vote : elles sont approuvées à l'unanimité.**

Elles seront transmises à la Commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU).

Fait à Illkirch, le 22 mai 2023



Professeur J.P. Gies, doyen

Madame le Professeur Alexandra KNAEBEL
Vice-Présidente Formation

Jean-Pierre GIES

Doyen

Affaire suivie par

Martine Bernard

Tél. : +33 (0)3 68 85 42 87

mbernard@unistra.fr

Strasbourg, le 11 mai 2023

Objet : MECC 2022/2023

Réf. : JPG/MB/N° 2022-043

Madame la Vice-Présidente,

Veuillez trouver ci-dessous la procédure suivie dans notre composante pour élaborer et approuver les modalités d'évaluation des compétences et des connaissances (MECC) ainsi que les calendriers de la Faculté de pharmacie.

La Faculté de pharmacie, de par ses statuts, a mis en place depuis 1996 une commission de l'enseignement et de la vie universitaire, plus couramment appelée commission pédagogique, en charge d'étudier tout ce qui relève de l'enseignement, tant en formation initiale qu'en formation continue, de son organisation (structures, contenus, volumes, évolution des méthodes pédagogiques, MECC, investissement pédagogique, vie des associations étudiantes ...). Cette commission examine les demandes de création ou d'évolution de diplômes et leurs habilitations.

Cette commission pédagogique est ouverte à tous les étudiants de la faculté, à tous les intervenants en enseignement pour les diplômes ouverts à la faculté, aux personnels de la faculté en charge de la gestion de la scolarité, ainsi qu'à toute personne extérieure invitée pour y présenter un point particulier relevant de son domaine. Elle réalise l'instruction de tous les points du domaine de l'enseignement qui seront ensuite soumis au conseil de la faculté.

Faculté de Pharmacie
Université de Strasbourg
74 route du Rhin
CS 60024
F-67401 ILLKIRCH CEDEX
France

Tél : +33 (0)3 68 85 41 10
Fax : +33 (0)3 68 85 42 86
www.unistra.fr

Pour la rentrée 2023/2024, les modifications de maquettes et de MECC ont été discutées lors des commissions pédagogiques des 5 avril et 3 mai 2023. Les demandes étaient peu nombreuses, mineures, et dûment motivées (mise en conformité par rapport aux

pratiques, simplification, contrainte réglementaire ou remaniement d'une UE fermée faute d'enseignant).

Aucune demande dérogatoire n'a été introduite par la faculté pour les diplômes de licence professionnelle ou de master. De même sont appliqués les textes ministériels spécifiques aux études de santé, qui ne relèvent pas du système LMD sans pour autant être dérogatoires. Depuis l'année universitaire 2019/20, la Faculté de pharmacie applique aux formations générales et approfondies en sciences pharmaceutiques la majeure partie des règles générales de l'Université de Strasbourg relatives aux modalités d'évaluation des étudiants en licence et en master. Les modifications du règlement de l'université pour 2023/2024 ont été présentées à la commission pédagogique du 2 mars 2023 et n'ont pas induit de modification du règlement de la Faculté de pharmacie.

En restant à votre disposition, je vous prie de croire, Madame la Vice-Présidente, à l'assurance de mes salutations cordiales.



Jean-Pierre Gies, Doyen

P.J. : règles en vigueur dans la composante

Règles en vigueur à la Faculté de pharmacie

Les MECC sont portées à la connaissance des étudiants de la Faculté de pharmacie sous plusieurs formes :

- elles se trouvent intégralement sur le site internet de la faculté, sous chaque diplôme ou année d'étude, consultables sur :
<https://pharmacie.unistra.fr/formation/offre-de-formation-des-etudes-de-pharmacie>
- elles sont affichées dans des vitrines accessibles à tous les étudiants,
- elles sont précisées aux étudiants par les enseignants lors de la première heure de cours.

Le calendrier se trouve sur la page suivante :

<https://pharmacie.unistra.fr/formation/admission-et-inscription>

Modalités d'Evaluation des Connaissances et des Compétences

Année universitaire 2023/2024

Faculté de pharmacie

Critères d'édition

Utilisateur : Clémentine BOURGEOIS

Objectif : Relecture

Modèle : A

Date : 23/06/2023

Règles standards : Avec

Références : Sans

Formation

Formation	Dates de validation
Catalogue des enseignements Pharmacie pour spécialistes d'autres disciplines	Conseil de composante : 22/05/2023 CFVU : Non
Préparateur - Technicien en pharmacie - DEUST 1	Conseil de composante : 22/05/2023 CFVU : Non
Préparateur - Technicien en pharmacie - DEUST 2	Conseil de composante : 22/05/2023 CFVU : Non
LP Métiers de la qualité dans les industries de santé	Conseil de composante : 22/05/2023 CFVU : Non
LP Procédés et technologies pharmaceutiques	Conseil de composante : 22/05/2023 CFVU : Non
DU Micronutrition	Conseil de composante : 22/05/2023 CFVU : Non
DU Microscopie quantitative	Conseil de composante : 22/05/2023 CFVU : Non
DU Pharmacometrics modeling	Conseil de composante : 22/05/2023 CFVU : Non
DU Prise en charge et accompagnement du patient cancéreux à l'officine	Conseil de composante : 22/05/2023 CFVU : Non
DU Vers une pratique officinale actualisée	Conseil de composante : 22/05/2023 CFVU : Non

DU

Règles applicables à tous les diplômes DU sélectionnés

Inscriptions administratives

L'inscription administrative consiste à inscrire un étudiant dans l'une des formations proposées par l'université. Ce processus annuel et obligatoire implique la collecte des données administratives nécessaires concernant l'étudiant, le paiement des droits et la détermination du statut de l'étudiant.

Nul ne peut accéder aux activités d'enseignement et aux examens s'il n'est pas régulièrement inscrit.

L'inscription administrative s'effectue conformément au calendrier et aux modalités indiquées sur inscriptions.unistra.fr

Dérogations : 0

Inscriptions pédagogiques

L'inscription pédagogique consiste pour un étudiant à s'inscrire aux différents enseignements de la formation en fonction de la maquette, de ses souhaits et de ses acquis.

Elle est obligatoire. En dehors de la situation de césure, l'étudiant non inscrit pédagogiquement est considéré comme non assidu, et n'est pas autorisé à se présenter aux épreuves d'évaluation.

Dérogations : 0

Elle s'effectue conformément au calendrier adopté annuellement par le CA après avis de la CFVU.

Dérogations : 0

Contrat pédagogique

Pour accompagner et soutenir la réussite de l'étudiant, notamment lors de l'octroi d'un statut spécifique, le responsable de formation met en place avec l'étudiant un contrat pédagogique.

Dérogations : 0

Cet accord, signé par les deux parties, adapte de façon détaillée, justifiée et proportionnée, le déroulement du cursus de l'étudiant, en tenant compte de sa situation et des nécessités du bon déroulement de la formation.

Dans ce contrat, parmi d'autres clauses, le régime spécial des études adopté par l'Université vise à permettre de proposer des accompagnements en fonction des besoins particuliers de l'étudiant. Dans le cadre de sa mise en oeuvre de ce régime, la formation propose les aménagements suivants, parmi ceux proposés ici <https://unistra.fr/rse> :

Dérogations : 5

L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.

En cas de refus d'octroi de régime spécial d'études, l'étudiant peut contester cette décision par une demande écrite et motivée déposée auprès de la Direction des études et de la scolarité.

Le contrat pédagogique peut être pluriannuel. Ses prévisions sont réexaminées, et éventuellement adaptées, en fonction de l'évolution de la situation de l'étudiant et de la formation.

Dérogations : 0

Assiduité en diplôme d'université

La présence aux activités pédagogiques est obligatoire.

Dérogations : 0

Modalités d'accès et de progression en diplôme d'université

La formation est accessible sur examen d'un dossier comprenant un CV, une lettre de motivation et la copie des diplômes obtenus.

Dérogations : 0

La formation ne comporte qu'une seule année d'études.

Dérogations : 0

Le redoublement n'est pas autorisé.

Dérogations : 0

Exceptionnellement, une inscription supplémentaire peut être accordée par le responsable de la formation.

Validation d'acquis en diplôme d'université

Néant

Dérogations : 0

Stages en DU

Les stages correspondent à des périodes temporaires de mise en situation en milieu professionnel au cours desquelles l'étudiant acquiert des compétences professionnelles et met en œuvre les acquis de sa formation en vue d'obtenir un diplôme ou une certification et de favoriser son insertion professionnelle.

Les stages sont intégrés à un cursus de formation, dont le volume pédagogique d'enseignement effectué des étudiants est de deux cent heures au minimum par année d'enseignement. Cinquante de ces heures sont effectuées en présence des étudiants.

Les stages obligatoires sont les stages prévus obligatoirement par les maquettes de formation.

Les stages volontaires sont des stages effectués à l'initiative de l'étudiant et acceptés par l'équipe pédagogique de la formation. Ils sont intégrés au cursus pédagogique par le biais d'une UE.

Tout stage fait obligatoirement l'objet d'une restitution de la part du stagiaire donnant lieu à une évaluation de la part de l'équipe pédagogique de la formation. L'objectif de la restitution et de l'évaluation est de permettre à l'étudiant de traduire sa mise en application des acquis de la formation et d'exprimer les savoirs et compétences acquis.

Lorsque le stagiaire interrompt sa période de formation en milieu professionnel ou son stage pour un motif lié à la maladie, à un accident, à la grossesse, à la paternité, à l'adoption ou, en accord avec l'établissement, en cas de non-respect des stipulations pédagogiques de la convention ou en cas de rupture de la convention à l'initiative de l'organisme d'accueil, l'université valide la période de formation en milieu professionnel ou le stage, même s'il n'a pas atteint la durée prévue dans le cursus, ou propose au stagiaire une modalité alternative de validation de sa formation. L'étudiant concerné par cette situation doit impérativement contacter son tuteur pédagogique. Ce dernier, en accord avec l'équipe pédagogique et, le cas échéant, après avis du maître de stage étudie la modalité de validation alternative la plus adéquate, en fonction de l'état d'avancement du stage au moment de l'interruption et conformément aux modalités d'évaluation et de contrôle des connaissances.

Cette modalité alternative peut notamment prendre la forme suivante:

- un report de tout ou partie de la fin de la période de stage en accord avec l'organisme d'accueil et à condition que ce report soit compatible avec le calendrier universitaire.
- La rédaction d'un mémoire / rapport de substitution.
- Une épreuve écrite / orale de substitution.

Dérogations : 0

Mémoire de recherche ou rapport de stage en DU

Néant

Dérogations : 0

Compensation en diplôme d'université et obtention du diplôme

Néant

Dérogations : 0

Capitalisation en diplôme d'université

Une UE dont la note est supérieure ou égale à 10/20 est validée.

Dérogations : 0

Une UE acquise ne peut plus être représentée à un examen, quel que soit le parcours d'études où elle est inscrite.

Dérogations : 0

Calcul de la moyenne générale et obtention du diplôme

La moyenne générale obtenue est la moyenne de l'ensemble des notes obtenues aux UE, pondérées par leurs coefficients.

Dérogations : 0

Jurys

Les jurys sont désignés par le président de l'université sur proposition du directeur de composante.

Dérogations : 0

Le jury de semestre arrête les notes et est souverain pour prononcer la validation ou la non-validation d'un semestre.

Dérogations : 0

Le jury d'année se prononce sur la validation de deux semestres immédiatement consécutifs. Il se réunit à l'issue de chaque session d'examen.

Le jury de diplôme prononce la délivrance du diplôme.

Conservation d'une note d'une année sur l'autre

Les notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues à des épreuves dans des UE non acquises ne sont pas conservées d'une année à l'autre, sauf si le contrat pédagogique de l'étudiant le prévoit.

Dérogations : 0

Règle(s) additionnelle(s)

-

Dérogations : 0

Règles applicables aux diplômes DU en régime ECI

Evaluation continue intégrale - principes directeurs

L'évaluation continue intégrale consiste en une pluralité d'évaluations diversifiées, réparties régulièrement sur l'ensemble des semaines du semestre et pour l'ensemble des enseignements dont l'objectif est de renforcer la dimension formative des évaluations et de conférer aux retours sur les évaluations un rôle important dans la progression de l'étudiant.

Elle doit permettre à l'équipe pédagogique d'attester que l'étudiant maîtrise les connaissances et compétences visées dans une UE. Elle n'a pas nécessairement pour objectif d'évaluer tous les contenus pédagogiques d'une UE.

Organisation de l'évaluation continue intégrale

La répartition régulière des évaluations peut être garantie par le recours systématique à des créneaux hebdomadaires identifiés dans l'emploi du temps.

Le planning des évaluations avec convocation (qui doivent être identifiées comme telles dans les modalités d'évaluation de chaque formation) est publié au cours des deux premières semaines du semestre. Si des modifications doivent être apportées au planning de ces évaluations en cours de semestre pour des raisons impérieuses, elles sont communiquées 15 jours avant l'évaluation.

Des évaluations peuvent également être réalisées sans convocation dans les créneaux d'enseignement de l'emploi du temps (évaluations en TD et TP, par exemple). Pour ces dernières, des aménagements ou des dérogations sont accordés au profit des étudiants à profil spécifique (étudiants salariés, sportifs de haut niveau, artistes, étudiants en situation de handicap, etc.)

Dérogations : 0

Modalités d'évaluation et restitution pédagogique aux étudiants

L'élément de base de l'évaluation est l'UE.

L'évaluation continue intégrale repose sur des évaluations multiples et de formes variées, comme des épreuves écrites, orales, des activités pratiques, des rendus de travaux, des projets et des périodes de mise en situation. Elle permet d'apprécier la progression des acquis des connaissances et compétences visés par l'UE, et propose d'éventuelles remédiations à l'étudiant.

Chaque épreuve est corrigée dans un délai raisonnable, en tout état de cause avant l'évaluation suivante, selon des modalités laissées à l'appréciation des enseignants. Le corrigé renforce la dimension formative de l'UE. En particulier, il est remis en perspective par rapport aux attendus (connaissances et compétences) de l'enseignement.

Absence aux épreuves

La présence aux épreuves, avec ou sans convocation, est obligatoire, sauf dans les cas d'aménagement d'études le précisant.

Dérogations : 0

En cas d'absence à une épreuve avec convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, il est considéré comme défaillant. La défaillance n'est pas compensable.

Dérogations : 0

Si l'absence est justifiée, une épreuve de substitution est organisée. L'enseignant responsable de l'examen initial, en coordination avec le responsable du semestre, en définit le calendrier et les modalités; elles peuvent différer de celles de l'épreuve initiale.

En cas d'absence à une épreuve sans convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf en cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, l'étudiant est sanctionné par la note zéro à cette épreuve.

Dérogations : 0

En cas d'absence justifiée, la note est neutralisée par le président de jury.

Si l'UE ne comprend que des épreuves sans convocation auxquelles l'étudiant a été absent de façon justifiée, une épreuve de substitution est organisée. L'enseignant responsable de l'UE, en coordination avec le responsable de semestre, en définit le calendrier et les modalités; elles peuvent être différentes de celles des épreuves initiales.

En cas d'absence à une épreuve de substitution ou à une épreuve de rattrapage (lorsque la formation en propose une), que cette absence soit justifiée ou pas, il n'est pas organisé de nouvelle épreuve. L'étudiant est considéré comme absent injustifié; il se voit attribuer la note de 0/20 en cas d'épreuve sans convocation, il se voit déclaré défaillant en cas d'épreuve avec convocation.

Pour les épreuves avec et sans convocation, sont considérées comme des justifications recevables:

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique; la convocation doit être déposée au moins trois jours avant les épreuves auprès du service de scolarité.
- Un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant, et attesté auprès du service de scolarité par un justificatif original dans un délai n'excédant pas sept jours ouvrés après les épreuves concernées. Un accident, une maladie obligeant à un arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche constituent des cas recevables dans cette circonstance.

Dérogations : 0

Une dispense partielle de présence à une épreuve sans convocation peut être accordée à l'étudiant pour des raisons jugées recevables. L'étudiant en fait la demande et produit les justificatifs auprès du service de scolarité avant l'épreuve. Une épreuve de remplacement peut lui être proposée par l'enseignant responsable de l'épreuve initiale, qui en définit les modalités; elles peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. A défaut, il n'est pas tenu compte de la note manquante.

Dérogations : 0

Dérogations et alinéas additionnels**Contrat pédagogique**

Dans ce contrat, parmi d'autres clauses, le régime spécial des études adopté par l'Université vise à permettre de proposer des accompagnements en fonction des besoins particuliers de l'étudiant. Dans le cadre de sa mise en oeuvre de ce régime, la formation propose les aménagements suivants, parmi (D) ceux proposés ici <https://unistra.fr/rse> :

- aménagements des horaires d'enseignement
- attribution d'un régime long d'études

Motif de la dérogation : Par rapport aux autres aménagements nous ne sommes pas en mesure des les proposer car: notre formation est professionnalisaante nous sommes en régime CC + CT avec des CT et des sessions 2 obligatoires nous organisons des CC pour évaluer les compétences pratiques Étant donné la complexité de nos MECC et de nos contraintes calendaires, et que les modalités d'applications impliquent un travail supplémentaire de la part de la scolarité et des enseignants, nous ne serions pas en mesure de les mettre en œuvre actuellement.

Tableau MECC

(E = Écrit, O = Oral, A = Autre)

OBJETS					Session principale							Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.
MODULE 1 : Micronutrition : concepts et outils clinico-biologiques	Caroline WEHRLE	-	1		1	Epreuve écrite : QCM évaluations: 1 épreuve écrite + la rédaction d'un mémoire pour l'ensemble du DU. Il n'y a pas de compensation.	A		N			1	Epreuve écrite : QCM	A		
					1	Rédaction d'un mémoire évaluations: 1 épreuve écrite + la rédaction d'un mémoire pour l'ensemble du DU. Il n'y a pas de compensation.	A		N			1	Rédaction d'un mémoire	A		
Les concepts de micro-nutrition. Les outils conventionnels en nutrition. L'analyse de composition corporelle. Les questionnaires fonctionnels. Les cas pratiques d'interprétation.		-	1													

OBJETS																
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Session principale					Session de rattrapage						
					Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.
Epidémiologie nutritionnelle ; Maladies chroniques et micronutrition ; L'analyse nutritionnelle de l'assiette ; La nutrition : les macronutriments de l'assiette ; L'analyse fonctionnelle de l'assiette		-	1													
Les principaux marqueurs conventionnels ; Les marqueurs biologiques des déficits : Les grands profils biologiques en micro-nutrition		-	1													
MODULE 2 : Impact de la micronutrition, le système nerveux central et le système nerveux digestif - Impact sur la digestion, le stress et l'immunité	Caroline WEHRLE	-	1		1	1 épreuve écrite: QCM évaluations: 1 épreuve écrite + la rédaction d'un mémoire pour l'ensemble du DU. Il n'y a pas de compensation.	A	N			1	1 épreuve écrite: QCM évaluations: 1 épreuve écrite + la rédaction d'un mémoire pour l'ensemble du DU	A			
					1	Rédaction d'un mémoire évaluations: 1 épreuve écrite + la rédaction d'un mémoire pour l'ensemble du DU. Il n'y a pas de compensation.	A	N			1	Rédaction d'un mémoire évaluations: 1 épreuve écrite + la rédaction d'un mémoire pour l'ensemble du DU	A			
Modèles alimentaires et santé. Le microbiote et l'écosystème intestinale. Microbiote, dysbioses et pathologies digestives et immunité. Prise en charge du syndrome de l'intestin irritable		-	1													
Mémoire et déclin cognitif. Le stress et les troubles du sommeil. Les outils d'évaluation du stress. Du stress au burnout en passant par la dépression. Nutrition, micronutrition et neuromédiateurs		-	1													
Immunité à travers les âges. Immuno-sénescence et inflammaging. Les nutriments et les micro-nutriments de l'immunité. Prise en charge de l'inflammation en alimentation santé et micronutrition.		-	1													
Le stress devant l'assiette. Les profils de mangeur. Les TCA selon l'approche neuro-cognitive et comportementale. Gestion des modes mentaux.		-	1													

OBJETS																
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Session principale				Session de rattrapage							
					Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.
MODULE 3 : Maladies métaboliques, stress oxydatif et micronutrition	Caroline WEHRLE	-	1		1	épreuve écrite: QCM évaluations: 1 épreuve écrite + la rédaction d'un mémoire pour l'ensemble du DU. Il n'y a pas de compensation.	A		N			1	épreuve écrite: QCM évaluations: 1 épreuve écrite + la rédaction d'un mémoire pour l'ensemble du DU	A		
					1	Rédaction d'un mémoire évaluations: 1 épreuve écrite + la rédaction d'un mémoire pour l'ensemble du DU. Il n'y a pas de compensation.	A		N			1	Rédaction d'un mémoire évaluations: 1 épreuve écrite + la rédaction d'un mémoire pour l'ensemble du DU	A		
Surpoids et obésité. L'insilunorésistance et les syndromes métaboliques. L'athérothrombose, une maladie systémique. De l'insulino-résistance à l'obésité. Prise en charge du surpoids et complications		-	1													
Homéostasie et le milieu intérieur Ostéoporose/Arthrose / Sarcopénie/ Vieillissement cutané/ vieillissement oculaire Prises en charge en micronutrition (arthrose - ostéoporose sarcopénie..)		-	1													
L'adaptation alimentaire à l'effort. Intérêt du Cross-over-point pour la remise en mouvement. La vision fonctionnelle de l'assiette du sportif. Le conseil en Alimentation Santé du sportif.		-	1													
ENSEIGNEMENT À DISTANCE : L'écosystème intestinal ; Le stress oxydatif ; La membrane, mosaïque fluide ; Les neurotransmetteurs de l'assiette au neurone ; Les 3 stades de l'athérothrombose	Caroline WEHRLE	-	1		1	épreuve écrite: QCM évaluations: 1 épreuve écrite + la rédaction d'un mémoire pour l'ensemble du DU. Il n'y a pas de compensation.	A		N			1	épreuve écrite: QCM évaluations: 1 épreuve écrite + la rédaction d'un mémoire pour l'ensemble du DU. Il n'y a pas de compensation.	A		
					1	Rédaction d'un mémoire évaluations: 1 épreuve écrite + la rédaction d'un mémoire pour l'ensemble du DU. Il n'y a pas de compensation.	A		N			1	Rédaction d'un mémoire évaluations: 1 épreuve écrite + la rédaction d'un mémoire pour l'ensemble du DU. Il n'y a pas de compensation.	A		

Dérogations et alinéas additionnels**Contrat pédagogique**

Dans ce contrat, parmi d'autres clauses, le régime spécial des études adopté par l'Université vise à permettre de proposer des accompagnements en fonction des besoins particuliers de l'étudiant. Dans le cadre de sa mise en oeuvre de ce régime, la formation propose les aménagements suivants, parmi (D) ceux proposés ici <https://unistra.fr/rse> :

- aménagements des horaires d'enseignement
- attribution d'un régime long d'études

Motif de la dérogation : Par rapport aux autres aménagements nous ne sommes pas en mesure des les proposer car: notre formation est professionnalisaante nous sommes en régime CC + CT avec des CT et des sessions 2 obligatoires nous organisons des CC pour évaluer les compétences pratiques Étant donné la complexité de nos MECC et de nos contraintes calendaires, et que les modalités d'applications impliquent un travail supplémentaire de la part de la scolarité et des enseignants, nous ne serions pas en mesure de les mettre en œuvre actuellement.

Tableau MECC

(E = Écrit, O = Oral, A = Autre)

OBJETS					Session principale							Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.
UE Vidéo-microscopie sur cellules vivantes	Philippe RONDE	-	1		1	Rapport écrit Chaque module est évalué par un rapport écrit noté. Le diplôme est délivré aux candidats ayant obtenu une note au moins égale à 10 sur 20 à chacun des modules.	A		N			1	Rapport écrit Chaque module est évalué par un rapport écrit noté. Le diplôme est délivré aux candidats ayant obtenu une note au moins égale à 10 sur 20 à chacun des modules.	A		
Vidéo-microscopie sur cellules vivantes		-	1													
UE Microscopie confocale	Philippe RONDE	-	1		1	Rapport écrit Chaque module est évalué par un rapport écrit noté. Le diplôme est délivré aux candidats ayant obtenu une note au moins égale à 10 sur 20 à chacun des modules.	A		N			1	Rapport écrit Chaque module est évalué par un rapport écrit noté. Le diplôme est délivré aux candidats ayant obtenu une note au moins égale à 10 sur 20 à chacun des modules.	A		
Microscopie confocale		-	1													

OBJETS							Session principale							Session de rattrapage						
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Session principale					Session de rattrapage										
					Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.				
UE Analyse des paramètres de liaison / diffusion des molécules par microscopie multimodale	Philippe RONDE	-	1		1	Rapport écrit Chaque module est évalué par un rapport écrit noté. Le diplôme est délivré aux candidats ayant obtenu une note au moins égale à 10 sur 20 à chacun des modules.	A	N			1	Rapport écrit Chaque module est évalué par un rapport écrit noté. Le diplôme est délivré aux candidats ayant obtenu une note au moins égale à 10 sur 20 à chacun des modules.	A							
Analyse des paramètres de liaison/diffusion des molécules		-	1																	
UE Microscopie de force	Philippe RONDE	-	1		1	Rapport écrit Chaque module est évalué par un rapport écrit noté. Le diplôme est délivré aux candidats ayant obtenu une note au moins égale à 10 sur 20 à chacun des modules.	A	N			1	Rapport écrit Chaque module est évalué par un rapport écrit noté. Le diplôme est délivré aux candidats ayant obtenu une note au moins égale à 10 sur 20 à chacun des modules.	A							
Microscopie de force		-	1																	
Stage optionnel (1 au choix)	Philippe RONDE	-	1																	
Adhérence et migration cellulaire		-	1																	
Initiation à la culture cellulaire		-	1																	

Responsable(s) : Genevieve Ubeaud-Sequier

Etat de saisie :

Règles : achevée Tableau : achevée

Validation Composante : 22/05/2023

Visa DES : 06/06/2023

Validation CFVU : Non

Dérogations et alinéas additionnels**Contrat pédagogique**

Dans ce contrat, parmi d'autres clauses, le régime spécial des études adopté par l'Université vise à permettre de proposer des accompagnements en fonction des besoins particuliers de l'étudiant. Dans le cadre de sa mise en oeuvre de ce régime, la formation propose les aménagements suivants, parmi ceux proposés ici <https://unistra.fr/rse> :

- aménagements des horaires d'enseignement
- attribution d'un régime long d'études

Motif de la dérogation : Par rapport aux autres aménagements nous ne sommes pas en mesure de les proposer car: notre formation est professionnalisaante nous sommes en régime CC + CT avec des CT et des sessions 2 obligatoires nous organisons des CC pour évaluer les compétences pratiques Étant donné la complexité de nos MECC et de nos contraintes calendaires, et que les modalités d'applications impliquent un travail supplémentaire de la part de la scolarité et des enseignants, nous ne serions pas en mesure de les mettre en œuvre actuellement.

Tableau MECC

(E = Écrit, O = Oral, A = Autre)

OBJETS						Session principale								Session de rattrapage			
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.	
Module 1: Bases PKPD et développement des médicaments	Genevieve UBEAU UD-SEQUIER	-	1		0.5	Rédaction d'un mémoire/module évaluations: rédaction d'un mémoire par module (4 modules: la moyenne comptera à 50% de la notation globale) + rédaction d'un projet (50% de la notation)	A		N								
Bases PK/PD et développement des médicaments	Genevieve UBEAU UD-SEQUIER	-	1		0.5	Rédaction d'un projet évaluations: rédaction d'un mémoire par module (4 modules: la moyenne comptera à 50% de la notation globale) + rédaction d'un projet (50% de la notation)	A		N								
Pharmacologie du Système Cardiovasculaire	Valerie SCHINI-KERTH	-	1														

OBJETS							Session principale							Session de rattrapage						
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Session principale						Session de rattrapage									
					Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.				
Pharmacologie en cancérologie	Jean Emmanuel KURTZ	-	1																	
Modélisation PK/PD		-	1																	
Module 2: Initiation à la pharmacométrie: applications	Genevieve UBEA UD-SEQUIER	-	1		0.5	Rédaction d'un projet évaluations: rédaction d'un mémoire par module (4 modules: la moyenne comptera à 50% de la notation globale) + rédaction d'un projet (50% de la notation)	A	N												
					0.5	Rédaction d'un mémoire/module évaluations: rédaction d'un mémoire par module (4 modules: la moyenne comptera à 50% de la notation globale) + rédaction d'un projet (50% de la notation)	A	N												
PK et PKPD pratique: logiciels R/ Monolix Nomem/ applications à différents modèles et à des cas pratiques		-	1																	
Module 3: Concepts of PK/PD modeling	Genevieve UBEA UD-SEQUIER	-	1		0.5	Rédaction d'un mémoire/module évaluations: rédaction d'un mémoire par module (4 modules: la moyenne comptera à 50% de la notation globale) + rédaction d'un projet (50% de la notation)	A	N												
					0.5	Rédaction d'un projet évaluations: rédaction d'un mémoire par module (4 modules: la moyenne comptera à 50% de la notation globale) + rédaction d'un projet (50% de la notation)	A	N												
PK/PD modeling		-	1																	
Logiciel R pharma		-	1																	

OBJETS						Session principale								Session de rattrapage							
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Intitulé				Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé			Type	Durée	Seuil compens.	
					Coefficient																
Module 4: PKPD pratique: model based drug development approach	Genevieve UBEAU UD-SEQUIER	-	1		0.5	Rédaction d'un projet évaluations: rédaction d'un mémoire par module (4 modules: la moyenne comptera à 50% de la notation globale) + rédaction d'un projet (50% de la notation)				A	N										
					0.5	Rédaction d'un mémoire/module évaluations: rédaction d'un mémoire par module (4 modules: la moyenne comptera à 50% de la notation globale) + rédaction d'un projet (50% de la notation)				A	N										
PK et PK/PD - Cas pratiques en cancérologie et dans le domaine cardiovasculaire sous forme d'un projet. Prise en main de l'outil et analyse.		-	1																		

Dérogations et alinéas additionnels

Contrat pédagogique

Dans ce contrat, parmi d'autres clauses, le régime spécial des études adopté par l'Université vise à permettre de proposer des accompagnements en fonction des besoins particuliers de l'étudiant. Dans

(D) le cadre de sa mise en oeuvre de ce régime, la formation propose les aménagements suivants, parmi ceux proposés ici <https://unistra.fr/rse> :

- aménagements des horaires d'enseignement
- attribution d'un régime long d'études

Motif de la dérogation : Par rapport aux autres aménagements nous ne sommes pas en mesure des les proposer car: notre formation est professionnalisante nous sommes en régime CC + CT avec des CT et des sessions 2 obligatoires nous organisons des CC pour évaluer les compétences pratiques Étant donné la complexité de nos MECC et de nos contraintes calendaires, et que les modalités d'applications impliquent un travail supplémentaire de la part de la scolarité et des enseignants, nous ne serions pas en mesure de les mettre en œuvre actuellement.

Tableau MECC

(E = Écrit, O = Oral, A = Autre)

OBJETS															
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Session principale				Session de rattrapage						
					Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée
MODULE 1: Connaissances fondamentales des cancers	Nelly ETIENNE-S ELLOUM	-	1		0.2	évaluation des pratiques professionnelles 3 épreuves pour l'ensemble du DU (évaluation des pratiques professionnelles + épreuve théorique écrite + épreuve pratique orale)	A	N			0.5	épreuve théorique écrite 3 épreuves pour l'ensemble du DU (évaluation des pratiques professionnelles + épreuve théorique écrite + épreuve pratique orale)	A		
					0.5	épreuve théorique écrite 3 épreuves pour l'ensemble du DU (évaluation des pratiques professionnelles + épreuve théorique écrite + épreuve pratique orale)	A	N			0.5	épreuve pratique orale 3 épreuves pour l'ensemble du DU (évaluation des pratiques professionnelles + épreuve théorique écrite + épreuve pratique orale)	A		
					0.3	épreuve pratique orale 3 épreuves pour l'ensemble du DU (évaluation des pratiques professionnelles + épreuve théorique écrite + épreuve pratique orale)	A	N							

Document

OBJETS															
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Session principale			Session de rattrapage							
					Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée
MODULE 2: Prises en charge thérapeutiques des cancers	Nelly ETIENNE-SELLLOUM	-	1		0.2	évaluation des pratiques professionnelles 3 épreuves pour l'ensemble du DU (évaluation des pratiques professionnelles + épreuve théorique écrite + épreuve pratique orale)	A	N			0.5	épreuve théorique écrite 3 épreuves pour l'ensemble du DU (évaluation des pratiques professionnelles + épreuve théorique écrite + épreuve pratique orale)	A		
					0.5	épreuve théorique écrite 3 épreuves pour l'ensemble du DU (évaluation des pratiques professionnelles + épreuve théorique écrite + épreuve pratique orale)	A	N			0.5	épreuve pratique orale 3 épreuves pour l'ensemble du DU (évaluation des pratiques professionnelles + épreuve théorique écrite + épreuve pratique orale)	A		
					0.3	épreuve pratique orale 3 épreuves pour l'ensemble du DU (évaluation des pratiques professionnelles + épreuve théorique écrite + épreuve pratique orale)	A	N							

Document

OBJETS															
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Session principale			Session de rattrapage							
					Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée
MODULE 3: Soins de support en oncologie	Nelly ETIENNE-S ELLOUM	-	1		0.5	épreuve théorique écrite 3 épreuves pour l'ensemble du DU (évaluation des pratiques professionnelles + épreuve théorique écrite + épreuve pratique orale)	A	N			0.5	épreuve théorique écrite 3 épreuves pour l'ensemble du DU (évaluation des pratiques professionnelles + épreuve théorique écrite + épreuve pratique orale)	A		
					0.3	épreuve pratique orale 3 épreuves pour l'ensemble du DU (évaluation des pratiques professionnelles + épreuve théorique écrite + épreuve pratique orale)	A	N			0.5	épreuve pratique orale 3 épreuves pour l'ensemble du DU (évaluation des pratiques professionnelles + épreuve théorique écrite + épreuve pratique orale)	A		
					0.2	évaluation des pratiques professionnelles 3 épreuves pour l'ensemble du DU (évaluation des pratiques professionnelles + épreuve théorique écrite + épreuve pratique orale)	A	N							

Document

OBJETS															
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Session principale			Session de rattrapage							
					Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée
MODULE 4: Rôle du pharmacien d'officine dans le parcours de soins du patient cancéreux	Nelly ETIENNE-S ELLOUM	-	1		0.2	évaluation des pratiques professionnelles 3 épreuves pour l'ensemble du DU (évaluation des pratiques professionnelles + épreuve théorique écrite + épreuve pratique orale)	A	N			0.5	épreuve théorique écrite 3 épreuves pour l'ensemble du DU (évaluation des pratiques professionnelles + épreuve théorique écrite + épreuve pratique orale)	A		
					0.5	épreuve théorique écrite 3 épreuves pour l'ensemble du DU (évaluation des pratiques professionnelles + épreuve théorique écrite + épreuve pratique orale)	A	N			0.5	épreuve pratique orale 3 épreuves pour l'ensemble du DU (évaluation des pratiques professionnelles + épreuve théorique écrite + épreuve pratique orale)	A		
					0.3	épreuve pratique orale 3 épreuves pour l'ensemble du DU (évaluation des pratiques professionnelles + épreuve théorique écrite + épreuve pratique orale)	A	N							

Document

Responsable(s) : Pascal Wehrle

Etat de saisie :

Règles : achevée Tableau : achevée

Validation Composante : 22/05/2023

Visa DES : 06/06/2023

Validation CFVU : Non

Dérogations et alinéas additionnels**Contrat pédagogique**

Dans ce contrat, parmi d'autres clauses, le régime spécial des études adopté par l'Université vise à permettre de proposer des accompagnements en fonction des besoins particuliers de l'étudiant. Dans le cadre de sa mise en oeuvre de ce régime, la formation propose les aménagements suivants, parmi ceux proposés ici <https://unistra.fr/rse> :

- aménagements des horaires d'enseignement
- attribution d'un régime long d'études

Motif de la dérogation : Par rapport aux autres aménagements nous ne sommes pas en mesure des les proposer car: notre formation est professionnalisaante nous sommes en régime CC + CT avec des CT et des sessions 2 obligatoires nous organisons des CC pour évaluer les compétences pratiques Étant donné la complexité de nos MECC et de nos contraintes calendaires, et que les modalités d'applications impliquent un travail supplémentaire de la part de la scolarité et des enseignants, nous ne serions pas en mesure de les mettre en œuvre actuellement.

Tableau MECC

(E = Écrit, O = Oral, A = Autre)

OBJETS					Session principale							Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.
Liste à choix (105h d'enseignement en présentiel)		-														
Enseignements de 5ème année		-														
UE1 Pharmacien et environnement		-	1		0.5	ECRIT (TH)	E	00:30	N			0.5	ECRIT (TH)	E	00:30	
Entomologie médicale urbaine	Sylvie PERROTEY	-	1		0.5	TP Séance 1 : 1 note sur 20 - Séance 2 : 2 notes sur 20 - Séance 3 : 2 notes sur 20 - Total de 5 notes = moyenne sur 20	A		N			0.5	ECRIT	E	00:30	
Risques zoonotiques - Epidémiologie	Nathalie BOULANGER	-	0.75	0.75	0.75	ECRIT (TH)	E	00:30	N			0.75	ECRIT (TH)	E	00:30	

OBJETS							Session principale							Session de rattrapage						
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Session principale							Session de rattrapage								
					Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.				
Environnement et santé	Francoise PONS-LEBEAU (PONS)	- 1.25	0.75	ECRIT (TH)	E	00:45	N				0.75	ECRIT (TH)	E	00:45						
				ORAL Travail personnel (écrit + oral de 20 min), moyenne de 2 notes, coefficient des épreuves : 1/2 (écrit) + 1/2 (oral).	O	00:20	N				0.5	ORAL	O	00:20						
UE2 Comptabilité, gestion et management de l'officine		- 1																		
Gestion et droit commercial	Nasser IDIRI	- 1	1	1	ECRIT (TH)	E	00:30	N			1	ECRIT (TH)	E	00:30						
Management, marketing stratégique et opérationnel	Marie HENRY	- 1	1	1	ECRIT (TH)	E	00:30	N			1	ECRIT (TH)	E	00:30						
UE3 Démarche qualité à l'officine		- 1																		
Démarche qualité à l'officine	Pascal WEHRLE	- 1	1	1	ECRIT (TH)	E	00:30	N			1	ECRIT	E	00:30						
UE5 Autres activités spécialisées à l'Officine		- 1																		
Médicaments vétérinaires (S. Perrotey, J. Brunet)		- 1.25																		
Médicaments homéopathiques		- 1.25	1.25	ORAL	O	00:10	N				1.25	ORAL	O	00:10						
UE6 Prise en charge et suivi pharmaceutique du patient		- 1																		
Prise en charge globale pharmaceutique du patient - Pharmacie pratique	Caroline WEHRLE	- 1.5	1.5	ORAL	O	00:10	N				1.5	ORAL	O	00:10						
Suivi pharmaceutique et biologique des patients -relations ville/hôpital	Genevieve UBEAU UD-SEQUIER	- 0.5	0.5	ECRIT (TH)	E	00:30	N				0.5	ECRIT (TH°)	E	00:30						
UE7 Dispensation des médicaments et autres produits de santé		- 1																		
Thérapeutiques officinales en uro-gynéco-obstétrique	Nelly ETIENNE-S ELLOUM	- 0.5	0.5	ECRIT (TH)	E	00:30	N				0.5	ECRIT (TH)	E	00:30						
Règles de prescription et de dispensation appliquées à la thérapeutique	Caroline WEHRLE	- 1.5	1.5	ORAL	O	00:15	N				1.5	ORAL	O	00:15						
Enseignements de 6ème année		-																		
UE1 Optimisation de la prise en charge pharmaceutique ambulatoire		- 1																		

OBJETS							Session principale							Session de rattrapage						
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Session principale							Session de rattrapage								
					Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.				
Produits naturels et conseils	Catherine SENECHEAU (VONTHRON)	-	0.5		0.25	écrit terminal Sans documents	E	00:30	N			0.25	Écrit terminal Sans documents	E	00:30					
					0.25	Travail personnel à l'oral 30 minutes de présentation en groupe - mise en situation professionnelle 1 note sur 20	A	00:30	N			0.25	Travail personnel à l'oral	A	00:30					
Ateliers de pratique officinale	Caroline WEHRLE	-	0.5	0.5	Oral		O	00:10	N			0.5	Oral		O	00:10				
UE2 Actualités pharmaceutiques et ouverture professionnelle		-	1																	
Actualités sur ...	Anne CASSET	-	0.25		0.12	Travail personnel écrit	A		N			0.12	Travail personnel écrit	A						
					0.13	Oral Travail personnel (écrit+oral+participation = moyenne de 3 notes)	O	00:10	N			0.13	Oral	O	00:10					
Conférences pré-stage	Pascal WEHRLE	-	0.25	0.25	Oral		O	00:10	N			0.25	Oral		O	00:10				
Travaux tutorés, journée APMSA	Valerie SCHINI-KERTH	-	0.25		0.13	Oral	O	00:15	N			0.13	Oral	O	00:15					
					0.12	Travail personnel écrit	A		N			0.12	Travail personnel écrit	A						
Sécurité sociale et organismes sociaux	Pascal WEHRLE	-	0.25		0.13	Écrit	E	00:30	N			0.25	Oral	O	00:20					
					0.12	Travail personnel écrit	A		N											
UE3 Spécialisation à l'Officine		-	1																	
Éducation thérapeutique et suivi du patient	Nelly ETIENNE-S ELLOUM	-	0.75	0.75	Oral Matière ouverte aux étudiants en DFASP2 internat ayant réussi le concours (facultatif): délivrance d'une attestation de formation à l'ETP si assiduité à la matière (validation par présence).		O	00:15	N			0.75	Oral		O	00:15				
UE4 Dermatologie, Cosmétologie et Hygiène		-	1																	
Dermatologie, cosmétologie et hygiène	Pascal WEHRLE	-	1	1	Ecrit Sans documents		E	00:30	N			1	Ecrit Sans documents		E	00:30				
STAGE (6 mois)		-	1																	

Règles applicables à tous les diplômes CATALOGUE OF NS sélectionnés**Inscriptions pédagogiques**

L'inscription pédagogique consiste pour un étudiant à s'inscrire aux différents enseignements de la formation en fonction de la maquette, de ses souhaits et de ses acquis.

Elle est obligatoire. En dehors de la situation de césure, l'étudiant non inscrit pédagogiquement est considéré comme non assidu, et n'est pas autorisé à se présenter aux épreuves d'évaluation.

Dérogations : 0

Elle s'effectue conformément au calendrier adopté annuellement par le CA après avis de la CFVU.

Dérogations : 0

Contrat pédagogique

Pour accompagner et soutenir la réussite de l'étudiant, notamment lors de l'octroi d'un statut spécifique, le responsable de formation met en place avec l'étudiant un contrat pédagogique.

Dérogations : 0

Cet accord, signé par les deux parties, adapte de façon détaillée, justifiée et proportionnée, le déroulement du cursus de l'étudiant, en tenant compte de sa situation et des nécessités du bon déroulement de la formation.

Dans ce contrat, parmi d'autres clauses, le régime spécial des études adopté par l'Université vise à permettre de proposer des accompagnements en fonction des besoins particuliers de l'étudiant. Dans le cadre de sa mise en oeuvre de ce régime, la formation propose les aménagements suivants, parmi ceux proposés ici <https://unistra.fr/rse> :

Dérogations : 1

L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.

En cas de refus d'octroi de régime spécial d'études, l'étudiant peut contester cette décision par une demande écrite et motivée déposée auprès de la Direction des études et de la scolarité.

Le contrat pédagogique peut être pluriannuel. Ses prévisions sont réexaminées, et éventuellement adaptées, en fonction de l'évolution de la situation de l'étudiant et de la formation.

Dérogations : 0

Assiduité

Additionnels : 1

L'assiduité est obligatoire dans le cadre des travaux dirigés et des travaux pratiques.

Dérogations : 1

Toute absence doit être justifiée. En cas d'absence, l'étudiant présente une justification au service de scolarité si possible avant l'absence, ou à défaut dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés après l'absence, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. Sont considérées comme des justifications recevables

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique;
- un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant (ex: un accident, une maladie obligeant à l'arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche...)

Dérogations : 1

A partir de la 3ème absence non justifiée, l'étudiant peut être convoqué par le responsable de formation. Après entretien, le responsable détermine les mesures pédagogiques appropriées et peut appliquer une sanction allant jusqu'au constat de la défaillance dans le/ les éléments concernés

L'étudiant relevant d'un profil spécifique attesté peut être dispensé d'assiduité. Il doit en faire la demande auprès du service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivant son accès à ce profil spécifique.

Dérogations : 0

Compensation à l'UE

Au niveau de l'UE : les notes qui, affectées de leurs coefficients respectifs, entrent dans le calcul de la note d'une UE se compensent entre elles, sans note éliminatoire. L'UE est validée dès lors qu'un étudiant y obtient une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.

Dérogations : 0

En cas de dispense, l'UE n'est pas prise en compte dans le calcul du semestre.

Capitalisation

L'acquisition de l'UE emporte celle des crédits européens correspondants.

Dérogations : 0

Les éléments constitutifs de l'UE ne sont pas affectés individuellement de crédits européens.

Une UE acquise ne peut plus être représentée à un examen, quel que soit le parcours d'études où elle est inscrite.

Dérogations : 1

Une UE non acquise appartenant à un semestre validé ne peut pas être représentée à un examen en vue d'améliorer la note de ce semestre. Elle peut toutefois être représentée à un examen si elle est inscrite dans un autre diplôme (mention ou parcours).

Dérogations : 0

En cas de **redoublement**, et/ou de **modification du diplôme**, les UE acquises au titre d'une année universitaire antérieure et ne figurant plus au programme du diplôme font l'objet de mesures transitoires. Ces mesures préservent le nombre de crédits européens acquis par l'étudiant, tout en visant l'acquisition des objectifs du diplôme en termes de compétences.

Dérogations : 0

Conservation d'une note d'une année sur l'autre

Additionnels : 1

Les notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues à des épreuves dans des UE non acquises ne sont pas conservées d'une année à l'autre, sauf si le contrat pédagogique de l'étudiant le prévoit.

Dérogations : 1

Règle(s) additionnelle(s)

-

Dérogations : 1

Règles applicables aux diplômes CATALOGUE OF NS en régime CC/CT

Session de rattrapage

Une session de rattrapage peut être organisée.

La session de rattrapage concerne les étudiants défaillants ou ajournés après la tenue du jury.

Elle intervient dans un délai qui ne peut être inférieur à deux semaines après la publication des résultats semestriels.

Dérogations : 0

Organisation des épreuves

Lorsque l'évaluation comporte un contrôle continu et une épreuve terminale, l'organisation du contrôle continu intervient au moins quinze jours avant la fin du semestre. Ce délai de quinze jours ne s'impose pas à un enseignement évalué uniquement grâce à un contrôle continu, ou aux travaux dirigés ou aux travaux pratiques.

Des épreuves terminales anticipées peuvent être organisées si l'enseignement s'achève avant la fin du semestre.

Dérogations : 0

Anonymat des épreuves

Les épreuves écrites terminales sont anonymes.

Dérogations : 0

Absence aux épreuves

La présence aux épreuves de contrôle continu et de contrôle terminal est obligatoire, sauf dans les cas d'aménagement d'études.

En cas d'absence à une épreuve de contrôle terminal, l'étudiant est déclaré défaillant, quels que soient les résultats obtenus par ailleurs. La défaillance n'est pas compensable.

Toutefois, une épreuve de remplacement peut être accordée par le Président du jury, au cas par cas, en particulier dans les circonstances suivantes:

- convocation à un concours de recrutement de la fonction publique; la convocation est déposée au moins trois jours avant les épreuves auprès de leur service de scolarité.
- empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant et attesté auprès du service de scolarité par un justificatif original présenté au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. Un accident, une maladie obligeant à un arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche constituent des cas recevables dans cette circonstance.

Dérogations : 0

Des dispositions particulières peuvent être appliquées aux étudiants à profil spécifique.

En cas d'absence injustifiée à une épreuve de contrôle continu, l'étudiant est sanctionné par un zéro à cette épreuve.

Lorsque la session principale ne comporte que des épreuves de contrôle continu et que l'étudiant est absent à toutes ces épreuves sans justification, il est déclaré défaillant, quels que soient les résultats obtenus par ailleurs.

Une dispense partielle de contrôle continu peut être accordée à l'étudiant pour des raisons jugées recevables. L'étudiant en fait la demande et produit les justificatifs auprès de son service de scolarité avant l'épreuve ou, en cas d'évènement imprévu au plus tard dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf en cas de force majeure. Seul un justificatif original est recevable. Une épreuve de remplacement peut lui être proposée. A défaut, il n'est pas tenu compte de la note manquante.

Dérogations : 1

Toute absence à l'épreuve de remplacement ou à la session de rattrapage n'entraîne pas l'organisation d'une nouvelle épreuve et est donc traitée comme une absence injustifiée.

Epreuves de la session de rattrapage (CC/CT)

Lorsqu'est organisée une session de rattrapage, elle comporte des épreuves terminales en même nombre et de même nature que la première.

Dérogations : 0

Dérogations et alinéas additionnels

Contrat pédagogique

Dans ce contrat, parmi d'autres clauses, le régime spécial des études adopté par l'Université vise à permettre de proposer des accompagnements en fonction des besoins particuliers de l'étudiant. Dans le cadre de sa mise en oeuvre de ce régime, la formation propose les aménagements suivants, parmi ceux proposés ici <https://unistra.fr/rse> :

L'étudiant attestant d'un profil spécifique peut bénéficier d'un aménagement plus souple de ses heures d'enseignements. Il est autorisé à changer ponctuellement de groupe dans le cadre de ses enseignements obligatoires, afin de concilier son statut avec les règles d'assiduité de la composante.

Ces échanges devront toujours être signalés à l'enseignant responsable de la séance en question **au moins 5 jours en avance**, pour permettre la bonne organisation de celle-ci.

- (D) Les TD et les TP ayant un caractère obligatoire, aucune absence à l'ensemble des groupes ne pourra être acceptée.

D'autres modalités peuvent être mises en place, selon la situation particulière de l'étudiant. Celles ci sont soumises à l'appréciation du responsable de formation.

Dans le cadre de l'engagement étudiant, ces mêmes modalités peuvent être décidées, mais également des dispenses ou validations de certaines matières/UE.

Les responsables de formation apprécieront **les modalités et l'importance de l'aménagement, selon la situation de l'étudiant**.

Assiduité

Un contrôle d'assiduité est organisé. Les absences aux enseignements intégrés et/ou dirigés et/ou

- (D) pratiques doivent être excusées dans un délai de 5 jours ouvrés, par transmission de la pièce justificative au service de scolarité. L'étudiant doit également prévenir au plus tôt l'enseignant concerné.

Après deux absences non excusées à un ou des enseignements avec contrôle d'assiduité, un avertissement est transmis à l'étudiant avec convocation par un des responsables de la faculté. Si l'étudiant fait encore l'objet d'une absence non excusée supplémentaire au cours du semestre, il sera exclu de l'ensemble des examens du semestre et devra se présenter à la session 2.

- (A) Les étudiants en apprentissage ou en contrat professionnel sont des salariés en formation dont la présence est régie par le code du travail et les conventions collectives de la branche. Ils sont soumis à une obligation d'assiduité totale.

Capitalisation

Motif de la dérogation : Les aménagements exposés sont les plus couramment utilisés, néanmoins d'autres aménagements peuvent être proposés, selon la situation particulière de l'étudiant concerné.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

- Pour une année d'études, en cas d'ajournement à la première session, l'étudiant conserve pour la deuxième session les notes des UE validées lors de la première session, sauf demande écrite de sa part adressée au service de la scolarité dans les sept jours qui suivent la publication des notes sur l'ENT. Dans ce cas, seule la note obtenue à la deuxième session sera retenue et considérée comme définitive.
- (D) Pour une année d'études, en cas d'ajournement à la première session, l'étudiant conserve pour la deuxième session les notes des UE validées lors de la première session, sauf demande écrite de sa part adressée au service de la scolarité dans les sept jours qui suivent la publication des notes sur l'ENT. Dans ce cas, seule la note obtenue à la deuxième session sera retenue et considérée comme définitive.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

Conservation d'une note d'une année sur l'autre

Pour les UE non acquises :

Les notes d'EP égales ou supérieures à 10/20 obtenues lors d'une des deux sessions sont maintenues pour une année.

- (D) Les notes d'épreuves supérieures ou égales à 10/20 obtenues lors d'une des deux sessions ne sont pas conservées d'une année à l'autre, sauf les notes de travaux pratiques qui sont conservées pour une année. S'il y a une épreuve de rattrapage de TP, c'est la meilleure des deux notes qui est conservée.

- (A) Aucune compensation annuelle n'est possible entre semestres.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

Absence aux épreuves

En cas d'absence à une épreuve de contrôle continu, l'étudiant devra fournir au service de la scolarité et à l'enseignant, une justification écrite dans un délai maximal de 5 jours ouvrés, sauf cas de force majeure avérée.

- Lorsque l'absence est considérée comme étant justifiée, une épreuve de substitution **peut** être organisée. L'enseignant responsable de l'examen en définit les modalités qui peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. À défaut, l'épreuve est neutralisée.

En cas d'absence injustifiée à une épreuve de contrôle continu, la note de cette épreuve sera zéro. Lorsque l'étudiant est absent à toutes les épreuves de contrôle continu d'un élément pédagogique, sans justification recevable, il est déclaré défaillant.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

Règle(s) additionnelle(s)

Report de note de la session principale à la session de rattrapage

En cas de non validation d'un semestre, il est proposé un examen de rattrapage pour toute UE non acquise :

Seuls les EP dont la note est inférieure à 10/20 sont soumis au rattrapage.

- (D) Aucun report de note n'est possible de la session 1 à la session 2.
- Dans le cadre des EP mêlant contrôle continu et contrôle terminal, une épreuve unique de rattrapage sera définie en session 2, sauf exceptions prévues et proposées par l'enseignant responsable. Si l'épreuve de rattrapage est unique, elle se doit d'être représentative de toutes les notions et épreuves de la session 1.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

En conséquence, tous les contrôles prévus en session 2 pour un EP sont obligatoires.

Tableau MECC

(E = Écrit, O = Oral, A = Autre)

OBJETS					Session principale								Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.	
Sciences de la vie - masters		-															
Ressources médicinales et alimentaires 1	Catherine SENECAU (VONTHRON)	3	1		0.75	QCM Connaissances de cours	E	00:30	CC								
					1.25	Questions de synthèse	E	01:00	CC								
					1	Analyse de document - exposés	O	00:15	CC								
Ressources médicinales et alimentaires 2	Catherine SENECAU (VONTHRON)	3	1		1.25	Questions de synthèse	E	01:00									
					1	Questions à réponses ouvertes et courtes	E	00:30									
					0.75	QCM Connaissances de cours	E	00:30									
Valorisation industrielle des substances naturelles	Aurelie URBAIN	3	1		1.25	Contrôle continu 2	E	02:00									
					0.75	Exposé	O	00:10									
					1	Contrôle continu 1	E	01:00									
Initiation à la connaissance du médicament	Béatrice HEURTAULT	-	1		1	CC2 Sans substitution et convocation	E	00:20	CC								
					1	CC3 Avec substitution et convocation	E	00:20	CC								
					1	CC1 Avec substitution et convocation	E	00:20	CC								
Initiation à la galénique : pharmacotechnie et qualité	Pascal WEHRLE	-	1		1	CC1	E	00:15	CC								
					1	CC2	E	00:15	CC								
					1	CC3	E	00:30	CC								
Projet tutoré	Bruno VAN OVERLOOP	3	1		1	CC écrit - Dossier port folio	A		CC								
					1	CC écrit - CV	A		CC								
					1	CC oral	O	00:15	CC								
Techniques de communications et applications à l'insertion professionnelle	Bruno VAN OVERLOOP	3	1		0.9	CC1 - Jeux de rôle	O	00:10	CC								
					0.9	CC2 - Jeux de rôle	O	00:10	CC								
					1.2	CC3 - Entretien face à face	O	00:15	CC								
Chimie		-	2														
Structure-based computer assisted drug design	Esther KELLENBERGER				0.75	cahier de laboratoire CC	A		CC		3	CT écrit		E	00:30		
					0.75	projet collaboratif CC	A		CC								
					1.5	CT écrit	E	00:30	CT								
Chémoinformatique du médicament	Esther KELLENBERGER	-	1		0.75	cahier de laboratoire	A		CC		3	CT écrit		E	00:30		
					0.75	projet collaboratif	A		CC								
					1.5	CT écrit	E	00:30	CT								

OBJETS																
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Session principale				Session de rattrapage									
			Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.
Analyse des aliments	Eric MARCHIONI	-	1		1	Rapport écrit Remise d'un rapport écrit sur un sujet imposé par le responsable pédagogique: 1 note attendue	A		CC			1	Rapport écrit Remise d'un rapport écrit sur un sujet imposé par le responsable pédagogique: 1 note attendue	A		
Masters Unistra, Mentions: Biotechnologie / Sciences du Médicament et des produits de Santé/ Biologie-Santé/ Sciences du Vivant/ Chimie/ Physique appliquée et Ingénierie Physique			-	2												
BLOC SUPPLÉMENTAIRE UE INNOVEC (FACULTATIF)	Line BOUREL	-														
UE supplémentaire INNOVEC	Line BOUREL	6														

OBJETS																
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Session principale				Session de rattrapage							
					Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.
Vectorisation innovante des biomolécules (INNOVEC)	Line BOUREL	-			0	Assiduité (contrôle de présence) Assiduité aux rencontres avec le tuteur, aux journées scientifiques et école d'été. Validation par ACQ/NACQ. Conséquence résultat NACQ = UE NACQ	A		CC			0	Validation du stage du master d'appartenance Validation obligatoire du stage du master d'appartenance pour validation UE INNOVEC. Validation selon MECC de la composante porteuse du stage.	A		
					0	Évaluation du stage par le tuteur Force de proposition, dynamisme, esprit constructif et dévouement pour la collectivité feront partie des critères d'appréciation. Validation par ACQ/NACQ. Conséquence résultat NACQ= UE NACQ.	A		CC			0	Examen écrit (1h) Écrit portant sur une publication multidisciplinaire, en anglais et sans documents. Validation apr ACQ/NACQ. Conséquence résultat NACQ = non validation de l'UE.	E	01:00	
					0	QCM Moodle Validation de l'autoformation par un QCM sur Moodle. Validation par ACQ/NACQ. Conséquence d'un résultat NACQ = non validation de l'UE.	A		CC							
					0	Validation du stage du master d'appartenance Validation obligatoire du stage du master d'appartenance pour validation UE INNOVEC. Validation selon MECC de la composante porteuse du stage.	A		CC							

Règles applicables à tous les diplômes DEUST sélectionnés

Inscriptions administratives

L'inscription administrative consiste à inscrire un étudiant dans l'une des formations proposées par l'université. Ce processus annuel et obligatoire implique la collecte des données administratives nécessaires concernant l'étudiant, le paiement des droits et la détermination du statut de l'étudiant.

Nul ne peut accéder aux activités d'enseignement et aux examens s'il n'est pas régulièrement inscrit.

L'inscription administrative s'effectue conformément au calendrier et aux modalités indiquées sur inscriptions.unistra.fr

Dérogations : 0

Inscriptions pédagogiques

L'inscription pédagogique consiste pour un étudiant à s'inscrire aux différents enseignements de la formation en fonction de la maquette, de ses souhaits et de ses acquis.

Elle est obligatoire. En dehors de la situation de césure, l'étudiant non inscrit pédagogiquement est considéré comme non assidu, et n'est pas autorisé à se présenter aux épreuves d'évaluation.

Dérogations : 0

Elle s'effectue conformément au calendrier adopté annuellement par le CA après avis de la CFVU.

Dérogations : 0

Contrat pédagogique

Pour accompagner et soutenir la réussite de l'étudiant, notamment lors de l'octroi d'un statut spécifique, le responsable de formation met en place avec l'étudiant un contrat pédagogique.

Cet accord, signé par les deux parties, adapte de façon détaillée, justifiée et proportionnée, le déroulement du cursus de l'étudiant, en tenant compte de sa situation et des nécessités du bon déroulement de la formation.

Dérogations : 0

Dans ce contrat, parmi d'autres clauses, le régime spécial des études adopté par l'Université vise à permettre de proposer des accompagnements en fonction des besoins particuliers de l'étudiant. Dans le cadre de sa mise en oeuvre de ce régime, la formation propose les aménagements suivants, parmi ceux proposés ici <https://unistra.fr/rse> :

Dérogations : 2

L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.

En cas de refus d'octroi de régime spécial d'études, l'étudiant peut contester cette décision par une demande écrite et motivée déposée auprès de la Direction des études et de la scolarité.

Le contrat pédagogique peut être pluriannuel. Ses prévisions sont réexaminées, et éventuellement adaptées, en fonction de l'évolution de la situation de l'étudiant et de la formation.

Dérogations : 0

Assiduité

L'assiduité est obligatoire dans le cadre des travaux dirigés et des travaux pratiques.

Additionnels : 2

Dérogations : 2

Toute absence doit être justifiée. En cas d'absence, l'étudiant présente une justification au service de scolarité si possible avant l'absence, ou à défaut dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés après l'absence, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. Sont considérées comme des justifications recevables

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique;
- un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant (ex: un accident, une maladie obligeant à l'arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche...)

Dérogations : 2

A partir de la 3ème absence non justifiée, l'étudiant peut être convoqué par le responsable de formation. Après entretien, le responsable détermine les mesures pédagogiques appropriées et peut appliquer une sanction allant jusqu'au constat de la défaillance dans le/ les éléments concernés

L'étudiant relevant d'un profil spécifique attesté peut être dispensé d'assiduité. Il doit en faire la demande auprès du service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivant son accès à ce profil spécifique.

Dérogations : 0

Modalités de progression en DEUST

L'inscription en 1ère année de DEUST est accordée par la commission pédagogique de la composante après sélection des candidats. Chaque année universitaire, celle-ci établit la liste des admis à s'inscrire dans cette formation dans la limite des places disponibles.

Les étudiants peuvent prendre au total trois inscriptions annuelles en vue de la validation du diplôme. Une ou, exceptionnellement, deux inscriptions supplémentaires peuvent être accordées par le président de l'université sur proposition d'une commission pédagogique constituée à cet effet.

En dehors de tout aménagement spécifique par contrat pédagogique, la progression de l'étudiant se fait conformément à la maquette de la formation suivie à concurrence de 30 crédits ECTS pour chaque semestre.

Validation d'acquis

Les commissions pédagogiques (régies par les articles D613-38 et suivants du Code de l'éducation) sont chargées de la validation des acquis. Les validations d'acquis prononcées par les commissions pédagogiques se traduisent par des dispenses de diplôme, de semestre(s), d'une ou plusieurs UE ou élément(s) constitutif(s) d'UE.

Dérogations : 0

L'étudiant bénéficiant d'une validation d'acquis ne peut plus se présenter aux examens correspondants.

Les semestres, les UE ou les éléments constitutifs d'une UE ayant fait l'objet d'une dispense d'études n'entrent pas dans le calcul du résultat du diplôme, du semestre ou de l'UE.

Mise en situation professionnelle

La formation propose des mises en situation professionnelle, notamment par le biais d'un stage ou de l'alternance.

Le stage est une période temporaire de mise en situation en milieu professionnel au cours de laquelle l'étudiant acquiert des compétences professionnelles et met en œuvre les acquis de sa formation en vue d'obtenir un diplôme ou une certification et de favoriser son insertion professionnelle.

Le stage obligatoire est prévu par la maquette de formation. Le stage volontaire est effectué à l'initiative de l'étudiant et accepté par l'équipe pédagogique de la formation. L'un comme l'autre font l'objet d'une restitution de la part du stagiaire, évaluée par l'équipe pédagogique de la formation, pour traduire sa mise en application des acquis de la formation et exprimer les savoirs et compétences acquis.

Dérogations : 0

Lorsque le stagiaire interrompt sa période de formation en milieu professionnel

- pour un motif lié à la maladie, à un accident, à la grossesse, à la paternité, à l'adoption
- ou en accord avec l'établissement, en cas de non-respect des stipulations pédagogiques de la convention
- ou en cas de rupture de la convention à l'initiative de l'organisme d'accueil,

l'université :

- valide la période de formation en milieu professionnel ou le stage, même s'il n'a pas atteint la durée prévue dans le cursus,
- ou propose au stagiaire une modalité alternative de validation de sa formation.

L'étudiant concerné par cette situation doit impérativement contacter son tuteur pédagogique. Ce dernier, en accord avec l'équipe pédagogique et, le cas échéant, après avis du maître de stage, étudie la modalité de validation alternative la plus adéquate, en fonction de l'état d'avancement du stage au moment de l'interruption et conformément aux modalités d'évaluation et de contrôle des connaissances. Cette modalité alternative peut notamment prendre la forme suivante :

- Un report de tout ou partie de la fin de la période de stage en accord avec l'organisme d'accueil et à condition que ce report soit compatible avec le calendrier universitaire.
- La rédaction d'un mémoire/rapport de substitution
- Une épreuve écrite et/ou orale de substitution.

Dérogations : 0

Dérogations : 0

Compensation en DEUST

Le cumul entre un système de notes indépendantes et un système de notes entre lesquelles des compensations peuvent être établies n'est pas autorisé.

Dérogations : 2

Capitalisation

L'acquisition de l'UE emporte celle des crédits européens correspondants.

Dérogations : 0

Les éléments constitutifs de l'UE ne sont pas affectés individuellement de crédits européens.

Une UE acquise ne peut plus être représentée à un examen, quel que soit le parcours d'études où elle est inscrite.

Dérogations : 2

Une UE non acquise appartenant à un semestre validé ne peut pas être représentée à un examen en vue d'améliorer la note de ce semestre. Elle peut toutefois être représentée à un examen si elle est inscrite dans un autre diplôme (mention ou parcours).

Dérogations : 0

En cas de **redoublement**, et/ou de **modification du diplôme**, les UE acquises au titre d'une année universitaire antérieure et ne figurant plus au programme du diplôme font l'objet de mesures transitoires. Ces mesures préservent le nombre de crédits européens acquis par l'étudiant, tout en visant l'acquisition des objectifs du diplôme en termes de compétences.

Dérogations : 0

Calcul de la moyenne générale en DEUST

La moyenne générale obtenue en DEUST est la moyenne de l'ensemble des notes obtenues, pondérées par les coefficients.

Jurys du DEUST

Les jurys sont désignés par le président de l'université sur proposition du directeur ou des directeurs de l'unité ou des unités de formation et de recherche, ou du ou des départements de formation assurant les enseignements.

Il est créé des jurys de semestre. Le jury de semestre arrête les notes et est souverain pour prononcer la validation ou la non-validation d'un semestre.

Dérogations : 0

Il est créé des jurys d'année. A l'issue de chacune des deux sessions d'examens, le jury d'année se prononce sur la validation de deux semestres immédiatement consécutifs.

Il est créé des jurys de diplôme. Le jury de diplôme prononce la délivrance du diplôme.

Ce jury est présidé par un enseignant-chercheur.

Equivalences et mentions

En cas de dispense de semestre, la moyenne générale au diplôme est la moyenne des notes des seuls semestres effectués à l'Université de Strasbourg.

Les études accomplies à l'étranger, selon un contrat pédagogique mis en œuvre dans le cadre d'échanges internationaux conventionnés, sont considérées comme des études accomplies à l'Université de Strasbourg. Les modalités d'évaluation de l'étudiant en mobilité sont précisées dans son contrat pédagogique.

Dérogations : 0

En cas de réorientation, la moyenne générale obtenue au diplôme est la moyenne des notes des seuls semestres effectués dans le diplôme terminal.

Dérogations : 0

L'attribution d'une mention (assez bien : 12/20 ; bien : 14/20 ; très bien : 16/20) est calculée sur la moyenne générale obtenue au diplôme. Des points de jury peuvent être accordés pour l'attribution d'une mention.

Dérogations : 0

Conservation d'une note d'une année sur l'autre

Les notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues à des épreuves dans des UE non acquises ne sont pas conservées d'une année à l'autre, sauf si le contrat pédagogique de l'étudiant le prévoit.

Dérogations : 2

Règle(s) additionnelle(s)

-

Additionnels : 2

Dérogations : 0

Règles applicables aux diplômes DEUST en régime ECI

Evaluation continue intégrale - principes directeurs

L'évaluation continue intégrale consiste en une pluralité d'évaluations diversifiées, réparties régulièrement sur l'ensemble des semaines du semestre et pour l'ensemble des enseignements dont l'objectif est de renforcer la dimension formative des évaluations et de conférer aux retours sur les évaluations un rôle important dans la progression de l'étudiant.

Elle doit permettre à l'équipe pédagogique d'attester que l'étudiant maîtrise les connaissances et compétences visées dans une UE. Elle n'a pas nécessairement pour objectif d'évaluer tous les contenus pédagogiques d'une UE.

Organisation de l'évaluation continue intégrale

La répartition régulière des évaluations peut être garantie par le recours systématique à des créneaux hebdomadaires identifiés dans l'emploi du temps.

Le planning des évaluations avec convocation (qui doivent être identifiées comme telles dans les modalités d'évaluation de chaque formation) est publié au cours des deux premières semaines du semestre. Si des modifications doivent être apportées au planning de ces évaluations en cours de semestre pour des raisons impérieuses, elles sont communiquées 15 jours avant l'évaluation.

Des évaluations peuvent également être réalisées sans convocation dans les créneaux d'enseignement de l'emploi du temps (évaluations en TD et TP, par exemple). Pour ces dernières, des aménagements ou des dérogations sont accordés au profit des étudiants à profil spécifique (étudiants salariés, sportifs de haut niveau, artistes, étudiants en situation de handicap, etc.)

Dérogations : 0

Modalités d'évaluation et restitution pédagogique aux étudiants

L'élément de base de l'évaluation est l'UE.

L'évaluation continue intégrale repose sur des évaluations multiples et de formes variées, comme des épreuves écrites, orales, des activités pratiques, des rendus de travaux, des projets et des périodes de mise en situation. Elle permet d'apprécier la progression des acquis des connaissances et compétences visés par l'UE, et propose d'éventuelles remédiations à l'étudiant.

Chaque épreuve est corrigée dans un délai raisonnable, en tout état de cause avant l'évaluation suivante, selon des modalités laissées à l'appréciation des enseignants. Le corrigé renforce la dimension formative de l'UE. En particulier, il est remis en perspective par rapport aux attendus (connaissances et compétences) de l'enseignement.

Absence aux épreuves

La présence aux épreuves, avec ou sans convocation, est obligatoire, sauf dans les cas d'aménagement d'études le précisant.

Dérogations : 0

En cas d'absence à une épreuve avec convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, il est considéré comme défaillant. La défaillance n'est pas compensable.

Dérogations : 2

Si l'absence est justifiée, une épreuve de substitution est organisée. L'enseignant responsable de l'examen initial, en coordination avec le responsable du semestre, en définit le calendrier et les modalités; elles peuvent différer de celles de l'épreuve initiale.

En cas d'absence à une épreuve sans convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf en cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, l'étudiant est sanctionné par la note zéro à cette épreuve.

Dérogations : 2

En cas d'absence justifiée, la note est neutralisée par le président de jury.

Si l'UE ne comprend que des épreuves sans convocation auxquelles l'étudiant a été absent de façon justifiée, une épreuve de substitution est organisée. L'enseignant responsable de l'UE, en coordination avec le responsable de semestre, en définit le calendrier et les modalités; elles peuvent être différentes de celles des épreuves initiales.

En cas d'absence à une épreuve de substitution ou à une épreuve de rattrapage (lorsque la formation en propose une), que cette absence soit justifiée ou pas, il n'est pas organisé de nouvelle épreuve. L'étudiant est considéré comme absent injustifié; il se voit attribuer la note de 0/20 en cas d'épreuve sans convocation, il se voit déclaré défaillant en cas d'épreuve avec convocation.

Pour les épreuves avec et sans convocation, sont considérées comme des justifications recevables:

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique; la convocation doit être déposée au moins trois jours avant les épreuves auprès du service de scolarité.
- Un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant, et attesté auprès du service de scolarité par un justificatif original dans un délai n'excédant pas sept jours ouvrés après les épreuves concernées. Un accident, une maladie obligeant à un arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche constituent des cas recevables dans cette circonstance.

Dérogations : 0

Une dispense partielle de présence à une épreuve sans convocation peut être accordée à l'étudiant pour des raisons jugées recevables. L'étudiant en fait la demande et produit les justificatifs auprès du service de scolarité avant l'épreuve. Une épreuve de remplacement peut lui être proposée par l'enseignant responsable de l'épreuve initiale, qui en définit les modalités; elles peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. A défaut, il n'est pas tenu compte de la note manquante.

Dérogations : 0

Dérogations et alinéas additionnels

Contrat pédagogique

Dans ce contrat, parmi d'autres clauses, le régime spécial des études adopté par l'Université vise à permettre de proposer des accompagnements en fonction des besoins particuliers de l'étudiant. Dans le cadre de sa mise en oeuvre de ce régime, la formation propose les aménagements suivants, parmi

(D) ceux proposés ici <https://unistra.fr/rse> :

- aménagements des horaires d'enseignement
- attribution d'un régime long d'études

Motif de la dérogation : Par rapport aux autres aménagements nous ne sommes pas en mesure de les proposer car: notre formation est professionnalisaante nous sommes en régime CC + CT avec des CT et des sessions 2 obligatoires nous organisons des CC pour évaluer les compétences pratiques Étant donné la complexité de nos MECC et de nos contraintes calendaires, et que les modalités d'applications impliquent un travail supplémentaire de la part de la scolarité et des enseignants, nous ne serions pas en mesure de les mettre en œuvre actuellement.

Assiduité

Un contrôle d'assiduité est organisé. Les absences aux enseignements intégrés et/ou dirigés et/ou pratiques doivent être excusées dans un délai de 5 jours ouvrés, par transmission de la pièce justificative au service de scolarité. L'étudiant doit également prévenir au plus tôt l'enseignant concerné.

Après deux absences non excusées à un ou des enseignements avec contrôle d'assiduité, un avertissement est transmis à l'étudiant avec convocation par un des responsables de la faculté.

(D) Si l'étudiant fait encore l'objet d'une absence non excusée supplémentaire au cours du semestre, il sera exclu de l'ensemble des examens du semestre et devra se présenter à la session 2.

Les étudiants en apprentissage ou en contrat professionnel sont des salariés en formation dont la (A) présence est régie par le code du travail et les conventions collectives de la branche. Ils sont soumis à une obligation d'assiduité totale.

Motif de la dérogation : En application des règles de la faculté de pharmacie

Motif de la dérogation : En application des règles de la faculté de pharmacie

Compensation en DEUST

(D) Aucune compensation annuelle n'est possible entre semestres.

Motif de la dérogation : La formation fait le choix de permettre les compensations au sein du semestre, mais pas entre les semestres.

Capitalisation

Pour une année d'études, en cas d'ajournement à la première session, l'étudiant conserve pour la deuxième session les notes des UE validées lors de la première session, sauf demande écrite de sa (D) part adressée au service de la scolarité dans les sept jours qui suivent la publication des notes sur l'ENT. Dans ce cas, seule la note obtenue à la deuxième session sera retenue et considérée comme définitive.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

Conservation d'une note d'une année sur l'autre

Pour les UE non acquises :

Les notes d'EP égales ou supérieures à 10/20 obtenue lors d'une des deux sessions sont maintenues pour une année.

- (D) Les notes d'épreuves supérieures ou égales à 10/20 obtenues lors d'une des deux sessions ne sont pas conservées d'une année à l'autre, sauf les notes de travaux pratiques qui sont conservées pour une année. S'il y a une épreuve de rattrapage de TP, c'est la meilleure des deux notes qui est conservée.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

Absence aux épreuves

En cas d'absence à une épreuve de contrôle continu, l'étudiant devra fournir au service de la scolarité et à l'enseignant, une justification écrite dans un délai maximal de 5 jours ouvrés, sauf cas de force majeure avérée.

- (D) Lorsque l'absence est considérée comme étant justifiée, une épreuve de substitution **peut** être organisée. L'enseignant responsable de l'examen en définit les modalités qui peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. A défaut, l'épreuve est neutralisée.

En cas d'absence injustifiée à une épreuve de contrôle continu, la note de cette épreuve sera zéro.

- (D) Lorsque l'étudiant est absent à toutes les épreuves de contrôle continu d'un élément pédagogique, sans justification recevable, il est déclaré défaillant.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

Règle(s) additionnelle(s)

Report de note de la session principale à la session de rattrapage

En cas de non validation d'un semestre, il est proposé un examen de rattrapage pour toute UE non acquise :

- Seules les matières dont la note est inférieure à 10/20 sont soumises au rattrapage.
- Aucun report de note n'est possible de la session 1 à la session 2.

- (A) Dans le cadre des UE mêlant contrôle continu et contrôle terminal, une épreuve unique de rattrapage sera définie en session 2, sauf exceptions prévues et proposées par le tableau des épreuves. Si l'épreuve de rattrapage est unique, elle représente toutes les notions et épreuves de la session 1
En conséquence, tous les contrôles prévus en session 2 pour un EP sont obligatoires

Tableau MECC

(E = Écrit, O = Oral, A = Autre)

OBJETS					Session principale								Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.	
Semestre 1 - DEUST 1					30	10											
UE01 Chimie et biochimie	Xavier WISSLER	9	3														
Chimie et biochimie	Xavier WISSLER	-	3		1	CC écrit	E	01:00	N		3	CT écrit	E	01:00			
					1	CC écrit	E	01:00	N								
					1	CC écrit	E	01:00	N								
UE02 Pharmacologie	Nathalie NIEDERHOFFER	6	2														
Initiation au médicament	Nathalie NIEDERHOFFER	-	1		0.5	CC écrit	E	01:00	N		1	CT écrit (sans documents)	E	00:60			
					0.5	CC écrit	E	01:00	N								
Pharmacologie intégrée	Nathalie NIEDERHOFFER	-	1		0.5	CC écrit	E	01:00	N		1	CT écrit (sans documents)	E	00:60			
					0.5	CC écrit	E	01:00	N								
UE03 Anatomie, Physiologie et Pathologies (1)		12	4														
Anatomie, Physiologie et Pathologies (1)	Anne-Laure BADET	-	4		1.33	CC écrit	E	01:00	N		4	CT écrit	E	01:00			
					1.33	CC écrit	E	01:00	N								
					1.34	CC écrit	E	01:00	N								
UE04 Microbiologie et Anti-infectieux	Anne-Laure BADET	3	1														
Microbiologie	Anne-Laure BADET	-	0.5		0.5	CC écrit	E	01:00	N		0.5	CT écrit	E	00:30			
Anti-infectieux	Anne-Laure BADET	-	0.5		0.5	CC écrit	E	01:00	N		0.5	CT écrit	E	00:30			
Semestre 2 - DEUST 1					30	10											
UE05 Législation pharmaceutique, gestion et législation du travail	Alexandra CHAMPERT	12	4														
Législation pharmaceutique	Alexandra CHAMPERT	-	2		2	CC écrit	E	01:00	N		2	CT écrit	E	00:30			
Gestion	Alexandra CHAMPERT	-	1		1	CC écrit	E	01:00	N		1	CT écrit	E	00:30			
Législation du travail	Alexandra CHAMPERT	-	1		1	CC écrit	E	01:00	N		1	CT écrit	E	00:30			
UE06 Pharmacie galénique	Gilles BLOCH	9	3														

OBJETS								Session principale								Session de rattrapage								
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Session principale								Session de rattrapage											
					Coefficient	Intitulé		Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé		Type	Durée	Seuil compens.						
Pharmacie galénique	<i>Gilles BLOCH</i>	-	3		1	CC écrit		E	01:00	N			3	CT écrit		E	01:00							
					1	CC écrit		E	01:00	N														
					1	CC écrit		E	01:00	N														
UE07 Préparation et conditionnement du médicament (1)	<i>Gilles BLOCH</i>	3	1																					
Préparation et conditionnement du médicament (1)	<i>Gilles BLOCH</i>	-	1		1	TP CC		A		N			1	TP CC		A								
UE08 Bon usage du médicament	<i>Rachel MATZ-W ESTPHAL</i>	3	1																					
Interactions médicamenteuses et dangers des médicaments	<i>Rachel MATZ-W ESTPHAL</i>	-	0.5		0.5	CC écrit		E	01:00	N			0.5	CT écrit		E	00:30							
Toxicologie	<i>Rachel MATZ-W ESTPHAL</i>	-	0.5		0.5	CC écrit		E	01:00	N			0.5	CT écrit		E	00:30							
UE09 Langues	<i>Christophe GUIBAL</i>	3	1																					
Anglais	<i>Christophe GUIBAL</i>	-	1		0.5	CC Oral		O	00:15	N			1	CT Oral		O	00:15							
					0.5	CC Oral		O	00:15	N														

Dérogations et alinéas additionnels

Contrat pédagogique

Dans ce contrat, parmi d'autres clauses, le régime spécial des études adopté par l'Université vise à permettre de proposer des accompagnements en fonction des besoins particuliers de l'étudiant. Dans le cadre de sa mise en oeuvre de ce régime, la formation propose les aménagements suivants, parmi

(D) ceux proposés ici <https://unistra.fr/rse> :

- aménagements des horaires d'enseignement
- attribution d'un régime long d'études

Motif de la dérogation : Par rapport aux autres aménagements nous ne sommes pas en mesure des les proposer car: notre formation est professionnalisante nous sommes en régime CC + CT avec des CT et des sessions 2 obligatoires nous organisons des CC pour évaluer les compétences pratiques Étant donné la complexité de nos MECC et de nos contraintes calendaires, et que les modalités d'applications impliquent un travail supplémentaire de la part de la scolarité et des enseignants, nous ne serions pas en mesure de les mettre en œuvre actuellement.

Assiduité

Un contrôle d'assiduité est organisé. Les absences aux enseignements intégrés et/ou dirigés et/ou pratiques doivent être excusées dans un délai de 5 jours ouvrés, par transmission de la pièce justificative au service de scolarité. L'étudiant doit également prévenir au plus tôt l'enseignant concerné.

Après deux absences non excusées à un ou des enseignements avec contrôle d'assiduité, un avertissement est transmis à l'étudiant avec convocation par un des responsables de la faculté.

Si l'étudiant fait encore l'objet d'une absence non excusée supplémentaire au cours du semestre, il (D) sera exclu de l'ensemble des examens du semestre et devra se présenter à la session 2.

A partir de la 3ème absence non justifiée, l'étudiant peut être convoqué par le responsable de formation. Après entretien, le responsable détermine les mesures pédagogiques appropriées et peut appliquer une sanction allant jusqu'au constat de la défaillance dans le/ les éléments concernés

Les étudiants en apprentissage ou en contrat professionnel sont des salariés en formation dont la (A) présence est régie par le code du travail et les conventions collectives de la branche. Ils sont soumis à une obligation d'assiduité totale.

Motif de la dérogation : En application des règles de la faculté de pharmacie

Motif de la dérogation : En application des règles de la faculté de pharmacie

Compensation en DEUST

(D) Aucune compensation annuelle n'est possible entre semestres.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

Capitalisation

- Pour une année d'études, en cas d'ajournement à la première session, l'étudiant conserve pour la deuxième session les notes des UE validées lors de la première session, sauf demande écrite de sa part adressée au service de la scolarité dans les sept jours qui suivent la publication des notes sur l'ENT. Dans ce cas, seule la note obtenue à la deuxième session sera retenue et considérée comme définitive.
- (D) Pour une année d'études, en cas d'ajournement à la première session, l'étudiant conserve pour la deuxième session les notes des UE validées lors de la première session, sauf demande écrite de sa part adressée au service de la scolarité dans les sept jours qui suivent la publication des notes sur l'ENT. Dans ce cas, seule la note obtenue à la deuxième session sera retenue et considérée comme définitive.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

Conservation d'une note d'une année sur l'autre

Pour les UE non acquises :

Les notes d'EP égales ou supérieures à 10/20 obtenue lors d'une des deux sessions sont maintenues pour une année.

- (D) Les notes d'épreuves supérieures ou égales à 10/20 obtenues lors d'une des deux sessions ne sont pas conservées d'une année à l'autre, sauf les notes de travaux pratiques qui sont conservées pour une année. S'il y a une épreuve de rattrapage de TP, c'est la meilleure des deux notes qui est conservée.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

Absence aux épreuves

En cas d'absence à une épreuve de contrôle continu, l'étudiant devra fournir au service de la scolarité et à l'enseignant, une justification écrite dans un délai maximal de 5 jours ouvrés, sauf cas de force majeure avérée.

- (D) En cas d'absence à une épreuve de contrôle continu, l'étudiant devra fournir au service de la scolarité et à l'enseignant, une justification écrite dans un délai maximal de 5 jours ouvrés, sauf cas de force majeure avérée.
- Lorsque l'absence est considérée comme étant justifiée, une épreuve de substitution **peut** être organisée. L'enseignant responsable de l'examen en définit les modalités qui peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. A défaut, l'épreuve est neutralisée.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

En cas d'absence injustifiée à une épreuve de contrôle continu, la note de cette épreuve sera zéro.

- (D) En cas d'absence injustifiée à une épreuve de contrôle continu, la note de cette épreuve sera zéro.
- Lorsque l'étudiant est absent à toutes les épreuves de contrôle continu d'un élément pédagogique, sans justification recevable, il est déclaré défaillant.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

Règle(s) additionnelle(s)

Report de note de la session principale à la session de rattrapage

En cas de non validation d'un semestre, il est proposé un examen de rattrapage pour toute UE non acquise :

- (A) En cas de non validation d'un semestre, il est proposé un examen de rattrapage pour toute UE non acquise :
- Seules les matières dont la note est inférieure à 10/20 sont soumises au rattrapage.
 - Aucun report de note n'est possible de la session 1 à la session 2.

Dans le cadre des UE mêlant contrôle continu et contrôle terminal, une épreuve unique de rattrapage sera définie en session 2, sauf exceptions prévues et proposées par le tableau des épreuves. Si l'épreuve de rattrapage est unique, elle représente toutes les notions et épreuves de la session 1.

En conséquence, tous les contrôles prévus en session 2 pour un EP sont obligatoires

Tableau MECC

(E = Écrit, O = Oral, A = Autre)

OBJETS					Session principale								Session de rattrapage			
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.
Semestre 3 - DEUST 2		30	10													
UE 01 Anatomie, Physiologie et Pathologies (2)	BADET Anne-Laure	9	3													
Anatomie, Physiologie et Pathologies (2)	BADET Anne-Laure	-	3		1	CC écrit	E	01:00	N			3	CT écrit	E	01:00	
					1	CC écrit	E	01:00	N							
					1	CC écrit	E	01:00	N							
UE 02 Grandes pathologies : de la cible au médicament	Jean-Pierre GIES	3	1													
					0.34	Oral	O	00:15	N			1	CT écrit	E	01:00	
					0.33	Ecrit Rapport écrit	A		N							
					0.33	CC écrit	E	01:00	N							
UE 03 Botanique et pharmacognosie	Aurelie URBAIN	6	2													
Botanique	Aurelie URBAIN	-	1		0.5	CC écrit	E	00:30	N			1	CT écrit	E	00:30	
Médicaments d'origine naturelle	Aurelie URBAIN	-	1		1	CC écrit	E	00:30	N			1	CT écrit	E	00:30	
UE 04 Préparation et conditionnement du médicament (2)	Gilles BLOCH	9	3													
Travaux pratiques de préparation et conditionnement du médicament (2)	Gilles BLOCH	-	2.75		2.75	TP Réalisation d'une préparation, conditionnement et étiquetage.	A		N			3	TP	A		
Travaux pratiques de reconnaissances	Gilles BLOCH	-	0.25		0.25	TP Réalisation d'une préparation, conditionnement et étiquetage.	A		N							
UE 05 Commentaire d'ordonnance : initiation à la dispensation	Matthieu FOHRER	3	1													
Commentaire technique d'ordonnances	Matthieu FOHRER	-	1		0.5	CC oral	O	00:15	N			1	CT oral	O	00:15	
Semestre 4 - DEUST 2		30	10													
UE 06 Prise en charge médicamenteuse des pathologies	Emilie SICK	9	3													
					1	CC écrit	E	01:00	N			1	CT écrit	E	01:00	
					1	CC écrit	E	01:00	N							
					1	CC écrit	E	01:00	N							

OBJETS								Session principale								Session de rattrapage								
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Session principale								Session de rattrapage											
					Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.								
UE 07 Dispositifs médicaux	Emilie SICK	3	1																					
Dispositifs médicaux	Emilie SICK	-	1		0.5	CC écrit	E	00:30	N			1	CT écrit	E	00:30									
					0.5	CC écrit	E	00:30	N															
UE 08 Phytothérapie	Emilie SICK	6	2																					
Phytothérapie	Emilie SICK	-	1.75		0.88	CC écrit	E	01:00	N			1.75	CT écrit	E	01:00									
					0.87	CC écrit	E	01:00	N															
Homéopathie	Emilie SICK	-	0.25		0.25	CC écrit	E	00:30	N			0.25	CT écrit	E	00:30									
UE 09 Commentaire d'ordonnances et conseils à l'officine	Matthieu FOHRER	6	2																					
Commentaire d'ordonnances et conseils à l'officine	Matthieu FOHRER	-	2		0.67	CC oral	O	00:15	N			2	CT Oral	O	00:15									
					0.67	CC oral	O	00:15	N															
					0.66	CC oral	O	00:15	N															
UE 10 Immunologie	BADET Anne-Laure	3	1																					
Immunologie	BADET Anne-Laure	-	1		0.5	CC écrit	E	01:00	N			1	CT écrit	E	01:00									
					0.5	CC écrit	E	01:00	N															
UE 11 Langues	GUIBAL Christophe	3	1																					
Anglais	GUIBAL Christophe	-	1		0.5	CC oral	O	00:15	N			1	CT oral	O	00:15									
					0.5	CC oral	O	00:15	N															

Document interne à l'université

Règles applicables à tous les diplômes LICENCE PRO sélectionnés**Inscriptions administratives**

L'inscription administrative consiste à inscrire un étudiant dans l'une des formations proposées par l'université. Ce processus annuel et obligatoire implique la collecte des données administratives nécessaires concernant l'étudiant, le paiement des droits et la détermination du statut de l'étudiant.

Nul ne peut accéder aux activités d'enseignement et aux examens s'il n'est pas régulièrement inscrit.

L'inscription administrative s'effectue conformément au calendrier et aux modalités indiquées sur inscriptions.unistra.fr

Dérogations : 0

Nombre d'inscription

Tout étudiant peut acquérir les unités d'enseignement constitutives de son cursus, de manière progressive, année après année, dans la limite de six inscriptions annuelles dans la même mention, dont trois dans la 1^e année du diplôme.

Dérogations : 0

Au-delà, toute inscription supplémentaire est soumise à l'autorisation du responsable de la formation après consultation de la commission pédagogique, selon une procédure adoptée par le Conseil de compositrice.

Dérogations : 0

Les inscriptions supplémentaires procédant de l'étalement des études par contrat pédagogique sont exclues de ce décompte.

Dérogations : 0

Inscriptions pédagogiques

L'inscription pédagogique consiste pour un étudiant à s'inscrire aux différents enseignements de la formation en fonction de la maquette, de ses souhaits et de ses acquis.

Elle est obligatoire. En dehors de la situation de césure, l'étudiant non inscrit pédagogiquement est considéré comme non assidu, et n'est pas autorisé à se présenter aux épreuves d'évaluation.

Dérogations : 0

Elle s'effectue conformément au calendrier adopté annuellement par le CA après avis de la CFVU.

Dérogations : 0

Contrat pédagogique

Pour accompagner et soutenir la réussite de l'étudiant, notamment lors de l'octroi d'un statut spécifique, le responsable de formation met en place avec l'étudiant un contrat pédagogique.

Dérogations : 0

Cet accord, signé par les deux parties, adapte de façon détaillée, justifiée et proportionnée, le déroulement du cursus de l'étudiant, en tenant compte de sa situation et des nécessités du bon déroulement de la formation.

Dans ce contrat, parmi d'autres clauses, le régime spécial des études adopté par l'Université vise à permettre de proposer des accompagnements en fonction des besoins particuliers de l'étudiant. Dans le cadre de sa mise en oeuvre de ce régime, la formation propose les aménagements suivants, parmi ceux proposés ici <https://unistra.fr/rse> :

Dérogations : 2

L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.

En cas de refus d'octroi de régime spécial d'études, l'étudiant peut contester cette décision par une demande écrite et motivée déposée auprès de la Direction des études et de la scolarité.

Le contrat pédagogique peut être pluriannuel. Ses prévisions sont réexaminées, et éventuellement adaptées, en fonction de l'évolution de la situation de l'étudiant et de la formation.

Dérogations : 0

Assiduité

L'assiduité est obligatoire dans le cadre des travaux dirigés et des travaux pratiques.

Additionnels : 2

Toute absence doit être justifiée. En cas d'absence, l'étudiant présente une justification au service de scolarité si possible avant l'absence, ou à défaut dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés après l'absence, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. Sont considérées comme des justifications recevables

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique;
- un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant (ex: un accident, une maladie obligeant à l'arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche...)

Dérogations : 2

A partir de la 3ème absence non justifiée, l'étudiant peut être convoqué par le responsable de formation. Après entretien, le responsable détermine les mesures pédagogiques appropriées et peut appliquer une sanction allant jusqu'au constat de la défaillance dans le/ les éléments concernés

L'étudiant relevant d'un profil spécifique attesté peut être dispensé d'assiduité. Il doit en faire la demande auprès du service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivant son accès à ce profil spécifique.

Dérogations : 2

Modalités d'accès et de progression en licence

La formation est organisée en année, semestres, et UE, dont certaines constituent des blocs de compétences.

Dérogations : 0

Dans le cadre d'une maquette organisée en blocs de compétences, et exclusivement dans ce cadre, une UE peut être assortie de prérequis pour permettre une progression cohérente de l'étudiant dans le cursus. Un prérequis est un jalon incontournable dans l'acquisition progressive d'une compétence ou d'un bloc de compétences constitutifs du cœur de la formation, et que l'étudiant doit avoir validé pour pouvoir être inscrit pédagogiquement à l'UE concernée.

Dérogations : 0

Pour accéder à l'année supérieure, l'étudiant doit avoir validé les deux semestres de l'année en cours.

Toutefois un étudiant n'ayant pas validé son année, mais ayant acquis au moins 24 crédits ECTS sur 30 pour chacun des deux semestres, est autorisé à s'inscrire en année supérieure. L'acquisition des éléments en dette dans l'année non validée est prioritaire.

Dérogations : 0

Par dérogation aux principes énoncés ci-dessus, l'étudiant n'ayant pas validé son année peut être autorisé à suivre par anticipation des éléments pédagogiques de l'année supérieure. Il reste exclusivement inscrit dans l'année non validée, et les éléments pédagogiques suivis dans l'année supérieure font l'objet d'un contrat pédagogique signé par le responsable de la formation et par l'étudiant. Dans ce cas, la somme totale en ECTS des UE suivies ne pourra pas, par défaut, excéder 30 ECTS par semestre. Le responsable pédagogique informe le service de scolarité des contrats établis. Lors de son inscription pédagogique, l'étudiant présente obligatoirement le contrat pédagogique signé.

Dérogations : 0

En dehors de tout aménagement spécifique par contrat pédagogique, la progression de l'étudiant se fait conformément à la maquette de la formation suivie à concurrence de 30 crédits ECTS pour chaque semestre.

Dérogations : 0

Un étudiant ne peut en aucun cas être inscrit en troisième année s'il n'a pas validé la première année de la formation.

Dérogations : 0

Validation d'acquis

Les commissions pédagogiques (régies par les articles D613-38 et suivants du Code de l'éducation) sont chargées de la validation des acquis. Les validations d'acquis prononcées par les commissions pédagogiques se traduisent par des dispenses de diplôme, de semestre(s), d'une ou plusieurs UE ou élément(s) constitutif(s) d'UE.

Dérogations : 0

L'étudiant bénéficiant d'une validation d'acquis ne peut plus se présenter aux examens correspondants.

Les semestres, les UE ou les éléments constitutifs d'une UE ayant fait l'objet d'une dispense d'études n'entrent pas dans le calcul du résultat du diplôme, du semestre ou de l'UE.

Mise en situation professionnelle

La formation propose des mises en situation professionnelle, notamment par le biais d'un stage ou de l'alternance.

Le stage est une période temporaire de mise en situation en milieu professionnel au cours de laquelle l'étudiant acquiert des compétences professionnelles et met en œuvre les acquis de sa formation en vue d'obtenir un diplôme ou une certification et de favoriser son insertion professionnelle.

Dérogations : 0

Le stage obligatoire est prévu par la maquette de formation. Le stage volontaire est effectué à l'initiative de l'étudiant et accepté par l'équipe pédagogique de la formation. L'un comme l'autre font l'objet d'une restitution de la part du stagiaire, évaluée par l'équipe pédagogique de la formation, pour traduire sa mise en application des acquis de la formation et exprimer les savoirs et compétences acquis.

Lorsque le stagiaire interrompt sa période de formation en milieu professionnel

- pour un motif lié à la maladie, à un accident, à la grossesse, à la paternité, à l'adoption
- ou en accord avec l'établissement, en cas de non-respect des stipulations pédagogiques de la convention
- ou en cas de rupture de la convention à l'initiative de l'organisme d'accueil,

l'université :

- valide la période de formation en milieu professionnel ou le stage, même s'il n'a pas atteint la durée prévue dans le cursus,
- ou propose au stagiaire une modalité alternative de validation de sa formation.

L'étudiant concerné par cette situation doit impérativement contacter son tuteur pédagogique. Ce dernier, en accord avec l'équipe pédagogique et, le cas échéant, après avis du maître de stage, étudie la modalité de validation alternative la plus adéquate, en fonction de l'état d'avancement du stage au moment de l'interruption et conformément aux modalités d'évaluation et de contrôle des connaissances. Cette modalité alternative peut notamment prendre la forme suivante :

- Un report de tout ou partie de la fin de la période de stage en accord avec l'organisme d'accueil et à condition que ce report soit compatible avec le calendrier universitaire.
- La rédaction d'un mémoire/rapport de substitution
- Une épreuve écrite et/ou orale de substitution.

Dérogations : 0

Dérogations : 0

Compensation en licence professionnelle

La formation inclut des UE - blocs de compétences.

Au niveau du semestre, de l'année et du diplôme : Les UE correspondant à des blocs de compétences ne sont pas compensables par d'autres UE.

Dérogations : 2

Capitalisation en licence professionnelle

Une UE dont la note est supérieure ou égale à 10/20 est validée.

L'acquisition d'une UE emporte celle des crédits européens correspondants. Les éléments constitutifs d'une UE ne sont pas affectés individuellement de crédits européens.

Une UE acquise ne peut plus être représentée à un examen, quel que soit le parcours d'études où elle est inscrite.

Une UE non acquise appartenant à un semestre validé ne peut pas être représentée à un examen en vue d'améliorer la note de ce semestre. Elle peut toutefois être représentée à un examen si elle est inscrite dans un autre diplôme (mention).

Dérogations : 2

En cas de **redoublement**, les UE acquises au titre d'une année universitaire antérieure et ne figurant plus au programme du diplôme font l'objet de mesures transitoires. Les mesures transitoires préservent le nombre de crédits européens acquis par l'étudiant.

Dérogations : 0

Calcul de la moyenne générale et obtention du diplôme

La moyenne générale obtenue est la moyenne de l'ensemble des notes obtenues aux UE, pondérées par leurs coefficients.

Dérogations : 0

Jurys

Les jurys sont désignés par le président de l'université sur proposition du directeur de composante.

Dérogations : 0

Le jury de semestre arrête les notes et est souverain pour prononcer la validation ou la non-validation d'un semestre.
Le jury d'année se prononce sur la validation de deux semestres immédiatement consécutifs. Il se réunit à l'issue de chaque session d'examen.
Le jury de diplôme prononce la délivrance du diplôme.

Dérogations : 0

Equivalences et mentions

En cas de dispense de semestre, la moyenne générale au diplôme est la moyenne des notes des seuls semestres effectués à l'Université de Strasbourg.

Les études accomplies à l'étranger, selon un contrat pédagogique mis en œuvre dans le cadre d'échanges internationaux conventionnés, sont considérées comme des études accomplies à l'Université de Strasbourg. Les modalités d'évaluation de l'étudiant en mobilité sont précisées dans son contrat pédagogique.

Dérogations : 0

En cas de réorientation, la moyenne générale obtenue au diplôme est la moyenne des notes des seuls semestres effectués dans le diplôme terminal.

Dérogations : 0

L'attribution d'une mention (assez bien : 12/20 ; bien : 14/20 ; très bien : 16/20) est calculée sur la moyenne générale obtenue au diplôme. Des points de jury peuvent être accordés pour l'attribution d'une mention.

Dérogations : 0

Conservation d'une note d'une année sur l'autre

Les notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues à des épreuves dans des UE non acquises ne sont pas conservées d'une année à l'autre, sauf si le contrat pédagogique de l'étudiant le prévoit.

Dérogations : 2

Règle(s) additionnelle(s)

-

Dérogations : 2

Règles applicables aux diplômes LICENCE PRO en régime ECI

Evaluation continue intégrale - principes directeurs

L'évaluation continue intégrale consiste en une pluralité d'évaluations diversifiées, réparties régulièrement sur l'ensemble des semaines du semestre et pour l'ensemble des enseignements dont l'objectif est de renforcer la dimension formative des évaluations et de conférer aux retours sur les évaluations un rôle important dans la progression de l'étudiant.

Elle doit permettre à l'équipe pédagogique d'attester que l'étudiant maîtrise les connaissances et compétences visées dans une UE. Elle n'a pas nécessairement pour objectif d'évaluer tous les contenus pédagogiques d'une UE.

Organisation de l'évaluation continue intégrale

La répartition régulière des évaluations peut être garantie par le recours systématique à des créneaux hebdomadaires identifiés dans l'emploi du temps.

Le planning des évaluations avec convocation (qui doivent être identifiées comme telles dans les modalités d'évaluation de chaque formation) est publié au cours des deux premières semaines du semestre. Si des modifications doivent être apportées au planning de ces évaluations en cours de semestre pour des raisons impérieuses, elles sont communiquées 15 jours avant l'évaluation.

Des évaluations peuvent également être réalisées sans convocation dans les créneaux d'enseignement de l'emploi du temps (évaluations en TD et TP, par exemple). Pour ces dernières, des aménagements ou des dérogations sont accordés au profit des étudiants à profil spécifique (étudiants salariés, sportifs de haut niveau, artistes, étudiants en situation de handicap, etc.)

Dérogations : 0

Modalités d'évaluation et restitution pédagogique aux étudiants

L'élément de base de l'évaluation est l'UE.

L'évaluation continue intégrale repose sur des évaluations multiples et de formes variées, comme des épreuves écrites, orales, des activités pratiques, des rendus de travaux, des projets et des périodes de mise en situation. Elle permet d'apprécier la progression des acquis des connaissances et compétences visés par l'UE, et propose d'éventuelles remédiations à l'étudiant.

Chaque épreuve est corrigée dans un délai raisonnable, en tout état de cause avant l'évaluation suivante, selon des modalités laissées à l'appréciation des enseignants. Le corrigé renforce la dimension formative de l'UE. En particulier, il est remis en perspective par rapport aux attendus (connaissances et compétences) de l'enseignement.

Nombre d'évaluations par UE

Les évaluations doivent être en nombre suffisant pour respecter le principe de seconde chance. Le nombre global de notes est à apprécier en fonction du nombre d'ECTS et/ou du nombre d'enseignements qui composent l'UE, ainsi que de la nature et de la durée des épreuves.

Aucune note ne contribue pour plus de 50% de la moyenne de l'UE.

Dérogations : 0

Un minimum de trois notes est attendu par UE, et permet une véritable progression de l'étudiant et des remédiations entre les évaluations.

Dérogations : 0

Absence aux épreuves

La présence aux épreuves, avec ou sans convocation, est obligatoire, sauf dans les cas d'aménagement d'études le précisant.

Dérogations : 0

En cas d'absence à une épreuve avec convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, il est considéré comme défaillant. La défaillance n'est pas compensable.

Dérogations : 2

Si l'absence est justifiée, une épreuve de substitution est organisée. L'enseignant responsable de l'examen initial, en coordination avec le responsable du semestre, en définit le calendrier et les modalités; elles peuvent différer de celles de l'épreuve initiale.

En cas d'absence à une épreuve sans convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf en cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, l'étudiant est sanctionné par la note zéro à cette épreuve.

Dérogations : 2

En cas d'absence justifiée, la note est neutralisée par le président de jury.

Si l'UE ne comprend que des épreuves sans convocation auxquelles l'étudiant a été absent de façon justifiée, une épreuve de substitution est organisée. L'enseignant responsable de l'UE, en coordination avec le responsable de semestre, en définit le calendrier et les modalités; elles peuvent être différentes de celles des épreuves initiales.

En cas d'absence à une épreuve de substitution ou à une épreuve de rattrapage (lorsque la formation en propose une), que cette absence soit justifiée ou pas, il n'est pas organisé de nouvelle épreuve. L'étudiant est considéré comme absent injustifié; il se voit attribuer la note de 0/20 en cas d'épreuve sans convocation, il se voit déclaré défaillant en cas d'épreuve avec convocation.

Pour les épreuves avec et sans convocation, sont considérées comme des justifications recevables:

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique; la convocation doit être déposée au moins trois jours avant les épreuves auprès du service de scolarité.
- Un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant, et attesté auprès du service de scolarité par un justificatif original dans un délai n'excédant pas sept jours ouvrés après les épreuves concernées. Un accident, une maladie obligeant à un arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche constituent des cas recevables dans cette circonstance.

Dérogations : 0

Une dispense partielle de présence à une épreuve sans convocation peut être accordée à l'étudiant pour des raisons jugées recevables. L'étudiant en fait la demande et produit les justificatifs auprès du service de scolarité avant l'épreuve. Une épreuve de remplacement peut lui être proposée par l'enseignant responsable de l'épreuve initiale, qui en définit les modalités; elles peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. A défaut, il n'est pas tenu compte de la note manquante.

Dérogations : 0

Dérogations et alinéas additionnels

Contrat pédagogique

Dans ce contrat, parmi d'autres clauses, le régime spécial des études adopté par l'Université vise à permettre de proposer des accompagnements en fonction des besoins particuliers de l'étudiant. Dans le cadre de sa mise en oeuvre de ce régime, la formation propose les aménagements suivants, parmi

(D) ceux proposés ici <https://unistra.fr/rse> :

- aménagements des horaires d'enseignement
- attribution d'un régime long d'études

Motif de la dérogation : Par rapport aux autres aménagements nous ne sommes pas en mesure des les proposer car: notre formation est professionnalisaante nous sommes en régime CC + CT avec des CT et des sessions 2 obligatoires nous organisons des CC pour évaluer les compétences pratiques Étant donné la complexité de nos MECC et de nos contraintes calendaires, et que les modalités d'applications impliquent un travail supplémentaire de la part de la scolarité et des enseignants, nous ne serions pas en mesure de les mettre en œuvre actuellement.

Assiduité

Un contrôle d'assiduité est organisé. Les absences aux enseignements intégrés et/ou dirigés et/ou

(D) pratiques doivent être excusées dans un délai de 5 jours ouvrés, par transmission de la pièce justificative au service de scolarité. L'étudiant doit également prévenir au plus tôt l'enseignant concerné.

Après deux absences non excusées à un ou des enseignements avec contrôle d'assiduité, un avertissement est transmis à l'étudiant avec convocation par un des responsables de la faculté.

(D) Si l'étudiant fait encore l'objet d'une absence non excusée supplémentaire au cours du semestre, il sera exclu de l'ensemble des examens du semestre et devra se présenter à la session 2.

Les étudiants en apprentissage ou en contrat professionnel sont des salariés en formation dont la

(A) présence est régie par le code du travail et les conventions collectives de la branche. Ils sont soumis à une obligation d'assiduité totale.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

Compensation en licence professionnelle

Au niveau du semestre: les notes des UE d'un même semestre se compensent entre elles, sans note éliminatoire. Le semestre est validé si la moyenne des UE le composant, affectées de leurs coefficients

(D) respectifs, est égale ou supérieure à 10/20.

Au niveau du semestre, de l'année et du diplôme : aucune compensation annuelle n'est possible entre semestres.

Motif de la dérogation : La formation ne propose pas de blocs de compétences, mais les semestres doivent rester non compensables pour garantir la place de la mise en situation professionnelle dans le diplôme.

Capitalisation en licence professionnelle

- Pour une année d'études, en cas d'ajournement à la première session, l'étudiant conserve pour la deuxième session les notes des UE validées lors de la première session, sauf demande écrite de sa part adressée au service de la scolarité dans les sept jours qui suivent la publication des notes sur l'ENT. Dans ce cas, seule la note obtenue à la deuxième session sera retenue et considérée comme définitive.
- (D) Pour une année d'études, en cas d'ajournement à la première session, l'étudiant conserve pour la deuxième session les notes des UE validées lors de la première session, sauf demande écrite de sa part adressée au service de la scolarité dans les sept jours qui suivent la publication des notes sur l'ENT. Dans ce cas, seule la note obtenue à la deuxième session sera retenue et considérée comme définitive.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

Conservation d'une note d'une année sur l'autre

Pour les UE non acquises:

Les notes d'EP égales ou supérieures à 10/20 obtenue lors d'une des deux sessions sont maintenues pour une année.

- (D) Les notes d'épreuves supérieures ou égales à 10/20 obtenues lors d'une des deux sessions ne sont pas conservées d'une année à l'autre, sauf les notes de travaux pratiques qui sont conservées pour une année. S'il y a une épreuve de rattrapage de TP, c'est la meilleure des deux notes qui est conservée.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

Absence aux épreuves

En cas d'absence à une épreuve de contrôle continu, l'étudiant devra fournir au service de la scolarité et à l'enseignant, une justification écrite dans un délai maximal de 5 jours ouvrés, sauf cas de force majeure avérée.

- (D) Lorsque l'absence est considérée comme étant justifiée, une épreuve de substitution **peut** être organisée. L'enseignant responsable de l'examen en définit les modalités qui peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. A défaut, l'épreuve est neutralisée.

En cas d'absence injustifiée à une épreuve de contrôle continu, la note de cette épreuve sera zéro.

- (D) Lorsque l'étudiant est absent à toutes les épreuves de contrôle continu d'un élément pédagogique, sans justification recevable, il est déclaré défaillant.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

Règle(s) additionnelle(s)

Report de note de la session principale à la session de rattrapage

En cas de non validation d'un semestre, il est proposé un examen de rattrapage pour toute UE non acquise.

- Seuls les matières dont la note est inférieure à 10/20 sont soumises au rattrapage.
- Aucun report de note n'est possible de la session 1 à la session 2.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

Dans le cadre des UE mêlant contrôle continu et contrôle terminal, une épreuve unique de rattrapage sera définie en session 2, sauf exceptions prévues dans le tableau des épreuves. Si l'épreuve de rattrapage est unique, elle représente toutes les notions et épreuves de la session 1.

En conséquence, tous les contrôles prévus en session 2 pour une UE sont obligatoires.

Tableau MECC

(E = Écrit, O = Oral, A = Autre)

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage			
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.		
Semestre 1		30	10															
UE01 Les industries de santé : contexte réglementaire		6	2															
Le cycle de vie du médicament	Philippe NANDE	-	0.75		0.75	Écrit (CC)	E	00:30	N			0.75	Oral (session 2)	O	00:15			
BPF pharmaceutiques et cosmétiques	Philippe NANDE	-			0.25	Écrit (CC)	E	00:30	N			0.25	Oral (session 2)	O	00:15			
Les dispositifs médicaux (norme ISO 13485)	Stéphane GERARD	-	0.5		0.5	Écrit (CC)	E	00:25	N			0.5	Oral (session 2)	O	00:15			
Les ICH : vision globale et étude des guides ICH	Stéphane GERARD	-																
BPF appliquées (e-learning)	CFA LEEM	-																
UE02 Industrie pharmaceutique : réalités et perspectives		3	1															
Industrie pharmaceutique (réalités et perspectives)	Bruno VAN OVERLOOP	-	1		0.33	Écrit (CC)	E	00:15	N			1	Oral (session 2)	O	00:15			
					0.33	Écrit (CC)	E	00:15	N									
					0.34	Écrit (CC)	E	00:15	N									
UE03 Microbiologie		6	2															
Initiation microbiologique	Emmanuel BOUTANT	-	0.75		0.25	Écrit (CC)	E	00:30	N			0.75	Oral (session 2)	O	00:30			
					0.5	TP (CC) Rapports écrits de TP. Note = moyenne des notes des rapports	A		N									
Microbiologie des procédés	Emmanuel BOUTANT	-	0.75		0.25	Écrit (CC)	E	00:30	N			0.75	Oral (session 2)	O	00:30			
					0.25	Écrit (CC)	E	00:30	N									
Qualité microbiologique	Emmanuel BOUTANT	-	0.5		0.5	Écrit (CC)	E	00:30	N			0.5	Oral (session 2)	O	00:15			
UE04 Insertion professionnelle		3	1															
Droit du travail	Sébastien BENDER	-	1		0.4	Écrit (CC)	E	00:30	N			0.4	Écrit (CC)	E	00:30			
Recrutement RH et portfolio	Bruno VAN OVERLOOP	-	1		0.3	Oral (CC)	O	00:30	N			0.6	Oral (session 2)	O	00:15			
					0.3	Oral (CC)	O	00:30	N									
UE05 Anglais technique		3	1															

OBJECTS							Session principale								Session de rattrapage			
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Session principale					Session de rattrapage								
					Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.		
Anglais- L pro S5		- 1	0	A mi-semestre au plus tard : au choix A mi-semestre au plus tard : au choix de l'étudiant, interaction orale ou production écrite sur un sujet de son choix, évaluée à partir d'une grille critériée, avec note indicative.	A	N												
					A	N												
					A	N												
UE06 Qualitologie et statistiques		3	1															
Fondamentaux de la qualité industrielle	Pascal WEHRLE	- 1	0.5	Écrit (CC)	E	00:30	N			0.5	Oral (session 2)	O	00:15					
Maitrise statistique des procédés industriels	Pascal WEHRLE	- 1	0.25	Écrit (CC)	E	00:30	N			0.25	Oral (session 2)	O	00:15					
			0.25	TP (CC) Compte rendu écrit de TP	A		N			0.25	Oral (session 2)	O	00:15					
UE07 Communication		3	1															
Communication (personnelle et interne)	Bruno VAN OVERLOOP	- 1	0.3	Oral (CC)	O	00:15	N			1	Oral (session 2)	O	00:15					
			0.35	Oral (CC)	O	00:15	N											
			0.35	Oral (CC)	O	00:15	N											
Point d'étape	Philippe NANDE	-																
UE08 Gestion documentaire, compliance et traçabilité		3	1															
Traçabilité et fondamentaux de l'écrit	Philippe NANDE	- 0.25	0.25	Écrit (CC)	E	00:15	N			0.25	Oral (session 2)	O	00:15					

OBJETS															
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Session principale					Session de rattrapage					
					Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée
Pyramide documentaire et dossier de lot	Philippe NANDE	-													
Data integrity	Philippe NANDE	-	0.25		0.25	Écrit (CC)	E	00:15	N		0.25	Oral (session 2)	O	00:15	
Étude de cas (construction/correction d'un dossier de lot)	Philippe NANDE	-	0.5		0.5	Écrit (CC)	E	00:30	N		0.5	Écrit (session 2)	E	00:30	
Semestre 2		30	10												
UE09 Qualité appliquée aux industries de santé		3	3												
Normes outils et indicateurs qualité des industries de santé	Philippe NANDE	-	2.5	0.5	Écrit (CC)	E	00:30	N		2.5	Oral (session 2)	O	00:15		
1				1	Écrit (CC)	E	00:20	N							
1				1	Écrit (CC)	E	00:40	N							
Étude de cas (audit terrain, chantier 5S, analyse de risque)	Philippe NANDE	-	0.5		0.5	TP (CC) Rapport écrit	A		N		0.5	Oral (session 2)	O	00:15	
UE10 Qualité appliquée aux laboratoires de contrôle		3	1.25												
Qualité appliquée aux laboratoires de contrôle	Martine BERGAENTZLE	-	1	0.25	Écrit (CC)	E	00:30	N		1	Oral (session 2)	O	00:15		
0.5				0.5	Écrit (CC)	E	00:30	N							
0.25				0.25	TP (CC) Manipulations + rapport écrit final. Note = moyenne des 2	A		N							
Gestion des déchets et de l'environnement (norme ISO 14000)	Martine BERGAENTZLE	-	0.25		0.25	Oral (CC)	O	00:15	N		0.25	Oral (session 2)	O	00:15	
UE11 Qualification des locaux, du matériel et validation des procédés		6	2												
Qualification des locaux et du matériel et validation des procédés	Philippe NANDE	-	1.5	0.5	Écrit (CC)	E	00:30	N		1.5	Oral (session 2)	O	00:30		
0.5				0.5	Écrit (CC)	E	00:30	N							
0.5				0.5	TP (CC) Rapport écrit après manipulations de 2 jours	A		N							
Notions fondamentales de métrologie industrielles	Philippe NANDE	-	0.25		0.25	Écrit (CC)	E	00:15	N		0.25	Écrit (CC)	E	00:15	
Gestion des modifications (change control)	Philippe NANDE	-	0.25		0.25	Écrit (CC)	E	00:15	N		0.25	Oral (session 2)	O	00:15	
Stage en entreprise	Philippe NANDE	9	3	1	Évaluation entreprise	A		N		3	Soutenance (session 2)	O	01:00		
2				2	Soutenance	O	01:00	N							
1				1	Évaluation entreprise	A		N		3	Soutenance (session 2)	A	01:00		
Projet tutoré	Philippe NANDE	9	3		2	Soutenance	O	01:00	N						

Dérogations et alinéas additionnels

Contrat pédagogique

Dans ce contrat, parmi d'autres clauses, le régime spécial des études adopté par l'Université vise à permettre de proposer des accompagnements en fonction des besoins particuliers de l'étudiant. Dans le cadre de sa mise en oeuvre de ce régime, la formation propose les aménagements suivants, parmi

(D) ceux proposés ici <https://unistra.fr/rse> :

- aménagements des horaires d'enseignement
- attribution d'un régime long d'études

Motif de la dérogation : Par rapport aux autres aménagements nous ne sommes pas en mesure des les proposer car: notre formation est professionnalisaante nous sommes en régime CC + CT avec des CT et des sessions 2 obligatoires nous organisons des CC pour évaluer les compétences pratiques Étant donné la complexité de nos MECC et de nos contraintes calendaires, et que les modalités d'applications impliquent un travail supplémentaire de la part de la scolarité et des enseignants, nous ne serions pas en mesure de les mettre en œuvre actuellement.

Assiduité

Un contrôle d'assiduité est organisé. Les absences aux enseignements intégrés et/ou dirigés et/ou

(D) pratiques doivent être excusées dans un délai de 5 jours ouvrés, par transmission de la pièce justificative au service de scolarité. L'étudiant doit également prévenir au plus tôt l'enseignant concerné.

Après deux absences non excusées à un ou des enseignements avec contrôle d'assiduité, un avertissement est transmis à l'étudiant avec convocation par un des responsables de la faculté.

(D) Si l'étudiant fait encore l'objet d'une absence non excusée supplémentaire au cours du semestre, il sera exclu de l'ensemble des examens du semestre et devra se présenter à la session 2.

Les étudiants en apprentissage ou en contrat professionnel sont des salariés en formation dont la

(A) présence est régie par le code du travail et les conventions collectives de la branche. Ils sont soumis à une obligation d'assiduité totale.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

Compensation en licence professionnelle

Au niveau du semestre: les notes des UE d'un même semestre se compensent entre elles, sans note éliminatoire. Le semestre est validé si la moyenne des UE le composant, affectées de leurs coefficients

(D) respectifs, est égale ou supérieure à 10/20.

Au niveau du semestre, de l'année et du diplôme : aucune compensation annuelle n'est possible entre semestres.

Motif de la dérogation : La formation ne propose pas de blocs de compétences, mais les semestres doivent rester non compensables pour garantir la place de la mise en situation professionnelle dans le diplôme.

Capitalisation en licence professionnelle

- Pour une année d'études, en cas d'ajournement à la première session, l'étudiant conserve pour la deuxième session les notes des UE validées lors de la première session, sauf demande écrite de sa part adressée au service de la scolarité dans les sept jours qui suivent la publication des notes sur l'ENT. Dans ce cas, seule la note obtenue à la deuxième session sera retenue et considérée comme définitive.
- (D) Pour une année d'études, en cas d'ajournement à la première session, l'étudiant conserve pour la deuxième session les notes des UE validées lors de la première session, sauf demande écrite de sa part adressée au service de la scolarité dans les sept jours qui suivent la publication des notes sur l'ENT. Dans ce cas, seule la note obtenue à la deuxième session sera retenue et considérée comme définitive.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

Conservation d'une note d'une année sur l'autre

Pour les UE non acquises :

Les notes d'EP égales ou supérieures à 10/20 obtenue lors d'une des deux sessions sont maintenues pour une année.

- (D) Les notes d'épreuves supérieures ou égales à 10/20 obtenues lors d'une des deux sessions ne sont pas conservées d'une année à l'autre, sauf les notes de travaux pratiques qui sont conservées pour une année. S'il y a une épreuve de rattrapage de TP, c'est la meilleure des deux notes qui est conservée.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

Absence aux épreuves

En cas d'absence à une épreuve de contrôle continu, l'étudiant devra fournir au service de la scolarité et à l'enseignant, une justification écrite dans un délai maximal de 5 jours ouvrés, sauf cas de force majeure avérée.

- (D) En cas d'absence à une épreuve de contrôle continu, l'étudiant devra fournir au service de la scolarité et à l'enseignant, une justification écrite dans un délai maximal de 5 jours ouvrés, sauf cas de force majeure avérée. Lorsque l'absence est considérée comme étant justifiée, une épreuve de substitution **peut** être organisée. L'enseignant responsable de l'examen en définit les modalités qui peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. A défaut l'épreuve est neutralisée.

En cas d'absence injustifiée à une épreuve de contrôle continu, la note de cette épreuve sera zéro.

- (D) En cas d'absence injustifiée à une épreuve de contrôle continu, la note de cette épreuve sera zéro. Lorsque l'étudiant est absent à toutes les épreuves de contrôle continu d'un élément pédagogique, sans justification recevable, il est déclaré défaillant.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

Règle(s) additionnelle(s)

Report de note de la session principale à la session de rattrapage

En cas de non validation d'un semestre, il est proposé un examen de rattrapage pour toute UE non acquise :

- Seules les matières dont la note est inférieure à 10/20 sont soumises au rattrapage.
- Aucun report de note n'est possible de la session 1 à la session 2.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

Dans le cadre des UE mêlant contrôle continu et contrôle terminal, une épreuve unique de rattrapage sera définie en session 2, sauf exceptions prévues et proposées par l'enseignant responsable. Si l'épreuve de rattrapage est unique, elle représente toutes les notions et épreuves de la session 1. En conséquence, tous les contrôles prévus en session 2 pour un EP sont obligatoires.

Tableau MECC

(E = Écrit, O = Oral, A = Autre)

OBJETS					Session principale								Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.	
Semestre 1					30	10											
UE01 Le médicament		9	3														
Initiation au médicament et à la pharmacie galénique	Béatrice HEURTAULT	-	0.25		0.25	Écrit (CC)	E	00:30	N			0.25	Oral (session 2)	O	00:30		
Pharmacotechnie des formes liquides et pâteuses	Béatrice HEURTAULT	-	1		0.5	Écrit (CC)	E	00:45	N			1	Oral (session 2)	O	00:30		
Pharmacotechnie des formes solides	Pascal WEHRLE	-	1		0.5	Écrit (CC)	E	00:45	N			1	Oral (session 2)	O	00:30		
Droit et santé publique	Bruno MICHEL	-	0.25		0.25	Écrit (CC)	E	00:45	N			0.25	Oral (session 2)	O	00:15		
Recherche et développement, tests pharmacologiques	Rachel MATZ-W ESTPHAL	-	0.25		0.25	Écrit (CC)	E	00:45	N			0.25	Oral (session 2)	O	00:15		
BPF pharmaceutiques et cosmétiques	Philippe NANDE	-	0.25		0.25	Écrit (CC)	E	00:30	N			0.25	Oral (session 2)	O	00:15		
BPF (e-learning)	CFA LEEM	-															
UE02 Conduite de projets dans les industries de santé	Franck VENAIL	3															
Conduite de projets (étude de cas)	Franck VENAIL	-		0	Présentiel (assiduité)		A		N			0	Rapport écrit Validation par acquis : résultat non acquis = NACQ à l'UE02 mais pas au semestre	A			
Conduite de projets (jeux de rôle)	Franck VENAIL	-		0	Présentiel (assiduité)		A		N			0	Rapport écrit Validation par acquis : résultat non acquis = NACQ à l'UE02 mais pas au semestre	A			
UE03 Microbiologie : procédés stériles et asepsie		9	3														
Microbiologie générale	Emmanuel BOUTANT	-	0.75	0.25	Écrit (CC)	E	00:30	N				0.75	Oral (session 2)	O	00:30		
Microbiologie des procédés				0.25	Écrit (CC)	E	00:30	N									
Qualité microbiologique en pratique				0.25	Écrit (CC)	E	00:30	N				0.75	Oral (session 2)	O	00:30		
				1.5	TP (CC) Rapports écrits de TP. Note = moyenne des notes des rapports	A		N				1.5	Oral (session 2)	O	00:30		

OBJETS															
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Session principale				Session de rattrapage						
					Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée
UE04 Insertion professionnelle		3	1												
Droit du travail	Sébastien BENDER	-	0.4		0.4	Écrit (CC)	E	00:30	N			0.4	Écrit (CC)	E	00:30
Recrutement RH et portfolio	Bruno VAN OVERLOOP	-	0.6		0.3	Oral (CC)	O	00:30	N			0.6	Oral (session 2)	O	00:15
					0.3	Oral (CC)	O	00:30	N						
Outils pour candidater	Mohammed BOUHDoud	-			0	Présentiel (assiduité) Validation par acquis : résultat non acquis = aucune conséquence sur l'UE / le semestre (neutralisation si UE >=10)	A		N			0	CV / Lettre de motivation Rendu de CV / Lettre de motivation	A	
UE05 Anglais technique		3	1												
Anglais- L pro S5		-	1		0	A mi-semestre au plus tard : au choix A mi-semestre au plus tard : au choix de l'étudiant, interaction orale ou production écrite sur un sujet de son choix, évaluée à partir d'une grille critériée, avec note indicative.	A		N						
					1	Au fil de l'eau : au choix Au fil de l'eau : la même interaction orale ou production écrite que la première, améliorée grâce au feedback critérié et à un travail de remédiation discuté avec l'enseignant. Avec note définitive.	A		N						
					1	Fin de semestre : au choix Fin de semestre : au choix de l'étudiant : interaction orale ou production écrite sur un autre sujet de son choix, évalué à partir d'une grille critériée, avec note définitive.	A		N						
UE06 Qualitologie et statistiques		3	1												
Fondamentaux de la qualité industrielle	Pascal WEHRLE	-	0.5		0.5	Écrit (CC)	E	00:30	N			0.5	Oral (session 2)	O	00:15

OBJETS						Session principale										Session de rattrapage					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.					
Maitrise statistique des procédés industriels	Pascal WEHRLE	-	0.5		0.25	Écrit (CC)	E	00:30	N			0.25	Oral (session 2)	O	00:15						
					0.25	TP (CC) Compte rendu écrit de TP	A		N			0.25	Oral (session 2)	O	00:15						
Semestre 2		30	10																		
UE07 Restitution d'alternance		3	1																		
Restitution d'alternance	Catherine SENECAU (VONTHRON)	-	1		0.5	Rapport (CC)	A		N			1	Rapport (session 2)	A							
					0.25	Oral (CC)	O	00:15	N												
					0.25	Oral (CC)	O	00:15	N												
UE08 Équipements, développement et production		9	3																		
Maîtrise des équipements (initiale)	Carmen-Manuela CHIPER	-	1		1	TP (CC) Tenue du cahier de laboratoire + participation, comportement, produits finis + préparation galénique et rapport rédigé à l'issue de la dernière séance. Note = moyenne des 3	A		N			1	Oral (session 2)	O	00:30						
Maîtrise des équipements (avancée)	Jerome HANNECART	-	1		0.5	Écrit (CC)	E	00:45	N			1	Oral (session 2)	O	00:30						
					0.5	TP (CC) Compte rendu de TP (en groupe) + participation, comportement et capacité à travailler en équipe. Note = moyenne des 2	A		N												
Organisation de la production	Eric PENN	-	0.5		0.5	Écrit (CC)	E	00:45	N			0.5	Oral (session 2)	O	00:30						
Vérification des acquis production en environnement industriel	Béatrice HEURTAULT	-	0.5		0.5	TP (CC) 4 manipulations pratiques. Note = moyenne des 4	A		N			0.5	Oral (CC)	O	00:30						
Stage en entreprise	Béatrice HEURTAULT	9	3		1	Soutenance	A		N			3	Rapport	A							
					1	Rapport	A		N												
					1	Évaluation stage	A		N												
Projet tutoré	Béatrice HEURTAULT	9	3		1	Soutenance	A		N			3	Rapport	A							
					1	Rapport	A		N												
					1	Évaluation stage	A		N												

Modalités d'Evaluation des Connaissances et des Compétences

Année universitaire 2023/2024

Faculté de pharmacie

Critères d'édition

Utilisateur : Clémentine BOURGEOIS

Objectif : Relecture

Modèle : A

Date : 23/06/2023

Règles standards : Avec

Références : Sans

Formation

M1 Analyse des médicaments (AM)

M1 Assurance qualité microbiologique des produits de santé (AQ)

M1 Biotechnologies pharmaceutiques (BP)

M1 Ingénierie pharmaceutique (IP)

M1 Pharmacologie et toxicologie (PHT)

M1 Réglementation et droit pharmaceutique (RDP)

M2 Analyse des médicaments (AM)

M2 Assurance qualité microbiologique des produits de santé (AQ)

M2 Biotechnologies pharmaceutiques (BP)

M2 Ingénierie pharmaceutique (IP)

M2 Pharmacologie et toxicologie (PHT)

M2 Recherche et développement pharmaceutique (RetD)

M2 Réglementation et droit pharmaceutique (RDP)

Dates de validation

Conseil de composante : 22/05/2023 CFVU : Non

MASTER

Règles applicables à tous les diplômes MASTER sélectionnés

Inscriptions administratives

L'inscription administrative consiste à inscrire un étudiant dans l'une des formations proposées par l'université. Ce processus annuel et obligatoire implique la collecte des données administratives nécessaires concernant l'étudiant, le paiement des droits et la détermination du statut de l'étudiant.

Nul ne peut accéder aux activités d'enseignement et aux examens s'il n'est pas régulièrement inscrit.

L'inscription administrative s'effectue conformément au calendrier et aux modalités indiquées sur inscriptions.unistra.fr

Dérogations : 0

Inscriptions pédagogiques

L'inscription pédagogique consiste pour un étudiant à s'inscrire aux différents enseignements de la formation en fonction de la maquette, de ses souhaits et de ses acquis.

Elle est obligatoire. En dehors de la situation de césure, l'étudiant non inscrit pédagogiquement est considéré comme non assidu, et n'est pas autorisé à se présenter aux épreuves d'évaluation.

Dérogations : 0

Elle s'effectue conformément au calendrier adopté annuellement par le CA après avis de la CFVU.

Dérogations : 0

Contrat pédagogique

Pour accompagner et soutenir la réussite de l'étudiant, notamment lors de l'octroi d'un statut spécifique, le responsable de formation met en place avec l'étudiant un contrat pédagogique.

Dérogations : 0

Cet accord, signé par les deux parties, adapte de façon détaillée, justifiée et proportionnée, le déroulement du cursus de l'étudiant, en tenant compte de sa situation et des nécessités du bon déroulement de la formation.

Dans ce contrat, parmi d'autres clauses, le régime spécial des études adopté par l'Université vise à permettre de proposer des accompagnements en fonction des besoins particuliers de l'étudiant. Dans le cadre de sa mise en oeuvre de ce régime, la formation propose les aménagements suivants, parmi ceux proposés ici <https://unistra.fr/rse> :

Dérogations : 13

L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.

En cas de refus d'octroi de régime spécial d'études, l'étudiant peut contester cette décision par une demande écrite et motivée déposée auprès de la Direction des études et de la scolarité.

Le contrat pédagogique peut être pluriannuel. Ses prévisions sont réexaminées, et éventuellement adaptées, en fonction de l'évolution de la situation de l'étudiant et de la formation.

Dérogations : 0

Assiduité

Additionnels : 13

L'assiduité est obligatoire dans le cadre des travaux dirigés et des travaux pratiques.

Dérogations : 13

Toute absence doit être justifiée. En cas d'absence, l'étudiant présente une justification au service de scolarité si possible avant l'absence, ou à défaut dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés après l'absence, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. Sont considérées comme des justifications recevables

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique;
- un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant (ex: un accident, une maladie obligeant à l'arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche...)

Dérogations : 13

A partir de la 3ème absence non justifiée, l'étudiant peut être convoqué par le responsable de formation. Après entretien, le responsable détermine les mesures pédagogiques appropriées et peut appliquer une sanction allant jusqu'au constat de la défaillance dans le/ les éléments concernés

L'étudiant relevant d'un profil spécifique attesté peut être dispensé d'assiduité. Il doit en faire la demande auprès du service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivant son accès à ce profil spécifique.

Dérogations : 0

Modalités d'accès et de progression en master

L'accès en première année de master est subordonné, le cas échéant, à l'examen des prérequis, des conditions de sélection et des capacités d'accueil déterminées par le conseil d'administration sur proposition de la CFVU. L'admission est prononcée par le président de l'université sur proposition de la commission pédagogique ou du jury compétent.

La validation de la première année de master donne accès de droit à la seconde année de master dans la même mention à l'Université de Strasbourg.

Dérogations : 0

L'étudiant n'ayant pas validé sa première année de master n'est pas autorisé à suivre des éléments pédagogiques de la deuxième année. Il reste exclusivement inscrit dans la première année non validée.

Dérogations : 0

Deux inscriptions sont autorisées en première année de Master.

La limitation à deux inscriptions n'est pas opposable aux étudiants qui, ayant obtenu un Master, souhaitent acquérir des compétences complémentaires dans d'autres Masters accrédités.

Lorsqu'un étudiant est déclaré ajourné au Master, le jury de Master peut l'autoriser à se réinscrire en deuxième année de Master.

Validation d'acquis

Les commissions pédagogiques (régies par les articles D613-38 et suivants du Code de l'éducation) sont chargées de la validation des acquis. Les validations d'acquis prononcées par les commissions pédagogiques se traduisent par des dispenses de diplôme, de semestre(s), d'une ou plusieurs UE ou élément(s) constitutif(s) d'UE.

Dérogations : 0

L'étudiant bénéficiant d'une validation d'acquis ne peut plus se présenter aux examens correspondants.

Les semestres, les UE ou les éléments constitutifs d'une UE ayant fait l'objet d'une dispense d'études n'entrent pas dans le calcul du résultat du diplôme, du semestre ou de l'UE.

Mise en situation professionnelle

La formation propose des mises en situation professionnelle, notamment par le biais d'un stage ou de l'alternance.

Le stage est une période temporaire de mise en situation en milieu professionnel au cours de laquelle l'étudiant acquiert des compétences professionnelles et met en œuvre les acquis de sa formation en vue d'obtenir un diplôme ou une certification et de favoriser son insertion professionnelle.

Dérogations : 0

Le stage obligatoire est prévu par la maquette de formation. Le stage volontaire est effectué à l'initiative de l'étudiant et accepté par l'équipe pédagogique de la formation. L'un comme l'autre font l'objet d'une restitution de la part du stagiaire, évaluée par l'équipe pédagogique de la formation, pour traduire sa mise en application des acquis de la formation et exprimer les savoirs et compétences acquis.

Lorsque le stagiaire interrompt sa période de formation en milieu professionnel

- pour un motif lié à la maladie, à un accident, à la grossesse, à la paternité, à l'adoption
- ou en accord avec l'établissement, en cas de non-respect des stipulations pédagogiques de la convention
- ou en cas de rupture de la convention à l'initiative de l'organisme d'accueil,

l'université :

- valide la période de formation en milieu professionnel ou le stage, même s'il n'a pas atteint la durée prévue dans le cursus,
- ou propose au stagiaire une modalité alternative de validation de sa formation.

L'étudiant concerné par cette situation doit impérativement contacter son tuteur pédagogique. Ce dernier, en accord avec l'équipe pédagogique et, le cas échéant, après avis du maître de stage, étudie la modalité de validation alternative la plus adéquate, en fonction de l'état d'avancement du stage au moment de l'interruption et conformément aux modalités d'évaluation et de contrôle des connaissances. Cette modalité alternative peut notamment prendre la forme suivante :

Dérogations : 0

- Un report de tout ou partie de la fin de la période de stage en accord avec l'organisme d'accueil et à condition que ce report soit compatible avec le calendrier universitaire.
- La rédaction d'un mémoire/rapport de substitution
- Une épreuve écrite et/ou orale de substitution.

Dérogations : 0

Mémoire de recherche ou rapport de stage en master

Le jury devant lequel le stage de recherche ou un mémoire de recherche est présenté doit comporter au moins un membre habilité à diriger des recherches.

Dérogations : 0

Compensation à l'UE

Au niveau de l'UE : les notes qui, affectées de leurs coefficients respectifs, entrent dans le calcul de la note d'une UE se compensent entre elles, sans note éliminatoire. L'UE est validée dès lors qu'un étudiant y obtient une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.

Dérogations : 0

En cas de dispense, l'UE n'est pas prise en compte dans le calcul du semestre.

Compensation en master et obtention du diplôme

Au niveau du semestre : les notes des UE d'un même semestre se compensent entre elles.

Dérogations : 0

Le semestre est validé si la moyenne des UE le composant, affectées de leurs coefficients respectifs, est égale ou supérieure à 10/20.

Au niveau des deux semestres d'une même année d'études et au niveau du diplôme : les notes des semestres du Master ne se compensent pas entre elles.

Dérogations : 0

Capitalisation

L'acquisition de l'UE emporte celle des crédits européens correspondants.

Dérogations : 0

Les éléments constitutifs de l'UE ne sont pas affectés individuellement de crédits européens.

Une UE acquise ne peut plus être représentée à un examen, quel que soit le parcours d'études où elle est inscrite.

Dérogations : 13

Une UE non acquise appartenant à un semestre validé ne peut pas être représentée à un examen en vue d'améliorer la note de ce semestre. Elle peut toutefois être représentée à un examen si elle est inscrite dans un autre diplôme (mention ou parcours).

Dérogations : 0

En cas de **redoublement**, et/ou de **modification du diplôme**, les UE acquises au titre d'une année universitaire antérieure et ne figurant plus au programme du diplôme font l'objet de mesures transitoires. Ces mesures préservent le nombre de crédits européens acquis par l'étudiant, tout en visant l'acquisition des objectifs du diplôme en termes de compétences.

Dérogations : 0

Calcul de la moyenne générale

La moyenne générale au diplôme est la moyenne des notes des quatre semestres, sans pondération des semestres.

Dérogations : 0

Jurys

Les jurys sont désignés par le président de l'université sur proposition du directeur de composante.

Dérogations : 0

Le jury de semestre arrête les notes et est souverain pour prononcer la validation ou la non-validation d'un semestre.

Le jury d'année se prononce sur la validation de deux semestres immédiatement consécutifs. Il se réunit à l'issue de chaque session d'examen.

Dérogations : 0

Le jury de diplôme prononce la délivrance du diplôme.

Equivalences et mentions

En cas de dispense de semestre, la moyenne générale au diplôme est la moyenne des notes des seuls semestres effectués à l'Université de Strasbourg.

Les études accomplies à l'étranger, selon un contrat pédagogique mis en œuvre dans le cadre d'échanges internationaux conventionnés, sont considérées comme des études accomplies à l'Université de Strasbourg. Les modalités d'évaluation de l'étudiant en mobilité sont précisées dans son contrat pédagogique.

Dérogations : 0

En cas de réorientation, la moyenne générale obtenue au diplôme est la moyenne des notes des seuls semestres effectués dans le diplôme terminal.

Dérogations : 0

L'attribution d'une mention (assez bien : 12/20 ; bien : 14/20 ; très bien : 16/20) est calculée sur la moyenne générale obtenue au diplôme. Des points de jury peuvent être accordés pour l'attribution d'une mention.

Dérogations : 0

Diplôme intermédiaire de maîtrise

La réussite au diplôme intermédiaire de Maîtrise repose sur la réussite à chacun des deux premiers semestres du Master. Les semestres ne se compensent pas entre eux.

Dérogations : 0

La note de Maîtrise est la moyenne des notes des deux premiers semestres du Master, sans pondération des semestres.

Conservation d'une note d'une année sur l'autre

Additionnels : 1

Les notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues à des épreuves dans des UE non acquises ne sont pas conservées d'une année à l'autre, sauf si le contrat pédagogique de l'étudiant le prévoit.

Dérogations : 13

Règle(s) additionnelle(s)

-

Dérogations : 0

Règles applicables aux diplômes MASTER en régime CC/CT

Session de rattrapage

Une session de rattrapage peut être organisée.

La session de rattrapage concerne les étudiants défaillants ou ajournés après la tenue du jury.

Dérogations : 0

Elle intervient dans un délai qui ne peut être inférieur à deux semaines après la publication des résultats semestriels.

Organisation des épreuves

Lorsque l'évaluation comporte un contrôle continu et une épreuve terminale, l'organisation du contrôle continu intervient au moins quinze jours avant la fin du semestre. Ce délai de quinze jours ne s'impose pas à un enseignement évalué uniquement grâce à un contrôle continu, ou aux travaux dirigés ou aux travaux pratiques.

Des épreuves terminales anticipées peuvent être organisées si l'enseignement s'achève avant la fin du semestre.

Dérogations : 0

Anonymat des épreuves

Les épreuves écrites terminales sont anonymes.

Dérogations : 0

Absence aux épreuves

La présence aux épreuves de contrôle continu et de contrôle terminal est obligatoire, sauf dans les cas d'aménagement d'études.

En cas d'absence à une épreuve de contrôle terminal, l'étudiant est déclaré défaillant, quels que soient les résultats obtenus par ailleurs. La défaillance n'est pas compensable.

Toutefois, une épreuve de remplacement peut être accordée par le Président du jury, au cas par cas, en particulier dans les circonstances suivantes:

- convocation à un concours de recrutement de la fonction publique; la convocation est déposée au moins trois jours avant les épreuves auprès de leur service de scolarité.
- empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant et attesté auprès du service de scolarité par un justificatif original présenté au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. Un accident, une maladie obligeant à un arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche constituent des cas recevables dans cette circonstance.

Dérogations : 0

Des dispositions particulières peuvent être appliquées aux étudiants à profil spécifique.

En cas d'absence injustifiée à une épreuve de contrôle continu, l'étudiant est sanctionné par un zéro à cette épreuve.
Lorsque la session principale ne comporte que des épreuves de contrôle continu et que l'étudiant est absent à toutes ces épreuves sans justification, il est déclaré défaillant, quels que soient les résultats obtenus par ailleurs.
Une dispense partielle de contrôle continu peut être accordée à l'étudiant pour des raisons jugées recevables.
L'étudiant en fait la demande et produit les justificatifs auprès de son service de scolarité avant l'épreuve ou, en cas d'évènement imprévu au plus tard dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf en cas de force majeure. Seul un justificatif original est recevable. Une épreuve de remplacement peut lui être proposée. A défaut, il n'est pas tenu compte de la note manquante.

Dérogations : 13

Toute absence à l'épreuve de remplacement ou à la session de rattrapage n'entraîne pas l'organisation d'une nouvelle épreuve et est donc traitée comme une absence injustifiée.

Epreuves de la session de rattrapage (CC/CT)

Lorsqu'est organisée une session de rattrapage, elle comporte des épreuves terminales en même nombre et de même nature que la première.

Dérogations : 13

Report de note de la session principale à la session de rattrapage

Lorsqu'est organisée une session de rattrapage, les notes supérieures ou égales à 10/20 des épreuves d'une UE non validée sont reportées de la session principale à la session de rattrapage, sans possibilité de renonciation.

Dérogations : 13

Dérogations et alinéas additionnels

Contrat pédagogique

Dans ce contrat, parmi d'autres clauses, le régime spécial des études adopté par l'Université vise à permettre de proposer des accompagnements en fonction des besoins particuliers de l'étudiant. Dans le cadre de sa mise en oeuvre de ce régime, la formation propose les aménagements suivants, parmi

(D) ceux proposés ici <https://unistra.fr/rse> :

- aménagements des horaires d'enseignement
- attribution d'un régime long d'études

Motif de la dérogation : Par rapport aux autres aménagements nous ne sommes pas en mesure des les proposer car: notre formation est professionnalisaante nous sommes en régime CC + CT avec des CT et des sessions 2 obligatoires nous organisons des CC pour évaluer les compétences pratiques Étant donné la complexité de nos MECC et de nos contraintes calendaires, et que les modalités d'applications impliquent un travail supplémentaire de la part de la scolarité et des enseignants, nous ne serions pas en mesure de les mettre en œuvre actuellement.

Assiduité

Un contrôle d'assiduité est organisé. Les absences aux enseignements intégrés et/ou dirigés et/ou

(D) pratiques doivent être excusées dans un délai de 5 jours ouvrés, par transmission de la pièce justificative au service de scolarité. L'étudiant doit également prévenir au plus tôt l'enseignant concerné.

Après deux absences non excusées à un ou des enseignements avec contrôle d'assiduité, un

(D) avertissement est transmis à l'étudiant avec convocation par un des responsables de la faculté. Si l'étudiant fait encore l'objet d'une absence non excusée supplémentaire au cours du semestre, il sera exclu de l'ensemble des examens du semestre et devra se présenter à la session 2.

Les étudiants en apprentissage ou en contrat professionnel sont des salariés en formation dont la

(A) présence est régie par le code du travail et les conventions collectives de la branche. Ils sont soumis à une obligation d'assiduité totale.

Motif de la dérogation : Changement des règles d'assiduité pour coller avec les MECC générales de la faculté de pharmacie.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

Capitalisation

Pour une année d'études, en cas d'ajournement à la première session, l'étudiant conserve pour la deuxième session les notes des UE validées lors de la première session, sauf demande écrite de sa

(D) part adressée au service de la scolarité dans les sept jours qui suivent la publication des notes sur l'ENT. Dans ce cas, seule la note obtenue à la deuxième session sera retenue et considérée comme définitive.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

Conservation d'une note d'une année sur l'autre

Pour les UE non acquises :

Les notes d'EP égales ou supérieures à 10/20 obtenue lors d'une des deux sessions sont maintenues pour une année.

- (D) Les notes d'épreuves supérieures ou égales à 10/20 obtenues lors d'une des deux sessions ne sont pas conservées d'une année à l'autre, sauf les notes de travaux pratiques qui sont conservées pour une année. S'il y a une épreuve de rattrapage de TP, c'est la meilleure des deux notes qui est conservée.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

Absence aux épreuves

En cas d'absence à une épreuve de contrôle continu, l'étudiant devra fournir au service de la scolarité et à l'enseignant, une justification écrite dans un délai maximal de 5 jours ouvrés, sauf cas de force majeure avérée.

- Lorsque l'absence est considérée comme étant justifiée, une épreuve de substitution **peut** être organisée. L'enseignant responsable de l'examen en définit les modalités qui peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. A défaut, l'épreuve est neutralisée.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

En cas d'absence injustifiée à une épreuve de contrôle continu, la note de cette épreuve sera zéro. Lorsque l'étudiant est absent à toutes les épreuves de contrôle continu d'un élément pédagogique, sans justification recevable, il est déclaré défaillant.

Epreuves de la session de rattrapage (CC/CT)

Dans le cadre des EP mêlant contrôle continu et contrôle terminal, une épreuve unique de rattrapage sera définie en session 2, sauf exceptions prévues et proposées par l'enseignant responsable. Si

- (D) l'épreuve de rattrapage est unique, elle se doit d'être représentative de toutes les notions et épreuves de la session 1

En conséquence, tous les contrôles prévus en session 2 pour un EP sont obligatoires.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

Report de note de la session principale à la session de rattrapage

En cas de non validation d'un semestre, il est proposé un examen de rattrapage pour toute UE non acquise :

- Seules les matières dont la note est inférieure à 10/20 sont soumises au rattrapage.
- Aucun report de note n'est possible de la session 1 à la session 2.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

- (D) Dans le cadre des EP mêlant contrôle continu et contrôle terminal, une épreuve unique de rattrapage sera définie en session 2, sauf exceptions prévues par le tableau des épreuves. Si l'épreuve de rattrapage est unique, elle représente toutes les notions et épreuves de la session 1

En conséquence, tous les contrôles prévus en session 2 pour un EP sont obligatoires.

Tableau MECC

(E = Écrit, O = Oral, A = Autre)

OBJETS						Session principale								Session de rattrapage			
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.	
M1S1 AM	Eric MARCHIONI	30	10	10													
BLOC OBLIGATOIRE (27 ECTS)	Eric MARCHIONI	-	9														
Anglais - S1 Master	Rama PIOTTO	3	1		- 1	En fin de semestre : présentation orale Au cours du semestre : une activité écrite 250-300 mots à rendre. Au cours du semestre : une activité orale Selon les besoins de l'étudiant, évaluée au fil de l'eau.	O A A	00:15									
Anglais - S1 Master																	
Droit pharmaceutique et propriété industrielle	Francis MEGERLIN	3	1														
Droit pharmaceutique et propriété industrielle	Francis MEGERLIN	-	1		1	ÉCRIT (CT)	E	01:00	CT			1	ÉCRIT (CT)	E	01:00		
Formulation, fabrication, aspect biopharma médicaments TH+TP	Pascal WEHRLE	3	1		- 0.75	TH (sans doc)	E	01:00	CT			2	FFABM TH+ TP (sans doc)	E	01:00		
Formulation, fabrication et aspects biopharmaceutiques des médicaments (partie TH/TD)	Pascal WEHRLE	-	0.75														
Formulation, fabrication et aspects biopharmaceutiques des médicaments (partie TP)	Nicolas ANTON	-	0.25		0.5	TP (DFGSP2 + M1 AM,AQ,RDP) 8 séances de 3h. Évaluation sur cahier de TP. Dernière séance CC (TP sans document) contrôler les connaissance des protocoles, +évaluation de certaines formulations réalisée.	A		CC								
Les grandes pathologies : de la cible au médicament	Jean-Pierre GIES	6	2		- 2	Oral (CC) Travaux tutorés QCM (CC)	O	00:15	CC			2	ÉCRIT (CT)	E	01:00		
Les grandes pathologies : de la cible au médicament	Jean-Pierre GIES	-	2				A		CC								
							E	01:00	CC								

Objets							Session principale								Session de rattrapage					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Session principale						Session de rattrapage									
					Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.				
Sciences séparatives. Extraction et purification	Said ENNAHAR	3	1																	
Sciences séparatives. Extraction et purification	Said ENNAHAR	-	1		1	ÉCRIT (CT)	E	01:00	CT			1	ÉCRIT (CT)	E	01:00					
Statistiques expérimentales	Julien GODET	3	1																	
Statistiques expérimentales	Julien GODET	-	1		1	Ecrit CT	E	01:00	CT			1	Ecrit CT	E	01:00					
TP de pratiques fondamentales en analyse du médicament	Ludivine VALOIS	3	1																	
TP de pratiques fondamentales en analyse du médicament	Ludivine VALOIS	-	1		1	Contrôle continu TP	A		CC			1	Oral	O	00:15					
UE Ouverture professionnelle (1 choix à faire)		3	1																	
Éthique et médicaments	Frédéric VAGNERON	-	1		1	Éthique et médicaments - OR	O	00:20	CC			1	Éthique et médicaments - OR	O	00:20					
Innovation thérapeutique en perspective historique : sciences, technologies et sociétés	Déborah DUBALD	-	1		1	Innovation thérapeutique OR	O	00:15	CC			1	Innovation thérapeutique OR	O	00:15					
Prévention des risques en laboratoire et dans l'industrie pharmaceutique	Florence KOTZYBA	-	1		1	Prévention des risques TH Sans documents	E	01:00	CT			1	Prévention des risques TH Sans documents	E	01:00					
BLOC OPTIONNEL (3 ECTS) (1 choix à faire)	Eric MARCHIONI	-	1																	
Formulation et procédés industriels alimentaires	Said ENNAHAR	3	1																	
Formulation et procédés industriels alimentaires	Said ENNAHAR	-	1		1	Exposé Oral	A		CC			1	Oral	O	00:15					
Pharmacognosie avancée	Aurelie URBAIN	3	1																	
Pharmacognosie avancée	Aurelie URBAIN	-	1		1	Ecrit CT	E	01:00	CT			1	Ecrit CT	E	01:00					
M1S2 AM	Eric MARCHIONI	30	10	10																
BLOC OBLIGATOIRE (21 ECTS)	Eric MARCHIONI	-	7																	
Démarche qualité et qualitologie du médicament	Pascal WEHRLE	3	1																	
Démarche qualité et qualitologie du médicament	Pascal WEHRLE		1		0.5	Démarche qualité et qualito TH partie1 Sans documents	E	00:30	CT			0.5	Démarche qualité et qualito TH partie1 Sans documents	E	00:30					
					0.5	Démarche qualité et qualito TH partie 2 Avec documents	E	00:30	CT			0.5	Démarche qualité et qualito TH partie 2 Avec documents	E	00:30					

OBJETS							Session principale								Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Session principale							Session de rattrapage							
					Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Dossiers d'AMM (dossiers pharmaceutiques)	Line BOUREL	3	1																
Dossiers d'AMM (dossiers pharmaceutiques)	Line BOUREL	-	1		1	Ecrit CT	E	01:00	CT			1	Ecrit CT	E	01:00				
Environnement technico-réglementaire de l'industrie pharma	Jean-Yves PABST	3	1																
Environnement technico-réglementaire de l'industrie pharma	Jean-Yves PABST	-	1		0.5	Environnement technico-regl. OR	O	00:15	CC			1	Environnement technico-regl. TR + OR	O	00:15				
					0.5	Environnement technico-regl. TR Travail en groupe : Synthèse écrite d'une note explicative (5 pages) + réalisation d'un support powerpoint de présentation d'une note explicative ICH ou EMA (30 diapos max). Note = moyenne des 3	A	CC											
Méthodologie du travail de recherche - TP intégrés	Thierry CHATAIGNEAU	6	2																
Méthodologie du travail de recherche - TP intégrés	Thierry CHATAIGNEAU	-	2		2	Rapport écrit	A	CC			2	Oral	O	01:00					
Métrologie et validation des méthodes d'analyse	Martine BERGAENTZLE	3	1																
Métrologie et validation des méthodes d'analyse	Martine BERGAENTZLE	-	1		0.7	Ecrit - Partie 1 / avec documents	E	01:00	CT		0.7	Ecrit - Partie 1 / avec documents	E	01:00					
					0.3	Ecrit - Partie 2 /sans documents	E	00:30	CT		0.3	Ecrit - Partie 2 /sans documents	E	00:30					
Préparation à l'insertion professionnelle	Bruno VAN OVERLOOP	-																	
Préparation à l'insertion professionnelle	Bruno VAN OVERLOOP	-			0	ASSIDUITÉ (CC)	A	CC			0	ASSIDUITÉ (CT)	A						
UE Libre (1 choix à faire)	Eric MARCHIONI	3	1																
BLOC OPTIONNEL (9 ECTS) (3 choix à faire)	Eric MARCHIONI	-	3																
Analyses spectrales et électrochimiques	Eric MARCHIONI	3	1																
Analyses spectrales et électrochimiques (partie TH)	Eric MARCHIONI	-	0.75		0.75	ASE TH (sans doc)	E	01:00	CT		1	ASE TH (sans doc)	E	01:00					
Analyses spectrales et électrochimiques TD+TP	Eric MARCHIONI	-	0.25		0.25	ASE TP	A	CC											
Analyse structurale spectrométrique	Eric MARCHIONI	3	1																

OBJETS						Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Session principale						Session de rattrapage									
					Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.				
Analyse structurale spectrométrique	Eric MARCHIONI	-	1		0.75	TP TP (durée de 2h00) associé à un travail personnel (durée d'un mois).	A		CC			1	ECRIT (TH) Sans documents.	E	00:30					
					0.25	ECRIT (TH) Sans documents.	E	00:30	CT											
Démarche qualité en pratique	Clarisse MAECHLING	3	1																	
Démarche qualité en pratique	Clarisse MAECHLING	-	1		0	Démarche qualité pratique PP Projet personnel : travail en groupe, compte rendu de bilan intermédiaire écrit + présentation orale avec support affiche. Validation par acquis : résultat non acquis = NACQ sur l'UE10	A		CC			0	Démarche qualité pratique PP Projet personnel : travail écrit de synthèse sur un sujet lié à la démarche qualité. Validation par acquis : résultat non acquis = NACQ sur l'UE10	A						
Méthodes d'analyses physicochimiques	Eric MARCHIONI	3	1																	
Méthodes d'analyses physicochimiques	Eric MARCHIONI	-	1		0.25	MAPC TH Sans documents	E	00:30	CT			1	MAPC TH + OR Sans documents	E	00:30					
					0.75	MAPC OR	O	00:25	CC											
Contrôle qualité des médicaments et des produits de santé	Said ENNAHAR	3	1																	
Contrôle qualité des médicaments et des produits de santé	Said ENNAHAR	-	1		1	TP TP - effectif limité à 30 étudiants maximum (6 étudiants par groupe de TP)un rapport noté	A		CC			1	Oral	O	00:15					
Substances Naturelles Bioactives au XXI ^e Siècle	Sergio Enrique ORTIZ AGUIRRE	3	1																	
Substances naturelles bioactives au XXI ^e siècle	Sergio Enrique ORTIZ AGUIRRE	-	1		0.3	écrit Avec documents	E	00:30	CC			1	CT sans documents	E	01:00					
					0.3	écrit Avec documents	E	00:30	CC											
					0.4	Travail personnel Rapport écrit	A		CC											

Dérogations et alinéas additionnels

Contrat pédagogique

Dans ce contrat, parmi d'autres clauses, le régime spécial des études adopté par l'Université vise à permettre de proposer des accompagnements en fonction des besoins particuliers de l'étudiant. Dans le cadre de sa mise en oeuvre de ce régime, la formation propose les aménagements suivants, parmi

(D) ceux proposés ici <https://unistra.fr/rse> :

- aménagements des horaires d'enseignement
- attribution d'un régime long d'études

Motif de la dérogation : Par rapport aux autres aménagements nous ne sommes pas en mesure de les proposer car: notre formation est professionnalisaante nous sommes en régime CC + CT avec des CT et des sessions 2 obligatoires nous organisons des CC pour évaluer les compétences pratiques Étant donné la complexité de nos MECC et de nos contraintes calendaires, et que les modalités d'applications impliquent un travail supplémentaire de la part de la scolarité et des enseignants, nous ne serions pas en mesure de les mettre en œuvre actuellement.

Assiduité

Un contrôle d'assiduité est organisé. Les absences aux enseignements intégrés et/ou dirigés et/ou

(D) pratiques doivent être excusées dans un délai de 5 jours ouvrés, par transmission de la pièce justificative au service de scolarité. L'étudiant doit également prévenir au plus tôt l'enseignant concerné.

Après deux absences non excusées à un ou des enseignements avec contrôle d'assiduité, un

(D) avertissement est transmis à l'étudiant avec convocation par un des responsables de la faculté. Si l'étudiant fait encore l'objet d'une absence non excusée supplémentaire au cours du semestre, il sera exclu de l'ensemble des examens du semestre et devra se présenter à la session 2.

Les étudiants en apprentissage ou en contrat professionnel sont des salariés en formation dont la

(A) présence est régie par le code du travail et les conventions collectives de la branche. Ils sont soumis à une obligation d'assiduité totale.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

Capitalisation

Pour une année d'études, en cas d'ajournement à la première session, l'étudiant conserve pour la deuxième session les notes des UE validées lors de la première session, sauf demande écrite de sa

(D) part adressée au service de la scolarité dans les sept jours qui suivent la publication des notes sur l'ENT. Dans ce cas, seule la note obtenue à la deuxième session sera retenue et considérée comme définitive.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

Conservation d'une note d'une année sur l'autre

Pour les UE non acquises :

Les notes d'EP égales ou supérieures à 10/20 obtenues lors d'une des deux sessions sont maintenues pour une année.

- (D) Les notes d'épreuves supérieures ou égales à 10/20 obtenues lors d'une des deux sessions ne sont pas conservées d'une année à l'autre, sauf les notes de travaux pratiques qui sont conservées pour une année. S'il y a une épreuve de rattrapage de TP, c'est la meilleure des deux notes qui est conservée.

- (A) Aucune compensation annuelle n'est possible entre semestres.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

Absence aux épreuves

En cas d'absence à une épreuve de contrôle continu, l'étudiant devra fournir au service de la scolarité et à l'enseignant, une justification écrite dans un délai maximal de 5 jours ouvrés, sauf cas de force majeure avérée.

- Lorsque l'absence est considérée comme étant justifiée, une épreuve de substitution **peut** être organisée. L'enseignant responsable de l'examen en définit les modalités qui peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. A défaut, l'épreuve est neutralisée.

En cas d'absence injustifiée à une épreuve de contrôle continu, la note de cette épreuve sera zéro. Lorsque l'étudiant est absent à toutes les épreuves de contrôle continu d'un élément pédagogique, sans justification recevable, il est déclaré défaillant.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

Epreuves de la session de rattrapage (CC/CT)

Dans le cadre des EP mêlant contrôle continu et contrôle terminal, une épreuve unique de rattrapage

- (D) sera définie en session 2, sauf exceptions prévues par le tableau des épreuves. Si l'épreuve de rattrapage est unique, elle représente toutes les notions et épreuves de la session 1
En conséquence, tous les contrôles prévus en session 2 pour un EP sont obligatoires.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

Report de note de la session principale à la session de rattrapage

En cas de non validation d'un semestre, il est proposé un examen de rattrapage pour toute UE non acquise :

- Seules les matières dont la note est inférieure à 10/20 sont soumises au rattrapage.
- Aucun report de note n'est possible de la session 1 à la session 2.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

- (D) Dans le cadre des EP mêlant contrôle continu et contrôle terminal, une épreuve unique de rattrapage sera définie en session 2, sauf exceptions prévues par le tableau des épreuves. Si l'épreuve de rattrapage est unique, elle représente toutes les notions et épreuves de la session 1
En conséquence, tous les contrôles prévus en session 2 pour un EP sont obligatoires.

Tableau MECC

(E = Écrit, O = Oral, A = Autre)

OBJETS						Session principale								Session de rattrapage			
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.	
M1S1 AQ	Valérie GEOFFROY	30	10	10													
BLOC OBLIGATOIRE (24 ECTS)	Valérie GEOFFROY	-	8														
Anglais - S1 Master	Rama PIOTTO	3	1														
Anglais - S1 Master		-	1		2	En fin de semestre : présentation orale	O	00:15									
					1	Au cours du semestre : une activité écrite 250-300 mots à rendre.	A										
					1	Au cours du semestre : une activité orale Selon les besoins de l'étudiant, évaluée au fil de l'eau.	A										
Droit pharmaceutique et propriété industrielle	Francis MEGERLIN	3	1														
Droit pharmaceutique et propriété industrielle	Francis MEGERLIN	-	1		1	ÉCRIT (CT)	E	01:00	CT			1	ÉCRIT (CT)	E	01:00		
Physiologie comparée des procaryotes	Florence PLOETZE	3	1														
Physiologie comparée des procaryotes		-	1		0.9	Ecrit cours	E	01:30									
					0.9	Ecrit TD	E	01:30									
					0.6	oral de présentation	O	00:12									
					0.6	Questions	O	00:12									
Formulation, fabrication, aspect biopharma médicaments TH+TP	Pascal WEHRLE	3	1														
Formulation, fabrication et aspects biopharmaceutiques des médicaments (partie TH/TD)	Pascal WEHRLE	-	0.75		1.5	TH (sans doc)	E	01:00	CT			2	FFABM TH+ TP (sans doc)	E	01:00		

OBJETS							Session principale							Session de rattrapage						
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Session principale							Session de rattrapage								
					Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.				
Formulation, fabrication et aspects biopharmaceutiques des médicaments (partie TP)	Nicolas ANTON	-	0.25	0.5	TP (DFGSP2 + M1 AM,AQ,RDP) 8 séances de 3h. Évaluation sur cahier de TP. Dernière séance CC (TP sans document) contrôler les connaissance des protocoles, +évaluation de certaines formulations réalisée.	A		CC												
Les grandes pathologies : de la cible au médicament	Jean-Pierre GIES	6	2																	
Les grandes pathologies : de la cible au médicament	Jean-Pierre GIES	-	2	0.67	Oral (CC)	O	00:15	CC			2	ÉCRIT (CT)	E	01:00						
				0.66	Travaux tutorés	A		CC												
				0.67	QCM (CC)	E	01:00	CC												
Sciences séparatives. Extraction et purification	Said ENNAHAR	3	1																	
Sciences séparatives. Extraction et purification	Said ENNAHAR	-	1	1	ÉCRIT (CT)	E	01:00	CT			1	ÉCRIT (CT)	E	01:00						
UE Ouverture professionnelle (1 choix à faire)	Valérie GEOFFROY	3	1																	
Éthique et médicaments	Frédéric VAGNERON	-	1	1	Éthique et médicaments - OR	O	00:20	CC			1	Éthique et médicaments - OR	O	00:20						
Innovation thérapeutique en perspective historique : sciences, technologies et sociétés	Déborah DUBALD	-	1	1	Innovation thérapeutique OR	O	00:15	CC			1	Innovation thérapeutique OR	O	00:15						
Prévention des risques en laboratoire et dans l'industrie pharmaceutique	Florence KOTZYBA	-	1	1	Prévention des risques TH Sans documents	E	01:00	CT			1	Prévention des risques TH Sans documents	E	01:00						
BLOC OPTIONNEL (6 ECTS) (2 choix à faire)	Valérie GEOFFROY	-	2																	
Formulation et procédés industriels alimentaires	Said ENNAHAR	3	1																	
Formulation et procédés industriels alimentaires	Said ENNAHAR	-	1	1	Exposé Oral	A		CC			1	Oral	O	00:15						
Métabolismes et biotechnologies	Marc FISCHER	3	1																	

Objets							Session principale								Session de rattrapage			
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Session principale						Session de rattrapage							
					Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.		
Métabolismes et biotechnologies		3	1		1	Métabolismes et Biotechnologies : CI et TD	E	01:00										
					1	Métabolismes et Biotechnologies : CI et TD	E	01:00										
					1	Métabolismes et Biotechnologies : CI et TD	E	01:00										
Pharmacognosie avancée	Aurelie URBAIN	3	1															
Pharmacognosie avancée	Aurelie URBAIN	-	1	1	Ecrit CT	E	01:00	CT			1	Ecrit CT	E	01:00				
Pharmacotechnie industrielle des formes solides	Thierry VANDAMME	3	1															
Pharmacotechnie industrielle des formes solides	Thierry VANDAMME	-	1	1	Ecrit CT	E	01:00	CT			1	Ecrit CT	E	01:00				
Statistiques expérimentales	Julien GODET	3	1															
Statistiques expérimentales	Julien GODET	-	1	1	Ecrit CT	E	01:00	CT			1	Ecrit CT	E	01:00				
M1S2 AQ	Valérie GEOFFROY	30	10	10														
BLOC OBLIGATOIRE (21 ECTS)	Valérie GEOFFROY	-	7															
Démarche qualité en pratique	Clarisse MAECHLING	3	1															
Démarche qualité en pratique	Clarisse MAECHLING	-	1	0	Démarche qualité pratique PP Projet personnel : travail en groupe, compte rendu de bilan intermédiaire écrit + présentation orale avec support affiche. Validation par acquis : résultat non acquis = NACQ sur l'UE10	A		CC			0	Démarche qualité pratique PP Projet personnel : travail écrit de synthèse sur un sujet lié à la démarche qualité. Validation par acquis : résultat non acquis = NACQ sur l'UE10	A					
Démarche qualité et qualitologie du médicament	Pascal WEHRLE	3	1															
Démarche qualité et qualitologie du médicament	Pascal WEHRLE		- 1		0.5	Démarche qualité et qualito TH partie1 Sans documents	E	00:30	CT		0.5	Démarche qualité et qualito TH partie1 Sans documents	E	00:30				
					0.5	Démarche qualité et qualito TH partie 2 Avec documents	E	00:30	CT		0.5	Démarche qualité et qualito TH partie 2 Avec documents	E	00:30				

OBJETS							Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Session principale						Session de rattrapage										
					Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.					
Métabolisme et physiopathologie des germes en industrie	Emmanuel BOUTANT	6	2																		
Métabolisme et physiopathologie des germes en industrie	Emmanuel BOUTANT	-	2		0.4	TD	A	CC			2	Ecrit CT	E	01:00							
					0.6	TP	A	CC													
					1	Ecrit CT	E	01:00	CT												
Méthodologie du travail de recherche - TP intégrés	Thierry CHATAIGNEAU	6	2																		
Méthodologie du travail de recherche - TP intégrés	Thierry CHATAIGNEAU	-	2		2	Rapport écrit	A	CC			2	Oral	O	01:00							
Préparation à l'insertion professionnelle	Bruno VAN OVERLOOP	-																			
Préparation à l'insertion professionnelle	Bruno VAN OVERLOOP	-			0	ASSIDUITÉ (CC)	A	CC			0	ASSIDUITÉ (CT)	A								
UE Libre (1 choix à faire)		3	1																		
BLOC OPTIONNEL (9 ECTS) (3 choix à faire)	Valérie GEOFFROY	-	3																		
Dossiers d'AMM (dossiers pharmaceutiques)	Line BOUREL	3	1																		
Dossiers d'AMM (dossiers pharmaceutiques)	Line BOUREL	-	1		1	Ecrit CT	E	01:00	CT		1	Ecrit CT	E	01:00							
Environnement technico-réglementaire de l'industrie pharma	Jean-Yves PABST	3	1																		
Environnement technico-réglementaire de l'industrie pharma	Jean-Yves PABST	-	1		0.5	Environnement technico-regl. OR	O	00:15	CC		1	Environnement technico-regl. TR + OR	O	00:15							
					0.5	Environnement technico-regl. TR Travail en groupe : Synthèse écrite d'une note explicative (5 pages) + réalisation d'un support powerpoint de présentation d'une note explicative ICH ou EMA (30 diapos max). Note = moyenne des 3	A	CC													
Interactions hôtes micro-organismes	Florence PLOETZE	3	1																		

OBJETS							Session principale								Session de rattrapage			
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Session principale						Session de rattrapage							
					Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.		
Interactions hôtes micro-organismes	Florence PLOETZE	-			3	Evaluation du cours-écrit -cours 1	E	01:30										
					3	Ecrit cours 2	E	01:30										
Métrologie et validation des méthodes d'analyse	Martine BERGAENTZLE	3	1															
Métrologie et validation des méthodes d'analyse	Martine BERGAENTZLE	-	1		0.7	Ecrit - Partie 1 / avec documents	E	01:00	CT			0.7	Ecrit - Partie 1 / avec documents	E	01:00			
					0.3	Ecrit - Partie 2 /sans documents	E	00:30	CT			0.3	Ecrit - Partie 2 /sans documents	E	00:30			
Substances Naturelles Bioactives au XXIe Siècle	Sergio Enrique ORTIZ AGUIRRE	3	1															
Substances naturelles bioactives au XXIe siècle	Sergio Enrique ORTIZ AGUIRRE	-	1		0.3	écrit Avec documents	E	00:30	CC			1	CT sans documents	E	01:00			
					0.3	écrit Avec documents	E	00:30	CC									
					0.4	Travail personnel Rapport écrit	A		CC									

Dérogations et alinéas additionnels

Contrat pédagogique

Dans ce contrat, parmi d'autres clauses, le régime spécial des études adopté par l'Université vise à permettre de proposer des accompagnements en fonction des besoins particuliers de l'étudiant. Dans le cadre de sa mise en oeuvre de ce régime, la formation propose les aménagements suivants, parmi

(D) ceux proposés ici <https://unistra.fr/rse> :

- aménagements des horaires d'enseignement
- attribution d'un régime long d'études

Motif de la dérogation : Par rapport aux autres aménagements nous ne sommes pas en mesure des les proposer car: notre formation est professionnalisaante nous sommes en régime CC + CT avec des CT et des sessions 2 obligatoires nous organisons des CC pour évaluer les compétences pratiques Étant donné la complexité de nos MECC et de nos contraintes calendaires, et que les modalités d'applications impliquent un travail supplémentaire de la part de la scolarité et des enseignants, nous ne serions pas en mesure de les mettre en œuvre actuellement.

Assiduité

Un contrôle d'assiduité est organisé. Les absences aux enseignements intégrés et/ou dirigés et/ou

(D) pratiques doivent être excusées dans un délai de 5 jours ouvrés, par transmission de la pièce justificative au service de scolarité. L'étudiant doit également prévenir au plus tôt l'enseignant concerné.

Après deux absences non excusées à un ou des enseignements avec contrôle d'assiduité, un

(D) avertissement est transmis à l'étudiant avec convocation par un des responsables de la faculté. Si l'étudiant fait encore l'objet d'une absence non excusée supplémentaire au cours du semestre, il sera exclu de l'ensemble des examens du semestre et devra se présenter à la session 2.

Les étudiants en apprentissage ou en contrat professionnel sont des salariés en formation dont la

(A) présence est régie par le code du travail et les conventions collectives de la branche. Ils sont soumis à une obligation d'assiduité totale.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

Capitalisation

Pour une année d'études, en cas d'ajournement à la première session, l'étudiant conserve pour la deuxième session les notes des UE validées lors de la première session, sauf demande écrite de sa

(D) part adressée au service de la scolarité dans les sept jours qui suivent la publication des notes sur l'ENT. Dans ce cas, seule la note obtenue à la deuxième session sera retenue et considérée comme définitive.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

Conservation d'une note d'une année sur l'autre

Pour les UE non acquises :

Les notes d'EP égales ou supérieures à 10/20 obtenue lors d'une des deux sessions sont maintenues pour une année.

- (D) Les notes d'épreuves supérieures ou égales à 10/20 obtenues lors d'une des deux sessions ne sont pas conservées d'une année à l'autre, sauf les notes de travaux pratiques qui sont conservées pour une année. S'il y a une épreuve de rattrapage de TP, c'est la meilleure des deux notes qui est conservée.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

Absence aux épreuves

En cas d'absence à une épreuve de contrôle continu, l'étudiant devra fournir au service de la scolarité et à l'enseignant, une justification écrite dans un délai maximal de 5 jours ouvrés, sauf cas de force majeure avérée.

- Lorsque l'absence est considérée comme étant justifiée, une épreuve de substitution **peut** être organisée. L'enseignant responsable de l'examen en définit les modalités qui peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. A défaut, l'épreuve est neutralisée.

En cas d'absence injustifiée à une épreuve de contrôle continu, la note de cette épreuve sera zéro.

Lorsque l'étudiant est absent à toutes les épreuves de contrôle continu d'un élément pédagogique, sans justification recevable, il est déclaré défaillant.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

Epreuves de la session de rattrapage (CC/CT)

Aucun report de note n'est possible de la session 1 à la session 2.

Dans le cadre des EP mêlant contrôle continu et contrôle terminal, une épreuve unique de rattrapage

- (D) sera définie en session 2, sauf exceptions prévues et proposées par l'enseignant responsable. Si l'épreuve de rattrapage est unique, elle se doit d'être représentative de toutes les notions et épreuves de la session 1

En conséquence, tous les contrôles prévus en session 2 pour un EP sont obligatoires.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

Report de note de la session principale à la session de rattrapage

En cas de non validation d'un semestre, il est proposé un examen de rattrapage pour toute UE non acquise :

- Seules les matières dont la note est inférieure à 10/20 sont soumises au rattrapage.
- Aucun report de note n'est possible de la session 1 à la session 2.

- (D) Dans le cadre des EP mêlant contrôle continu et contrôle terminal, une épreuve unique de rattrapage sera définie en session 2, sauf exceptions prévues dans le tableau des épreuves. Si l'épreuve de rattrapage est unique, elle représente toutes les notions et épreuves de la session 1

En conséquence, tous les contrôles prévus en session 2 pour un EP sont obligatoires.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

Tableau MECC

(E = Écrit, O = Oral, A = Autre)

OBJETS					Session principale								Session de rattrapage			
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.
M1S1 BP	Maria ZENIOU-MEYER (ZENIOU)	30	10	10												
UE Biotechnologie avancée	Maria ZENIOU-MEYER (ZENIOU)	12	4													
Immunology	Claire GAVERIA UX-RUFF	-	0.5		1	Immunology	E	02:00	CT			1	Immunology	O	00:20	
Conception et production de biomédicaments I : théorie	Maria ZENIOU-MEYER (ZENIOU)	-	0.5		0.5	ECRIT (TH) Avec documents.	E	01:00	CT			0.5	ECRIT (TH) Avec documents.	E	01:00	
Conception et production de biomédicaments I : application	Maria ZENIOU-MEYER (ZENIOU)	-	0.5		0.5	CC écrit Exercice d'application.	A	00:30	CC			0.5	Oral 15min de préparation exercice + 15min oral.	A	00:30	
Statistiques expérimentales	Julien GODET	-	1		1	Ecrit CT	E	01:00	CT			1	Ecrit CT	E	01:00	
Genetic animal models			-	1		1.5 Ecrit 1.5 Oral	E	01:30				3	Ecrit	E	01:30	
Immunotechnology	Mariel DONZEAU	-	0.5		1	Immunotechnology Analyse de publication	A	01:00	CC			1	Immunotechnology	O	00:30	
UE Sciences pharmaceutiques I	Maria ZENIOU-MEYER (ZENIOU)	9	3													
Découverte de médicaments	Line BOUREL	-	1		1	Découverte de médicaments CT	E	01:30	CT			1	Découverte de médicaments CT	E	01:30	
Les grandes pathologies : de la cible au médicament	Jean-Pierre GIES	-	2		0.67	Oral (CC)	O	00:15	CC			2	ÉCRIT (CT)	E	01:00	
					0.66	Travaux tutorés	A		CC							
					0.67	QCM (CC)	E	01:00	CC							
Conception et production de biomédicaments II : étude de cas	Maria ZENIOU-MEYER (ZENIOU)	-	1		0.3	CC 2	O	00:15	CC			1	ORAL	O	00:15	
					0.4	CC 3	O	00:20	CC							
					0.3	CC 1 - écrit Rapport / Fiche réflexive.	A		CC							
UE Formation sciences humaines, sociales et économiques I	Maria ZENIOU-MEYER (ZENIOU)	3	1													

Objets																
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Session principale					Session de rattrapage						
					Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	
Anglais - S1 Master		-	1		2	En fin de semestre : présentation orale	O	00:15								
					1	Au cours du semestre : une activité écrite 250-300 mots à rendre.	A									
					1	Au cours du semestre : une activité orale Selon les besoins de l'étudiant, évaluée au fil de l'eau.	A									
BioEthics	Aline STEPHAN	-		0	BioEthics Attendance to lectures and workshops		A	CC		0	BioEthics Individual work		A			
Droit pharmaceutique et propriété industrielle	Francis MEGERLIN	-	1	1	ÉCRIT (CT)		E	01:00	CT		1	ÉCRIT (CT)		E	01:00	
UE Travaux pratiques I	Maria ZENIOU-MEYER (ZENIOU)	6	2													
Conception et production de biomédicaments I : pratique	Maria ZENIOU-MEYER (ZENIOU)	-	1	0.5	TP Participation active coeff. 0,1 + résultats expérimentaux coeff. 0,1 + 3 docs écrits - analyse des résultats coeff. 0,35 + cahier de labo. coeff. 0,1 + test de connaissance 15 min coeff. 0,35		A	CC		0.5	ORAL		O	00:15		
TP Génie génétique et Microbiologie	Coraline RIGOUIN	-	1	1	TP Génie génétique et Microbiologie Rapport de TP		A	CC		1	TP Génie génétique et Microbiologie		O	00:20		
M1S2 BP	Maria ZENIOU-MEYER (ZENIOU)	30	10	10												
UE Chimie biologique, bioinformatique - S2	Maria ZENIOU-MEYER (ZENIOU)	6	2													
Biologie chimique	Thomas GRUTTER	-	1	1	Biologie chimique TH Avec documents		E	01:30	CT		1	Biologie chimique TH Avec documents		E	01:30	
Bioinformatique		-	1	1	Bioinformatique		E	02:00			1	Bioinformatique		E	02:00	

OBJETS																
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Session principale						Session de rattrapage					
					Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/ICT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.
UE Sciences pharmaceutiques II	Maria ZENIOU-MEYER (ZENIOU)	9	3													
Pharmacogenetics	Maria ZENIOU-MEYER (ZENIOU)	-	1		0.3	Ecrit CC	E	00:30	CC		1	Oral	O	00:30		
					0.7	TP	A		CC							
Biotechnology and therapeutic innovations	Maria ZENIOU-MEYER (ZENIOU)	-	1		0.25	Résumé	A		CC		1	Oral	O	00:20		
					0.75	Oral CC	O	00:20	CC							
Toxicologie intégrée	Carole RONZANI	-	1		1	ÉCRIT (CT)	E	01:00	CC		1	ÉCRIT (CT)	E	01:00		
UE Formation sciences humaines, sociales et économiques II	Maria ZENIOU-MEYER (ZENIOU)	6	2													
Anglais - S2 Master		-	1		2	En fin de semestre : présentation orale	O	00:15								
					1	Au cours du semestre : une activité orale Selon les besoins de l'étudiant, évaluée au fil de l'eau.	A									
					1	Au cours du semestre : une activité écrite 250-300 mots à rendre.	A									
Démarche qualité en pratique	Clarisse MAECHLING	-	1		0	Démarche qualité pratique PP Projet personnel : travail en groupe, compte rendu de bilan intermédiaire écrit + présentation orale avec support affiche. Validation par acquis : résultat non acquis = NACQ sur l'UE10	A		CC		0	Démarche qualité pratique PP Projet personnel : travail écrit de synthèse sur un sujet lié à la démarche qualité. Validation par acquis : résultat non acquis = NACQ sur l'UE10	A			
Préparation à l'insertion professionnelle	Bruno VAN OVERLOOP	-		0	ASSIDUITÉ (CC)	A		CC		0	ASSIDUITÉ (CT)	A				

OBJETS							Session principale							Session de rattrapage						
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Session principale							Session de rattrapage								
					Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.				
Projects in Bioethics	Aline STEPHAN	-	1		0.5	BioEthics rapport	A		CC			1	BioEthics Travail individuel	A						
					0.5	BioEthics présentation orale du projet et participation à la discussion collective	O	00:35	CC											
UE Travaux pratiques II	Maria ZENIOU-MEYER (ZENIOU)	9	3																	
Méthodologie du travail de recherche - TP intégrés	Thierry CHATAIGNEAU	-	2		2	Rapport écrit	A		CC			2	Oral	O	01:00					
TP Cellular culture	Caroline SPENLE	-	1		1	TP Cellular culture	O	00:20	CC			1	TP Cellular culture	O	00:20					
TP Protein purification	Caroline SPENLE	-	1		1	TP Protein purification Rapport de TP	A		CC			1	TP Protein purification Rapport de TP	A						
Project in environment of the bioproduction factory		-	2		1	Project in environment of the bioproduction factor Participation au bon déroulement et à la réflexion collective	A		CC			1	Project in environment of the bioproduction factor Rapport écrit	A						
					1	Project in environment of the bioproduction factor Ecriture d'une procédure SOP	A		CC											
					1	Project in environment of the bioproduction factor Rapport écrit	A		CC											
BLOC SUPPLÉMENTAIRE UE INNOVEC (FACULTATIF)	Line BOUREL	-																		
UE supplémentaire INNOVEC	Line BOUREL	6																		

OBJETS																
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Session principale				Session de rattrapage							
					Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.
Vectorisation innovante des biomolécules (INNOVEC)	Line BOUREL	-			0	Assiduité (contrôle de présence) Assiduité aux rencontres avec le tuteur, aux journées scientifiques et école d'été. Validation par ACQ/NACQ. Conséquence résultat NACQ = UE NACQ	A		CC			0	Validation du stage du master d'appartenance Validation obligatoire du stage du master d'appartenance pour validation UE INNOVEC. Validation selon MECC de la composante porteuse du stage.	A		
					0	Évaluation du stage par le tuteur Force de proposition, dynamisme, esprit constructif et dévouement pour la collectivité feront partie des critères d'appréciation. Validation par ACQ/NACQ. Conséquence résultat NACQ= UE NACQ.	A		CC			0	Examen écrit (1h) Écrit portant sur une publication multidisciplinaire, en anglais et sans documents. Validation apr ACQ/NACQ. Conséquence résultat NACQ = non validation de l'UE.	E	01:00	
					0	QCM Moodle Validation de l'autoformation par un QCM sur Moodle. Validation par ACQ/NACQ. Conséquence d'un résultat NACQ = non validation de l'UE.	A		CC							
					0	Validation du stage du master d'appartenance Validation obligatoire du stage du master d'appartenance pour validation UE INNOVEC. Validation selon MECC de la composante porteuse du stage.	A		CC							

Dérogations et alinéas additionnels

Contrat pédagogique

Dans ce contrat, parmi d'autres clauses, le régime spécial des études adopté par l'Université vise à permettre de proposer des accompagnements en fonction des besoins particuliers de l'étudiant. Dans

(D) le cadre de sa mise en oeuvre de ce régime, la formation propose les aménagements suivants, parmi ceux proposés ici <https://unistra.fr/rse> :

- aménagements des horaires d'enseignement
- attribution d'un régime long d'études

Motif de la dérogation : Par rapport aux autres aménagements nous ne sommes pas en mesure des les proposer car: notre formation est professionnalisaante nous sommes en régime CC + CT avec des CT et des sessions 2 obligatoires nous organisons des CC pour évaluer les compétences pratiques Étant donné la complexité de nos MECC et de nos contraintes calendaires, et que les modalités d'applications impliquent un travail supplémentaire de la part de la scolarité et des enseignants, nous ne serions pas en mesure de les mettre en œuvre actuellement.

Assiduité

Un contrôle d'assiduité est organisé. Les absences aux enseignements intégrés et/ou dirigés et/ou

(D) pratiques doivent être excusées dans un délai de 5 jours ouvrés, par transmission de la pièce justificative au service de scolarité. L'étudiant doit également prévenir au plus tôt l'enseignant concerné.

Après deux absences non excusées à un ou des enseignements avec contrôle d'assiduité, un

(D) avertissement est transmis à l'étudiant avec convocation par un des responsables de la faculté. Si l'étudiant fait encore l'objet d'une absence non excusée supplémentaire au cours du semestre, il sera exclu de l'ensemble des examens du semestre et devra se présenter à la session 2.

Les étudiants en apprentissage ou en contrat professionnel sont des salariés en formation dont la

(A) présence est régie par le code du travail et les conventions collectives de la branche. Ils sont soumis à une obligation d'assiduité totale.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

Capitalisation

Pour une année d'études, en cas d'ajournement à la première session, l'étudiant conserve pour la

(D) deuxième session les notes des UE validées lors de la première session, sauf demande écrite de sa part adressée au service de la scolarité dans les sept jours qui suivent la publication des notes sur l'ENT. Dans ce cas, seule la note obtenue à la deuxième session sera retenue et considérée comme définitive.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

Conservation d'une note d'une année sur l'autre

Pour les UE non acquises :

Les notes d'EP égales ou supérieures à 10/20 obtenue lors d'une des deux sessions sont maintenues pour une année.

- (D) Les notes d'épreuves supérieures ou égales à 10/20 obtenues lors d'une des deux sessions ne sont pas conservées d'une année à l'autre, sauf les notes de travaux pratiques qui sont conservées pour une année. S'il y a une épreuve de rattrapage de TP, c'est la meilleure des deux notes qui est conservée.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

Absence aux épreuves

En cas d'absence à une épreuve de contrôle continu, l'étudiant devra fournir au service de la scolarité et à l'enseignant, une justification écrite dans un délai maximal de 5 jours ouvrés, sauf cas de force majeure avérée.

- Lorsque l'absence est considérée comme étant justifiée, une épreuve de substitution **peut** être organisée. L'enseignant responsable de l'examen en définit les modalités qui peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. A défaut, l'épreuve est neutralisée.

En cas d'absence injustifiée à une épreuve de contrôle continu, la note de cette épreuve sera zéro.

Lorsque l'étudiant est absent à toutes les épreuves de contrôle continu d'un élément pédagogique, sans justification recevable, il est déclaré défaillant.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

Epreuves de la session de rattrapage (CC/CT)

Dans le cadre des EP mêlant contrôle continu et contrôle terminal, une épreuve unique de rattrapage sera définie en session 2, sauf exceptions prévues et proposées par l'enseignant responsable. Si

- (D) l'épreuve de rattrapage est unique, elle se doit d'être représentative de toutes les notions et épreuves de la session 1

En conséquence, tous les contrôles prévus en session 2 pour un EP sont obligatoires.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

Report de note de la session principale à la session de rattrapage

En cas de non validation d'un semestre, il est proposé un examen de rattrapage pour toute UE non acquise :

- Seules les matières dont la note est inférieure à 10/20 sont soumises au rattrapage.
- Aucun report de note n'est possible de la session 1 à la session 2.

- (D) Dans le cadre des EP mêlant contrôle continu et contrôle terminal, une épreuve unique de rattrapage sera définie en session 2, sauf exceptions prévues dans le tableau des épreuves. Si l'épreuve de rattrapage est unique, elle représente toutes les notions et épreuves de la session 1

En conséquence, tous les contrôles prévus en session 2 pour un EP sont obligatoires.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

Tableau MECC

(E = Écrit, O = Oral, A = Autre)

OBJETS						Session principale								Session de rattrapage			
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.	
M1S1 IP	Pascal WEHRLE	30	10	10													
BLOC OBLIGATOIRE (24 ECTS)	Pascal WEHRLE	-	8														
Anglais - S1 Master	Rama PIOTTO	3	1														
Anglais - S1 Master		-	1		2	En fin de semestre : présentation orale	O	00:15									
					1	Au cours du semestre : une activité écrite 250-300 mots à rendre.	A										
					1	Au cours du semestre : une activité orale Selon les besoins de l'étudiant, évaluée au fil de l'eau.	A										
Droit pharmaceutique et propriété industrielle	Francis MEGERLIN	3	1														
Droit pharmaceutique et propriété industrielle	Francis MEGERLIN	-	1		1	ÉCRIT (CT)	E	01:00	CT			1	ÉCRIT (CT)	E	01:00		
Formulation, fabrication, aspect biopharma médicaments TH+TP	Pascal WEHRLE	3	1														
Formulation, fabrication et aspects biopharmaceutiques des médicaments (partie TH/TD)	Pascal WEHRLE	-	0.75		1.5	TH (sans doc)	E	01:00	CT			2	FFABM TH+ TP (sans doc)	E	01:00		
Formulation, fabrication et aspects biopharmaceutiques des médicaments (partie TP)	Nicolas ANTON	-	0.25		0.5	TP (DFGSP2 + M1 AM,AQ,RDP) 8 séances de 3h. Évaluation sur cahier de TP. Dernière séance CC (TP sans document) contrôler les connaissance des protocoles, +évaluation de certaines formulations réalisée.	A		CC								
Les grandes pathologies : de la cible au médicament	Jean-Pierre GIES	6	2														
Les grandes pathologies : de la cible au médicament	Jean-Pierre GIES	-	2		0.67	Oral (CC)	O	00:15	CC			2	ÉCRIT (CT)	E	01:00		
					0.66	Travaux tutorés	A		CC								
					0.67	QCM (CC)	E	01:00	CC								

OBJETS							Session principale								Session de rattrapage					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Session principale						Session de rattrapage									
					Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.				
Sciences séparatives. Extraction et purification	Said ENNAHAR	3	1																	
Sciences séparatives. Extraction et purification	Said ENNAHAR	-	1		1	ÉCRIT (CT)	E	01:00	CT			1	ÉCRIT (CT)	E	01:00					
Statistiques expérimentales	Julien GODET	3	1																	
Statistiques expérimentales	Julien GODET	-	1		1	Ecrit CT	E	01:00	CT			1	Ecrit CT	E	01:00					
UE Ouverture professionnelle (1 choix à faire)	Pascal WEHRLE	3	1																	
Éthique et médicaments	Frédéric VAGNERON	-	1		1	Éthique et médicaments - OR	O	00:20	CC			1	Éthique et médicaments - OR	O	00:20					
Prévention des risques en laboratoire et dans l'industrie pharmaceutique	Florence KOTZYBA	-	1		1	Prévention des risques TH Sans documents	E	01:00	CT			1	Prévention des risques TH Sans documents	E	01:00					
Innovation thérapeutique en perspective historique : sciences, technologies et sociétés	Déborah DUBALD	-	1		1	Innovation thérapeutique OR	O	00:15	CC			1	Innovation thérapeutique OR	O	00:15					
BLOC OPTIONNEL (6 ECTS) (2 choix à faire)	Pascal WEHRLE	-	2																	
Découverte de médicaments	Line BOUREL	3	1																	
Découverte de médicaments	Line BOUREL	-	1		1	Découverte de médicaments CT	E	01:30	CT			1	Découverte de médicaments CT	E	01:30					
Formulation et procédés industriels alimentaires	Said ENNAHAR	3	1																	
Formulation et procédés industriels alimentaires	Said ENNAHAR	-	1		1	Exposé Oral	A		CC			1	Oral	O	00:15					
Pharmacognosie avancée	Aurelie URBAIN	3	1																	
Pharmacognosie avancée	Aurelie URBAIN	-	1		1	Ecrit CT	E	01:00	CT			1	Ecrit CT	E	01:00					
Pharmacotechnie industrielle des formes solides	Thierry VANDAMME	3	1																	
Pharmacotechnie industrielle des formes solides	Thierry VANDAMME	-	1		1	Ecrit CT	E	01:00	CT			1	Ecrit CT	E	01:00					
TP de pharmacie galénique et de pharmacotechnie	Pascal WEHRLE	3	1																	
TP de pharmacie galénique et de pharmacotechnie	Pascal WEHRLE	-	1		1	TP (CC)	A		CC			1	TP (CT)	A						
M1S2 IP	Pascal WEHRLE	30	10	10																
BLOC OBLIGATOIRE (18 ECTS)	Pascal WEHRLE	-	6																	
Démarche qualité et qualitologie du médicament	Pascal WEHRLE	3	1																	

Objets							Session principale							Session de rattrapage						
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Session principale							Session de rattrapage								
					Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.				
Démarche qualité et qualitologie du médicament	Pascal WEHRLE	-	1		0.5	Démarche qualité et qualito TH partie1 Sans documents	E	00:30	CT			0.5	Démarche qualité et qualito TH partie1 Sans documents	E	00:30					
					0.5	Démarche qualité et qualito TH partie 2 Avec documents	E	00:30	CT			0.5	Démarche qualité et qualito TH partie 2 Avec documents	E	00:30					
Formulation des médicaments	Thierry VANDAMME	3	1																	
Formulation des médicaments	Thierry VANDAMME	-	1		1	ÉCRIT (CT)	E	01:00	CT			1	ÉCRIT (CT)	E	01:00					
Méthodologie du travail de recherche - TP intégrés	Thierry CHATAIGNEAU	6	2																	
Méthodologie du travail de recherche - TP intégrés	Thierry CHATAIGNEAU	-	2		2	Rapport écrit	A		CC			2	Oral	O	01:00					
Optimisation des formes et des procédés pharmaceutiques	Pascal WEHRLE	3	1																	
Optimisation des formes et des procédés pharmaceutiques	Pascal WEHRLE	-	1		1	ÉCRIT (CT)	E	01:00	CT			1	ÉCRIT (CT)	E	01:00					
Préparation à l'insertion professionnelle	Bruno VAN OVERLOOP	-																		
Préparation à l'insertion professionnelle	Bruno VAN OVERLOOP	-			0	ASSIDUITÉ (CC)	A		CC			0	ASSIDUITÉ (CT)	A						
UE Libre (1 choix à faire)		3	1																	
BLOC OPTIONNEL (12 ECTS) (4 choix à faire)	Pascal WEHRLE	-	4																	
Biopharmacie	Thierry VANDAMME	3	1																	
Biopharmacie	Thierry VANDAMME	-	1		1	Biopharmacie TH Sans documents	E	00:45	CT			1	Biopharmacie TH Sans documents	E	00:45					
Dossiers d'AMM (dossiers pharmaceutiques)	Line BOUREL	3	1																	
Dossiers d'AMM (dossiers pharmaceutiques)	Line BOUREL	-	1		1	Ecrit CT	E	01:00	CT			1	Ecrit CT	E	01:00					
Environnement technico-réglementaire de l'industrie pharma	Jean-Yves PABST	3	1																	

OBJETS							Session principale							Session de rattrapage						
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Session principale							Session de rattrapage								
					Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.				
Environnement technico-réglementaire de l'industrie pharma	Jean-Yves PABST	-	1		0.5	Environnement technico-regl. OR	O	00:15	CC			1	Environnement technico-regl. TR + OR	O	00:15					
					0.5	Environnement technico-regl. TR Travail en groupe : Synthèse écrite d'une note explicative (5 pages) + réalisation d'un support powerpoint de présentation d'une note explicative ICH ou EMA (30 diapos max). Note = moyenne des 3	A		CC											
Formulation pour applications topiques	Thierry VANDAMME	3	1																	
Formulation pour applications topiques	Thierry VANDAMME	-	1		0.7	Ecrit CT	E	00:45	CT			1	Ecrit	E	00:45					
					0.3	Rapport	A		CC											
Métrologie et validation des méthodes d'analyse	Martine BERGAENTZLE	3	1																	
Métrologie et validation des méthodes d'analyse	Martine BERGAENTZLE	-	1		0.7	Ecrit - Partie 1 / avec documents	E	01:00	CT			0.7	Ecrit - Partie 1 / avec documents	E	01:00					
					0.3	Ecrit - Partie 2 /sans documents	E	00:30	CT			0.3	Ecrit - Partie 2 /sans documents	E	00:30					
Substances Naturelles Bioactives au XXIe Siècle	Sergio Enrique ORTIZ AGUIRRE	3	1																	
Substances naturelles bioactives au XXIe siècle	Sergio Enrique ORTIZ AGUIRRE	-	1		0.3	écrit Avec documents	E	00:30	CC			1	CT sans documents	E	01:00					
					0.3	écrit Avec documents	E	00:30	CC											
					0.4	Travail personnel Rapport écrit	A		CC											

Dérogations et alinéas additionnels

Contrat pédagogique

Dans ce contrat, parmi d'autres clauses, le régime spécial des études adopté par l'Université vise à permettre de proposer des accompagnements en fonction des besoins particuliers de l'étudiant. Dans le cadre de sa mise en oeuvre de ce régime, la formation propose les aménagements suivants, parmi

(D) ceux proposés ici <https://unistra.fr/rse> :

- aménagements des horaires d'enseignement
- attribution d'un régime long d'études

Motif de la dérogation : Par rapport aux autres aménagements nous ne sommes pas en mesure de les proposer car: notre formation est professionnalisaante nous sommes en régime CC + CT avec des CT et des sessions 2 obligatoires nous organisons des CC pour évaluer les compétences pratiques Étant donné la complexité de nos MECC et de nos contraintes calendaires, et que les modalités d'applications impliquent un travail supplémentaire de la part de la scolarité et des enseignants, nous ne serions pas en mesure de les mettre en œuvre actuellement.

Assiduité

Un contrôle d'assiduité est organisé. Les absences aux enseignements intégrés et/ou dirigés et/ou

(D) pratiques doivent être excusées dans un délai de 5 jours ouvrés, par transmission de la pièce justificative au service de scolarité. L'étudiant doit également prévenir au plus tôt l'enseignant concerné.

Après deux absences non excusées à un ou des enseignements avec contrôle d'assiduité, un

(D) avertissement est transmis à l'étudiant avec convocation par un des responsables de la faculté. Si l'étudiant fait encore l'objet d'une absence non excusée supplémentaire au cours du semestre, il sera exclu de l'ensemble des examens du semestre et devra se présenter à la session 2.

Les étudiants en apprentissage ou en contrat professionnel sont des salariés en formation dont la

(A) présence est régie par le code du travail et les conventions collectives de la branche. Ils sont soumis à une obligation d'assiduité totale.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

Capitalisation

Pour une année d'études, en cas d'ajournement à la première session, l'étudiant conserve pour la deuxième session les notes des UE validées lors de la première session, sauf demande écrite de sa

(D) part adressée au service de la scolarité dans les sept jours qui suivent la publication des notes sur l'ENT. Dans ce cas, seule la note obtenue à la deuxième session sera retenue et considérée comme définitive.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

Conservation d'une note d'une année sur l'autre

Pour les UE non acquises :

Les notes d'EP égales ou supérieures à 10/20 obtenue lors d'une des deux sessions sont maintenues pour une année.

- (D) Les notes d'épreuves supérieures ou égales à 10/20 obtenues lors d'une des deux sessions ne sont pas conservées d'une année à l'autre, sauf les notes de travaux pratiques qui sont conservées pour une année. S'il y a une épreuve de rattrapage de TP, c'est la meilleure des deux notes qui est conservée.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

Absence aux épreuves

En cas d'absence à une épreuve de contrôle continu, l'étudiant devra fournir au service de la scolarité et à l'enseignant, une justification écrite dans un délai maximal de 5 jours ouvrés, sauf cas de force majeure avérée.

- Lorsque l'absence est considérée comme étant justifiée, une épreuve de substitution **peut** être organisée. L'enseignant responsable de l'examen en définit les modalités qui peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. A défaut, l'épreuve est neutralisée.

En cas d'absence injustifiée à une épreuve de contrôle continu, la note de cette épreuve sera zéro.

Lorsque l'étudiant est absent à toutes les épreuves de contrôle continu d'un élément pédagogique, sans justification recevable, il est déclaré défaillant.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

Epreuves de la session de rattrapage (CC/CT)

Dans le cadre des EP mêlant contrôle continu et contrôle terminal, une épreuve unique de rattrapage sera définie en session 2, sauf exceptions prévues et proposées par l'enseignant responsable. Si

- (D) l'épreuve de rattrapage est unique, elle se doit d'être représentative de toutes les notions et épreuves de la session 1

En conséquence, tous les contrôles prévus en session 2 pour un EP sont obligatoires.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

Report de note de la session principale à la session de rattrapage

En cas de non validation d'un semestre, il est proposé un examen de rattrapage pour toute UE non acquise :

- Seules les matières dont la note est inférieure à 10/20 sont soumises au rattrapage.
- Aucun report de note n'est possible de la session 1 à la session 2.

- (D) Dans le cadre des EP mêlant contrôle continu et contrôle terminal, une épreuve unique de rattrapage sera définie en session 2, sauf exceptions prévues par le tableau des épreuves. Si l'épreuve de rattrapage est unique, elle représente toutes les notions et épreuves de la session 1.

En conséquence, tous les contrôles prévus en session 2 pour un EP sont obligatoires.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

Tableau MECC

(E = Écrit, O = Oral, A = Autre)

OBJETS					Session principale								Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.	
M1S1 PHT	Francoise PONS-LEBEAU (PONS)	30	10	10													
BLOC OBLIGATOIRE (27 ECTS)	Francoise PONS-LEBEAU (PONS)	-	9														
Anglais - S1 Master	Rama PIOTTO	3	1														
Anglais - S1 Master		-	1		2	En fin de semestre : présentation orale	O	00:15									
					1	Au cours du semestre : une activité écrite 250-300 mots à rendre.	A										
					1	Au cours du semestre : une activité orale Selon les besoins de l'étudiant, évaluée au fil de l'eau.	A										
Les grandes pathologies : de la cible au médicament	Jean-Pierre GIES	6	2														
Les grandes pathologies : de la cible au médicament	Jean-Pierre GIES	-	2		0.67	Oral (CC)	O	00:15	CC		2	ÉCRIT (CT)	E	01:00			
					0.66	Travaux tutorés	A		CC								
					0.67	QCM (CC)	E	01:00	CC								
Pharmacocinétique en recherche et développement	Genevieve UBEA UD-SEQUIER	3	1														
Pharmacocinétique en recherche et développement	Genevieve UBEA UD-SEQUIER	-			0.75	ÉCRIT (CT)	E	01:00	CT		1	ÉCRIT (CT)	E	01:00			
					0.25	Oral TD (mémoire)	O	00:10	CC								
Pharmacologie expérimentale	Thierry CHATAIGNEAU	3	1														
Pharmacologie expérimentale	Thierry CHATAIGNEAU	-	1		1	TP	A		CC		1	Oral	O	01:00			
Pharmacologie intégrée	Nathalie NIEDERHOFFER	3	1														

OBJETS							Session principale								Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Session principale						Session de rattrapage								
					Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Pharmacologie intégrée	Nathalie NIEDERHOFFER	-	1		0.35	CC 1 Sans documents.	E	01:00	CC			1	ÉCRIT (TH) Sans documents.	E	00:45				
					0.35	CC 2 Sans documents.	E	01:00	CC										
					0.3	TP - Compte-rendu TP n°1 + Compte-rendu TP n°2 + Épreuve écrite de 10mn sans documents à la fin du TP n°2 (portant sur le contenu des 2 séances de TP). Moyenne des 3 épreuves donnant la note de TP finale	A		CC										
Pharmacologie moléculaire	Jean-Pierre GIES	3	1																
Pharmacologie moléculaire	Nathalie NIEDERHOFFER	-	1		0.42	CC1	E	01:00	CC			1.25	TH	E	00:45				
					0.42	CC2	E	01:00	CC										
					0.41	Travail personnel Travail personnel	E	01:00	CC										
Toxicologie cellulaire et moléculaire	Carole RONZANI	3	1																
Toxicologie cellulaire et moléculaire	Carole RONZANI	-	1		0.7	ÉCRIT (CT)	E	01:00	CT			1	ÉCRIT (CT)	E	01:00				
					0.3	TP	A		CC										
UE Ouverture professionnelle (1 choix à faire)	Francoise PONS-LEBEAU (PONS)	3	1																
Communication et gestion de projet	Elisabeth DUCONSEILLE	-	1		1	Comm & gestion projet OR	O	00:30	CC			1	Comm & gestion projet OR	O	00:15				
Éthique et médicaments	Frédéric VAGNERON	-	1		1	Éthique et médicaments - OR	O	00:20	CC			1	Éthique et médicaments - OR	O	00:20				
Innovation thérapeutique en perspective historique : sciences, technologies et sociétés	Déborah DUBALD	-	1		1	Innovation thérapeutique OR	O	00:15	CC			1	Innovation thérapeutique OR	O	00:15				
Prévention des risques en laboratoire et dans l'industrie pharmaceutique	Florence KOTZYBA	-	1		1	Prévention des risques TH Sans documents	E	01:00	CT			1	Prévention des risques TH Sans documents	E	01:00				
BLOC OPTIONNEL (3 ECTS) (1 choix à faire)	Francoise PONS-LEBEAU (PONS)	-	1																
Découverte de médicaments	Line BOUREL	3	1																

OBJECTS							Session principale								Session de rattrapage						
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Intitulé					Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé			Type	Durée	Seuil compens.
					Coefficient	Intitulé															
Découverte de médicaments	Line BOUREL	-	1	1	Découverte de médicaments CT	E	01:30	CT		1	Découverte de médicaments CT	E	01:30								
Droit pharmaceutique et propriété industrielle	Francis MEGERLIN	3	1																		
Droit pharmaceutique et propriété industrielle	Francis MEGERLIN	-	1	1	ÉCRIT (CT)	E	01:00	CT		1	ÉCRIT (CT)	E	01:00								
Formulation, fabrication, aspect biopharma médicaments TH+TD		3	1																		
Formulation, fabrication et aspects biopharmaceutiques des médicaments (partie TH/TD)	Pascal WEHRLE	-	1	1.5	TH (sans doc)	E	01:00	CT		2	FFABM TH+ TP (sans doc)	E	01:00								
Initiation aux essais cliniques	Laurent MONASSIER	3	1																		
Initiation aux essais cliniques		-	1																		
Statistiques expérimentales	Julien GODET	3	1																		
Statistiques expérimentales	Julien GODET	-	1	1	Ecrit CT	E	01:00	CT		1	Ecrit CT	E	01:00								
M1S2 PHT	Francoise PONS-LEBEAU (PONS)	30	10	10																	
BLOC OBLIGATOIRE (24 ECTS)	Francoise PONS-LEBEAU (PONS)	-	8																		
Méthodologie du travail de recherche - TP intégrés	Thierry CHATAIGNEAU	6	2																		
Méthodologie du travail de recherche - TP intégrés	Thierry CHATAIGNEAU	-	2	2	Rapport écrit	A		CC		2	Oral	O	01:00								
Pharmacologie - Physiologie intégrée	Nathalie NIEDERHOFFER	3	1																		
Pharmacologie - Physiologie intégrée	Nathalie NIEDERHOFFER	-	1	0.6	CC 2 Avec documents.	O	00:20	CC		1	Écrit Sans documents.	E	00:60								
				0.4	CC 1 Sans documents.	E	01:00	CC													
Préparation à l'insertion professionnelle	Bruno VAN OVERLOOP	-																			
Préparation à l'insertion professionnelle	Bruno VAN OVERLOOP	-		0	ASSIDUITÉ (CC)	A		CC		0	ASSIDUITÉ (CT)	A									
Recherche et plateformes	Emilie SICK	3	1																		

OBJECTS							Session principale								Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Session principale						Session de rattrapage								
					Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Recherche et plateformes	Emilie SICK	-	1		0.33	Ecrit CT	E	00:30	CT			1	Ecrit CT	E	00:30				
					0.33	Rapport	A		CC										
					0.34	Oral	O	00:25	CC										
Stage d'immersion en recherche	Emilie SICK	6	2																
Stage d'immersion en recherche	Emilie SICK	-	2		2	Oral poster	O	00:20	CC			2	oral oral	O	00:20				
Toxicologie intégrée	Carole RONZANI	3	1																
Toxicologie intégrée	Carole RONZANI	-	1		1	ÉCRIT (CT)	E	01:00	CC			1	ÉCRIT (CT)	E	01:00				
UE Libre (1 choix à faire)	Francoise PONS-LEBEAU (PONS)	3	1																
BLOC OPTIONNEL (6 ECTS) (2 choix à faire)	Francoise PONS-LEBEAU (PONS)	-	2																
Biologie chimique	Thomas GRUTTER	3	1																
Biologie chimique	Thomas GRUTTER	-	1		1	Biologie chimique TH Avec documents	E	01:30	CT			1	Biologie chimique TH Avec documents	E	01:30				
Biotechnology and therapeutic innovations	Maria ZENIOU-MEYER (ZENIOU)	3	1																
Biotechnology and therapeutic innovations	Maria ZENIOU-MEYER (ZENIOU)	-	1		0.25	Résumé	A		CC			1	Oral	O	00:20				
Innovation en imagerie du vivant	Yves MELY	3	1																
Innovation en imagerie du vivant	Yves MELY	-	1		1	TP 3 rapports en fin de TP, correspondant à 3 séances de TP (même coefficient)	A		CC			1	ORAL	O	00:30				
Modèles génétiques animaux	Katia BEFORT	3	1																
Modèles génétiques animaux	Katia BEFORT	-	1		0.5	ÉCRIT (CT)	E	01:30	CT			1	Écrit (CT)	E	01:30				
Techniques de culture cellulaire et d'histologie	Jose-Luis GONZALEZ DE AGUILAR	3	1		1	cf. MECCs Sciences et vie	A		CC			1	cf. MECCs Sciences et vie	A					

OBJETS														
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Session principale				Session de rattrapage						
				Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée
Techniques de culture cellulaire et d'histologie		-	1	1	carnet de laboratoire	A								
				1	Rapport sur les thèmes de TP	A								
				1	Exposé sur les thèmes de TP	O	00:15							
Vigilances sanitaires	Jean-Yves PABST	3	1											
Vigilances sanitaires	Jean-Yves PABST	-	1	1	ÉCRIT (CT)	E	01:00	CT		1	ÉCRIT (CT)	E	01:00	
BLOC SUPPLÉMENTAIRE UE INNOVEC (FACULTATIF)	Line BOUREL	-												
UE supplémentaire INNOVEC	Line BOUREL	6												

OBJETS																
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Session principale				Session de rattrapage							
					Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.
Vectorisation innovante des biomolécules (INNOVEC)	Line BOUREL	-			0	Assiduité (contrôle de présence) Assiduité aux rencontres avec le tuteur, aux journées scientifiques et école d'été. Validation par ACQ/NACQ. Conséquence résultat NACQ = UE NACQ	A		CC			0	Validation du stage du master d'appartenance Validation obligatoire du stage du master d'appartenance pour validation UE INNOVEC. Validation selon MECC de la composante porteuse du stage.	A		
					0	Évaluation du stage par le tuteur Force de proposition, dynamisme, esprit constructif et dévouement pour la collectivité feront partie des critères d'appréciation. Validation par ACQ/NACQ. Conséquence résultat NACQ= UE NACQ.	A		CC			0	Examen écrit (1h) Écrit portant sur une publication multidisciplinaire, en anglais et sans documents. Validation apr ACQ/NACQ. Conséquence résultat NACQ = non validation de l'UE.	E	01:00	
					0	QCM Moodle Validation de l'autoformation par un QCM sur Moodle. Validation par ACQ/NACQ. Conséquence d'un résultat NACQ = non validation de l'UE.	A		CC							
					0	Validation du stage du master d'appartenance Validation obligatoire du stage du master d'appartenance pour validation UE INNOVEC. Validation selon MECC de la composante porteuse du stage.	A		CC							

Dérogations et alinéas additionnels

Contrat pédagogique

Dans ce contrat, parmi d'autres clauses, le régime spécial des études adopté par l'Université vise à permettre de proposer des accompagnements en fonction des besoins particuliers de l'étudiant. Dans le cadre de sa mise en oeuvre de ce régime, la formation propose les aménagements suivants, parmi

(D) ceux proposés ici <https://unistra.fr/rse> :

- aménagements des horaires d'enseignement
- attribution d'un régime long d'études

Motif de la dérogation : Par rapport aux autres aménagements nous ne sommes pas en mesure des les proposer car: notre formation est professionnalisaante nous sommes en régime CC + CT avec des CT et des sessions 2 obligatoires nous organisons des CC pour évaluer les compétences pratiques Étant donné la complexité de nos MECC et de nos contraintes calendaires, et que les modalités d'applications impliquent un travail supplémentaire de la part de la scolarité et des enseignants, nous ne serions pas en mesure de les mettre en œuvre actuellement.

Assiduité

Un contrôle d'assiduité est organisé. Les absences aux enseignements intégrés et/ou dirigés et/ou

(D) pratiques doivent être excusées dans un délai de 5 jours ouvrés, par transmission de la pièce justificative au service de scolarité. L'étudiant doit également prévenir au plus tôt l'enseignant concerné.

Après deux absences non excusées à un ou des enseignements avec contrôle d'assiduité, un

(D) avertissement est transmis à l'étudiant avec convocation par un des responsables de la faculté. Si l'étudiant fait encore l'objet d'une absence non excusée supplémentaire au cours du semestre, il sera exclu de l'ensemble des examens du semestre et devra se présenter à la session 2.

Les étudiants en apprentissage ou en contrat professionnel sont des salariés en formation dont la

(A) présence est régie par le code du travail et les conventions collectives de la branche. Ils sont soumis à une obligation d'assiduité totale.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

Capitalisation

Pour une année d'études, en cas d'ajournement à la première session, l'étudiant conserve pour la deuxième session les notes des UE validées lors de la première session, sauf demande écrite de sa

(D) part adressée au service de la scolarité dans les sept jours qui suivent la publication des notes sur l'ENT. Dans ce cas, seule la note obtenue à la deuxième session sera retenue et considérée comme définitive.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

Conservation d'une note d'une année sur l'autre

Pour les UE non acquises :

Les notes d'EP égales ou supérieures à 10/20 obtenue lors d'une des deux sessions sont maintenues pour une année.

- (D) Les notes d'épreuves supérieures ou égales à 10/20 obtenues lors d'une des deux sessions ne sont pas conservées d'une année à l'autre, sauf les notes de travaux pratiques qui sont conservées pour une année. S'il y a une épreuve de rattrapage de TP, c'est la meilleure des deux notes qui est conservée.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

Absence aux épreuves

En cas d'absence à une épreuve de contrôle continu, l'étudiant devra fournir au service de la scolarité et à l'enseignant, une justification écrite dans un délai maximal de 5 jours ouvrés, sauf cas de force majeure avérée.

- Lorsque l'absence est considérée comme étant justifiée, une épreuve de substitution **peut** être organisée. L'enseignant responsable de l'examen en définit les modalités qui peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. A défaut, l'épreuve est neutralisée.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

En cas d'absence injustifiée à une épreuve de contrôle continu, la note de cette épreuve sera zéro. Lorsque l'étudiant est absent à toutes les épreuves de contrôle continu d'un élément pédagogique, sans justification recevable, il est déclaré défaillant.

Epreuves de la session de rattrapage (CC/CT)

Dans le cadre des EP mêlant contrôle continu et contrôle terminal, une épreuve unique de rattrapage sera définie en session 2, sauf exceptions prévues et proposées par l'enseignant responsable. Si

- (D) l'épreuve de rattrapage est unique, elle se doit d'être représentative de toutes les notions et épreuves de la session 1

En conséquence, tous les contrôles prévus en session 2 pour un EP sont obligatoires.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

Report de note de la session principale à la session de rattrapage

En cas de non validation d'un semestre, il est proposé un examen de rattrapage pour toute UE non acquise :

- Seuls les matières dont la note est inférieure à 10/20 sont soumis au rattrapage.
- Aucun report de note n'est possible de la session 1 à la session 2.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

- (D) Dans le cadre des UE mêlant contrôle continu et contrôle terminal, une épreuve unique de rattrapage sera définie en session 2, sauf exceptions prévues dans le tableau des épreuves. Si l'épreuve de rattrapage est unique, elle représente toutes les notions et épreuves de la session 1

En conséquence, tous les contrôles prévus en session 2 pour un EP sont obligatoires.

Tableau MECC

(E = Écrit, O = Oral, A = Autre)

OBJETS						Session principale								Session de rattrapage			
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.	
M1S1 RDP	Jean-Yves PABST	30	10	10													
BLOC OBLIGATOIRE (27 ECTS)	Jean-Yves PABST	-	9														
Anglais - S1 Master	Rama PIOTTO	3	1														
Anglais - S1 Master		-	1		2	En fin de semestre : présentation orale	O	00:15									
					1	Au cours du semestre : une activité écrite 250-300 mots à rendre.	A										
					1	Au cours du semestre : une activité orale Selon les besoins de l'étudiant, évaluée au fil de l'eau.	A										
Découverte de médicaments	Line BOUREL	3	1														
Découverte de médicaments	Line BOUREL	-	1	1	Découverte de médicaments CT	E	01:30	CT			1	Découverte de médicaments CT	E	01:30			
Droit pharmaceutique et propriété industrielle	Francis MEGERLIN	3	1														
Droit pharmaceutique et propriété industrielle	Francis MEGERLIN	-	1	1	ÉCRIT (CT)	E	01:00	CT			1	ÉCRIT (CT)	E	01:00			
Formulation et procédés industriels alimentaires	Said ENNAHAR	3	1														
Formulation et procédés industriels alimentaires	Said ENNAHAR	-	1	1	Exposé Oral	A		CC			1	Oral	O	00:15			
Formulation, fabrication, aspect biopharma médicaments TH+TP	Pascal WEHRLE	3	1														
Formulation, fabrication et aspects biopharmaceutiques des médicaments (partie TH/TD)	Pascal WEHRLE	-	0.75	1.5	TH (sans doc)	E	01:00	CT			2	FFABM TH+ TP (sans doc)	E	01:00			

Objets							Session principale								Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Session principale					Session de rattrapage									
					Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Formulation, fabrication et aspects biopharmaceutiques des médicaments (partie TP)	Nicolas ANTON	- 0.25		0.5	TP (DFGSP2 + M1 AM,AQ,RDP) 8 séances de 3h. Évaluation sur cahier de TP. Dernière séance CC (TP sans document) contrôler les connaissance des protocoles, +évaluation de certaines formulations réalisée.	A		CC											
Les grandes pathologies : de la cible au médicament	Jean-Pierre GIES	6	2																
Les grandes pathologies : de la cible au médicament	Jean-Pierre GIES	-	2	0.67	Oral (CC)	O	00:15	CC			2	ÉCRIT (CT)	E	01:00					
				0.66	Travaux tutorés	A		CC											
				0.67	QCM (CC)	E	01:00	CC											
Statistiques expérimentales	Julien GODET	3	1																
Statistiques expérimentales	Julien GODET	-	1	1	Ecrit CT	E	01:00	CT			1	Ecrit CT	E	01:00					
UE Ouverture professionnelle (1 choix à faire)		3	1																
Communication et gestion de projet	Elisabeth DUCONSEILLE	-	1	1	Comm & gestion projet OR	O	00:30	CC			1	Comm & gestion projet OR	O	00:15					
Éthique et médicaments	Frédéric VAGNERON	-	1	1	Éthique et médicaments - OR	O	00:20	CC			1	Éthique et médicaments - OR	O	00:20					
Innovation thérapeutique en perspective historique : sciences, technologies et sociétés	Déborah DUBALD	-	1	1	Innovation thérapeutique OR	O	00:15	CC			1	Innovation thérapeutique OR	O	00:15					
Prévention des risques en laboratoire et dans l'industrie pharmaceutique	Florence KOTZYBA	-	1	1	Prévention des risques TH Sans documents	E	01:00	CT			1	Prévention des risques TH Sans documents	E	01:00					
BLOC OPTIONNEL (3 ECTS) (1 choix à faire)	Jean-Yves PABST	-	1																
Initiation aux essais cliniques	Laurent MONASSIER	3	1																
Initiation aux essais cliniques		-	1																
Pharmacognosie avancée	Aurelie URBAIN	3	1																
Pharmacognosie avancée	Aurelie URBAIN	-	1	1	Ecrit CT	E	01:00	CT			1	Ecrit CT	E	01:00					
M1S2 RDP	Jean-Yves PABST	30	10	10															

Objets							Session principale							Session de rattrapage						
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Session principale							Session de rattrapage								
					Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.				
BLOC OBLIGATOIRE (30 ECTS)	Jean-Yves PABST	-	10																	
Anglais - S10 Pharma	Rama PIOTTO	3	1																	
Anglais - S10 Pharma		-	1		2	Productions orales avec note.	O	00:10												
					1	Travail écrit au cours du semestre avec note	E	01:30												
					1	Evaluation du travail en cours de semestre	A													
Démarche qualité en pratique	Clarisse MAECHLING	3	1																	
Démarche qualité en pratique	Clarisse MAECHLING	-	1	0	Démarche qualité pratique PP Projet personnel : travail en groupe, compte rendu de bilan intermédiaire écrit + présentation orale avec support affiche. Validation par acquis : résultat non acquis = NACQ sur l'UE10				A	CC		0	Démarche qualité pratique PP Projet personnel : travail écrit de synthèse sur un sujet lié à la démarche qualité. Validation par acquis : résultat non acquis = NACQ sur l'UE10				A			
Démarche qualité et qualitologie du médicament	Pascal WEHRLE	3	1																	
Démarche qualité et qualitologie du médicament	Pascal WEHRLE	-	1		0.5	Démarche qualité et qualito TH partie1 Sans documents	E	00:30	CT		0.5	Démarche qualité et qualito TH partie1 Sans documents	E	00:30						
					0.5	Démarche qualité et qualito TH partie 2 Avec documents	E	00:30	CT		0.5	Démarche qualité et qualito TH partie 2 Avec documents	E	00:30						
Dossiers d'AMM (dossiers pharmaceutiques)	Line BOUREL	3	1																	
Dossiers d'AMM (dossiers pharmaceutiques)	Line BOUREL	-	1	1	Ecrit CT	E	01:00	CT		1	Ecrit CT	E	01:00							
Environnement technico-réglementaire de l'industrie pharma	Jean-Yves PABST	3	1																	

OBJETS							Session principale							Session de rattrapage						
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Session principale							Session de rattrapage								
					Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.				
Environnement technico-réglementaire de l'industrie pharma	Jean-Yves PABST	-	1		0.5	Environnement technico-regl. OR	O	00:15	CC			1	Environnement technico-regl. TR + OR	O	00:15					
					0.5	Environnement technico-regl. TR Travail en groupe : Synthèse écrite d'une note explicative (5 pages) + réalisation d'un support powerpoint de présentation d'une note explicative ICH ou EMA (30 diapos max). Note = moyenne des 3	A		CC											
Formulation des médicaments	Thierry VANDAMME	3	1																	
Formulation des médicaments	Thierry VANDAMME	-	1		1	ÉCRIT (CT)	E	01:00	CT			1	ÉCRIT (CT)	E	01:00					
Méthodologie du travail de recherche - TP intégrés	Thierry CHATAIGNEAU	6	2																	
Méthodologie du travail de recherche - TP intégrés	Thierry CHATAIGNEAU	-	2		2	Rapport écrit	A		CC			2	Oral	O	01:00					
Préparation à l'insertion professionnelle	Bruno VAN OVERLOOP	-																		
Préparation à l'insertion professionnelle	Bruno VAN OVERLOOP	-			0	ASSIDUITÉ (CC)	A		CC			0	ASSIDUITÉ (CT)	A						
Vigilances sanitaires	Jean-Yves PABST	3	1																	
Vigilances sanitaires	Jean-Yves PABST	-	1		1	ÉCRIT (CT)	E	01:00	CT			1	ÉCRIT (CT)	E	01:00					
UE Libre (1 choix à faire)	Jean-Yves PABST	3	1																	

Dérogations et alinéas additionnels

Contrat pédagogique

Dans ce contrat, parmi d'autres clauses, le régime spécial des études adopté par l'Université vise à permettre de proposer des accompagnements en fonction des besoins particuliers de l'étudiant. Dans le cadre de sa mise en oeuvre de ce régime, la formation propose les aménagements suivants, parmi

(D) ceux proposés ici <https://unistra.fr/rse> :

- aménagements des horaires d'enseignement
- attribution d'un régime long d'études

Motif de la dérogation : Par rapport aux autres aménagements nous ne sommes pas en mesure des les proposer car: notre formation est professionnalisaante nous sommes en régime CC + CT avec des CT et des sessions 2 obligatoires nous organisons des CC pour évaluer les compétences pratiques Étant donné la complexité de nos MECC et de nos contraintes calendaires, et que les modalités d'applications impliquent un travail supplémentaire de la part de la scolarité et des enseignants, nous ne serions pas en mesure de les mettre en œuvre actuellement.

Assiduité

Un contrôle d'assiduité est organisé. Les absences aux enseignements intégrés et/ou dirigés et/ou

(D) pratiques doivent être excusées dans un délai de 5 jours ouvrés, par transmission de la pièce justificative au service de scolarité. L'étudiant doit également prévenir au plus tôt l'enseignant concerné.

Après deux absences non excusées à un ou des enseignements avec contrôle d'assiduité, un

(D) avertissement est transmis à l'étudiant avec convocation par un des responsables de la faculté. Si l'étudiant fait encore l'objet d'une absence non excusée supplémentaire au cours du semestre, il sera exclu de l'ensemble des examens du semestre et devra se présenter à la session 2.

Les étudiants en apprentissage ou en contrat professionnel sont des salariés en formation dont la

(A) présence est régie par le code du travail et les conventions collectives de la branche. Ils sont soumis à une obligation d'assiduité totale.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

Capitalisation

Pour une année d'études, en cas d'ajournement à la première session, l'étudiant conserve pour la deuxième session les notes des UE validées lors de la première session, sauf demande écrite de sa

(D) part adressée au service de la scolarité dans les sept jours qui suivent la publication des notes sur l'ENT. Dans ce cas, seule la note obtenue à la deuxième session sera retenue et considérée comme définitive.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

Conservation d'une note d'une année sur l'autre

Pour les UE non acquises :

Les notes d'EP égales ou supérieures à 10/20 obtenue lors d'une des deux sessions sont maintenues pour une année.

- (D) Les notes d'épreuves supérieures ou égales à 10/20 obtenues lors d'une des deux sessions ne sont pas conservées d'une année à l'autre, sauf les notes de travaux pratiques qui sont conservées pour une année. S'il y a une épreuve de rattrapage de TP, c'est la meilleure des deux notes qui est conservée.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

Absence aux épreuves

En cas d'absence à une épreuve de contrôle continu, l'étudiant devra fournir au service de la scolarité et à l'enseignant, une justification écrite dans un délai maximal de 5 jours ouvrés, sauf cas de force majeure avérée.

- Lorsque l'absence est considérée comme étant justifiée, une épreuve de substitution **peut** être organisée. L'enseignant responsable de l'examen en définit les modalités qui peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. A défaut, l'épreuve est neutralisée.

En cas d'absence injustifiée à une épreuve de contrôle continu, la note de cette épreuve sera zéro.

Lorsque l'étudiant est absent à toutes les épreuves de contrôle continu d'un élément pédagogique, sans justification recevable, il est déclaré défaillant.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

Epreuves de la session de rattrapage (CC/CT)

Dans le cadre des EP mêlant contrôle continu et contrôle terminal, une épreuve unique de rattrapage sera définie en session 2, sauf exceptions prévues et proposées par l'enseignant responsable. Si

- (D) l'épreuve de rattrapage est unique, elle se doit d'être représentative de toutes les notions et épreuves de la session 1

En conséquence, tous les contrôles prévus en session 2 pour un EP sont obligatoires.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

Report de note de la session principale à la session de rattrapage

En cas de non validation d'un semestre, il est proposé un examen de rattrapage pour toute UE non acquise :

- Seules les matières dont la note est inférieure à 10/20 sont soumises au rattrapage.
- Aucun report de note n'est possible de la session 1 à la session 2.

- (D) Dans le cadre des EP mêlant contrôle continu et contrôle terminal, une épreuve unique de rattrapage sera définie en session 2, sauf exceptions prévues par le tableau des épreuves. Si l'épreuve de rattrapage est unique, elle représente toutes les notions et épreuves de la session 1

En conséquence, tous les contrôles prévus en session 2 pour un EP sont obligatoires.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

Tableau MECC

(E = Écrit, O = Oral, A = Autre)

OBJETS						Session principale								Session de rattrapage			
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.	
M2S3 AM	Eric MARCHIONI	30	10	10													
BLOC OBLIGATOIRE (30 ECTS)	Eric MARCHIONI	-	10														
Analyse biophysicochimique d'identification bactérienne	Valérie GEOFFROY	3	1														
Analyse biophysicochimique d'identification bactérienne	Valérie GEOFFROY	-	1		1	ÉCRIT (CC)	E	00:45	CC			1	ORAL (CT)	O	00:15		
Analyse des macromolécules issues des biotechnologies	Said ENNAHAR	3	1														
Analyse des macromolécules issues des biotechnologies	Said ENNAHAR	-	1		0.75	ÉCRIT (CC)	E	00:45	CC			1	ÉCRIT (CT)	E	01:00		
Assurance qualité des analyses chimiques du médicament					0.25	ÉCRIT (CC)	E	00:15	CC								
Assurance qualité des analyses chimiques du médicament	Eric MARCHIONI	3	1														
Assurance qualité des analyses chimiques du médicament	Eric MARCHIONI	-	1		1	TP (CC) Une seule séance de TP de 8h en salle + travail personnel (prépa du TP en bibliothèque 8h)+ réalisation de l'atelier en salle TP (8h) soit une seule épreuve donc 100% de la note	A		CC			1	ORAL (CT) Une seule séance de TP de 8h en salle + travail personnel (prépa du TP en bibliothèque 8h)+ réalisation de l'atelier en salle TP (8h) soit une seule épreuve donc 100% de la note	O	00:15		
Assurance qualité des produits de santé	Valérie GEOFFROY	3	1														
Assurance qualité des produits de santé	Valérie GEOFFROY	-	1		0.7	ORAL (CC)	O	00:15	CC			1	ORAL (CT)	O	00:15		
Dossiers d'AMM (étude de cas)					0.3	SOUTENANCE	A	00:15	CC								
Dossiers d'AMM (étude de cas)	Marcella DE GIORGI	3	1														
Gestion d'équipe et de projet	Marcella DE GIORGI				0.75	ORAL (CC)	O	00:15	CC			1	ORAL (CT)	O	00:15		
Gestion d'équipe et de projet	Elisabeth DUCONSEILLE	3	1														
Gestion d'équipe et de projet	Elisabeth DUCONSEILLE	-	1		1	ORAL (CC)	O	00:15	CC			1	ORAL (CT)	O	00:15		
Insertion professionnelle	Eric MARCHIONI	3	1														
Insertion professionnelle	Eric MARCHIONI	-	1		1	ASSIDUITÉ (CC) Visites d'entreprises, congrès...	A		CC			1	ORAL (CT)	O	00:15		

OBJETS								Session principale								Session de rattrapage								
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Session principale								Session de rattrapage											
					Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.								
La contrefaçon et l'authenticité	Sonia LORDEL-MADELEINE	3	1																					
La contrefaçon et l'authenticité	Sonia LORDEL-MADELEINE	-	1		0.4	TP (CC) Un TP de 4h, qui est noté sur les manipulations et sur un compte rendu qu'ils remettent à la fin du	A		CC			1	ORAL (CT)	O	00:15									
					0.6	ORAL (CC)	O	00:20	CC															
Management et communication	Elisabeth DUCONSEILLE	3	1																					
Management et communication	Elisabeth DUCONSEILLE	-	1		1	ORAL (CC)	O	00:15	CC			1	ORAL (CT)	O	00:15									
Méthodologie du travail de recherche	Valérie GEOFFROY	3	1																					
Méthodologie du travail de recherche	Valérie GEOFFROY	-	1		1	ORAL (CC)	O	00:15	CC			1	ORAL (CT)	O	00:15									
M2S4 AM	Eric MARCHIONI	30	10	10																				
Contrat d'apprentissage (ou professionnel)	Eric MARCHIONI	30	10		10	SOUTENANCE (CC)	A	00:30	CC			10	SOUTENANCE (CT)	A	00:30									

Dérogations et alinéas additionnels

Contrat pédagogique

Dans ce contrat, parmi d'autres clauses, le régime spécial des études adopté par l'Université vise à permettre de proposer des accompagnements en fonction des besoins particuliers de l'étudiant. Dans le cadre de sa mise en oeuvre de ce régime, la formation propose les aménagements suivants, parmi

(D) ceux proposés ici <https://unistra.fr/rse> :

- aménagements des horaires d'enseignement
- attribution d'un régime long d'études

Motif de la dérogation : Par rapport aux autres aménagements nous ne sommes pas en mesure de les proposer car: notre formation est professionnalisaante nous sommes en régime CC + CT avec des CT et des sessions 2 obligatoires nous organisons des CC pour évaluer les compétences pratiques Étant donné la complexité de nos MECC et de nos contraintes calendaires, et que les modalités d'applications impliquent un travail supplémentaire de la part de la scolarité et des enseignants, nous ne serions pas en mesure de les mettre en œuvre actuellement.

Assiduité

Un contrôle d'assiduité est organisé. Les absences aux enseignements intégrés et/ou dirigés et/ou

(D) pratiques doivent être excusées dans un délai de 5 jours ouvrés, par transmission de la pièce justificative au service de scolarité. L'étudiant doit également prévenir au plus tôt l'enseignant concerné.

Après deux absences non excusées à un ou des enseignements avec contrôle d'assiduité, un avertissement est transmis à l'étudiant avec convocation par un des responsables de la faculté.

(D) Si l'étudiant fait encore l'objet d'une absence non excusée supplémentaire au cours du semestre, il sera exclu de l'ensemble des examens du semestre et devra se présenter à la session 2.

Les étudiants en apprentissage ou en contrat professionnel sont des salariés en formation dont la

(A) présence est régie par le code du travail et les conventions collectives de la branche. Ils sont soumis à une obligation d'assiduité totale.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

Capitalisation

Pour une année d'études, en cas d'ajournement à la première session, l'étudiant conserve pour la deuxième session les notes des UE validées lors de la première session, sauf demande écrite de sa

(D) part adressée au service de la scolarité dans les sept jours qui suivent la publication des notes sur l'ENT. Dans ce cas, seule la note obtenue à la deuxième session sera retenue et considérée comme définitive.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

Conservation d'une note d'une année sur l'autre

Pour les UE non acquises :

Les notes d'EP égales ou supérieures à 10/20 obtenue lors d'une des deux sessions sont maintenues pour une année.

- (D) Les notes d'épreuves supérieures ou égales à 10/20 obtenues lors d'une des deux sessions ne sont pas conservées d'une année à l'autre, sauf les notes de travaux pratiques qui sont conservées pour une année. S'il y a une épreuve de rattrapage de TP, c'est la meilleure des deux notes qui est conservée.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

Absence aux épreuves

En cas d'absence à une épreuve de contrôle continu, l'étudiant devra fournir au service de la scolarité et à l'enseignant, une justification écrite dans un délai maximal de 5 jours ouvrés, sauf cas de force majeure avérée.

- Lorsque l'absence est considérée comme étant justifiée, une épreuve de substitution **peut** être organisée. L'enseignant responsable de l'examen en définit les modalités qui peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. A défaut, l'épreuve est neutralisée.

En cas d'absence injustifiée à une épreuve de contrôle continu, la note de cette épreuve sera zéro.

Lorsque l'étudiant est absent à toutes les épreuves de contrôle continu d'un élément pédagogique, sans justification recevable, il est déclaré défaillant.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

Epreuves de la session de rattrapage (CC/CT)

Dans le cadre des EP mêlant contrôle continu et contrôle terminal, une épreuve unique de rattrapage sera définie en session 2, sauf exceptions prévues et proposées par l'enseignant responsable. Si

- (D) l'épreuve de rattrapage est unique, elle se doit d'être représentative de toutes les notions et épreuves de la session 1

En conséquence, tous les contrôles prévus en session 2 pour un EP sont obligatoires.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

Report de note de la session principale à la session de rattrapage

En cas de non validation d'un semestre, il est proposé un examen de rattrapage pour toute UE non acquise :

- Seules les matières dont la note est inférieure à 10/20 sont soumises au rattrapage.
- Aucun report de note n'est possible de la session 1 à la session 2.

- (D) Dans le cadre des EP mêlant contrôle continu et contrôle terminal, une épreuve unique de rattrapage sera définie en session 2, sauf exceptions prévues dans le tableau des épreuves. Si l'épreuve de rattrapage est unique, elle représente toutes les notions et épreuves de la session 1

En conséquence, tous les contrôles prévus en session 2 pour un EP sont obligatoires.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

Tableau MECC

(E = Écrit, O = Oral, A = Autre)

OBJETS					Session principale								Session de rattrapage			
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.
M2S3 AQ	Valérie GEOFFROY	30	10	10												
BLOC OBLIGATOIRE (30 ECTS)	Valérie GEOFFROY	-	10													
Analyse biophysicochimique d'identification bactérienne	Valérie GEOFFROY	3	1													
Analyse biophysicochimique d'identification bactérienne	Valérie GEOFFROY	-	1		1	ÉCRIT (CC)	E	00:45	CC			1	ORAL (CT)	O	00:15	
Assurance qualité des produits de santé	Valérie GEOFFROY	3	1													
Assurance qualité des produits de santé	Valérie GEOFFROY	-	1		0.7	ORAL (CC)	O	00:15	CC			1	ORAL (CT)	O	00:15	
Culture de cellules animales	Serge DUMONT	3	1													
Culture de cellules animales	Serge DUMONT	-	1		0.33	ÉCRIT (CC)	E	01:00	CC			1	ORAL (CT)	O	00:15	
					0.33	ÉCRIT (CC)	E	01:00	CC							
					0.34	TP (CC) L'évaluation des TP se fait par un rapport que les étudiants rendent quelques temps après les TP	A		CC							
Dossiers d'AMM (étude de cas)	Marcella DE GIORGI	3	1													
Dossiers d'AMM (étude de cas)	Marcella DE GIORGI	-	1		0.75	ORAL (CC)	O	00:15	CC			1	ORAL (CT)	O	00:15	
Gestion d'équipe et de projet	Elisabeth DUCONSEILLE	3	1													
Gestion d'équipe et de projet	Elisabeth DUCONSEILLE	-	1		1	ORAL (CC)	O	00:15	CC			1	ORAL (CT)	O	00:15	
Insertion professionnelle	Eric MARCHIONI	3	1													
Insertion professionnelle	Eric MARCHIONI	-	1		1	ASSIDUITÉ (CC) Visites d'entreprises, congrès...	A		CC			1	ORAL (CT)	O	00:15	
Management et communication	Elisabeth DUCONSEILLE	3	1													

OBJETS							Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Session principale							Session de rattrapage									
					Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.					
Management et communication	Elisabeth DUCONSEILLE	-	1		1	ORAL (CC)	O	00:15	CC			1	ORAL (CT)	O	00:15						
Méthodologie du travail de recherche	Valérie GEOFFROY	3	1																		
Méthodologie du travail de recherche	Valérie GEOFFROY	-	1		1	ORAL (CC)	O	00:15	CC			1	ORAL (CT)	O	00:15						
Microbiologie des produits de santé	Valérie GEOFFROY	3	1																		
Microbiologie des produits de santé	Valérie GEOFFROY	-	1		0.7	ÉCRIT (CC)	E	01:00	CC			1	ORAL (CT)	O	00:15						
					0.3	TP (CC) Tp de 20h avec 2 épreuves pour la note finale (examen d'1 h pour identification d'une moisissure coef 0,75 + rapport sur l'habillage en ZAC de la qualification microbiologique de celle-ci 0,25)	A		CC												
Stérilisation et agents anti-microbiens	Valérie GEOFFROY	3	1																		
Stérilisation et agents anti-microbiens	Valérie GEOFFROY	-	1		0.7	ORAL (CC)	O	00:15	CC			1	ORAL (CT)	O	00:15						
					0.3	SOUTENANCE (CC)	A	00:15	CC												
M2S4 AQ	Valérie GEOFFROY	30	10	10																	
Contrat d'apprentissage (ou professionnel)	Valérie GEOFFROY	30	10		10	SOUTENANCE (CC)	A	30:00	CC			10	SOUTENANCE (CT)	A	00:30						

Dérogations et alinéas additionnels

Contrat pédagogique

Dans ce contrat, parmi d'autres clauses, le régime spécial des études adopté par l'Université vise à permettre de proposer des accompagnements en fonction des besoins particuliers de l'étudiant. Dans le cadre de sa mise en oeuvre de ce régime, la formation propose les aménagements suivants, parmi

(D) ceux proposés ici <https://unistra.fr/rse> :

- aménagements des horaires d'enseignement
- attribution d'un régime long d'études

Motif de la dérogation : Par rapport aux autres aménagements nous ne sommes pas en mesure des les proposer car: notre formation est professionnalisaante nous sommes en régime CC + CT avec des CT et des sessions 2 obligatoires nous organisons des CC pour évaluer les compétences pratiques Étant donné la complexité de nos MECC et de nos contraintes calendaires, et que les modalités d'applications impliquent un travail supplémentaire de la part de la scolarité et des enseignants, nous ne serions pas en mesure de les mettre en œuvre actuellement.

Assiduité

Un contrôle d'assiduité est organisé. Les absences aux enseignements intégrés et/ou dirigés et/ou

(D) pratiques doivent être excusées dans un délai de 5 jours ouvrés, par transmission de la pièce justificative au service de scolarité. L'étudiant doit également prévenir au plus tôt l'enseignant concerné.

Après deux absences non excusées à un ou des enseignements avec contrôle d'assiduité, un avertissement est transmis à l'étudiant avec convocation par un des responsables de la faculté.

(D) Si l'étudiant fait encore l'objet d'une absence non excusée supplémentaire au cours du semestre, il sera exclu de l'ensemble des examens du semestre et devra se présenter à la session 2.

Les étudiants en apprentissage ou en contrat professionnel sont des salariés en formation dont la

(A) présence est régie par le code du travail et les conventions collectives de la branche. Ils sont soumis à une obligation d'assiduité totale.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

Capitalisation

Pour une année d'études, en cas d'ajournement à la première session, l'étudiant conserve pour la deuxième session les notes des UE validées lors de la première session, sauf demande écrite de sa

(D) part adressée au service de la scolarité dans les sept jours qui suivent la publication des notes sur l'ENT. Dans ce cas, seule la note obtenue à la deuxième session sera retenue et considérée comme définitive.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

Conservation d'une note d'une année sur l'autre

Pour les UE non acquises :

Les notes d'EP égales ou supérieures à 10/20 obtenue lors d'une des deux sessions sont maintenues pour une année.

- (D) Les notes d'épreuves supérieures ou égales à 10/20 obtenues lors d'une des deux sessions ne sont pas conservées d'une année à l'autre, sauf les notes de travaux pratiques qui sont conservées pour une année. S'il y a une épreuve de rattrapage de TP, c'est la meilleure des deux notes qui est conservée.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

Absence aux épreuves

En cas d'absence à une épreuve de contrôle continu, l'étudiant devra fournir au service de la scolarité et à l'enseignant, une justification écrite dans un délai maximal de 5 jours ouvrés, sauf cas de force majeure avérée.

- Lorsque l'absence est considérée comme étant justifiée, une épreuve de substitution **peut** être organisée. L'enseignant responsable de l'examen en définit les modalités qui peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. A défaut, l'épreuve est neutralisée.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

En cas d'absence injustifiée à une épreuve de contrôle continu, la note de cette épreuve sera zéro. Lorsque l'étudiant est absent à toutes les épreuves de contrôle continu d'un élément pédagogique, sans justification recevable, il est déclaré défaillant.

Epreuves de la session de rattrapage (CC/CT)

Dans le cadre des EP mêlant contrôle continu et contrôle terminal, une épreuve unique de rattrapage sera définie en session 2, sauf exceptions prévues et proposées par l'enseignant responsable. Si

- (D) l'épreuve de rattrapage est unique, elle se doit d'être représentative de toutes les notions et épreuves de la session 1

En conséquence, tous les contrôles prévus en session 2 pour un EP sont obligatoires.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

Report de note de la session principale à la session de rattrapage

En cas de non validation d'un semestre, il est proposé un examen de rattrapage pour toute UE non acquise :

- Seules les matières dont la note est inférieure à 10/20 sont soumises au rattrapage.
- Aucun report de note n'est possible de la session 1 à la session 2.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

- (D) Dans le cadre des EP mêlant contrôle continu et contrôle terminal, une épreuve unique de rattrapage sera définie en session 2, sauf exceptions prévues dans le tableau des épreuves. Si l'épreuve de rattrapage est unique, elle représente toutes les notions et épreuves de la session 1

En conséquence, tous les contrôles prévus en session 2 pour un EP sont obligatoires.

Tableau MECC

(E = Écrit, O = Oral, A = Autre)

OBJETS						Session principale								Session de rattrapage			
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.	
M2S3 BP	Maria ZENIOU-MEYER (ZENIOU)	30	10	10													
BLOC OBLIGATOIRE POUR TOUS (FORMATION INITIALE+APPRENTISSAGE)	Maria ZENIOU-MEYER (ZENIOU)	-	5														
UE Biotechnologie pharmaceutique avancée I	Maria ZENIOU-MEYER (ZENIOU)	6	2														
Drug discovery and development : case studies	Julie KARPENKO	-	1		1	ÉCRIT (CT)	E	01:30	CT			1	ÉCRIT (CT)	E	01:30		
CTD (case studies)	Marcella DE GIORGI	-	1		0.5	ORAL (CC)	O	00:15	CC			1	ORAL (CT)	O	00:30		
Le médicament, les BPF, la vie entreprise : e-learning	CFA LEEM	-		0	Validation de modules en ligne Résultat NACQ = compensé par la note de l'UE si >ou= à 10			A	CC			0	Validation de modules en ligne Résultat NACQ = compensé par la note de l'UE si >ou= à 10	A			
UE Formation sciences humaines sociales et économiques III	Maria ZENIOU-MEYER (ZENIOU)	9	3														
Coaching recherche emploi/alternance/stage	BOUHDoud Mohamed	-	0.25	0.25	Travail personnel noté CV, lettre motivation,profil Linkedin (note=moyenne des 3)			A	CC			0.25	Travail personnel noté CV, lettre motivation,profil Linkedin (note=moyenne des 3)	A			
Développement professionnel et connaissance de soi	Catherine SENECHAU (VONTHRON)	-		0	Travail personnel Journal d'apprentissage et auto-évaluation par la méthode des blasons			A	CC			0	Travail personnel Journal d'apprentissage et auto-évaluation par la méthode des blasons	A			
Intellectual property	Jean-Marc DELTORN	-		0	Intellectual property Attending to the lectures			A	CC			0	Intellectual property Individual work	A			
Project New business	Georges ORFAN OUDAKIS	- 2.75	0.4	Project New business business plan			A	CC	0								
				0.1 Project New business création d'un site web			A	CC	0								
				0.5 Project New business présentation projet			O	00:45	CC	0							

OBJETS							Session principale								Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Session principale							Session de rattrapage							
					Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
BLOC OBLIGATOIRE FORMATION INITIALE	Maria ZENIOU-MEYER (ZENIOU)	-	5																
UE Projet (non alternant)	Maria ZENIOU-MEYER (ZENIOU)	6	2																
USP Development practicals	Mariel DONZEAU	-	2	1	USP Development practicals Présentation	A	00:15	CC				1	USP Development practicals	O	00:15				
UE Biotechnologie pharmaceutique avancée II (non alternant) (2choix)	Maria ZENIOU-MEYER (ZENIOU)	6	2																
Human and molecular genetics	Bruno CHATTON	-	1	1	Examen écrit	E	02:00	CT				1	Examen écrit	E	02:00				
Toxicologie	Francoise PONS-LEBEAU (PONS)	-	1	0.5	ÉCRIT (CC)	E	00:30	CC				1	ÉCRIT (CT)	E	01:30				
				0.5	ÉCRIT (CC)	E	01:30	CC											
High throughput approaches	Claire GAVERIA UX-RUFF	-	1	0.85	High throughput approaches	E	02:00	CT				1	High throughput approaches	O	00:20				
				0.15	High throughput approaches	E	00:20	CC											
Current topics in synthetic biology	Coraline RIGOUIN	-	1	0	Current topics in synthetic biology Attendance to the seminars	A		CC				0	Current topics in synthetic biology Présentation orale	O	00:15				
				0	Current topics in synthetic Participating to one of the 3 following tasks:- presenting the speaker- writing a summary- asking questions to the speaker	A		CC											
Structures macromoléculaires et découvertes de médicaments	Esther KELLENBERGER	-	1	0.4	TP (CC) Cahier de labo	A		CC				1	ÉCRIT (CT) Analyse d'article	E	01:00				
				0.6	ÉCRIT (CC) Analyse d'article	E	01:00	CC											
Biomolecules, description, bioreactivity and targeting	Maria Vittoria SPANEDDA	-	1	0.75	ÉCRIT (CC)	E	01:00	CC				1	ÉCRIT (CT)	E	01:00				
				0.25	ORAL (CC) Présentation d'une entreprise	O	00:10	CC											
UE Méthodologie de recherche-démarche scientifique (1 choix)	Maria ZENIOU-MEYER (ZENIOU)	3	1																

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Session principale						Session de rattrapage								
					Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Projet de recherche en laboratoire/bibliographique (5 semaines)	Maria ZENIOU-MEYER (ZENIOU)	-	1	1	SOUTENANCE (CC) Immersion en laboratoire	A	00:30	CC			1	SOUTENANCE (CC) Immersion en laboratoire	A	00:30					
Mémoire bibliographique	Nicolas ANTON	-	1	1	SOUTENANCE (CC)	A	00:15	CC			1	SOUTENANCE (CC)	A	00:15					
BLOC OBLIGATOIRE APPRENTISSAGE	Maria ZENIOU-MEYER (ZENIOU)	-	5																
UE Projet (alternant)	Maria ZENIOU-MEYER (ZENIOU)	6	2																
Applied bioproduction for apprenticeship	Diane TAKAHASHI	-	2	1	Applied bioproduction for apprenticeship Rapport écrit	A		CC			1	Applied bioproduction for apprenticeship Rapport écrit	A						
				1	Applied bioproduction for apprenticeship Participation au bon déroulement et à la réflexion collective	A		CC											
				1	Applied bioproduction for apprenticeship	O	00:30	CC											
UE Biotechnologie pharmaceutique avancée II (alternant)	Maria ZENIOU-MEYER (ZENIOU)	6	2																
Human and molecular genetics	Bruno CHATTON	-	0.5	1	Examen écrit	E	02:00	CT			1	Examen écrit	E	02:00					
Comparative and medical genomics	Odile LECOMPTE	-	0.5	0.75	Comparative and medical genomics	E	01:30	CT			1	Comparative and medical genomics	E	01:30					
				0.25	Comparative and medical genomics	E	00:30	CC											
High throughput approaches	Claire GAVERIA UX-RUFF	-	0.5	0.85	High throughput approaches	E	02:00	CT			1	High throughput approaches	O	00:20					
				0.15	High throughput approaches	E	00:20	CC											

OBJECTS							Session principale							Session de rattrapage						
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Session principale						Session de rattrapage									
					Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.				
Current topics in synthetic biology	Coraline RIGOUIN	-	0.5		0	Current topics in synthetic biology Attendance to the seminars	A		CC			0	Current topics in synthetic biology Présentation orale	O	00:15					
					0	Current topics in synthetic Participating to one of the 3 following tasks:- presenting the speaker- writing a summary- asking questions to the speaker	A		CC											
UE Découverte du monde professionnel	Maria ZENIOU-MEYER (ZENIOU)	-																		
Découverte du monde professionnel	Maria ZENIOU-MEYER (ZENIOU)	-			0	Présence obligatoire. Présence obligatoire aux visites d'entreprise, avec contrôle d'assiduité.Il n'y aura pas de résultat sur cette matière, qui ne sera donc pas comptabilisée dans la validation du semestre.	A		CC											
UE Biomolécules et leur ciblage (1 choix)	Maria ZENIOU-MEYER (ZENIOU)	3	1																	
Structures macromoléculaires et découvertes de médicaments	Esther KELLENBERGER	-	1		0.4	TP (CC) Cahier de labo	A		CC			1	ÉCRIT (CT) Analyse d'article	E	01:00					
					0.6	ÉCRIT (CC) Analyse d'article	E	01:00	CC											
Biomolecules, description, bioreactivity and targeting	Maria Vittoria SPANEDDA	-	1		0.75	ÉCRIT (CC)	E	01:00	CC			1	ÉCRIT (CT)	E	01:00					
					0.25	ORAL (CC) Présentation d'une entreprise	O	00:10	CC											
BLOC SUPPLÉMENTAIRE UE INNOVEC (FACULTATIF)	Line BOUREL	-																		
UE supplémentaire INNOVEC	Line BOUREL	6																		

Objets								Session principale							Session de rattrapage						
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Session principale						Session de rattrapage										
					Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.					
Vectorisation innovante des biomolécules (INNOVEC)	Line BOUREL	-			0	Assiduité (contrôle de présence) Assiduité aux rencontres avec le tuteur, aux journées scientifiques et école d'été. Validation par ACQ/NACQ. Conséquence résultat NACQ = UE NACQ	A		CC			0	Validation du stage du master d'appartenance Validation obligatoire du stage du master d'appartenance pour validation UE INNOVEC. Validation selon MECC de la composante porteuse du stage.	A							
					0	Évaluation du stage par le tuteur Force de proposition, dynamisme, esprit constructif et dévouement pour la collectivité feront partie des critères d'appréciation. Validation par ACQ/NACQ. Conséquence résultat NACQ= UE NACQ.	A		CC			0	Examen écrit (1h) Écrit portant sur une publication multidisciplinaire, en anglais et sans documents. Validation apr ACQ/NACQ. Conséquence résultat NACQ = non validation de l'UE.	E	01:00						
					0	QCM Moodle Validation de l'autoformation par un QCM sur Moodle. Validation par ACQ/NACQ. Conséquence d'un résultat NACQ = non validation de l'UE.	A		CC												
					0	Validation du stage du master d'appartenance Validation obligatoire du stage du master d'appartenance pour validation UE INNOVEC. Validation selon MECC de la composante porteuse du stage.	A		CC												
M2S4 BP	Maria ZENIOU-MEYER (ZENIOU)	30	10	10																	
Stage en industrie/laboratoire ou contrat d'apprentissage	Maria ZENIOU-MEYER (ZENIOU)	30	10		10	SOUTENANCE (CC)	A	00:30	CC			10	SOUTENANCE (CT)	A	00:30						
BLOC SUPPLÉMENTAIRE UE INNOVEC (FACULTATIF)	Line BOUREL	-																			

OBJETS																
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Session principale				Session de rattrapage							
					Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.
UE supplémentaire INNOVEC	Line BOUREL	6														
Vectorisation innovante des biomolécules (INNOVEC)	Line BOUREL	-			0	Assiduité (contrôle de présence) Assiduité aux rencontres avec le tuteur, aux journées scientifiques et école d'été. Validation par ACQ/NACQ. Conséquence résultat NACQ = UE NACQ	A		CC			0	Validation du stage du master d'appartenance Validation obligatoire du stage du master d'appartenance pour validation UE INNOVEC. Validation selon MECC de la composante porteuse du stage.	A		
					0	Évaluation du stage par le tuteur Force de proposition, dynamisme, esprit constructif et dévouement pour la collectivité feront partie des critères d'appréciation. Validation par ACQ/NACQ. Conséquence résultat NACQ= UE NACQ.	A		CC			0	Examen écrit (1h) Écrit portant sur une publication multidisciplinaire, en anglais et sans documents. Validation apr ACQ/NACQ. Conséquence résultat NACQ = non validation de l'UE.	E	01:00	
					0	QCM Moodle Validation de l'autoformation par un QCM sur Moodle. Validation par ACQ/NACQ. Conséquence d'un résultat NACQ = non validation de l'UE.	A		CC							
					0	Validation du stage du master d'appartenance Validation obligatoire du stage du master d'appartenance pour validation UE INNOVEC. Validation selon MECC de la composante porteuse du stage.	A		CC							

Dérogations et alinéas additionnels

Contrat pédagogique

Dans ce contrat, parmi d'autres clauses, le régime spécial des études adopté par l'Université vise à permettre de proposer des accompagnements en fonction des besoins particuliers de l'étudiant. Dans

(D) le cadre de sa mise en oeuvre de ce régime, la formation propose les aménagements suivants, parmi ceux proposés ici <https://unistra.fr/rse> :

- aménagements des horaires d'enseignement
- attribution d'un régime long d'études

Motif de la dérogation : Par rapport aux autres aménagements nous ne sommes pas en mesure des les proposer car: notre formation est professionnalisaante nous sommes en régime CC + CT avec des CT et des sessions 2 obligatoires nous organisons des CC pour évaluer les compétences pratiques Étant donné la complexité de nos MECC et de nos contraintes calendaires, et que les modalités d'applications impliquent un travail supplémentaire de la part de la scolarité et des enseignants, nous ne serions pas en mesure de les mettre en œuvre actuellement.

Assiduité

Un contrôle d'assiduité est organisé. Les absences aux enseignements intégrés et/ou dirigés et/ou

(D) pratiques doivent être excusées dans un délai de 5 jours ouvrés, par transmission de la pièce justificative au service de scolarité. L'étudiant doit également prévenir au plus tôt l'enseignant concerné.

Après deux absences non excusées à un ou des enseignements avec contrôle d'assiduité, un avertissement est transmis à l'étudiant avec convocation par un des responsables de la faculté.

(D) Si l'étudiant fait encore l'objet d'une absence non excusée supplémentaire au cours du semestre, il sera exclu de l'ensemble des examens du semestre et devra se présenter à la session 2.

Les étudiants en apprentissage ou en contrat professionnel sont des salariés en formation dont la

(A) présence est régie par le code du travail et les conventions collectives de la branche. Ils sont soumis à une obligation d'assiduité totale.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

Capitalisation

Pour une année d'études, en cas d'ajournement à la première session, l'étudiant conserve pour la deuxième session les notes des UE validées lors de la première session, sauf demande écrite de sa

(D) part adressée au service de la scolarité dans les sept jours qui suivent la publication des notes sur l'ENT. Dans ce cas, seule la note obtenue à la deuxième session sera retenue et considérée comme définitive.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

Conservation d'une note d'une année sur l'autre

Pour les UE non acquises :

Les notes d'EP égales ou supérieures à 10/20 obtenue lors d'une des deux sessions sont maintenues pour une année.

- (D) Les notes d'épreuves supérieures ou égales à 10/20 obtenues lors d'une des deux sessions ne sont pas conservées d'une année à l'autre, sauf les notes de travaux pratiques qui sont conservées pour une année. S'il y a une épreuve de rattrapage de TP, c'est la meilleure des deux notes qui est conservée.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

Absence aux épreuves

En cas d'absence à une épreuve de contrôle continu, l'étudiant devra fournir au service de la scolarité et à l'enseignant, une justification écrite dans un délai maximal de 5 jours ouvrés, sauf cas de force majeure avérée.

- Lorsque l'absence est considérée comme étant justifiée, une épreuve de substitution **peut** être organisée. L'enseignant responsable de l'examen en définit les modalités qui peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. A défaut, l'épreuve est neutralisée.

En cas d'absence injustifiée à une épreuve de contrôle continu, la note de cette épreuve sera zéro.

Lorsque l'étudiant est absent à toutes les épreuves de contrôle continu d'un élément pédagogique, sans justification recevable, il est déclaré défaillant.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

Epreuves de la session de rattrapage (CC/CT)

Dans le cadre des EP mêlant contrôle continu et contrôle terminal, une épreuve unique de rattrapage sera définie en session 2, sauf exceptions prévues et proposées par l'enseignant responsable. Si

- (D) l'épreuve de rattrapage est unique, elle se doit d'être représentative de toutes les notions et épreuves de la session 1

En conséquence, tous les contrôles prévus en session 2 pour un EP sont obligatoires.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

Report de note de la session principale à la session de rattrapage

En cas de non validation d'un semestre, il est proposé un examen de rattrapage pour toute UE non acquise :

- Seules les matières dont la note est inférieure à 10/20 sont soumises au rattrapage.
- Aucun report de note n'est possible de la session 1 à la session 2.

- (D) Dans le cadre des EP mêlant contrôle continu et contrôle terminal, une épreuve unique de rattrapage sera définie en session 2, sauf exceptions prévues dans le tableau des épreuves. Si l'épreuve de rattrapage est unique, elle représente toutes les notions et épreuves de la session 1

En conséquence, tous les contrôles prévus en session 2 pour un EP sont obligatoires.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

Tableau MECC

(E = Écrit, O = Oral, A = Autre)

OBJETS					Session principale								Session de rattrapage			
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.
M2S3 IP	Pascal WEHRLE	30	10	10												
BLOC OBLIGATOIRE (30 ECTS)	Pascal WEHRLE	-	10													
Développement des techniques comportementales	Bruno VAN OVERLOOP	3	1													
Développement des techniques comportementales	Bruno VAN OVERLOOP	-	1		1	ORAL (CC)	O	00:15	CC		1	ORAL (CT)	O	00:15		
Dossiers d'AMM (étude de cas)	Marcella DE GIORGI	3	1													
Dossiers d'AMM (étude de cas)	Marcella DE GIORGI	-	1		0.75	ORAL (CC)	O	00:15	CC		1	ORAL (CT)	O	00:15		
Gestion d'équipe et de projet	Elisabeth DUCONSEILLE	3	1													
Gestion d'équipe et de projet	Elisabeth DUCONSEILLE	-	1		1	ORAL (CC)	O	00:15	CC		1	ORAL (CT)	O	00:15		
Intégration professionnelle	Pascal WEHRLE	3	1													
Intégration professionnelle	Pascal WEHRLE	-	1		1	RAPPORT (CC)	A		CC		1	ORAL (CT)	O	00:15		
Logistique et gestion de production		3	1													
Logistique et gestion de production		-	1		1	ÉCRIT (CC)	E	01:00	CC		1	ORAL (CT)	O	00:15		
Maitrise des procédés de production pharmaceutique	Pascal WEHRLE	3	1													
Maitrise des procédés de production pharmaceutique	Pascal WEHRLE	-	1		1	RAPPORT (CC)	A		CC		1	ORAL (CT)	O	00:15		
Management et communication	Elisabeth DUCONSEILLE	3	1													
Management et communication	Elisabeth DUCONSEILLE	-	1		1	ORAL (CC)	O	00:15	CC		1	ORAL (CT)	O	00:15		
New pharmaceutical dosage forms and technologies	Pascal WEHRLE	3	1													
New pharmaceutical dosage forms and technologies	Pascal WEHRLE	-	1		1	RAPPORT (CC)	A		CC		1	ORAL (CT)	O	00:15		
Biogalénique et ingénierie des nanovecteurs	Béatrice HEURTAULT	3	1													
Ingénierie et applications biomédicales des nanovecteurs	Béatrice HEURTAULT	-	0.6		0.6	RAPPORT (CC)	A		CC		0.6	RAPPORT (CT)	A			

OBJETS														
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Session principale					Session de rattrapage				
					Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type
Nouvelles approches de la biogalénique	Thierry VANDAMME	-	0.4	0.4	RAPPORT (CC)	A	CC			0.4	RAPPORT (CT)	A		
Pharmacotechnie industrielle formes liquides et semi-solides	Philippe NANDE	3	1											
Pharmacotechnie industrielle formes liquides et semi-solides	Philippe NANDE	-	1	1	RAPPORT (CC)	A	CC			1	ORAL (CT)	O	00:15	
M2S4 IP	Pascal WEHRLE	30	10	10										
Contrat d'apprentissage (ou professionnel)	Pascal WEHRLE	30	10	10	SOUTENANCE (CC)	A	00:30	CC		10	SOUTENANCE (CT)	A	00:30	

Dérogations et alinéas additionnels

Contrat pédagogique

Dans ce contrat, parmi d'autres clauses, le régime spécial des études adopté par l'Université vise à permettre de proposer des accompagnements en fonction des besoins particuliers de l'étudiant. Dans le cadre de sa mise en oeuvre de ce régime, la formation propose les aménagements suivants, parmi

(D) ceux proposés ici <https://unistra.fr/rse> :

- aménagements des horaires d'enseignement
- attribution d'un régime long d'études

Motif de la dérogation : Par rapport aux autres aménagements nous ne sommes pas en mesure de les proposer car: notre formation est professionnalisaante nous sommes en régime CC + CT avec des CT et des sessions 2 obligatoires nous organisons des CC pour évaluer les compétences pratiques Étant donné la complexité de nos MECC et de nos contraintes calendaires, et que les modalités d'applications impliquent un travail supplémentaire de la part de la scolarité et des enseignants, nous ne serions pas en mesure de les mettre en œuvre actuellement.

Assiduité

Un contrôle d'assiduité est organisé. Les absences aux enseignements intégrés et/ou dirigés et/ou

(D) pratiques doivent être excusées dans un délai de 5 jours ouvrés, par transmission de la pièce justificative au service de scolarité. L'étudiant doit également prévenir au plus tôt l'enseignant concerné.

Après deux absences non excusées à un ou des enseignements avec contrôle d'assiduité, un avertissement est transmis à l'étudiant avec convocation par un des responsables de la faculté.

(D) Si l'étudiant fait encore l'objet d'une absence non excusée supplémentaire au cours du semestre, il sera exclu de l'ensemble des examens du semestre et devra se présenter à la session 2.

Les étudiants en apprentissage ou en contrat professionnel sont des salariés en formation dont la

(A) présence est régie par le code du travail et les conventions collectives de la branche. Ils sont soumis à une obligation d'assiduité totale.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

Capitalisation

Pour une année d'études, en cas d'ajournement à la première session, l'étudiant conserve pour la deuxième session les notes des UE validées lors de la première session, sauf demande écrite de sa

(D) part adressée au service de la scolarité dans les sept jours qui suivent la publication des notes sur l'ENT. Dans ce cas, seule la note obtenue à la deuxième session sera retenue et considérée comme définitive.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

Conservation d'une note d'une année sur l'autre

Pour les UE non acquises :

Les notes d'EP égales ou supérieures à 10/20 obtenue lors d'une des deux sessions sont maintenues pour une année.

- (D) Les notes d'épreuves supérieures ou égales à 10/20 obtenues lors d'une des deux sessions ne sont pas conservées d'une année à l'autre, sauf les notes de travaux pratiques qui sont conservées pour une année. S'il y a une épreuve de rattrapage de TP, c'est la meilleure des deux notes qui est conservée.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

Absence aux épreuves

En cas d'absence à une épreuve de contrôle continu, l'étudiant devra fournir au service de la scolarité et à l'enseignant, une justification écrite dans un délai maximal de 5 jours ouvrés, sauf cas de force majeure avérée.

- Lorsque l'absence est considérée comme étant justifiée, une épreuve de substitution **peut** être organisée. L'enseignant responsable de l'examen en définit les modalités qui peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. A défaut, l'épreuve est neutralisée.

En cas d'absence injustifiée à une épreuve de contrôle continu, la note de cette épreuve sera zéro.

Lorsque l'étudiant est absent à toutes les épreuves de contrôle continu d'un élément pédagogique, sans justification recevable, il est déclaré défaillant.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

Epreuves de la session de rattrapage (CC/CT)

Dans le cadre des EP mêlant contrôle continu et contrôle terminal, une épreuve unique de rattrapage sera définie en session 2, sauf exceptions prévues et proposées par l'enseignant responsable. Si

- (D) l'épreuve de rattrapage est unique, elle se doit d'être représentative de toutes les notions et épreuves de la session 1

En conséquence, tous les contrôles prévus en session 2 pour un EP sont obligatoires.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

Report de note de la session principale à la session de rattrapage

En cas de non validation d'un semestre, il est proposé un examen de rattrapage pour toute UE non acquise :

- Seules les matières dont la note est inférieure à 10/20 sont soumises au rattrapage.
- Aucun report de note n'est possible de la session 1 à la session 2.

- (D) Dans le cadre des EP mêlant contrôle continu et contrôle terminal, une épreuve unique de rattrapage sera définie en session 2, sauf exceptions prévues dans le tableau des épreuves. Si l'épreuve de rattrapage est unique, elle représente toutes les notions et épreuves de la session 1

En conséquence, tous les contrôles prévus en session 2 pour un EP sont obligatoires.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

Tableau MECC

(E = Écrit, O = Oral, A = Autre)

OBJETS					Session principale								Session de rattrapage			
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.
M2S3 PHT	Francoise PONS-LEBEAU (PONS)	30	10	10												
BLOC OBLIGATOIRE (21 ECTS)	Francoise PONS-LEBEAU (PONS)	-	7													
Découverte et développement de médicaments (étude de cas)	Julie KARPENKO	3	1													
Drug discovery and development : case studies	Julie KARPENKO	-	1		1	ÉCRIT (CT)	E	01:30	CT			1	ÉCRIT (CT)	E	01:30	
Dossiers d'AMM (dossiers précliniques et cliniques)	Nathalie NIEDERHOFFER	6	2													
Dossiers d'AMM (dossiers précliniques et cliniques)	Nathalie NIEDERHOFFER	-	2		1.4	ORAL (CC)	O	00:30	CC			2	ÉCRIT (CT) sans documents	E	00:30	
Modèles précliniques en pharmacologie	Nelly ETIENNE-S ELLOUM	3	1													
Modèles précliniques en pharmacologie	Nelly ETIENNE-S ELLOUM	-	1		1	ÉCRIT (CC)	E	02:00	CC			1	ORAL (CT)	O	00:15	
Projet de recherche	Francoise PONS-LEBEAU (PONS)	3	1													
Projet de recherche	Francoise PONS-LEBEAU (PONS)	-	1		1	ORAL (CC)	O	00:15	CC			1	ORAL (CT)	O	00:15	
Recherche en pharmacologie, pharmacocinétique et toxicologie	Nathalie NIEDERHOFFER	3	1													
Recherche en pharmacologie, pharmacocinétique et toxicologie	Nathalie NIEDERHOFFER	-	1		1	ÉCRIT (CC)	E	01:00	CC			1	ÉCRIT (CT)	E	01:00	
UE Ouverture professionnelle (1 choix à faire)	Francoise PONS-LEBEAU (PONS)	3	1													
Communication et gestion de projet	Elisabeth DUCONSEILLE	-	1		1	Comm & gestion projet OR	O	00:30	CC			1	Comm & gestion projet OR	O	00:15	

OBJETS							Session principale								Session de rattrapage					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Session principale						Coefficient	Session de rattrapage					Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.
					Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.		Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.					
Éthique et médicaments	Frédéric VAGNERON	-	1		1	Éthique et médicaments - OR	O	00:20	CC		1	Éthique et médicaments - OR	O	00:20						
Innovation thérapeutique en perspective historique : sciences, technologies et sociétés	Déborah DUBALD	-	1		1	Innovation thérapeutique OR	O	00:15	CC		1	Innovation thérapeutique OR	O	00:15						
Prévention des risques en laboratoire et dans l'industrie pharmaceutique	Florence KOTZYBA	-	1		1	Prévention des risques TH Sans documents	E	01:00	CT		1	Prévention des risques TH Sans documents	E	01:00						
BLOC OPTIONNEL SIMPLE CURSUS (9 ECTS)	Francoise PONS-LEBEAU (PONS)	-	3																	
UE Optionnelle (3 choix à faire)	Francoise PONS-LEBEAU (PONS)	9	3																	
Investigation clinique spécialisée		-	1																	
Le médicament (approches multidisciplinaires)	Ferhat MEZIANI	-	1		0.25	ORAL (CC)	O	00:15	CC		1	ÉCRIT (CT)	E	01:00						
					0.75	ÉCRIT (CT)	E	01:00	CT											
Statistiques expérimentales	Julien GODET	-	1		1	Ecrit CT	E	01:00	CT		1	Ecrit CT	E	01:00						
Droit pharmaceutique et propriété industrielle	Francis MEGERLIN	-	1		1	ÉCRIT (CT)	E	01:00	CT		1	ÉCRIT (CT)	E	01:00						
Formulation, fabrication et aspects biopharmaceutiques des médicaments (partie TH/TD)	Pascal WEHRLE	-	1		1.5	TH (sans doc)	E	01:00	CT		2	FFABM TH+ TP (sans doc)	E	01:00						
BLOC OPTIONNEL DOUBLE CURSUS (9 ECTS)	Francoise PONS-LEBEAU (PONS)	-	3																	
Pharmacocinétique en recherche et développement	Genevieve UBEA UD-SEQUIER	3	1																	
Pharmacocinétique en recherche et développement	Genevieve UBEA UD-SEQUIER	-			0.75	ÉCRIT (CT)	E	01:00	CT		1	ÉCRIT (CT)	E	01:00						
					0.25	Oral TD (mémoire)	O	00:10	CC											
UE Optionnelle (2 choix à faire)	Françoise PONS-LEBEAU (PONS)	6	2																	
Investigation clinique spécialisée		-																		
Le médicament (approches multidisciplinaires)	Ferhat MEZIANI	-	1		0.25	ORAL (CC)	O	00:15	CC		1	ÉCRIT (CT)	E	01:00						
					0.75	ÉCRIT (CT)	E	01:00	CT											
Statistiques expérimentales	Julien GODET	-	1		1	Ecrit CT	E	01:00	CT		1	Ecrit CT	E	01:00						

OBJETS							Session principale								Session de rattrapage			
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Session principale						Session de rattrapage							
					Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.		
Mémoire bibliographique	Nicolas ANTON	-	1	1	SOUTENANCE (CC)	A	00:15	CC			1	SOUTENANCE (CC)	A	00:15				
BLOC SUPPLÉMENTAIRE UE INNOVEC (FACULTATIF)	Line BOUREL	-																
UE supplémentaire INNOVEC	Line BOUREL	6																
Vectorisation innovante des biomolécules (INNOVEC)	Line BOUREL	-		0	Assiduité (contrôle de présence) Assiduité aux rencontres avec le tuteur, aux journées scientifiques et école d'été. Validation par ACQ/NACQ. Conséquence résultat NACQ = UE NACQ	A		CC			0	Validation du stage du master d'appartenance Validation obligatoire du stage du master d'appartenance pour validation UE INNOVEC. Validation selon MECC de la composante porteuse du stage.	A					
					Évaluation du stage par le tuteur Force de proposition, dynamisme, esprit constructif et dévouement pour la collectivité feront partie des critères d'appréciation. Validation par ACQ/NACQ. Conséquence résultat NACQ= UE NACQ.	A		CC			0	Examen écrit (1h) Écrit portant sur une publication multidisciplinaire, en anglais et sans documents. Validation apr ACQ/NACQ. Conséquence résultat NACQ = non validation de l'UE.	E	01:00				
					QCM Moodle Validation de l'autoformation par un QCM sur Moodle. Validation par ACQ/NACQ. Conséquence d'un résultat NACQ = non validation de l'UE.	A		CC										
					Validation du stage du master d'appartenance Validation obligatoire du stage du master d'appartenance pour validation UE INNOVEC. Validation selon MECC de la composante porteuse du stage.	A		CC										
M2S4 PHT	Francoise PONS-LEBEAU (PONS)	30	10	10														

OBJETS							Session principale							Session de rattrapage						
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Session principale						Session de rattrapage									
					Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.				
Stage en industrie/laboratoire	Francoise PONS-LEBEAU (PONS)	30	10		10	SOUTENANCE (CC)	A	00:30	CC			10	SOUTENANCE (CT)	A	00:30					
BLOC SUPPLÉMENTAIRE UE INNOVEC (FACULTATIF)	Line BOUREL	-																		
UE supplémentaire INNOVEC	Line BOUREL	6																		
Vectorisation innovante des biomolécules (INNOVEC)	Line BOUREL	-			0	Assiduité (contrôle de présence) Assiduité aux rencontres avec le tuteur, aux journées scientifiques et école d'été. Validation par ACQ/NACQ. Conséquence résultat NACQ = UE NACQ	A		CC			0	Validation du stage du master d'appartenance Validation obligatoire du stage du master d'appartenance pour validation UE INNOVEC. Validation selon MECC de la composante porteuse du stage.	A						
					0	Évaluation du stage par le tuteur Force de proposition, dynamisme, esprit constructif et dévouement pour la collectivité feront partie des critères d'appréciation. Validation par ACQ/NACQ. Conséquence résultat NACQ= UE NACQ.	A		CC			0	Examen écrit (1h) Écrit portant sur une publication multidisciplinaire, en anglais et sans documents. Validation apr ACQ/NACQ. Conséquence résultat NACQ = non validation de l'UE.	E	01:00					
					0	QCM Moodle Validation de l'autoformation par un QCM sur Mooddle. Validation par ACQ/NACQ. Conséquence d'un résultat NACQ = non validation de l'UE.	A		CC											
					0	Validation du stage du master d'appartenance Validation obligatoire du stage du master d'appartenance pour validation UE INNOVEC. Validation selon MECC de la composante porteuse du stage.	A		CC											

Dérogations et alinéas additionnels

Contrat pédagogique

Dans ce contrat, parmi d'autres clauses, le régime spécial des études adopté par l'Université vise à permettre de proposer des accompagnements en fonction des besoins particuliers de l'étudiant. Dans le cadre de sa mise en oeuvre de ce régime, la formation propose les aménagements suivants, parmi

(D) ceux proposés ici <https://unistra.fr/rse> :

- aménagements des horaires d'enseignement
- attribution d'un régime long d'études

Motif de la dérogation : Par rapport aux autres aménagements nous ne sommes pas en mesure des les proposer car: notre formation est professionnalisaante nous sommes en régime CC + CT avec des CT et des sessions 2 obligatoires nous organisons des CC pour évaluer les compétences pratiques Étant donné la complexité de nos MECC et de nos contraintes calendaires, et que les modalités d'applications impliquent un travail supplémentaire de la part de la scolarité et des enseignants, nous ne serions pas en mesure de les mettre en œuvre actuellement.

Assiduité

Un contrôle d'assiduité est organisé. Les absences aux enseignements intégrés et/ou dirigés et/ou

(D) pratiques doivent être excusées dans un délai de 5 jours ouvrés, par transmission de la pièce justificative au service de scolarité. L'étudiant doit également prévenir au plus tôt l'enseignant concerné.

Après deux absences non excusées à un ou des enseignements avec contrôle d'assiduité, un avertissement est transmis à l'étudiant avec convocation par un des responsables de la faculté.

(D) Si l'étudiant fait encore l'objet d'une absence non excusée supplémentaire au cours du semestre, il sera exclu de l'ensemble des examens du semestre et devra se présenter à la session 2.

Les étudiants en apprentissage ou en contrat professionnel sont des salariés en formation dont la

(A) présence est régie par le code du travail et les conventions collectives de la branche. Ils sont soumis à une obligation d'assiduité totale.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

Capitalisation

Pour une année d'études, en cas d'ajournement à la première session, l'étudiant conserve pour la deuxième session les notes des UE validées lors de la première session, sauf demande écrite de sa

(D) part adressée au service de la scolarité dans les sept jours qui suivent la publication des notes sur l'ENT. Dans ce cas, seule la note obtenue à la deuxième session sera retenue et considérée comme définitive.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

Conservation d'une note d'une année sur l'autre

Pour les UE non acquises :

Les notes d'EP égales ou supérieures à 10/20 obtenue lors d'une des deux sessions sont maintenues pour une année.

- (D) Les notes d'épreuves supérieures ou égales à 10/20 obtenues lors d'une des deux sessions ne sont pas conservées d'une année à l'autre, sauf les notes de travaux pratiques qui sont conservées pour une année. S'il y a une épreuve de rattrapage de TP, c'est la meilleure des deux notes qui est conservée.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

Absence aux épreuves

En cas d'absence à une épreuve de contrôle continu, l'étudiant devra fournir au service de la scolarité et à l'enseignant, une justification écrite dans un délai maximal de 5 jours ouvrés, sauf cas de force majeure avérée.

- Lorsque l'absence est considérée comme étant justifiée, une épreuve de substitution **peut** être organisée. L'enseignant responsable de l'examen en définit les modalités qui peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. A défaut, l'épreuve est neutralisée.

En cas d'absence injustifiée à une épreuve de contrôle continu, la note de cette épreuve sera zéro.

Lorsque l'étudiant est absent à toutes les épreuves de contrôle continu d'un élément pédagogique, sans justification recevable, il est déclaré défaillant.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

Epreuves de la session de rattrapage (CC/CT)

Dans le cadre des EP mêlant contrôle continu et contrôle terminal, une épreuve unique de rattrapage sera définie en session 2, sauf exceptions prévues et proposées par l'enseignant responsable. Si

- (D) l'épreuve de rattrapage est unique, elle se doit d'être représentative de toutes les notions et épreuves de la session 1

En conséquence, tous les contrôles prévus en session 2 pour un EP sont obligatoires.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

Report de note de la session principale à la session de rattrapage

En cas de non validation d'un semestre, il est proposé un examen de rattrapage pour toute UE non acquise :

- Seules les matières dont la note est inférieure à 10/20 sont soumises au rattrapage.
- Aucun report de note n'est possible de la session 1 à la session 2.

- (D) Dans le cadre des EP mêlant contrôle continu et contrôle terminal, une épreuve unique de rattrapage sera définie en session 2, sauf exceptions prévues dans le tableau des épreuves. Si l'épreuve de rattrapage est unique, elle représente toutes les notions et épreuves de la session 1

En conséquence, tous les contrôles prévus en session 2 pour un EP sont obligatoires.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

Tableau MECC

(E = Écrit, O = Oral, A = Autre)

OBJETS						Session principale								Session de rattrapage			
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.	
M2S3 RetD	Vincent GIES	30	10	10													
BLOC OBLIGATOIRE (15 ECTS)	Vincent GIES	-	5														
Conception des formes pharmaceutiques	Pascal WEHRLE	3	1														
Conception des formes pharmaceutiques	Pascal WEHRLE	-	1		1	RAPPORT (CC) Rapport à rendre dans un délai de 1 mois	A		CC			1	RAPPORT (CT) Rapport à rendre dans un délai de 1 mois	A			
Gestion dynamique de projet	Vincent GIES	3	1														
Gestion dynamique de projet	Vincent GIES	-	1		1	RAPPORT (CC) Rapport à rendre dans un délai de 1 mois	A		CC			1	RAPPORT (CT) Rapport à rendre dans un délai de 1 mois	A			
Initiation à la pharmacochimie	Line BOUREL	3	1														
Initiation à la pharmacochimie	Line BOUREL	-	1		1	RAPPORT (CC) Rapport à rendre dans un délai de 1 mois	A		CC			1	RAPPORT (CT) Rapport à rendre dans un délai de 1 mois	A			
Le médicament et les étapes de son développement	Maria ZENIOU-MEYER (ZENIOU)	3	1														
Le médicament et les étapes de son développement	Maria ZENIOU-MEYER (ZENIOU)	-	1		1	RAPPORT (CC) Rapport à rendre dans un délai de 1 mois	A		CC			1	RAPPORT (CT) Rapport à rendre dans un délai de 1 mois	A			
Pharmacologie générale	Valerie SCHINI-KERTH	3	1														
Pharmacologie générale	Valerie SCHINI-KERTH	-	1		1	RAPPORT (CC) Rapport à rendre dans un délai de 1 mois	A		CC			1	RAPPORT (CT) Rapport à rendre dans un délai de 1 mois	A			
BLOC OPTIONNEL 1 (3 ECTS)	Vincent GIES	-	1														
Adhérence, morphologie et migration cellulaire	Maxime LEHMANN	3	1														
Adhérence, morphologie et migration cellulaire	Maxime LEHMANN	-	1		1	RAPPORT (CC) Rapport à rendre dans un délai de 1 mois	A		CC			1	RAPPORT (CT) Rapport à rendre dans un délai de 1 mois	A			
Initiation à la culture cellulaire	Emilie SICK	3	1														

OBJECTS							Session principale								Session de rattrapage					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Session principale						Session de rattrapage									
					Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.				
Initiation à la culture cellulaire	Emilie SICK	-	1	1	RAPPORT (CC) Rapport à rendre dans un délai de 1 mois	A	CC		1	RAPPORT (CT) Rapport à rendre dans un délai de 1 mois	A									
BLOC OPTIONNEL 2 (3 ECTS)	Vincent GIES	-	1																	
Pharmacocinétique (bases et principes des stratégies)	Genevieve UBEAU UD-SEQUIER	3	1																	
Pharmacocinétique (bases et principes des stratégies)	Genevieve UBEAU UD-SEQUIER	-	1	1	RAPPORT (CC) Rapport à rendre dans un délai de 1 mois	A	CC		1	RAPPORT (CT) Rapport à rendre dans un délai de 1 mois	A									
Pharmacocinétique (applications avancées dans la RetD)	Genevieve UBEAU UD-SEQUIER	3	1																	
Pharmacocinétique (applications avancées dans la RetD)	Genevieve UBEAU UD-SEQUIER	-	1	1	RAPPORT (CC) Rapport à rendre dans un délai de 1 mois	A	CC		1	RAPPORT (CT) Rapport à rendre dans un délai de 1 mois	A									
BLOC OPTIONNEL 3 (9 ECTS)	Vincent GIES	-	3																	
ADME et toxicologie cellulaire (application développement)	Genevieve UBEAU UD-SEQUIER	3	1																	
ADME et toxicologie cellulaire (application développement)	Genevieve UBEAU UD-SEQUIER	-	1	1	RAPPORT (CC) Rapport à rendre dans un délai de 1 mois	A	CC		1	RAPPORT (CT) Rapport à rendre dans un délai de 1 mois	A									
Analyse du médicament	Eric MARCHIONI	3	1																	
Analyse du médicament	Eric MARCHIONI	-	1	1	RAPPORT (CC) Rapport à rendre dans un délai de 1 mois	A	CC		1	RAPPORT (CT) Rapport à rendre dans un délai de 1 mois	A									
Cibles actuelles et futures (maladie cardio ou métabolique)	Valerie SCHINI-KERTH	3	1																	
Cibles actuelles et futures (maladie cardio ou métabolique)	Valerie SCHINI-KERTH	-	1	1	RAPPORT (CC) Rapport à rendre dans un délai de 1 mois	A	CC		1	RAPPORT (CT) Rapport à rendre dans un délai de 1 mois	A									
Immunologie aujourd'hui : module pour une vision globale	Samuel LIEGEOIS	3	1																	
Immunologie aujourd'hui : module pour une vision globale	Samuel LIEGEOIS	-	1	1	RAPPORT (CC) Rapport à rendre dans un délai de 1 mois	A	CC		1	RAPPORT (CT) Rapport à rendre dans un délai de 1 mois	A									
Immunologie cellulaire et moléculaire approfondie	Sylvie FOURNEL	3	1																	

OBJETS							Session principale							Session de rattrapage						
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Session principale							Session de rattrapage								
					Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.				
Immunologie cellulaire et moléculaire approfondie	Sylvie FOURNEL	-	1	1	RAPPORT (CC) Rapport à rendre dans un délai de 1 mois	A	CC				1	RAPPORT (CT) Rapport à rendre dans un délai de 1 mois	A							
Méthodes sans marquage et méthodes fluorescentes originales	Pascal VILLA	3	1																	
Méthodes sans marquage et méthodes fluorescentes originales	Pascal VILLA	-	1	1	RAPPORT (CC) Rapport à rendre dans un délai de 1 mois	A	CC				1	RAPPORT (CT) Rapport à rendre dans un délai de 1 mois	A							
Nouvelles approches de la biogalénique	Thierry VANDAMME	3	1																	
Nouvelles approches de la biogalénique	Thierry VANDAMME	-		0.4	RAPPORT (CC)	A	CC				0.4	RAPPORT (CT)	A							
M2S4 RetD	Vincent GIES	30	10	10																
Contrat d'apprentissage (ou professionnel)	Vincent GIES	30	10		10	SOUTENANCE (CC)	A	01:00	CC		10	SOUTENANCE (CT)	A	01:00						

Dérogations et alinéas additionnels

Contrat pédagogique

Dans ce contrat, parmi d'autres clauses, le régime spécial des études adopté par l'Université vise à permettre de proposer des accompagnements en fonction des besoins particuliers de l'étudiant. Dans le cadre de sa mise en oeuvre de ce régime, la formation propose les aménagements suivants, parmi

(D) ceux proposés ici <https://unistra.fr/rse> :

- aménagements des horaires d'enseignement
- attribution d'un régime long d'études

Motif de la dérogation : Par rapport aux autres aménagements nous ne sommes pas en mesure des les proposer car: notre formation est professionnalisaante nous sommes en régime CC + CT avec des CT et des sessions 2 obligatoires nous organisons des CC pour évaluer les compétences pratiques Étant donné la complexité de nos MECC et de nos contraintes calendaires, et que les modalités d'applications impliquent un travail supplémentaire de la part de la scolarité et des enseignants, nous ne serions pas en mesure de les mettre en œuvre actuellement.

Assiduité

Un contrôle d'assiduité est organisé. Les absences aux enseignements intégrés et/ou dirigés et/ou

(D) pratiques doivent être excusées dans un délai de 5 jours ouvrés, par transmission de la pièce justificative au service de scolarité. L'étudiant doit également prévenir au plus tôt l'enseignant concerné.

Après deux absences non excusées à un ou des enseignements avec contrôle d'assiduité, un avertissement est transmis à l'étudiant avec convocation par un des responsables de la faculté.

(D) Si l'étudiant fait encore l'objet d'une absence non excusée supplémentaire au cours du semestre, il sera exclu de l'ensemble des examens du semestre et devra se présenter à la session 2.

Les étudiants en apprentissage ou en contrat professionnel sont des salariés en formation dont la

(A) présence est régie par le code du travail et les conventions collectives de la branche. Ils sont soumis à une obligation d'assiduité totale.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

Capitalisation

Pour une année d'études, en cas d'ajournement à la première session, l'étudiant conserve pour la deuxième session les notes des UE validées lors de la première session, sauf demande écrite de sa

(D) part adressée au service de la scolarité dans les sept jours qui suivent la publication des notes sur l'ENT. Dans ce cas, seule la note obtenue à la deuxième session sera retenue et considérée comme définitive.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

Conservation d'une note d'une année sur l'autre

Pour les UE non acquises :

Les notes d'EP égales ou supérieures à 10/20 obtenue lors d'une des deux sessions sont maintenues pour une année.

- (D) Les notes d'épreuves supérieures ou égales à 10/20 obtenues lors d'une des deux sessions ne sont pas conservées d'une année à l'autre, sauf les notes de travaux pratiques qui sont conservées pour une année. S'il y a une épreuve de rattrapage de TP, c'est la meilleure des deux notes qui est conservée.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

Absence aux épreuves

En cas d'absence à une épreuve de contrôle continu, l'étudiant devra fournir au service de la scolarité et à l'enseignant, une justification écrite dans un délai maximal de 5 jours ouvrés, sauf cas de force majeure avérée.

- Lorsque l'absence est considérée comme étant justifiée, une épreuve de substitution **peut** être organisée. L'enseignant responsable de l'examen en définit les modalités qui peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. A défaut, l'épreuve est neutralisée.

En cas d'absence injustifiée à une épreuve de contrôle continu, la note de cette épreuve sera zéro.

Lorsque l'étudiant est absent à toutes les épreuves de contrôle continu d'un élément pédagogique, sans justification recevable, il est déclaré défaillant.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

Epreuves de la session de rattrapage (CC/CT)

Dans le cadre des EP mêlant contrôle continu et contrôle terminal, une épreuve unique de rattrapage sera définie en session 2, sauf exceptions prévues et proposées par l'enseignant responsable. Si

- (D) l'épreuve de rattrapage est unique, elle se doit d'être représentative de toutes les notions et épreuves de la session 1

En conséquence, tous les contrôles prévus en session 2 pour un EP sont obligatoires.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

Report de note de la session principale à la session de rattrapage

En cas de non validation d'un semestre, il est proposé un examen de rattrapage pour toute UE non acquise :

- Seules les matières dont la note est inférieure à 10/20 sont soumises au rattrapage.
- Aucun report de note n'est possible de la session 1 à la session 2.

- (D) Dans le cadre des EP mêlant contrôle continu et contrôle terminal, une épreuve unique de rattrapage sera définie en session 2, sauf exceptions prévues dans le tableau des épreuves. Si l'épreuve de rattrapage est unique, elle représente toutes les notions et épreuves de la session 1

En conséquence, tous les contrôles prévus en session 2 pour un EP sont obligatoires.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

Tableau MECC

(E = Écrit, O = Oral, A = Autre)

OBJETS					Session principale								Session de rattrapage			
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.
M2S3 RDP	Jean-Yves PABST	30	10	10												
UE01 Institutions et règlementation pharmaceutiques	Francis MEGERLIN	6	2													
Droit applicable aux industries des technologies de santé	Francis MEGERLIN	-	0.5		0.5	SOUTENANCE (CC)	A	00:15	CC		0.5	SOUTENANCE (CT)	A	00:15		
Enregistrement des médicaments	Philippe GALAIS	-	1		1	ORAL (CC)	O	00:15	CC		1	ORAL (CT)	O	00:15		
Institutions européennes et procédures d'enregistrements	Philippe GALAIS	-	0.5		0.5	ÉCRIT (CC)	E	00:45	CC		0.5	ORAL (CT)	O	00:15		
UE02 Économie de la santé	Francis MEGERLIN	6	2													
Droit de la responsabilité et surveillance des marchés	Frederique BERROD	-	0.7		0.7	SOUTENANCE (CC)	A	00:15	CC		0.7	SOUTENANCE (CT)	A	00:15		
Gouvernance du système de santé	Francis MEGERLIN	-	0.6		0.6	ORAL (CC)	O	00:15	CC		0.6	ORAL (CT)	O	00:15		
Introduction au market access	Francis MEGERLIN	-	0.7		0.7	SOUTENANCE (CC)	A	00:15	CC		0.7	SOUTENANCE (CT)	A	00:15		
UE03 E-santé et production dans l'industrie pharmaceutique	Jean-Yves PABST	6	2													
Cybersécurité (traçabilité, matériovigilance, contrefaçon)	Alain SEVILLA	-	0.5		0.5	ORAL (CC)	O	00:15	CC		0.5	ORAL (CT)	O	00:15		
Insertion professionnelle et visite d'usine	Jean-Yves PABST	-	0.5		0.5	ORAL (CC)	O	00:15	CC		0.5	ORAL (CT)	O	00:15		
Production dans l'industrie pharmaceutique	Pierre COMBROUX	-	0.5		0.5	RAPPORT (CC)	A		CC		0.5	ORAL (CT)	O	00:15		
Transformation numérique du secteur santé	Catherine LEDIG	-	0.5		0.5	SOUTENANCE (CC)	A	00:15	CC		0.5	SOUTENANCE (CT)	A	00:15		
UE04 Dossier d'AMM et certification DM		6	2													
Dossier d'AMM (technico-réglementaires)	Jean-Yves PABST	-	0.5		0.5	ORAL (CC)	O	00:15	CC		0.5	ORAL (CT)	O	00:15		
Approche systémique du marché des DM	Francis MEGERLIN	-	0.5		0.5	ORAL (CC)	O	00:15	CC		0.5	ORAL (CT)	O	00:15		
Règlementation des essais cliniques	Jean-Yves PABST	-	0.5		0.5	ÉCRIT (CC)	E	00:30	CC		0.5	ORAL (CT)	O	00:15		

OBJETS							SESSIONS D'ÉVALUATION									
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Session principale						Session de rattrapage					
					Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.
Veille réglementaire et technologie, intelligence économique	Catherine LEDIG	-	0.5	0.5	0.5	SOUTENANCE (CC)	A	00:15	CC			0.5	ORAL (CT)	O	00:15	
UE05 Options (2 choix)		6	2													
Langues (maîtrise de l'anglais technique)	Mélanie MEUNIER	-	1	1	1	ORAL (CC)	O	00:15	CC			1	ORAL (CT)	O	00:15	
Communication, développement (techniques comportementales)	Jean-Yves PABST	-	1	1	1	SOUTENANCE (CC)	A	00:15	CC			1	SOUTENANCE (CT)	A	00:15	
Droit des sociétés, du travail en entreprise et fiscalité	Jean-Yves PABST	-	1	1	1	RAPPORT (CC)	A		CC			1	ORAL (CT)	O	00:15	
M2S4 RDP	Jean-Yves PABST	30	10	10												
Contrat d'apprentissage (ou professionnel)	Jean-Yves PABST	30	10		10	SOUTENANCE (CC)	A	00:30	CC			10	SOUTENANCE (CT)	A	00:30	

Modalités d'Evaluation des Connaissances et des Compétences

Année universitaire 2023/2024

Faculté de pharmacie

Critères d'édition

Utilisateur : Clémentine BOURGEOIS

Objectif : Relecture

Modèle : A

Date : 23/06/2023

Règles standards : Avec

Références : Sans

Formation

DFGSP2

DFGSP3

DFASP1

DFASP2 - Parcours Industrie/Recherche

DFASP2 - Parcours Internat

DFASP2 - Parcours Officine

6A - Parcours Industrie-Recherche

6A - Parcours Officine

Dates de validation

Conseil de composante : 22/05/2023 CFVU : Non

SANTE - DFAS

Règles applicables à tous les diplômes SANTE - DFAS sélectionnés

Inscriptions administratives

L'inscription administrative consiste à inscrire un étudiant dans l'une des formations proposées par l'université. Ce processus annuel et obligatoire implique la collecte des données administratives nécessaires concernant l'étudiant, le paiement des droits et la détermination du statut de l'étudiant.

Nul ne peut accéder aux activités d'enseignement et aux examens s'il n'est pas régulièrement inscrit.

L'inscription administrative s'effectue conformément au calendrier et aux modalités indiquées sur inscriptions.unistra.fr

Dérogations : 0

Inscriptions pédagogiques

L'inscription pédagogique consiste pour un étudiant à s'inscrire aux différents enseignements de la formation en fonction de la maquette, de ses souhaits et de ses acquis.

Elle est obligatoire. En dehors de la situation de césure, l'étudiant non inscrit pédagogiquement est considéré comme non assidu, et n'est pas autorisé à se présenter aux épreuves d'évaluation.

Dérogations : 0

Elle s'effectue conformément au calendrier adopté annuellement par le CA après avis de la CFVU.

Dérogations : 0

Inscriptions administratives en DFA

Aucun étudiant ne peut être autorisé à prendre plus de cinq inscriptions au cours du DFA en sciences pharmaceutiques ou odontologiques ou maïeutiques ou plus de six inscriptions au cours du DFA en sciences médicales.. Chaque année d'études ne peut faire l'objet de plus de trois inscriptions.

Une dérogation exceptionnelle peut être accordée par le président de l'université sur proposition du directeur de composante.

Contrat pédagogique

Pour accompagner et soutenir la réussite de l'étudiant, notamment lors de l'octroi d'un statut spécifique, le responsable de formation met en place avec l'étudiant un contrat pédagogique.

Dérogations : 0

Cet accord, signé par les deux parties, adapte de façon détaillée, justifiée et proportionnée, le déroulement du cursus de l'étudiant, en tenant compte de sa situation et des nécessités du bon déroulement de la formation.

Dans ce contrat, parmi d'autres clauses, le régime spécial des études adopté par l'Université vise à permettre de proposer des accompagnements en fonction des besoins particuliers de l'étudiant. Dans le cadre de sa mise en oeuvre de ce régime, la formation propose les aménagements suivants, parmi ceux proposés ici <https://unistra.fr/rse> :

Dérogations : 4

L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.

En cas de refus d'octroi de régime spécial d'études, l'étudiant peut contester cette décision par une demande écrite et motivée déposée auprès de la Direction des études et de la scolarité.

Le contrat pédagogique peut être pluriannuel. Ses prévisions sont réexaminées, et éventuellement adaptées, en fonction de l'évolution de la situation de l'étudiant et de la formation.

Dérogations : 0

Assiduité

L'assiduité est obligatoire dans le cadre des travaux dirigés et des travaux pratiques.

Additionnels : 4

Dérogations : 4

Toute absence doit être justifiée. En cas d'absence, l'étudiant présente une justification au service de scolarité si possible avant l'absence, ou à défaut dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés après l'absence, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. Sont considérées comme des justifications recevables

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique;
- un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant (ex: un accident, une maladie obligeant à l'arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche...)

Dérogations : 4

A partir de la 3ème absence non justifiée, l'étudiant peut être convoqué par le responsable de formation. Après entretien, le responsable détermine les mesures pédagogiques appropriées et peut appliquer une sanction allant jusqu'au constat de la défaillance dans le/ les éléments concernés

L'étudiant relevant d'un profil spécifique attesté peut être dispensé d'assiduité. Il doit en faire la demande auprès du service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivant son accès à ce profil spécifique.

Dérogations : 0

Modalités de progression en DFA

Peuvent s'inscrire au diplôme de formation approfondie (DFA), les étudiants titulaires du diplôme de formation générale (DFG) de la même filière.

Pour accéder à l'année supérieure, l'étudiant doit avoir validé les deux semestres de l'année en cours et les stages afférents.

Dérogations : 0

Par dérogation aux principes énoncés ci-dessus, l'étudiant n'ayant pas validé son année peut être autorisé à suivre par anticipation des éléments pédagogiques de l'année supérieure. Il reste exclusivement inscrit dans l'année non validée, et les éléments pédagogiques suivis dans l'année supérieure font l'objet d'un contrat signé par le responsable pédagogique et par l'étudiant. Le responsable pédagogique informe le service de scolarité des contrats établis. Lors de son inscription pédagogique, l'étudiant présente obligatoirement le contrat pédagogique signé.

Mise en situation professionnelle

La formation propose des mises en situation professionnelle, notamment par le biais d'un stage ou de l'alternance.

Le stage est une période temporaire de mise en situation en milieu professionnel au cours de laquelle l'étudiant acquiert des compétences professionnelles et met en œuvre les acquis de sa formation en vue d'obtenir un diplôme ou une certification et de favoriser son insertion professionnelle.

Dérogations : 0

Le stage obligatoire est prévu par la maquette de formation. Le stage volontaire est effectué à l'initiative de l'étudiant et accepté par l'équipe pédagogique de la formation. L'un comme l'autre font l'objet d'une restitution de la part du stagiaire, évaluée par l'équipe pédagogique de la formation, pour traduire sa mise en application des acquis de la formation et exprimer les savoirs et compétences acquis.

Lorsque le stagiaire interrompt sa période de formation en milieu professionnel

- pour un motif lié à la maladie, à un accident, à la grossesse, à la paternité, à l'adoption
- ou en accord avec l'établissement, en cas de non-respect des stipulations pédagogiques de la convention
- ou en cas de rupture de la convention à l'initiative de l'organisme d'accueil,

l'université :

- valide la période de formation en milieu professionnel ou le stage, même s'il n'a pas atteint la durée prévue dans le cursus,
- ou propose au stagiaire une modalité alternative de validation de sa formation.

L'étudiant concerné par cette situation doit impérativement contacter son tuteur pédagogique. Ce dernier, en accord avec l'équipe pédagogique et, le cas échéant, après avis du maître de stage, étudie la modalité de validation alternative la plus adéquate, en fonction de l'état d'avancement du stage au moment de l'interruption et conformément aux modalités d'évaluation et de contrôle des connaissances. Cette modalité alternative peut notamment prendre la forme suivante :

Dérogations : 0

- Un report de tout ou partie de la fin de la période de stage en accord avec l'organisme d'accueil et à condition que ce report soit compatible avec le calendrier universitaire.
- La rédaction d'un mémoire/rapport de substitution
- Une épreuve écrite et/ou orale de substitution.

Dérogations : 0

Compensation en DFG, DFA et DE et obtention du diplôme

Au niveau de l'UE : les notes qui, affectées de leurs coefficients respectifs, entrent dans le calcul de la note d'une UE se compensent entre elles, sans note éliminatoire. L'UE est validée dès lors qu'un étudiant y obtient une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.

Dérogations : 0

En cas de dispense, l'UE n'est pas prise en compte dans le calcul du semestre.

Au niveau du semestre : les notes des UE d'un même semestre se compensent entre elles, sans note éliminatoire. Le semestre est validé si la moyenne des UE le composant, affectées de leurs coefficients respectifs, est égale ou supérieur à 10/20.

Dérogations : 0

Au niveau des deux semestres d'une même année d'études et au niveau du diplôme, les notes des semestres ne se compensent pas entre elles.

Capitalisation

L'acquisition de l'UE emporte celle des crédits européens correspondants.

Dérogations : 0

Les éléments constitutifs de l'UE ne sont pas affectés individuellement de crédits européens.

Une UE acquise ne peut plus être représentée à un examen, quel que soit le parcours d'études où elle est inscrite.

Dérogations : 4

Une UE non acquise appartenant à un semestre validé ne peut pas être représentée à un examen en vue d'améliorer la note de ce semestre. Elle peut toutefois être représentée à un examen si elle est inscrite dans un autre diplôme (mention ou parcours).

Dérogations : 0

En cas de **redoublement**, et/ou de **modification du diplôme**, les UE acquises au titre d'une année universitaire antérieure et ne figurant plus au programme du diplôme font l'objet de mesures transitoires. Ces mesures préparent le nombre de crédits européens acquis par l'étudiant, tout en visant l'acquisition des objectifs du diplôme en termes de compétences.

Dérogations : 0

Validation du DFA

Le diplôme est délivré aux étudiants qui ont acquis :

- en sciences pharmaceutiques : les quatre semestres par l'obtention de 120 ECTS, les stages afférents et le certificat de synthèse pharmaceutique*
- en sciences médicales : les six semestres par l'obtention de 120 ECTS, les stages afférents et le certificat de compétence clinique*
- en sciences odontologiques : les quatre semestres par l'obtention de 120 ECTS, les stages afférents et le certificat de synthèse clinique et thérapeutiques*

Ce diplôme confère le grade de master.

Jurys

Les jurys sont désignés par le président de l'université sur proposition du directeur de composante.

Dérogations : 0

Le jury de semestre arrête les notes et est souverain pour prononcer la validation ou la non-validation d'un semestre.

Le jury d'année se prononce sur la validation de deux semestres immédiatement consécutifs. Il se réunit à l'issue de chaque session d'examen.

Dérogations : 0

Le jury de diplôme prononce la délivrance du diplôme.

Jurys des certificats de santé

Un jury pluridisciplinaire se réunira pour délibérer sur la validation :

- du Certificat de synthèse pharmaceutique (pharmacie)*
- du Certificat de compétence clinique (médecine)*
- du Certificat de synthèse clinique et thérapeutique (odontologie)*

Equivalences et mentions

En cas de dispense de semestre, la moyenne générale au diplôme est la moyenne des notes des seuls semestres effectués à l'Université de Strasbourg.

Les études accomplies à l'étranger, selon un contrat pédagogique mis en œuvre dans le cadre d'échanges internationaux conventionnés, sont considérées comme des études accomplies à l'Université de Strasbourg. Les modalités d'évaluation de l'étudiant en mobilité sont précisées dans son contrat pédagogique.

Dérogations : 0

En cas de réorientation, la moyenne générale obtenue au diplôme est la moyenne des notes des seuls semestres effectués dans le diplôme terminal.

Dérogations : 0

L'attribution d'une mention (assez bien : 12/20 ; bien : 14/20 ; très bien : 16/20) est calculée sur la moyenne générale obtenue au diplôme. Des points de jury peuvent être accordés pour l'attribution d'une mention.

Dérogations : 0

Conservation d'une note d'une année sur l'autre

Les notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues à des épreuves dans des UE non acquises ne sont pas conservées d'une année à l'autre, sauf si le contrat pédagogique de l'étudiant le prévoit.

Dérogations : 4

Règle(s) additionnelle(s)

-

Dérogations : 0

Règles applicables aux diplômes SANTE - DFAS en régime CC/CT

Sessions d'examens

Deux sessions d'examens sont organisées, pour chaque semestre le cas échéant, durant l'année universitaire. La session de rattrapage concerne les étudiants défaillants ou ajournés après la tenue du jury.

Dérogations : 0

Les modalités d'évaluation des étudiants peuvent être prévues sous la forme d'un contrôle continu. Dans ce cas, il peut constituer intégralement la session principale d'examens et contribuer à la session de rattrapage sous la forme d'un report de notes de TD et/ou de TP.

Une session de rattrapage intervient dans un délai qui ne peut être inférieur à deux semaines après la publication des résultats de la session principale.

Organisation des épreuves

Lorsque l'évaluation comporte un contrôle continu et une épreuve terminale, l'organisation du contrôle continu intervient au moins quinze jours avant la fin du semestre. Ce délai de quinze jours ne s'impose pas à un enseignement évalué uniquement grâce à un contrôle continu, ou aux travaux dirigés ou aux travaux pratiques.

Des épreuves terminales anticipées peuvent être organisées si l'enseignement s'achève avant la fin du semestre.

Dérogations : 0

Anonymat des épreuves

Les épreuves écrites terminales sont anonymes.

Dérogations : 0

Absence aux épreuves

La présence aux épreuves de contrôle continu et de contrôle terminal est obligatoire, sauf dans les cas d'aménagement d'études.

En cas d'absence à une épreuve de contrôle terminal, l'étudiant est déclaré défaillant, quels que soient les résultats obtenus par ailleurs. La défaillance n'est pas compensable.

Toutefois, une épreuve de remplacement peut être accordée par le Président du jury, au cas par cas, en particulier dans les circonstances suivantes:

- convocation à un concours de recrutement de la fonction publique; la convocation est déposée au moins trois jours avant les épreuves auprès de leur service de scolarité.
- empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant et attesté auprès du service de scolarité par un justificatif original présenté au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. Un accident, une maladie obligeant à un arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche constituent des cas recevables dans cette circontance.

Dérogations : 0

Des dispositions particulières peuvent être appliquées aux étudiants à profil spécifique.

En cas d'absence injustifiée à une épreuve de contrôle continu, l'étudiant est sanctionné par un zéro à cette épreuve.
Lorsque la session principale ne comporte que des épreuves de contrôle continu et que l'étudiant est absent à toutes ces épreuves sans justification, il est déclaré défaillant, quels que soient les résultats obtenus par ailleurs.

Une dispense partielle de contrôle continu peut être accordée à l'étudiant pour des raisons jugées recevables.
L'étudiant en fait la demande et produit les justificatifs auprès de son service de scolarité avant l'épreuve ou, en cas d'évènement imprévu au plus tard dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf en cas de force majeure. Seul un justificatif original est recevable. Une épreuve de remplacement peut lui être proposée. A défaut, il n'est pas tenu compte de la note manquante.

Dérogations : 4

Toute absence à l'épreuve de remplacement ou à la session de rattrapage n'entraîne pas l'organisation d'une nouvelle épreuve et est donc traitée comme une absence injustifiée.

Report de note de la session principale à la session de rattrapage en DFG et DFA

En cas d'ajournement ou défaillance à la session principale, l'étudiant conserve pour la session de rattrapage, les notes des UE validées lors de la session principale.

Dans les 7 jours qui suivent la mise à disposition du relevé de notes, l'étudiant peut y renoncer par demande écrite au service de scolarité. Dans ce cas, *seule la note obtenue à la session de rattrapage sera retenue et considérée comme définitive.*

Dérogations : 0

Les notes supérieures ou égales à 10/20 des épreuves d'une UE non validée sont reportées de la session principale à la session de rattrapage, sans possibilité de renonciation.

Dérogations : 4

Dérogations et alinéas additionnels

Contrat pédagogique

Dans ce contrat, parmi d'autres clauses, le régime spécial des études adopté par l'Université vise à permettre de proposer des accompagnements en fonction des besoins particuliers de l'étudiant. Dans le cadre de sa mise en oeuvre de ce régime, la formation propose les aménagements suivants, parmi

(D) ceux proposés ici <https://unistra.fr/rse> :

- aménagements des horaires d'enseignement
- attribution d'un régime long d'études

Motif de la dérogation : Par rapport aux autres aménagements nous ne sommes pas en mesure des les proposer car: notre formation est professionnalisante nous sommes en régime CC + CT avec des CT et des sessions 2 obligatoires nous organisons des CC pour évaluer les compétences pratiques Étant donné la complexité de nos MECC et de nos contraintes calendaires, et que les modalités d'applications impliquent un travail supplémentaire de la part de la scolarité et des enseignants, nous ne serions pas en mesure de les mettre en œuvre actuellement.

Assiduité

Un contrôle d'assiduité est organisé. Les absences aux enseignements intégrés et/ou dirigés et/ou pratiques doivent être excusées dans un délai de 5 jours ouvrés, par transmission de la pièce justificative au service de scolarité. L'étudiant doit également prévenir au plus tôt l'enseignant concerné.

Après deux absences non excusées à un ou des enseignements avec contrôle d'assiduité, un avertissement est transmis à l'étudiant avec convocation par un des responsables de la faculté. Si l'étudiant fait encore l'objet d'une absence non excusée supplémentaire au cours du semestre, il sera exclu de l'ensemble des examens du semestre et devra se présenter à la session 2.

Les étudiants en apprentissage ou en contrat professionnel sont des salariés en formation dont la (A) présence est régie par le code du travail et les conventions collectives de la branche. Ils sont soumis à une obligation d'assiduité totale.

Motif de la dérogation : Changement des règles d'assiduité pour coller avec l'organisation de la faculté de pharmacie.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

Capitalisation

Pour une année d'études, en cas d'ajournement à la première session, l'étudiant conserve pour la deuxième session les notes des UE validées lors de la première session, sauf demande écrite de sa (D) part adressée au service de la scolarité dans les sept jours qui suivent la publication des notes sur l'ENT. Dans ce cas, seule la note obtenue à la deuxième session sera retenue et considérée comme définitive.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

Conservation d'une note d'une année sur l'autre

Pour les UE non acquises :

Les notes d'EP égales ou supérieures à 10/20 obtenue lors d'une des deux sessions sont maintenues pour une année.

- (D) Les notes d'épreuves supérieures ou égales à 10/20 obtenues lors d'une des deux sessions ne sont pas conservées d'une année à l'autre, sauf les notes de travaux pratiques qui sont conservées pour une année. S'il y a une épreuve de rattrapage de TP, c'est la meilleure des deux notes qui est conservée.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

Absence aux épreuves

En cas d'absence à une épreuve de contrôle continu, l'étudiant devra fournir au service de la scolarité et à l'enseignant, une justification écrite dans un délai maximal de 5 jours ouvrés, sauf cas de force majeure avérée.

- Lorsque l'absence est considérée comme étant justifiée, une épreuve de substitution **peut** être organisée. L'enseignant responsable de l'examen en définit les modalités qui peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. A défaut, l'épreuve est neutralisée.

En cas d'absence injustifiée à une épreuve de contrôle continu, la note de cette épreuve sera zéro. Lorsque l'étudiant est absent à toutes les épreuves de contrôle continu d'un élément pédagogique, sans justification recevable, il est déclaré défaillant.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

Report de note de la session principale à la session de rattrapage en DFG et DFA

En cas de non validation d'un semestre, il est proposé un examen de rattrapage pour toute UE non acquise :

- Seules les matières dont la note est inférieure à 10/20 sont soumises au rattrapage.
- Aucun report de note n'est possible de la session 1 à la session 2.

- (D) Dans le cadre des UE mêlant contrôle continu et contrôle terminal, une épreuve unique de rattrapage sera définie en session 2, sauf exceptions prévues par le tableau des épreuves. Si l'épreuve de rattrapage est unique, elle représente toutes les notions et épreuves de la session 1
En conséquence, tous les contrôles prévus en session 2 pour une UE sont obligatoires.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

Tableau MECC

(E = Écrit, O = Oral, A = Autre)

OBJETS					Session principale								Session de rattrapage			
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.
Semestre 1 - DFASP1		30	10	10												
UE01 Immunopathologie - Parasitologie - Mycologie		9	3													
Immunopathologie - Inflammation	Pauline SOULAS -SPRAUEL	-	1.25		1.25	Immunopathologie - Inflammation TH Sans documents	E	01:30	CT			1.25	Immunopathologie - Inflammation TH Sans documents	E	01:30	
Parasitologie médicale	Sylvie PERROTEY	-	1		0.6	Parasitologie TH Sans documents	E	01:00	CT			0.25	Parasitologie TP	O	00:20	
					0.15	Parasitologie TD En binôme : rapport écrit d'un cas clinique à traiter + présentation orale- note = addition des notes des intervenantes de chaque disciplines évaluées	A		CC			0.75	Parasitologie TH + TD Sans documents	E	01:00	
					0.25	Parasitologie TP Recherche et reconnaissance d'éléments parasitaires sur lame pendant 30min à la fin de chaque séance (x5). Note = moyenne des 5 séances	A		CC							

OBJETS							Session principale							Session de rattrapage						
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Session principale						Session de rattrapage									
					Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.				
Mycologie médicale	Nathalie BOULANGER	- 0.75	0.5 0.1 0.15		0.5	Mycologie médicale TH Sans documents	E	00:30	CT			0.75	Mycologie médicale TH + TP + TD Sans documents	E	00:30					
					0.1	Mycologie médicale TD QCM et cas cliniques portant sur le cours. Corrigé fait à la fin du TD	A		CC											
					0.15	Mycologie médicale TP Dessin de champignon sur boîte suite à observation macro et microscopique (sur 2 séances) + reconnaissance finale de champignon sur lame- note = moyenne des 2	A		CC											
UE02 Pathologies et médicaments des systèmes		9	3																	
Système gastro-entéro-hépatique et endocrinologie	Jean-Marc LESSINGER	- 0.75	0.75			Système gastro TH Sans documents	E	00:45	CT			0.75	Système gastro TH Sans documents	E	00:45					
Système cardiovasculaire	Valerie SCHINI-KERTH	- 1	1		1	Système cardiovasculaire TH Sans documents	E	01:00	CT			1	Système cardiovasculaire TH Sans documents	E	01:00					
Système nerveux central	Line BOUREL	- 1.25	1.1 0.15		1.1	Système nerveux central TH Sans documents	E	01:00	CT			1.25	Système nerveux central TH + TD Sans documents	E	01:00					
					0.15	Système nerveux central TD Travail personnel écrit de réflexion en lien avec les cas traités en TD	A		CC											
UE03 Réglementation - Santé publique - Service sanitaire		6	2																	
Droit pharmaceutique général	Francis MEGERLIN	- 1	1			Droit pharmaceutique général TH Sans documents	E	01:00	CT			1	Droit pharmaceutique général TH Sans documents	E	01:00					

Objets							Session principale								Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Session principale						Session de rattrapage								
					Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Initiation à la qualité	Clarisse MAECHLING	-		0	Initiation qualité PP Projet personnel : travail en groupe, compte rendu de bilan intermédiaire écrit + présentation orale avec support affiche. Validation par acquis : résultat NACQ = NACQ sur l'UE03	A	CC	0	Initiation qualité PP Projet personnel : travail écrit de synthèse sur un sujet lié à la démarche qualité. Validation par acquis : résultat NACQ = NACQ sur l'UE03	A									
Concepts clés en santé publique	Bruno MICHEL	-	1	1	Concepts clés en santé publique TH Sans documents	E	01:00	CT		1	Concepts clés en santé publique TH Sans documents	E	01:00						
Comprendre les données de santé publique	Julien GODET	-		0	Comprendre données santé publique PR Présentiel - Validation par acquis	A	CC	0	Comprendre données santé publique PR Présentation rapport	A	00:10								
UE04 Pré-parcours (1 enseignement d'ouverture au choix)		3	1																
Enseignement d'ouverture Officine		-	1																
Règles de prescription des ordonnances, disp. des prod. de santé	Nelly ETIENNE-S ELLOUM	-	1		0.25 RPDO OR1	O	00:15	CC		1	RPDO OR1 + OR2	O	00:15						
					0.75 RPDO OR2	O	00:15	CT											
Enseignement d'ouverture Industrie-recherche / Recherche et dév. (1 élément au choix)		-	1																
Éthique et médicaments	Frédéric VAGNERON	-	1		1 Éthique et médicaments - OR	O	00:20	CC		1	Éthique et médicaments - OR	O	00:20						
Communication et gestion de projet	Elisabeth DUCONSEILLE	-	1		1 Comm & gestion projet OR	O	00:30	CC		1	Comm & gestion projet OR	O	00:15						
Innovation thérapeutique en perspective historique : sciences, technologies et sociétés	Déborah DUBALD	-	1		1 Innovation thérapeutique OR	O	00:15	CC		1	Innovation thérapeutique OR	O	00:15						
Prévention des risques en laboratoire et dans l'industrie pharmaceutique	Florence KOTZYBA	-	1		1 Prévention des risques TH Sans documents	E	01:00	CT		1	Prévention des risques TH Sans documents	E	01:00						
Enseignement d'ouverture Pharmacie hospitalière (1 élément au choix)		-	1																
Règles de prescription des ordonnances, disp. des prod. de santé	Nelly ETIENNE-S ELLOUM	-	1		0.25 RPDO OR1	O	00:15	CC		1	RPDO OR1 + OR2	O	00:15						
					0.75 RPDO OR2	O	00:15	CT											
Éthique et médicaments	Frédéric VAGNERON	-	1		1 Éthique et médicaments - OR	O	00:20	CC		1	Éthique et médicaments - OR	O	00:20						

OBJETS							Session principale							Session de rattrapage						
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Session principale							Session de rattrapage								
					Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.				
Communication et gestion de projet	Elisabeth DUCONSEILLE	-	1		1	Comm & gestion projet OR	O	00:30	CC			1	Comm & gestion projet OR	O	00:15					
Innovation thérapeutique en perspective historique : sciences, technologies et sociétés	Déborah DUBALD	-	1		1	Innovation thérapeutique OR	O	00:15	CC			1	Innovation thérapeutique OR	O	00:15					
Prévention des risques en laboratoire et dans l'industrie pharmaceutique	Florence KOTZYBA	-	1		1	Prévention des risques TH Sans documents	E	01:00	CT			1	Prévention des risques TH Sans documents	E	01:00					
UE05 Libre (1 élément au choix)		3	1																	
Conception et production de biomédicaments II : étude de cas	Maria ZENIOU-MEYER (ZENIOU)	-			0.3	CC 2	O	00:15	CC			1	ORAL	O	00:15					
					0.4	CC 3	O	00:20	CC											
					0.3	CC 1 - écrit Rapport / Fiche réflexive.	A		CC											
Microbiologie avancée	Philippe GEORGEL	-	1		0.8	Microbiologie avancée TH Sans documents	E	01:00	CT			1	Microbiologie avancée TH + TP Sans documents	E	01:00					
					0.2	Microbiologie avancée TP Rapport de TP écrit à rendre individuellement	A		CC											
Alimentation et nutrition	Alain PRADIGNAC	-	1		1	Alimentation et nutrition TH Sans documents	E	00:30	CT			1	Alimentation et nutrition TH Sans documents	E	00:30					
Initiation aux essais cliniques		-																		
Compléments alimentaires	Aurelie URBAIN	-	1		0.75	Aliments fonctionnels TH Sans documents	E	01:00	CT			1	Aliments fonctionnels TH + OR Sans documents	E	01:00					
					0.25	Aliments fonctionnels OR	O	00:22	CC											
Allemand - S7 Pharma		-			1	Évaluation du parcours et du travail au cours du semestre, évaluation du parcours et du travail au fil de l'eau avec note.	A													
					1	Entretien oral en fin de semestre Avec note.	O	00:10												
Autre (choix libre)		-	1																	
Semestre 2 - DFASP1		30	10	10																
Nécessaires pour la validation du DFASP et le passage en 6ème année		-																		

OBJETS															
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Session principale						Session de rattrapage				
					Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée
AFGSU niveau 2	Clarisse MAECHLING	-		0	A	AFGSU niveau 2 1 journée de formation obligatoire au CESU67. Acquisition selon présence à cette journée, transmise par le CESU67.Si non acquisition, la session 2 a lieu en 5ème année de pharmacie (DFASP2).	O		CC						
Certificat de synthèse pharmaceutique	Nelly ETIENNE-S ELLOUM	-		0.5	O	CSP OR	00:15	CT			0.5	CSP OR La session 2 est identique et a lieu en 5ème année de pharmacie (DFASP2).	O	00:15	
					A	CSP TC Notes du tronc commun de DFASP1 (0,2) + DFGSP3 (0,2) + DFGSP2 (0,1) coefficientées entre elles au pro rata des ECTS des différentes UE.		CT			0.5	CSP TC Notes du tronc commun de DFASP1 (0,2) + DFGSP3 (0,2) + DFGSP2 (0,1) coefficientées entre elles au pro rata des ECTS des différentes UE.	A		
Formation au geste vaccinal	Matthieu FOHRER	-		0	A	formation au geste vaccinal Acquisition selon la présence. Si non acquisition, la session 2 a lieu en 5ème année de pharmacie (DFASP2 : semestre 2)		CC			0	formation au geste vaccinal Acquisition selon la présence.La session 2 a lieu en 5ème année de pharmacie (DFASP2 : semestre 2)	A		
Stage officinal d'application DFASP1 (1 semaine)	Rachel MATZ-W ESTPHAL	-		0	A	Stage officinal d'application Stage d'une semaine en officine. Validation par acquis : rapport de stage + appréciation maître de stage.		CC			0	Travail personnel	A		
UE06 Pathologies et thérapeutiques		9	3												
Pathologies respiratoires	Francoise PONS-LEBEAU (PONS)	-	1	1	E	Pathologies respiratoires TH Sans documents	01:00	CT			1	Pathologies respiratoires TH Sans documents	E	01:00	

OBJETS						Session principale								Session de rattrapage					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Diabète et hyperlipoprotéinémies	Valerie SCHINI-KERTH	-	1		0.25	Diabète OR	O	00:15	CC			1	Diabète TH + OR Sans documents	E	01:00				
					0.75	Diabète TH Sans documents	E	01:00	CT										
Cancérologie	Maxime LEHMANN	-	1		0.8	Cancérologie TH Sans documents	E	01:30	CT			1	Cancérologie TH +TR Sans documents	E	01:30				
					0.2	Cancérologie TR Travail personnel : résumé écrit + présentation orale de 5 min. Note = 50% résumé / 50% présentation	A		CC										
UE07 Toxicologie - Sémiologie - Dossiers biologiques thérapeutiques		6	2																
Dossier biologique et thérapeutique	Jean-Marc LESSINGER	-			0	DBT de synthèse Entraînement au CSP, pas d'évaluation	A		CC										
Diagnostics biologiques TP coordonnés	Eleonore REAL	-	0.5	0.5	0.5	Diagnostics biologiques OR	O	00:30	CC			0.5	Diagnostics biologiques OR	O	00:30				
Sémiologie	Jean-Marc LESSINGER	-	0.5	0.5	0.5	Sémiologie TH Sans documents	E	00:20	CT			0.5	Sémiologie TH Sans documents	E	00:20				
Toxicologie médicamenteuse et professionnelle	Francoise PONS-LEBEAU (PONS)	-	1		1	Toxicologie médicamenteuse et pro TH Sans documents	E	01:00	CT			1	Toxicologie médicamenteuse et pro TH Sans documents	E	01:00				
UE08 Préparation aux prises de fonctions hospitalières		3	1																
Hygiène hospitalière	Muriel TIPHINE	-	0.5	0.5	0.5	Hygiène hospitalière TH Avec documents	E	00:30	CT			0.5	Hygiène hospitalière TH Avec documents	E	00:30				
Environnement hospitalier	Genevieve UBEA UD-SEQUIER	-	0.5		0.5	Environnement hospitalier TH Sans documents	E	00:30	CT			0.5	Environnement hospitalier TH Sans documents	E	00:30				
UE09 Informatique et langue		3	1																
Outils numériques en santé	Nassera TOUNSI	-	0.5		0.5	Outils numériques en santé QCM 4 QCM distanciels de ~15 minutes chacunsans documents	A	01:00	CC			0.5	Outils numériques en santé QCM 1 QCM présentiel de ~45 minutessans documents	A	00:45				
Choix langue UE09		-	0.5																

OBJETS								Session principale								Session de rattrapage									
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Session principale						Session de rattrapage						Session de rattrapage								
					Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.									
Anglais - S8 Pharma		-	1		1	Productions écrites au cours du semestre Avec note.	A																		
					1	Productions orales au cours du semestre	O	00:10																	
					1	Production orale en interaction Au cours du semestre, avec note.	O	00:10																	
Allemand - S8 Pharma		-	1		1	Évaluation du parcours et du travail au cours du semestre, avec note.	A																		
					1	Productions orales au cours du semestre Éventuellement seconde chance.	O	00:10																	
					1	Productions écrites au cours du semestre Avec note (éventuellement seconde chance). Travaux fait à la maison.	A																		
Enseignement de parcours Officine		-	3																						
UE10 Enseignement de parcours - Officine		9	3																						
Phytothérapie	Catherine SENECAU (VONTHRON)	-	1.2		0.6	Phytothérapie EC Sans documents	E	01:00	CC			1.2	Phytothérapie EC + TP		O	00:30									
					0.6	Phytothérapie TP Reconnaissance de drogues végétales sèches. Note = nom français et parti (0,25) + noms latins et familles (0,25) + usages thérapeutiques (0,5)	A	00:30	CC																
Toxicologie appliquée à l'officine	Anne CASSET	-	0.6		0.6	Toxicologie officine TH Sans documents	E	00:45	CT			0.6	Toxicologie officine TH Sans documents		E	00:45									
Législation pharmaceutique et droit social	Francis MEGERLIN	-	0.6		0.6	Législation pharmaceutique TH Sans documents	E	01:00	CT			0.6	Législation pharmaceutique TH Sans documents		E	01:00									
Thérapeutiques à l'officine	Rachel MATZ-W ESTPHAL	-	0.6		0.6	Thérapeutiques à l'officine TH Sans documents	E	01:00	CT			0.6	Thérapeutiques à l'officine TH Sans documents		E	01:00									
Enseignement de parcours Industrie-recherche / Rech. et dév.		-	3																						

Objets							Session principale								Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Session principale							Session de rattrapage							
					Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
UE10 Enseignement de parcours - Industrie-recherche / Rech. et dév.		9	3																
Démarche qualité et qualitologie du médicament	Pascal WEHRLE	-	1		0.5	Démarche qualité et qualito TH partie1 Sans documents	E	00:30	CT			0.5	Démarche qualité et qualito TH partie1 Sans documents	E	00:30				
					0.5	Démarche qualité et qualito TH partie 2 Avec documents	E	00:30	CT			0.5	Démarche qualité et qualito TH partie 2 Avec documents	E	00:30				
Environnement technico-réglementaire de l'industrie pharma	Jean-Yves PABST	-	1		0.5	Environnement technico-regl. OR	O	00:15	CC			1	Environnement technico-regl. TR + OR	O	00:15				
					0.5	Environnement technico-regl. TR Travail en groupe : Synthèse écrite d'une note explicative (5 pages) + réalisation d'un support powerpoint de présentation d'une note explicative ICH ou EMA (30 diapos max). Note = moyenne des 3	A		CC										
Choix Master UE10 - Analyse des médicaments		-	1																
Méthodes d'analyses physicochimiques	Eric MARCHIONI	-	1		0.25	MAPC TH Sans documents	E	00:30	CT			1	MAPC TH + OR Sans documents	E	00:30				
					0.75	MAPC OR	O	00:25	CC										
Choix Master UE10 - Assurance qualité microbiologique des produits de santé		-	1																
Démarche qualité en pratique	Clarisse MAECHLING	-			0	Démarche qualité pratique PP Projet personnel : travail en groupe, compte rendu de bilan intermédiaire écrit + présentation orale avec support affiche. Validation par acquis : résultat non acquis = NACQ sur l'UE10	A		CC			0	Démarche qualité pratique PP Projet personnel : travail écrit de synthèse sur un sujet lié à la démarche qualité. Validation par acquis : résultat non acquis = NACQ sur l'UE10	A					
Choix Master UE10 - Biotechnologie pharmaceutique		-	1																
Biologie chimique	Thomas GRUTTER	-	1	1	Biologie chimique TH Avec documents	E	01:30	CT				1	Biologie chimique TH Avec documents	E	01:30				

OBJETS							Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Session principale						Session de rattrapage										
					Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.					
Choix Master UE10 - Ingénierie pharmaceutique		-	1																		
Biopharmacie	Thierry VANDAMME	-	1	1	Biopharmacie TH Sans documents	E	00:45	CT			1	Biopharmacie TH Sans documents	E	00:45							
Choix Master UE10 - Pharmacologie et toxicologie (1 élément au choix)		-	1																		
Innovation en imagerie du vivant	Yves MELY	-	1	1	TP 3 rapports en fin de TP, correspondant à 3 séances de TP (même coefficient)	A		CC			1	ORAL	O	00:30							
Biologie chimique	Thomas GRUTTER	-	1	1	Biologie chimique TH Avec documents	E	01:30	CT			1	Biologie chimique TH Avec documents	E	01:30							
Choix Master UE10 - Réglementation et droit pharmaceutique		-	1																		
Droit pharmaceutique européen	Camille FISCHBACH	-	1	1	Droit pharmaceutique européen TH Avec documents	E	01:00	CT			1	Droit pharmaceutique européen TH Avec documents	E	01:00							
Enseignement de parcours Internat		-	3																		
UE10 Enseignement de parcours - Internat		9	3																		
Exercices - DBT - Génétique médicale	Jean-Marc LESSINGER	-	3	3	Internat 4A TH Sans documents	E	02:00	CT			3	Internat 4A TH Sans documents	E	02:00							

Responsable(s) : Martine Bergaentzle

Etat de saisie :
Règles : achevée Tableau : achevée
Validation Composante : 22/05/2023
Visa DES : 06/06/2023
Validation CFVU : Non

Dérogations et alinéas additionnels

Contrat pédagogique

Dans ce contrat, parmi d'autres clauses, le régime spécial des études adopté par l'Université vise à permettre de proposer des accompagnements en fonction des besoins particuliers de l'étudiant. Dans le cadre de sa mise en oeuvre de ce régime, la formation propose les aménagements suivants, parmi

(D) ceux proposés ici <https://unistra.fr/rse> :

- aménagements des horaires d'enseignement
- attribution d'un régime long d'études

Motif de la dérogation : Par rapport aux autres aménagements nous ne sommes pas en mesure des les proposer car: notre formation est professionnalisaante nous sommes en régime CC + CT avec des CT et des sessions 2 obligatoires nous organisons des CC pour évaluer les compétences pratiques Étant donné la complexité de nos MECC et de nos contraintes calendaires, et que les modalités d'applications impliquent un travail supplémentaire de la part de la scolarité et des enseignants, nous ne serions pas en mesure de les mettre en œuvre actuellement.

Assiduité

Un contrôle d'assiduité est organisé. Les absences aux enseignements intégrés et/ou dirigés et/ou pratiques doivent être excusées dans un délai de 5 jours ouvrés, par transmission de la pièce justificative au service de scolarité. L'étudiant doit également prévenir au plus tôt l'enseignant concerné.

Après deux absences non excusées à un ou des enseignements avec contrôle d'assiduité, un avertissement est transmis à l'étudiant avec convocation par un des responsables de la faculté. Si l'étudiant fait encore l'objet d'une absence non excusée supplémentaire au cours du semestre, il sera exclu de l'ensemble des examens du semestre et devra se présenter à la session 2.

Les étudiants en apprentissage ou en contrat professionnel sont des salariés en formation dont la (A) présence est régie par le code du travail et les conventions collectives de la branche. Ils sont soumis à une obligation d'assiduité totale.

Motif de la dérogation : Changement des règles d'assiduité pour coller avec les MECC générales de la faculté de pharmacie.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

Capitalisation

Pour une année d'études, en cas d'ajournement à la première session, l'étudiant conserve pour la deuxième session les notes des UE validées lors de la première session, sauf demande écrite de sa (D) part adressée au service de la scolarité dans les sept jours qui suivent la publication des notes sur l'ENT. Dans ce cas, seule la note obtenue à la deuxième session sera retenue et considérée comme définitive.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

Conservation d'une note d'une année sur l'autre

Pour les UE non acquises :

Les notes d'EP égales ou supérieures à 10/20 obtenue lors d'une des deux sessions sont maintenues pour une année.

- (D) Les notes d'épreuves supérieures ou égales à 10/20 obtenues lors d'une des deux sessions ne sont pas conservées d'une année à l'autre, sauf les notes de travaux pratiques qui sont conservées pour une année. S'il y a une épreuve de rattrapage de TP, c'est la meilleure des deux notes qui est conservée.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

Absence aux épreuves

En cas d'absence à une épreuve de contrôle continu, l'étudiant devra fournir au service de la scolarité et à l'enseignant, une justification écrite dans un délai maximal de 5 jours ouvrés, sauf cas de force majeure avérée.

- Lorsque l'absence est considérée comme étant justifiée, une épreuve de substitution **peut** être organisée. L'enseignant responsable de l'examen en définit les modalités qui peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. A défaut, l'épreuve est neutralisée.

En cas d'absence injustifiée à une épreuve de contrôle continu, la note de cette épreuve sera zéro.

Lorsque l'étudiant est absent à toutes les épreuves de contrôle continu d'un élément pédagogique, sans justification recevable, il est déclaré défaillant.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

Report de note de la session principale à la session de rattrapage en DFG et DFA

En cas de non validation d'un semestre, il est proposé un examen de rattrapage pour toute UE non acquise :

- Seules les matières dont la note est inférieure à 10/20 sont soumises au rattrapage.
- Aucun report de note n'est possible de la session 1 à la session 2.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie

- (D) Dans le cadre des UE mêlant contrôle continu et contrôle terminal, une épreuve unique de rattrapage sera définie en session 2, sauf exceptions prévues par le tableau des épreuves. Si l'épreuve de rattrapage est unique, elle représente toutes les notions et épreuves de la session 1
En conséquence, tous les contrôles prévus en session 2 pour un EP sont obligatoires.

Tableau MECC

(E = Écrit, O = Oral, A = Autre)

OBJETS					Session principale							Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.
Semestre 1 - DFASP2 Industrie/Recherche	Eric MARCHIONI	30														
Stages et service sanitaire à effectuer au 1er ou au 2ème semestre (un stage à effectuer par semestre)	Eric MARCHIONI	-														
Projet professionnel (en laboratoire ou en industrie)	Martine BERGAENTZLE	15			1	Rapport écrit + oral Rapport écrit + oral. Validation par acquis : résultat NACQ = SEM AJ	A	CC			1	Rapport écrit + oral	A			

OBJETS														
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Session principale					Session de rattrapage				
					Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type
Stages hospitaliers	Genevieve UBEAU UD-SEQUIER	27			1	Stages hospitaliers - Filière Officine Présence stage - Présence réunions de Pharmacie clinique - Avis médico-pharmaceutique - Travail perso (3 mémoires + 1 cas clinique, 1/terrain). Validation par acquis : résultat NACQ = SEM AJ	A		CC			1	Stages hospitaliers - Filière Internat Modalités officine ou modalités industrie ou ou selon contrat pédagogique si prise de poste FFI au semestre 2 (contrat pédagogique validé par G.Ubeaud Séquier et J. Godet)	A
					1	Stages hospitaliers - Filière Industrie-Recherche Présence stage - Présence réunions de Pharmacie clinique - Avis médico-pharmaceutique - Travail perso (un mémoire + un cas clinique, 1/terrain). Validation par acquis : résultat NACQ = SEM AJ	A		CC			1	Stages hospitaliers - Filière Officine Stages hospitaliers: Mémoire + avis du chef de servicePrésence stage + Avis médico-pharmaceutique + 3 mémoires + 1 TD (cas clinique) (mémoires+cas clinique : un travail par terrain de stage)	A
					1	Stages hospitaliers - Filière Internat Modalités Officine ou modalités Industrie-Recherche. Validation par acquis : résultat NACQ = SEM AJ	A		CC			1	Stages hospitaliers - Filière Industrie-Recherche Stages hospitaliers: Mémoire + avis du chef de service Présence stage + Avis médico-pharmaceutique + 1 mémoire + 1 TD (cas clinique) (mémoire et cas clinique : un travail par terrain de stage)	A
Service Sanitaire - SSES	Bruno MICHEL	3			1	Evaluation terrain + validation référent Evaluation de terrain (référent de proximité) + validation du référent pédagogique. Validation par acquis : résultat NACQ = UE Stage NACQ = SEM AJ	A		CC			1	Oral + validation du référent pédagogique	O 00:20
Semestre 2 - DFASP2 Industrie/Recherche		Eric MARCHIONI	30											

Objets															
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Session principale					Session de rattrapage					
					Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée
Nécessaires pour la validation du DFASP et le passage en 6ème année		-													
AFGSU niveau 2	Clarisse MAECHLING	-		0	AFGSU niveau 2 1 journée de formation obligatoire au CESU67. Acquisition selon présence à cette journée, transmise par le CESU67. Si non acquisition, la session 2 a lieu en 5ème année de pharmacie (DFASP2).	A	CC								
Certificat de synthèse pharmaceutique	Nelly ETIENNE-S ELLOUM	-		0.5	CSP OR	O	00:15	CT		0.5	CSP OR La session 2 est identique et a lieu en 5ème année de pharmacie (DFASP2).	O	00:15		
				0.5	CSP TC Notes du tronc commun de DFASP1 (0,2) + DFGSP3 (0,2) + DFGSP2 (0,1) coefficientées entre elles au pro rata des ECTS des différentes UE.	A	CT		0.5	CSP TC Notes du tronc commun de DFASP1 (0,2) + DFGSP3 (0,2) + DFGSP2 (0,1) coefficientées entre elles au pro rata des ECTS des différentes UE.	A				
Formation au geste vaccinal	Matthieu FOHRER	-		0	formation au geste vaccinal Acquisition selon la présence. Si non acquisition, la session 2 a lieu en 5ème année de pharmacie (DFASP2 : semestre 2)	A	CC		0	formation au geste vaccinal Acquisition selon la présence. La session 2 a lieu en 5ème année de pharmacie (DFASP2 : semestre 2)	A				
Stages et service sanitaire à effectuer au 1er ou au 2ème semestre (un stage à effectuer par semestre)	Eric MARCHIONI	-													
Projet professionnel (en laboratoire ou en industrie)	Martine BERGAENTZLE	15		1	Rapport écrit + oral Rapport écrit + oral. Validation par acquis : résultat NACQ = SEM AJ	A	CC		1	Rapport écrit + oral	A				

Objets															
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Session principale					Session de rattrapage					
					Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	
Stages hospitaliers	Genevieve UBEAU UD-SEQUIER	27			1	Stages hospitaliers - Filière Officine Présence stage - Présence réunions de Pharmacie clinique - Avis médico-pharmaceutique - Travail perso (3 mémoires + 1 cas clinique, 1/terrain). Validation par acquis : résultat NACQ = SEM AJ	A		CC			1	Stages hospitaliers - Filière Internat Modalités officine ou modalités industrie ou ou selon contrat pédagogique si prise de poste FFI au semestre 2 (contrat pédagogique validé par G.Ubeaud Séquier et J. Godet)	A	
					1	Stages hospitaliers - Filière Industrie-Recherche Présence stage - Présence réunions de Pharmacie clinique - Avis médico-pharmaceutique - Travail perso (un mémoire + un cas clinique, 1/terrain). Validation par acquis : résultat NACQ = SEM AJ	A		CC			1	Stages hospitaliers - Filière Officine Stages hospitaliers: Mémoire + avis du chef de servicePrésence stage + Avis médico-pharmaceutique + 3 mémoires + 1 TD (cas clinique) (mémoires+cas clinique : un travail par terrain de stage)	A	
					1	Stages hospitaliers - Filière Internat Modalités Officine ou modalités Industrie-Recherche. Validation par acquis : résultat NACQ = SEM AJ	A		CC			1	Stages hospitaliers - Filière Industrie-Recherche Stages hospitaliers: Mémoire + avis du chef de service Présence stage + Avis médico-pharmaceutique + 1 mémoire + 1 TD (cas clinique) (mémoire et cas clinique : un travail par terrain de stage)	A	
Service Sanitaire - SSES	Bruno MICHEL	3			1	Evaluation terrain + validation référent Evaluation de terrain (référent de proximité) + validation du référent pédagogique. Validation par acquis : résultat NACQ = UE Stage NACQ = SEM AJ	A		CC			1	Oral + validation du référent pédagogique	O	00:20
Analyse des médicaments (M1S2 AM pour pharmaciens) - 15 ECTS	Eric MARCHIONI	-	1												

Objets							Session principale								Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Session principale							Session de rattrapage							
					Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
AM - BLOC UE OBLIGATOIRES (9 ECTS)	Eric MARCHIONI	-																	
Dossiers d'AMM (dossiers pharmaceutiques)	Line BOUREL	3	1																
Dossiers d'AMM (dossiers pharmaceutiques)	Line BOUREL	-	1		1	Ecrit CT	E	01:00	CT		1	Ecrit CT	E	01:00					
Métrologie et validation des méthodes d'analyse	Martine BERGAENTZLE	3	1																
Métrologie et validation des méthodes d'analyse	Martine BERGAENTZLE	-	1		0.7	Ecrit - Partie 1 / avec documents	E	01:00	CT		0.7	Ecrit - Partie 1 / avec documents	E	01:00					
0.3					0.3	Ecrit - Partie 2 /sans documents	E	00:30	CT		0.3	Ecrit - Partie 2 /sans documents	E	00:30					
UE Libre AM (un choix à faire)	Eric MARCHIONI	3	1																
AM - BLOC UE OPTIONNELLES (2 choix - 6 ECTS)	Eric MARCHIONI	-	2																
UE Anglais pour l'industrie des produits de santé	Rama PIOTTO	3	1																
Anglais pour l'industrie des produits de santé		-	1		2	Productions orales Au cours du semestre, avec note.	O	00:10											
					1	Oral Au cours du semestre	O	00:10											
					2	Productions écrites au cours du semestre, avec note.	A												
UE Contrôles pharmacopées appliqués aux médicaments à base de plantes	Catherine SENECAU (VONTHRON)	3	1																
Contrôles pharmacopées appliqués aux médicaments à base de plantes	Catherine SENECAU (VONTHRON)	-	1		0.5	RAPPORT (CC)	A		CC		1	ORAL (CT)	O	00:30					
					0.25	ORAL (CC)	O	00:30	CC										
					0.25	Résultat exp (CC)	A		CC										
Démarche qualité en pratique	Clarisse MAECHLING	3	1																
Démarche qualité en pratique	Clarisse MAECHLING	-	1	0		Démarche qualité pratique PP Projet personnel : travail en groupe, compte rendu de bilan intermédiaire écrit + présentation orale avec support affiche. Validation par acquis : résultat non acquis = NACQ sur l'UE10	A		CC		0	Démarche qualité pratique PP Projet personnel : travail écrit de synthèse sur un sujet lié à la démarche qualité. Validation par acquis : résultat non acquis = NACQ sur l'UE10	A						

OBJETS							Session principale								Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Session principale							Session de rattrapage							
					Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Substances Naturelles Bioactives au XXIe Siècle	Sergio Enrique ORTIZ AGUIRRE	3	1																
Substances naturelles bioactives au XXIe siècle	Sergio Enrique ORTIZ AGUIRRE	-	1		0.3	écrit Avec documents	E	00:30	CC			1	CT sans documents	E	01:00				
					0.3	écrit Avec documents	E	00:30	CC										
					0.4	Travail personnel Rapport écrit	A		CC										
Assurance qualité microbiologique des produits de santé (M1S2 AQ pour pharmaciens) - 15 ECTS	Philippe ANDRE	-																	
AQ - BLOC UE OBLIGATOIRES (12 ECTS)	Philippe ANDRE	-																	
Dossiers d'AMM (dossiers pharmaceutiques)	Line BOUREL	3	1																
Dossiers d'AMM (dossiers pharmaceutiques)	Line BOUREL	-	1		1	Ecrit CT	E	01:00	CT			1	Ecrit CT	E	01:00				
Métabolisme et physiopathologie des germes en industrie	Emmanuel BOUTANT	6	2																
Métabolisme et physiopathologie des germes en industrie	Emmanuel BOUTANT	-	2		0.4	TD	A		CC			2	Ecrit CT	E	01:00				
					0.6	TP	A		CC										
					1	Ecrit CT	E	01:00	CT										
UE Libre AQ (un choix à faire)	Philippe ANDRE	3	1																
AQ - BLOC UE OPTIONNELLES (1 choix - 3 ECTS)	Philippe ANDRE	-	1																
UE Anglais pour l'industrie des produits de santé	Rama PIOTTO	3	1																
Anglais pour l'industrie des produits de santé		-	1		2	Productions orales Au cours du semestre, avec note.	O	00:10											
					1	Oral Au cours du semestre	O	00:10											
					2	Productions écrites au cours du semestre, avec note.	A												
Interactions hôtes micro-organismes	Florence PLOETZE	3	1																

Objets							Session principale								Session de rattrapage					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Session principale						Session de rattrapage									
					Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.				
Interactions hôtes micro-organismes	Florence PLOETZE	-			3	Evaluation du cours-écrit -cours 1	E	01:30												
					3	Ecrit cours 2	E	01:30												
Métrologie et validation des méthodes d'analyse	Martine BERGAENTZLE	3	1																	
Métrologie et validation des méthodes d'analyse	Martine BERGAENTZLE	-	1		0.7	Ecrit - Partie 1 / avec documents	E	01:00	CT			0.7	Ecrit - Partie 1 / avec documents	E	01:00					
					0.3	Ecrit - Partie 2 /sans documents	E	00:30	CT			0.3	Ecrit - Partie 2 /sans documents	E	00:30					
Substances Naturelles Bioactives au XXIe Siècle	Sergio Enrique ORTIZ AGUIRRE	3	1																	
Substances naturelles bioactives au XXIe siècle	Sergio Enrique ORTIZ AGUIRRE	-	1		0.3	écrit Avec documents	E	00:30	CC			1	CT sans documents	E	01:00					
					0.3	écrit Avec documents	E	00:30	CC											
					0.4	Travail personnel Rapport écrit	A		CC											
Biotechnologie pharmaceutique (M1S2 BP pour pharmaciens) - 15 ECTS	Maria ZENIOU-MEYER (ZENIOU)	-																		
BP - BLOC UE OBLIGATOIRES (12 ECTS)	Maria ZENIOU-MEYER (ZENIOU)	-																		
UE Bioinformatique	Odile LECOMPTE	3	1																	
Bioinformatique		-			1	Bioinformatique	E	02:00				1	Bioinformatique	E	02:00					
Biotechnology and therapeutic innovations	Maria ZENIOU-MEYER (ZENIOU)	3	1																	
Biotechnology and therapeutic innovations	Maria ZENIOU-MEYER (ZENIOU)	-	1		0.25	Résumé	A		CC			1	Oral	O	00:20					
					0.75	Oral CC	O	00:20	CC											
UE Pharmacogenetics	Maria ZENIOU-MEYER (ZENIOU)	3	1																	
Pharmacogenetics	Maria ZENIOU-MEYER (ZENIOU)	-	1		0.3	Ecrit CC	E	00:30	CC			1	Oral	O	00:30					
					0.7	TP	A		CC											

Objets							Session principale								Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Session principale					Session de rattrapage									
					Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
UE Libre BP (un choix à faire)	Maria ZENIOU-MEYER (ZENIOU)	3	1																
BP - BLOC UE OPTIONNELLES (1 choix - 3 ECTS)		-	1																
UE Anglais pour l'industrie des produits de santé	Rama PIOTTO	3	1																
Anglais pour l'industrie des produits de santé		-	1		2	Productions orales Au cours du semestre, avec note.	O	00:10											
					1	Oral Au cours du semestre	O	00:10											
					2	Productions écrites au cours du semestre, avec note.	A												
Démarche qualité en pratique	Clarisse MAECHLING	3																	
Démarche qualité en pratique	Clarisse MAECHLING	-	1		0	Démarche qualité pratique PP Projet personnel : travail en groupe, compte rendu de bilan intermédiaire écrit + présentation orale avec support affiche. Validation par acquis : résultat non acquis = NACQ sur l'UE10	A		CC			0	Démarche qualité pratique PP Projet personnel : travail écrit de synthèse sur un sujet lié à la démarche qualité. Validation par acquis : résultat non acquis = NACQ sur l'UE10	A					
Dossiers d'AMM (dossiers pharmaceutiques)	Line BOUREL	3	1																
Dossiers d'AMM (dossiers pharmaceutiques)	Line BOUREL	-	1		1	Ecrit CT	E	01:00	CT			1	Ecrit CT	E	01:00				
Modèles génétiques animaux	Katia BEFORT	3	1																
Modèles génétiques animaux	Katia BEFORT	-	1		0.5	ÉCRIT (CT)	E	01:30	CT			1	Écrit (CT)	E	01:30				
					0.5	ORAL (CC)	O	00:30	CC										
UE Missions professionnelles	Emmanuelle Beller	3	1																
Missions professionnelles	Emmanuelle Beller	-	1		1	Missions professionnelles TR Rapport projet + soutenance orale	A		CT			1	Missions professionnelles TR Rapport projet + soutenance orale	A					
BLOC SUPPLÉMENTAIRE UE INNOVEC (FACULTATIF)	Line BOUREL	-																	

Objets																
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Session principale				Session de rattrapage							
					Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.
UE supplémentaire INNOVEC	Line BOUREL	6														
Vectorisation innovante des biomolécules (INNOVEC)	Line BOUREL	-			0	Assiduité (contrôle de présence) Assiduité aux rencontres avec le tuteur, aux journées scientifiques et école d'été. Validation par ACQ/NACQ. Conséquence résultat NACQ = UE NACQ	A		CC			0	Validation du stage du master d'appartenance Validation obligatoire du stage du master d'appartenance pour validation UE INNOVEC. Validation selon MECC de la composante porteuse du stage.	A		
					0	Évaluation du stage par le tuteur Force de proposition, dynamisme, esprit constructif et dévouement pour la collectivité feront partie des critères d'appréciation. Validation par ACQ/NACQ. Conséquence résultat NACQ= UE NACQ.	A		CC			0	Examen écrit (1h) Écrit portant sur une publication multidisciplinaire, en anglais et sans documents. Validation apr ACQ/NACQ. Conséquence résultat NACQ = non validation de l'UE.	E	01:00	
					0	QCM Moodle Validation de l'autoformation par un QCM sur Moodle. Validation par ACQ/NACQ. Conséquence d'un résultat NACQ = non validation de l'UE.	A		CC							
					0	Validation du stage du master d'appartenance Validation obligatoire du stage du master d'appartenance pour validation UE INNOVEC. Validation selon MECC de la composante porteuse du stage.	A		CC							
Ingénierie pharmaceutique (M1S2 IP pour pharmaciens) - 15 ECTS	Pascal WEHRLE	-														
IP - BLOC UE OBLIGATOIRES (12 ECTS)	Pascal WEHRLE	-														
Dossiers d'AMM (dossiers pharmaceutiques)	Line BOUREL	3	1													
Dossiers d'AMM (dossiers pharmaceutiques)	Line BOUREL	-	1		1	Ecrit CT	E	01:00	CT			1	Ecrit CT	E	01:00	

Objets								Session principale								Session de rattrapage								
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Session principale								Session de rattrapage											
					Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.								
Formulation des médicaments	Thierry VANDAMME	3	1																					
Formulation des médicaments	Thierry VANDAMME	-	1	1	1	ÉCRIT (CT)	E	01:00	CT			1	ÉCRIT (CT)	E	01:00									
Optimisation des formes et des procédés pharmaceutiques	Pascal WEHRLE	3	1																					
Optimisation des formes et des procédés pharmaceutiques	Pascal WEHRLE	-	1	1	1	ÉCRIT (CT)	E	01:00	CT			1	ÉCRIT (CT)	E	01:00									
UE Libre IP (un choix à faire)	Pascal WEHRLE	3	1																					
IP - BLOC UE OPTIONNELLES (1 choix - 3 ECTS)	Pascal WEHRLE	-	1																					
UE Anglais pour l'industrie des produits de santé	Rama PIOTTO	3	1																					
Anglais pour l'industrie des produits de santé					2	Productions orales Au cours du semestre, avec note.	O	00:10																
					1	Oral Au cours du semestre	O	00:10																
					2	Productions écrites au cours du semestre, avec note.	A																	
Mé trologie et validation des méthodes d'analyse	Martine BERGAENTZLE	3	1																					
Mé trologie et validation des méthodes d'analyse	Martine BERGAENTZLE	-	1	0.7	Ecrit - Partie 1 / avec documents	E	01:00	CT		0.7	Ecrit - Partie 1 / avec documents	E	01:00											
				0.3	Ecrit - Partie 2 /sans documents	E	00:30	CT		0.3	Ecrit - Partie 2 /sans documents	E	00:30											
Substances Naturelles Bioactives au XXIe Siècle	Sergio Enrique ORTIZ AGUIRRE	3	1																					
Substances naturelles bioactives au XXIe siècle	Sergio Enrique ORTIZ AGUIRRE	-	1	0.3	écrit Avec documents	E	00:30	CC		1	CT sans documents	E	01:00											
0.3	écrit Avec documents	E	00:30	CC																				
0.3	écrit Avec documents	E	00:30	CC																				
0.4	Travail personnel Rapport écrit	A		CC																				
Pharmacologie et toxicologie (M1S2 PHT pour pharmaciens) - 15 ECTS	Francoise PONS-LEBEAU (PONS)	-																						
PHT - BLOC UE OBLIGATOIRES (12 ECTS)		-																						

OBJETS							Session principale								Session de rattrapage			
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Session principale						Session de rattrapage							
					Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.		
UE Bases de la culture cellulaire	Serge DUMONT	3	1															
Bases de la culture cellulaire	Serge DUMONT	-	1		0.33	ÉCRIT (CT) Sans docs	E	00:30	CT		0.5	ÉCRIT (CT)	E	00:30				
					0.33	ÉCRIT (CT) Avec docs	E	01:00	CC		0.5	ÉCRIT (CT)	E	01:00				
					0.33	TP (CC)	A		CC									
Modèles génétiques animaux	Katia BEFORT	3	1															
Modèles génétiques animaux	Katia BEFORT	-	1		0.5	ÉCRIT (CT)	E	01:30	CT		1	Écrit (CT)	E	01:30				
					0.5	ORAL (CC)	O	00:30	CC									
Recherche et plateformes	Emilie SICK	3	1															
Recherche et plateformes	Emilie SICK	-	1		0.33	Ecrit CT	E	00:30	CT		1	Ecrit CT	E	00:30				
					0.33	Rapport	A		CC									
					0.34	Oral	O	00:25	CC									
UE Libre PHT (un choix à faire)	Francoise PONS-LEBEAU (PONS)	3	1															
PHT - BLOC UE OPTIONNELLES (1 choix - 3 ECTS)	Francoise PONS-LEBEAU (PONS)	-	1															
UE Anglais pour l'industrie des produits de santé	Rama PIOTTO	3	1															
Anglais pour l'industrie des produits de santé		-	1		2	Productions orales Au cours du semestre, avec note.	O	00:10										
					1	Oral Au cours du semestre	O	00:10										
					2	Productions écrites au cours du semestre, avec note.	A											
Biologie chimique	Thomas GRUTTER	3	1															
Biologie chimique	Thomas GRUTTER	-	1	1	Biologie chimique TH Avec documents	E	01:30	CT			1	Biologie chimique TH Avec documents	E	01:30				
Biotechnology and therapeutic innovations	Maria ZENIOU-MEYER (ZENIOU)	3	1															

OBJETS							Session principale							Session de rattrapage						
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Session principale							Session de rattrapage								
					Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.				
Biotechnology and therapeutic innovations	Maria ZENIOU-MEYER (ZENIOU)	-	1		0.25	Résumé	A		CC			1	Oral	O	00:20					
					0.75	Oral CC	O	00:20	CC											
Dossiers d'AMM (dossiers pharmaceutiques)	Line BOUREL	3	1																	
Dossiers d'AMM (dossiers pharmaceutiques)	Line BOUREL	-	1		1	Ecrit CT	E	01:00	CT			1	Ecrit CT	E	01:00					
Innovation en imagerie du vivant	Yves MELY	3	1																	
Innovation en imagerie du vivant	Yves MELY	-	1	1		TP 3 rapports en fin de TP, correspondant à 3 séances de TP (même coefficient)	A		CC			1	ORAL	O	00:30					
UE Pharmacogenetics	Maria ZENIOU-MEYER (ZENIOU)	3	1																	
Pharmacogenetics	Maria ZENIOU-MEYER (ZENIOU)	-	1		0.3	Ecrit CC	E	00:30	CC			1	Oral	O	00:30					
					0.7	TP	A		CC											
BLOC SUPPLÉMENTAIRE UE INNOVEC (FACULTATIF)	Line BOUREL	-																		
UE supplémentaire INNOVEC	Line BOUREL	6																		

OBJETS							Session principale							Session de rattrapage						
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Session principale						Session de rattrapage									
					Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/ICT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.				
Vectorisation innovante des biomolécules (INNOVEC)	Line BOUREL	-			0	Assiduité (contrôle de présence) Assiduité aux rencontres avec le tuteur, aux journées scientifiques et école d'été. Validation par ACQ/NACQ. Conséquence résultat NACQ = UE NACQ	A		CC			0	Validation du stage du master d'appartenance Validation obligatoire du stage du master d'appartenance pour validation UE INNOVEC. Validation selon MECC de la composante porteuse du stage.	A						
					0	Évaluation du stage par le tuteur Force de proposition, dynamisme, esprit constructif et dévouement pour la collectivité feront partie des critères d'appréciation. Validation par ACQ/NACQ. Conséquence résultat NACQ= UE NACQ.	A		CC			0	Examen écrit (1h) Écrit portant sur une publication multidisciplinaire, en anglais et sans documents. Validation apr ACQ/NACQ. Conséquence résultat NACQ = non validation de l'UE.	E	01:00					
					0	QCM Moodle Validation de l'autoformation par un QCM sur Moodle. Validation par ACQ/NACQ. Conséquence d'un résultat NACQ = non validation de l'UE.	A		CC											
					0	Validation du stage du master d'appartenance Validation obligatoire du stage du master d'appartenance pour validation UE INNOVEC. Validation selon MECC de la composante porteuse du stage.	A		CC											
Règlementation et droit pharmaceutiques (M1S2 RDP pour pharmaciens) - 15 ECTS	Jean-Yves PABST	-																		
RDP - BLOC UE OBLIGATOIRES (15 ECTS)	Jean-Yves PABST	-																		
UE Anglais pour l'industrie des produits de santé	Rama PIOTTO	3	1																	

OBJETS							Session principale							Session de rattrapage						
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Session principale							Session de rattrapage								
					Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.				
Anglais pour l'industrie des produits de santé		-	1		2	Productions orales Au cours du semestre, avec note.	O	00:10												
					1	Oral Au cours du semestre	O	00:10												
					2	Productions écrites au cours du semestre, avec note.	A													
Démarche qualité en pratique	Clarisse MAECHLING	3																		
Démarche qualité en pratique	Clarisse MAECHLING	-	1	0	Démarche qualité pratique PP Projet personnel : travail en groupe, compte rendu de bilan intermédiaire écrit + présentation orale avec support affiche. Validation par acquis : résultat non acquis = NACQ sur l'UE10							A	CC			0	Démarche qualité pratique PP Projet personnel : travail écrit de synthèse sur un sujet lié à la démarche qualité. Validation par acquis : résultat non acquis = NACQ sur l'UE10	A		
Dossiers d'AMM (dossiers pharmaceutiques)	Line BOUREL	3	1																	
Dossiers d'AMM (dossiers pharmaceutiques)	Line BOUREL	-	1		1	Ecrit CT		E	01:00	CT		1	Ecrit CT		E	01:00				
Formulation des médicaments	Thierry VANDAMME	3	1																	
Formulation des médicaments	Thierry VANDAMME	-	1		1	ÉCRIT (CT)		E	01:00	CT		1	ÉCRIT (CT)		E	01:00				
UE Libre RDP (un choix à faire)	Jean-Yves PABST	3	1																	
Industrie-Recherche - Sans Master		-																		
SANS MASTER - BLOC UE OBLIGATOIRES (15 ECTS)	Eric MARCHIONI	-																		
UE Anglais pour l'industrie des produits de santé	Rama PIOTTO	3	1																	

OBJETS															
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Session principale				Session de rattrapage						
					Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée
Anglais pour l'industrie des produits de santé		-	1		2	Productions orales Au cours du semestre, avec note.	O	00:10							
					1	Oral Au cours du semestre	O	00:10							
					2	Productions écrites au cours du semestre, avec note.	A								
Dossiers d'AMM (dossiers pharmaceutiques)	Line BOUREL	3	1												
Dossiers d'AMM (dossiers pharmaceutiques)	Line BOUREL	-	1		1	Ecrit CT	E	01:00	CT			1	Ecrit CT	E	01:00
Formulation des médicaments	Thierry VANDAMME	3	1												
Formulation des médicaments	Thierry VANDAMME	-	1		1	ÉCRIT (CT)	E	01:00	CT			1	ÉCRIT (CT)	E	01:00
Préparation à l'insertion professionnelle	Bruno VAN OVERLOOP	-													
Préparation à l'insertion professionnelle	Bruno VAN OVERLOOP	-			0	ASSIDUITÉ (CC)	A		CC			0	ASSIDUITÉ (CT)	A	
Vigilances sanitaires	Jean-Yves PABST	3	1												
Vigilances sanitaires	Jean-Yves PABST	-	1		1	ÉCRIT (CT)	E	01:00	CT			1	ÉCRIT (CT)	E	01:00
UE Libre SANS MASTER (un choix à faire)		3	1												

Responsable(s) : Julien Godet

Etat de saisie :
Règles : achevée Tableau : achevée
Validation Composante : 22/05/2023
Visa DES : 06/06/2023
Validation CFVU : Non

Dérogations et alinéas additionnels

Contrat pédagogique

Dans ce contrat, parmi d'autres clauses, le régime spécial des études adopté par l'Université vise à permettre de proposer des accompagnements en fonction des besoins particuliers de l'étudiant. Dans le cadre de sa mise en oeuvre de ce régime, la formation propose les aménagements suivants, parmi

(D) ceux proposés ici <https://unistra.fr/rse> :

- aménagements des horaires d'enseignement
- attribution d'un régime long d'études

Motif de la dérogation : Par rapport aux autres aménagements nous ne sommes pas en mesure des les proposer car: notre formation est professionnalisaante nous sommes en régime CC + CT avec des CT et des sessions 2 obligatoires nous organisons des CC pour évaluer les compétences pratiques Étant donné la complexité de nos MECC et de nos contraintes calendaires, et que les modalités d'applications impliquent un travail supplémentaire de la part de la scolarité et des enseignants, nous ne serions pas en mesure de les mettre en œuvre actuellement.

Assiduité

Un contrôle d'assiduité est organisé. Les absences aux enseignements intégrés et/ou dirigés et/ou pratiques doivent être excusées dans un délai de 5 jours ouvrés, par transmission de la pièce justificative au service de scolarité. L'étudiant doit également prévenir au plus tôt l'enseignant concerné.

Après deux absences non excusées à un ou des enseignements avec contrôle d'assiduité, un avertissement est transmis à l'étudiant avec convocation par un des responsables de la faculté. Si l'étudiant fait encore l'objet d'une absence non excusée supplémentaire au cours du semestre, il sera exclu de l'ensemble des examens du semestre et devra se présenter à la session 2.

Les étudiants en apprentissage ou en contrat professionnel sont des salariés en formation dont la (A) présence est régie par le code du travail et les conventions collectives de la branche. Ils sont soumis à une obligation d'assiduité totale.

Motif de la dérogation : Changement des règles d'assiduité pour coller avec les MECC générales de la faculté de pharmacie.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

Capitalisation

Pour une année d'études, en cas d'ajournement à la première session, l'étudiant conserve pour la deuxième session les notes des UE validées lors de la première session, sauf demande écrite de sa (D) part adressée au service de la scolarité dans les sept jours qui suivent la publication des notes sur l'ENT. Dans ce cas, seule la note obtenue à la deuxième session sera retenue et considérée comme définitive.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

Conservation d'une note d'une année sur l'autre

Pour les UE non acquises :

Les notes d'EP égales ou supérieures à 10/20 obtenue lors d'une des deux sessions sont maintenues pour une année.

- (D) Les notes d'épreuves supérieures ou égales à 10/20 obtenues lors d'une des deux sessions ne sont pas conservées d'une année à l'autre, sauf les notes de travaux pratiques qui sont conservées pour une année. S'il y a une épreuve de rattrapage de TP, c'est la meilleure des deux notes qui est conservée.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

Absence aux épreuves

En cas d'absence à une épreuve de contrôle continu, l'étudiant devra fournir au service de la scolarité et à l'enseignant, une justification écrite dans un délai maximal de 5 jours ouvrés, sauf cas de force majeure avérée.

- Lorsque l'absence est considérée comme étant justifiée, une épreuve de substitution **peut** être organisée. L'enseignant responsable de l'examen en définit les modalités qui peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. À défaut, l'épreuve est neutralisée.

En cas d'absence injustifiée à une épreuve de contrôle continu, la note de cette épreuve sera zéro.

Lorsque l'étudiant est absent à toutes les épreuves de contrôle continu d'un élément pédagogique, sans justification recevable, il est déclaré défaillant.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

Report de note de la session principale à la session de rattrapage en DFG et DFA

En cas de non validation d'un semestre, il est proposé un examen de rattrapage pour toute UE non acquise :

- Seules les matières dont la note est inférieure à 10/20 sont soumises au rattrapage.
- Aucun report de note n'est possible de la session 1 à la session 2.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie

- (D) Dans le cadre des EP mêlant contrôle continu et contrôle terminal, une épreuve unique de rattrapage sera définie en session 2, sauf exceptions prévues par le tableau des épreuves. Si l'épreuve de rattrapage est unique, elle représente toutes les notions et épreuves de la session 1
En conséquence, tous les contrôles prévus en session 2 pour un EP sont obligatoires.

Tableau MECC

(E = Écrit, O = Oral, A = Autre)

OBJETS					Session principale								Session de rattrapage			
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.
Semestre 1 - DFASP2 Internat		30														
UE01 Piquages	Bruno MICHEL	9	1													
Piquages	Bruno MICHEL	-	1		0.9	QCM conditions concours	E	01:00	CT			1	QCM conditions concours	E	01:00	
					0.1	Concours blanc OU QCM en ligne Meilleure des deux notes.	A		CC							
UE02 Cas cliniques	Julien GODET	6	1													
Cas cliniques	Julien GODET	-	1		1	Participation/ assiduité aux cours Validation par acquis : résultat NACQ = NACQ sur l'UE02 = SEM AJ	A		CC			1	Ecrit CT - Cas cliniques	E	00:30	
Stage et service sanitaire à effectuer au 1er ou au 2ème semestre		-														

Objets																
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Session principale				Session de rattrapage							
					Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.
Stages hospitaliers	Genevieve UBEA UD-SEQUIER	27	9	1	1	Stages hospitaliers - Filière Officine Présence stage - Présence réunions de Pharmacie clinique - Avis médico-pharmaceutique - Travail perso (3 mémoires + 1 cas clinique, 1/terrain). Validation par acquis : résultat NACQ = SEM AJ	A		CC			1	Stages hospitaliers - Filière Internat Modalités officine ou modalités industrie ou ou selon contrat pédagogique si prise de poste FFI au semestre 2 (contrat pédagogique validé par G.Ubeaud Séquier et J. Godet)	A		
					1	Stages hospitaliers - Filière Industrie-Recherche Présence stage - Présence réunions de Pharmacie clinique - Avis médico-pharmaceutique - Travail perso (un mémoire + un cas clinique, 1/terrain). Validation par acquis : résultat NACQ = SEM AJ	A		CC			1	Stages hospitaliers - Filière Officine Stages hospitaliers: Mémoire + avis du chef de servicePrésence stage + Avis médico-pharmaceutique + 3 mémoires + 1 TD (cas clinique) (mémoires+cas clinique : un travail par terrain de stage)	A		
					1	Stages hospitaliers - Filière Internat Modalités Officine ou modalités Industrie-Recherche. Validation par acquis : résultat NACQ = SEM AJ	A		CC			1	Stages hospitaliers - Filière Industrie-Recherche Stages hospitaliers: Mémoire + avis du chef de service Présence stage + Avis médico-pharmaceutique + 1 mémoire + 1 TD (cas clinique) (mémoire et cas clinique : un travail par terrain de stage)	A		
Service Sanitaire - SSES	Bruno MICHEL	3	1	1	Evaluation terrain + validation référent Evaluation de terrain (référent de proximité) + validation du référent pédagogique. Validation par acquis : résultat NACQ = UE Stage NACQ = SEM AJ	A		CC			1	Oral + validation du référent pédagogique	O	00:20		
Semestre 2 - DFASP2 Internat		30														

Objets															
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Session principale				Session de rattrapage						
					Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée
Nécessaires pour la validation du DFASP et le passage en 6ème année		-													
AFGSU niveau 2	Clarisse MAECHLING	-		0	AFGSU niveau 2 1 journée de formation obligatoire au CESU67. Acquisition selon présence à cette journée, transmise par le CESU67. Si non acquisition, la session 2 a lieu en 5ème année de pharmacie (DFASP2).	A		CC							
Certificat de synthèse pharmaceutique	Nelly ETIENNE-S ELLOUM	-		0.5	CSP OR	O	00:15	CT			0.5	CSP OR La session 2 est identique et a lieu en 5ème année de pharmacie (DFASP2).	O	00:15	
Formation au geste vaccinal	Matthieu FOHRER	-		0.5	CSP TC Notes du tronc commun de DFASP1 (0,2) + DFGSP3 (0,2) + DFGSP2 (0,1) coefficientées entre elles au pro rata des ECTS des différentes UE.	A		CT			0.5	CSP TC Notes du tronc commun de DFASP1 (0,2) + DFGSP3 (0,2) + DFGSP2 (0,1) coefficientées entre elles au pro rata des ECTS des différentes UE.	A		
Stage et service sanitaire à effectuer au 1er ou au 2ème semestre		-		0	formation au geste vaccinal Acquisition selon la présence. Si non acquisition, la session 2 a lieu en 5ème année de pharmacie (DFASP2 : semestre 2)	A		CC			0	formation au geste vaccinal Acquisition selon la présence. La session 2 a lieu en 5ème année de pharmacie (DFASP2 : semestre 2)	A		

OBJECTS							Session principale							Session de rattrapage						
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Session principale						Session de rattrapage									
					Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.				
Stages hospitaliers	Genevieve UBEAU UD-SEQUIER	27	9	1	1	Stages hospitaliers - Filière Officine Présence stage - Présence réunions de Pharmacie clinique - Avis médico-pharmaceutique - Travail perso (3 mémoires + 1 cas clinique, 1/terrain). Validation par acquis : résultat NACQ = SEM AJ	A		CC			1	Stages hospitaliers - Filière Internat Modalités officine ou modalités industrie ou ou selon contrat pédagogique si prise de poste FFI au semestre 2 (contrat pédagogique validé par G.Ubeaud Séquier et J. Godet)	A						
					1	Stages hospitaliers - Filière Industrie-Recherche Présence stage - Présence réunions de Pharmacie clinique - Avis médico-pharmaceutique - Travail perso (un mémoire + un cas clinique, 1/terrain). Validation par acquis : résultat NACQ = SEM AJ	A		CC			1	Stages hospitaliers - Filière Officine Stages hospitaliers: Mémoire + avis du chef de servicePrésence stage + Avis médico-pharmaceutique + 3 mémoires + 1 TD (cas clinique) (mémoires+cas clinique : un travail par terrain de stage)	A						
					1	Stages hospitaliers - Filière Internat Modalités Officine ou modalités Industrie-Recherche. Validation par acquis : résultat NACQ = SEM AJ	A		CC			1	Stages hospitaliers - Filière Industrie-Recherche Stages hospitaliers: Mémoire + avis du chef de service Présence stage + Avis médico-pharmaceutique + 1 mémoire + 1 TD (cas clinique) (mémoire et cas clinique : un travail par terrain de stage)	A						
Service Sanitaire - SSES	Bruno MICHEL	3	1	1	1	Evaluation terrain + validation référent Evaluation de terrain (référent de proximité) + validation du référent pédagogique. Validation par acquis : résultat NACQ = UE Stage NACQ = SEM AJ	A		CC			1	Oral + validation du référent pédagogique	O	00:20					

OBJETS								Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Session principale						Session de rattrapage											
					Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.						
1 Bloc au choix, en fonction de la réorientation souhaitée en cas d'échec au concours de l'internat		-	5																			
BLOC sans réorientation (internat)		-																				
UE03 Préparation à la prise de fonction d'internes en pharmacie	Genevieve UBEA UD-SEQUIER	3	1																			
Préparation à la prise de fonction d'internes en pharmacie	Genevieve UBEA UD-SEQUIER	-	1		1	Ecrit CT	E	00:30	CT			1	Ecrit CT	E	00:30							
UE04 Pré-spécialisation (stage OU matières)	Julien GODET	6	1																			
Stage de recherche clinique (4 semaines)	Genevieve UBEA UD-SEQUIER	6	2		1	Présentation orale + mémoire ou équivalent selon contrat pédagogique si prise de poste FFI ausemestre 2 (contrat pédagogique validé par G. Ubeaud Séquier et J. Godet)	O	00:10	CT			1	oral CT	O	00:20							
Matières Master Pharma (1 choix)		-	1																			
Vigilances sanitaires	Jean-Yves PABST	-	1		1	ÉCRIT (CT)	E	01:00	CT			1	ÉCRIT (CT)	E	01:00							
Métrologie et validation des méthodes d'analyse	Martine BERGAENTZLE	-	1		0.7	Ecrit - Partie 1 / avec documents	E	01:00	CT			0.7	Ecrit - Partie 1 / avec documents	E	01:00							
Matières Master Dentaire (1 choix)		-	1		0.3	Ecrit - Partie 2 /sans documents	E	00:30	CT			0.3	Ecrit - Partie 2 /sans documents	E	00:30							
Exposomique	Eric-Andre SAULEAU	3	1		1	Rapport écrit	A		CC		10	1	Rapport écrit	A								
Traitements des données utiles au diagnostic génétique	Agnès BLOCH	3	1		1	Ecrit	E	01:00	CT		10	1	Ecrit écrit ou oral	E	01:00							
Systèmes d'information en santé	Eric-Andre SAULEAU	3	1		1	Ecrit	E	02:00	CT		10	1	Ecrit	E	02:00							
Réussite au concours de l'internat	Julien GODET	6	1		1	Concours La réussite au concours de l'internat n'est prise en compte pour la validation de l'année que pour les étudiants inscrits dans le présent "Bloc sans réorientation". NACQ = AJ sur le semestre.	A		CC													

OBJETS							Session principale										Session de rattrapage						
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Session principale					Coefficient	Session de rattrapage					Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.				
					Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT		Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.	Report session 2								
MATIÈRE FACULTATIVE (étudiants ayant réussi le concours)		-																					
Éducation thérapeutique et suivi du patient	Nelly ETIENNE-S ELLOUM	-	0.75	0.75	Oral Matière ouverte aux étudiants en DFASP2 internat ayant réussi le concours (facultatif): délivrance d'une attestation de formation à l'ETP si assiduité à la matière (validation par présence).	O	00:15	CC		0.75	Oral	O	00:15										
BLOC réorientation Officine (pré-requis : avoir validé RPDO en DFASP1)		-	5																				
UE05 Autres activités spécialisées de l'officine	Sylvie PERROTEY	3	1																				
Médicaments homéopathiques		-		1.25	ORAL	O	00:10	CT		1.25	ORAL	O	00:10										
Médicaments vétérinaires	Sylvie PERROTEY	-		0.75	ORAL	O	00:20	CT		0.75	ORAL	O	00:20										
UE06 Prise en charge et suivi pharmaceutique du patient	Caroline WEHRLE	6	2																				
Prise en charge globale pharmaceutique du patient - Pharmacie pratique	Caroline WEHRLE	-		1.5	ORAL	O	00:10	CT		1.5	ORAL	O	00:10										
Suivi pharmaceutique et biologique des patients -relations ville/hôpital	Genevieve UBEAU UD-SEQUIER	-		0.5	ECRIT (TH)	E	00:30	CT		0.5	ECRIT (TH°)	E	00:30										
UE07 Dispensation des médicaments et autres produits de santé	Nelly ETIENNE-S ELLOUM	3	1																				
Thérapeutiques officinales en uro-gynéco-obstétrique	Nelly ETIENNE-S ELLOUM	-		0.5	ECRIT (TH)	E	00:30	CT		0.5	ECRIT (TH)	E	00:30										
Règles de prescription et de dispensation appliquées à la thérapeutique	Caroline WEHRLE	-		1.5	ORAL	O	00:15	CT		1.5	ORAL	O	00:15										
UE08 Libre (1 élément au choix)	Pascal WEHRLE	3	1																				
Plantes fraîches	Gisele HAAN-AR CHIPOFF	-		1	ECRIT	E	00:45	CC		1	ECRIT	E	00:45										
Choisir une langue étrangère		-																					

OBJETS							Session principale							Session de rattrapage						
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Session principale						Session de rattrapage									
					Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.				
Anglais - S10 Pharma	-	-			2	Productions orales avec note.	O	00:10												
					1	Travail écrit au cours du semestre avec note	E	01:30												
					1	Evaluation du travail en cours de semestre	A													
Allemand - S10 Pharma	-	-			1	Productions écrites et orales au cours du semestre avec feedback formatif	A													
					1	Productions orales au cours du semestre éventuellement seconde chance.	O	00:10												
					1	Évaluation du parcours et du travail au cours du semestre, avec note.	A													
BLOC réorientation Industrie-Recherche (pas de pré-requis)		-	5																	
Projet professionnel (en laboratoire ou en industrie)	Martine BERGAENTZLE	15	5	1	Rapport écrit + oral Rapport écrit + oral. Validation par acquis : résultat NACQ = SEM AJ			A	CC		1	Rapport écrit + oral	A							

OBJETS								Session principale								Session de rattrapage							
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Session principale						Session de rattrapage												
					Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.							
Stages hospitaliers	Genevieve UBEA UD-SEQUIER	27	9		1	Stages hospitaliers - Filière Officine Présence stage - Présence réunions de Pharmacie clinique - Avis médico-pharmaceutique - Travail perso (3 mémoires + 1 cas clinique, 1/terrain). Validation par acquis : résultat NACQ = SEM AJ	A		CC			1	Stages hospitaliers - Filière Internat Modalités officine ou modalités industrie ou ou selon contrat pédagogique si prise de poste FFI au semestre 2 (contrat pédagogique validé par G.Ubeaud Séquier et J. Godet)	A									
					1	Stages hospitaliers - Filière Industrie-Recherche Présence stage - Présence réunions de Pharmacie clinique - Avis médico-pharmaceutique - Travail perso (un mémoire + un cas clinique, 1/terrain). Validation par acquis : résultat NACQ = SEM AJ	A		CC			1	Stages hospitaliers - Filière Officine Stages hospitaliers: Mémoire + avis du chef de servicePrésence stage + Avis médico-pharmaceutique + 3 mémoires + 1 TD (cas clinique) (mémoires+cas clinique : un travail par terrain de stage)	A									
					1	Stages hospitaliers - Filière Internat Modalités Officine ou modalités Industrie-Recherche. Validation par acquis : résultat NACQ = SEM AJ	A		CC			1	Stages hospitaliers - Filière Industrie-Recherche Stages hospitaliers: Mémoire + avis du chef de service Présence stage + Avis médico-pharmaceutique + 1 mémoire + 1 TD (cas clinique) (mémoire et cas clinique : un travail par terrain de stage)	A									

Responsable(s) : Pascal Wehrle

Etat de saisie :
Règles : achevée Tableau : achevée
Validation Composante : 22/05/2023
Visa DES : 06/06/2023
Validation CFVU : Non

Dérogations et alinéas additionnels

Contrat pédagogique

Dans ce contrat, parmi d'autres clauses, le régime spécial des études adopté par l'Université vise à permettre de proposer des accompagnements en fonction des besoins particuliers de l'étudiant. Dans le cadre de sa mise en oeuvre de ce régime, la formation propose les aménagements suivants, parmi

(D) ceux proposés ici <https://unistra.fr/rse> :

- aménagements des horaires d'enseignement
- attribution d'un régime long d'études

Motif de la dérogation : Par rapport aux autres aménagements nous ne sommes pas en mesure des les proposer car: notre formation est professionnalisaante nous sommes en régime CC + CT avec des CT et des sessions 2 obligatoires nous organisons des CC pour évaluer les compétences pratiques Étant donné la complexité de nos MECC et de nos contraintes calendaires, et que les modalités d'applications impliquent un travail supplémentaire de la part de la scolarité et des enseignants, nous ne serions pas en mesure de les mettre en œuvre actuellement.

Assiduité

Un contrôle d'assiduité est organisé. Les absences aux enseignements intégrés et/ou dirigés et/ou pratiques doivent être excusées dans un délai de 5 jours ouvrés, par transmission de la pièce justificative au service de scolarité. L'étudiant doit également prévenir au plus tôt l'enseignant concerné.

Après deux absences non excusées à un ou des enseignements avec contrôle d'assiduité, un avertissement est transmis à l'étudiant avec convocation par un des responsables de la faculté. Si l'étudiant fait encore l'objet d'une absence non excusée supplémentaire au cours du semestre, il sera exclu de l'ensemble des examens du semestre et devra se présenter à la session 2.

Les étudiants en apprentissage ou en contrat professionnel sont des salariés en formation dont la (A) présence est régie par le code du travail et les conventions collectives de la branche. Ils sont soumis à une obligation d'assiduité totale.

Motif de la dérogation : Changement des règles d'assiduité pour coller avec les MECC générales de la faculté de pharmacie.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

Capitalisation

Pour une année d'études, en cas d'ajournement à la première session, l'étudiant conserve pour la deuxième session les notes des UE validées lors de la première session, sauf demande écrite de sa (D) part adressée au service de la scolarité dans les sept jours qui suivent la publication des notes sur l'ENT. Dans ce cas, seule la note obtenue à la deuxième session sera retenue et considérée comme définitive.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

Conservation d'une note d'une année sur l'autre

Pour les UE non acquises, les notes des matières et des TP égales ou supérieures à 10/20 obtenues (D) lors d'une des deux sessions sont maintenues pour une année. S'il y a une épreuve de ratrappage de TP, c'est la meilleure des deux notes qui est conservée.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

Absence aux épreuves

En cas d'absence à une épreuve de contrôle continu, l'étudiant devra fournir au service de la scolarité et à l'enseignant, une justification écrite dans un délai maximal de 5 jours ouvrés, sauf cas de force majeure avérée.

Lorsque l'absence est considérée comme étant justifiée, une épreuve de substitution **peut** être organisée. L'enseignant responsable de l'examen en définit les modalités qui peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. A défaut, l'épreuve est neutralisée.

En cas d'absence injustifiée à une épreuve de contrôle continu, la note de cette épreuve sera zéro. Lorsque l'étudiant est absent à toutes les épreuves de contrôle continu d'un élément pédagogique, sans justification recevable, il est déclaré défaillant.

Report de note de la session principale à la session de rattrapage en DFG et DFA

En cas de non validation d'un semestre, il est proposé un examen de rattrapage pour toute UE non acquise :

- Seules les matières dont la note est inférieure à 10/20 sont soumises au rattrapage.
- Aucun report de note n'est possible de la session 1 à la session 2.

(D) Dans le cadre des EP mêlant contrôle continu et contrôle terminal, une épreuve unique de rattrapage sera définie en session 2, sauf exceptions prévues par le tableau des épreuves. Si l'épreuve de rattrapage est unique, elle représente toutes les notions et épreuves de la session 1
En conséquence, tous les contrôles prévus en session 2 pour un EP sont obligatoires.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

Tableau MECC

(E = Écrit, O = Oral, A = Autre)

OBJETS		Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.
Semestre 1 - DFASP2 Officine		30														
UE01 Pharmacien et environnement	Francoise PONS-LEBEAU (PONS)	6	3													
Entomologie médicale urbaine	Sylvie PERROTEY	-	1		0.5	ECRIT (TH)	E	00:30	CT			0.5	ECRIT (TH)	E	00:30	
Risques zoonotiques - Epidémiologie	Nathalie BOULANGER	-	0.75		0.75	ECRIT (TH)	E	00:30	CT			0.75	ECRIT (TH)	E	00:30	

OBJETS																
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Session principale					Session de rattrapage						
					Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.
Environnement et santé	Francoise PONS-LEBEAU (PONS)	- 1.25	0.75	ECRIT (TH)	E	00:45	CT				0.75	ECRIT (TH)	E	00:45		
				ORAL Travail personnel (écrit + oral de 20 min), moyenne de 2 notes, coefficient des épreuves : 1/2 (écrit) + 1/2 (oral).	O	00:20	CC				0.5	ORAL	O	00:20		
UE02 Comptabilité, gestion et management à l'officine	Pascal WEHRLE	3	2													
Gestion et droit commercial	Nasser IDIRI	-	1	1	ECRIT (TH)	E	00:30	CT			1	ECRIT (TH)	E	00:30		
Management, marketing stratégique et opérationnel	Marie HENRY	-	1	1	ECRIT (TH)	E	00:30	CT			1	ECRIT (TH)	E	00:30		
UE03 Démarche qualité à l'officine	Pascal WEHRLE	3	1													
Démarche qualité à l'officine	Pascal WEHRLE	-	1	1	ECRIT (TH)	E	00:30	CT			1	ECRIT	E	00:30		
UE04 Libre (1 élément au choix)	Pascal WEHRLE	3	1													
Aromathérapie	Gisele HAAN-AR CHIPOFF	-	1	1	ECRIT (TH)	E	00:30	CT			1	ECRIT (TH)	E	00:30		
Règles de prescription des ordonnances, disp. des prod. de santé	Nelly ETIENNE-S ELLOUM	-	1	0.25	RPDO OR1	O	00:15	CC			1	RPDO OR1 + OR2	O	00:15		
Autre (choix libre)		-	1	0.75	RPDO OR2	O	00:15	CT								
Stage et service sanitaire à effectuer au 1er ou au 2ème semestre		-														

Objets																
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Session principale				Session de rattrapage							
					Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.
Stages hospitaliers	Genevieve UBEA UD-SEQUIER	27	9	1	1	Stages hospitaliers - Filière Officine Présence stage - Présence réunions de Pharmacie clinique - Avis médico-pharmaceutique - Travail perso (3 mémoires + 1 cas clinique, 1/terrain). Validation par acquis : résultat NACQ = SEM AJ	A		CC			1	Stages hospitaliers - Filière Internat Modalités officine ou modalités industrie ou ou selon contrat pédagogique si prise de poste FFI au semestre 2 (contrat pédagogique validé par G.Ubeaud Séquier et J. Godet)	A		
					1	Stages hospitaliers - Filière Industrie-Recherche Présence stage - Présence réunions de Pharmacie clinique - Avis médico-pharmaceutique - Travail perso (un mémoire + un cas clinique, 1/terrain). Validation par acquis : résultat NACQ = SEM AJ	A		CC			1	Stages hospitaliers - Filière Officine Stages hospitaliers: Mémoire + avis du chef de servicePrésence stage + Avis médico-pharmaceutique + 3 mémoires + 1 TD (cas clinique) (mémoires+cas clinique : un travail par terrain de stage)	A		
					1	Stages hospitaliers - Filière Internat Modalités Officine ou modalités Industrie-Recherche. Validation par acquis : résultat NACQ = SEM AJ	A		CC			1	Stages hospitaliers - Filière Industrie-Recherche Stages hospitaliers: Mémoire + avis du chef de service Présence stage + Avis médico-pharmaceutique + 1 mémoire + 1 TD (cas clinique) (mémoire et cas clinique : un travail par terrain de stage)	A		
Service Sanitaire - SSES	Bruno MICHEL	3	1	1	Evaluation terrain + validation référent Evaluation de terrain (référent de proximité) + validation du référent pédagogique. Validation par acquis : résultat NACQ = UE Stage NACQ = SEM AJ	A		CC			1	Oral + validation du référent pédagogique	O	00:20		
Semestre 2 - DFASP2 Officine		30														

Objets							Session principale								Session de rattrapage					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Session principale						Coefficient	Session de rattrapage					Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.
					Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.		Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.					
Nécessaires pour la validation du DFASP et le passage en 6ème année		-																		
AFGSU niveau 2	Clarisse MAECHLING	-		0	A	AFGSU niveau 2 1 journée de formation obligatoire au CESU67. Acquisition selon présence à cette journée, transmise par le CESU67. Si non acquisition, la session 2 a lieu en 5ème année de pharmacie (DFASP2).	O	CC												
Certificat de synthèse pharmaceutique	Nelly ETIENNE-S ELLOUM	-		0.5	O	CSP OR	00:15	CT			0.5	CSP OR La session 2 est identique et a lieu en 5ème année de pharmacie (DFASP2).	O	00:15						
				0.5	A	CSP TC Notes du tronc commun de DFASP1 (0,2) + DFGSP3 (0,2) + DFGSP2 (0,1) coefficientées entre elles au pro rata des ECTS des différentes UE.	CT			0.5	CSP TC Notes du tronc commun de DFASP1 (0,2) + DFGSP3 (0,2) + DFGSP2 (0,1) coefficientées entre elles au pro rata des ECTS des différentes UE.	A								
Formation au geste vaccinal	Matthieu FOHRER	-		0	A	formation au geste vaccinal Acquisition selon la présence. Si non acquisition, la session 2 a lieu en 5ème année de pharmacie (DFASP2 : semestre 2)	CC				0	formation au geste vaccinal Acquisition selon la présence. La session 2 a lieu en 5ème année de pharmacie (DFASP2 : semestre 2)	A							
UE05 Autres activités spécialisées de l'officine	Sylvie PERROTEY	3	1																	
Médicaments homéopathiques		-		1.25	O	ORAL	00:10	CT			1.25	ORAL	O	00:10						
Médicaments vétérinaires	Sylvie PERROTEY	-		0.75	O	ORAL	00:20	CT			0.75	ORAL	O	00:20						
UE06 Prise en charge et suivi pharmaceutique du patient	Caroline WEHRLE	6	2																	
Prise en charge globale pharmaceutique du patient - Pharmacie pratique	Caroline WEHRLE	-		1.5	O	ORAL	00:10	CT			1.5	ORAL	O	00:10						

OBJETS							Session principale							Session de rattrapage						
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Session principale							Session de rattrapage								
					Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.				
Suivi pharmaceutique et biologique des patients -relations ville/hôpital	Genevieve UBEAU UD-SEQUIER	-			0.5 ECRIT (TH)		E 00:30	CT			0.5 ECRIT (TH°)		E 00:30							
UE07 Dispensation des médicaments et autres produits de santé	Nelly ETIENNE-S ELLOUM	3	1																	
Thérapeutiques officinales en uro-gynéco-obstétrique	Nelly ETIENNE-S ELLOUM	-			0.5 ECRIT (TH)		E 00:30	CT			0.5 ECRIT (TH)		E 00:30							
Règles de prescription et de dispensation appliquées à la thérapeutique	Caroline WEHRLE	-			1.5 ORAL		O 00:15	CT			1.5 ORAL		O 00:15							
UE08 Libre (1 élément au choix)	Pascal WEHRLE	3	1																	
Plantes fraîches	Gisele HAAN-AR CHIPOFF	-			1 ECRIT		E 00:45	CC			1 ECRIT		E 00:45							
Choisir une langue étrangère		-																		
Anglais - S10 Pharma		-			2	Productions orales avec note.	O	00:10												
					1	Travail écrit au cours du semestre avec note	E	01:30												
					1	Evaluation du travail en cours de semestre	A													
Allemand - S10 Pharma		-			1	Productions écrites et orales au cours du semestre avec feedback formatif	A													
					1	Productions orales au cours du semestre éventuellement seconde chance.	O	00:10												
					1	Évaluation du parcours et du travail au cours du semestre, avec note.	A													
Stage et service sanitaire à effectuer au 1er ou au 2ème semestre		-																		

OBJECTS							Session principale							Session de rattrapage						
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Session principale						Session de rattrapage									
					Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.				
Stages hospitaliers	Genevieve UBEAU UD-SEQUIER	27	9	1	1	Stages hospitaliers - Filière Officine Présence stage - Présence réunions de Pharmacie clinique - Avis médico-pharmaceutique - Travail perso (3 mémoires + 1 cas clinique, 1/terrain). Validation par acquis : résultat NACQ = SEM AJ	A		CC			1	Stages hospitaliers - Filière Internat Modalités officine ou modalités industrie ou ou selon contrat pédagogique si prise de poste FFI au semestre 2 (contrat pédagogique validé par G.Ubeaud Séquier et J. Godet)	A						
					1	Stages hospitaliers - Filière Industrie-Recherche Présence stage - Présence réunions de Pharmacie clinique - Avis médico-pharmaceutique - Travail perso (un mémoire + un cas clinique, 1/terrain). Validation par acquis : résultat NACQ = SEM AJ	A		CC			1	Stages hospitaliers - Filière Officine Stages hospitaliers: Mémoire + avis du chef de servicePrésence stage + Avis médico-pharmaceutique + 3 mémoires + 1 TD (cas clinique) (mémoires+cas clinique : un travail par terrain de stage)	A						
					1	Stages hospitaliers - Filière Internat Modalités Officine ou modalités Industrie-Recherche. Validation par acquis : résultat NACQ = SEM AJ	A		CC			1	Stages hospitaliers - Filière Industrie-Recherche Stages hospitaliers: Mémoire + avis du chef de service Présence stage + Avis médico-pharmaceutique + 1 mémoire + 1 TD (cas clinique) (mémoire et cas clinique : un travail par terrain de stage)	A						
Service Sanitaire - SSES	Bruno MICHEL	3	1	1	1	Evaluation terrain + validation référent Evaluation de terrain (référent de proximité) + validation du référent pédagogique. Validation par acquis : résultat NACQ = UE Stage NACQ = SEM AJ	A		CC			1	Oral + validation du référent pédagogique	O	00:20					

SANTE - DIPLÔME D'ETAT EN PHARMACIE

Règles applicables à tous les diplômes SANTE - DIPLÔME D'ETAT EN PHARMACIE sélectionnés

Inscriptions administratives

L'inscription administrative consiste à inscrire un étudiant dans l'une des formations proposées par l'université. Ce processus annuel et obligatoire implique la collecte des données administratives nécessaires concernant l'étudiant, le paiement des droits et la détermination du statut de l'étudiant.

Nul ne peut accéder aux activités d'enseignement et aux examens s'il n'est pas régulièrement inscrit.

L'inscription administrative s'effectue conformément au calendrier et aux modalités indiquées sur inscriptions.unistra.fr

Dérogations : 0

Inscriptions pédagogiques

L'inscription pédagogique consiste pour un étudiant à s'inscrire aux différents enseignements de la formation en fonction de la maquette, de ses souhaits et de ses acquis.

Elle est obligatoire. En dehors de la situation de césure, l'étudiant non inscrit pédagogiquement est considéré comme non assidu, et n'est pas autorisé à se présenter aux épreuves d'évaluation.

Dérogations : 0

Elle s'effectue conformément au calendrier adopté annuellement par le CA après avis de la CFVU.

Dérogations : 0

Inscriptions administratives en Thèse en vue du DE de docteur en pharmacie

Les étudiants soutiennent au cours du troisième cycle court ou, au plus tard, dans un délai de deux ans après la validation du troisième cycle court une thèse devant un jury.

Une dérogation exceptionnelle à ce délai peut être accordée par le président de l'université sur proposition du directeur de composante.

Contrat pédagogique

Pour accompagner et soutenir la réussite de l'étudiant, notamment lors de l'octroi d'un statut spécifique, le responsable de formation met en place avec l'étudiant un contrat pédagogique.

Dérogations : 0

Cet accord, signé par les deux parties, adapte de façon détaillée, justifiée et proportionnée, le déroulement du cursus de l'étudiant, en tenant compte de sa situation et des nécessités du bon déroulement de la formation.

Dans ce contrat, parmi d'autres clauses, le régime spécial des études adopté par l'Université vise à permettre de proposer des accompagnements en fonction des besoins particuliers de l'étudiant. Dans le cadre de sa mise en oeuvre de ce régime, la formation propose les aménagements suivants, parmi ceux proposés ici <https://unistra.fr/rse> :

Dérogations : 2

L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.

En cas de refus d'octroi de régime spécial d'études, l'étudiant peut contester cette décision par une demande écrite et motivée déposée auprès de la Direction des études et de la scolarité.

Le contrat pédagogique peut être pluriannuel. Ses prévisions sont réexaminées, et éventuellement adaptées, en fonction de l'évolution de la situation de l'étudiant et de la formation.

Dérogations : 0

Assiduité

L'assiduité est obligatoire dans le cadre des travaux dirigés et des travaux pratiques.

Additionnels : 2

Toute absence doit être justifiée. En cas d'absence, l'étudiant présente une justification au service de scolarité si possible avant l'absence, ou à défaut dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés après l'absence, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. Sont considérées comme des justifications recevables

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique;
- un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant (ex: un accident, une maladie obligeant à l'arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche...)

Dérogations : 2

A partir de la 3ème absence non justifiée, l'étudiant peut être convoqué par le responsable de formation. Après entretien, le responsable détermine les mesures pédagogiques appropriées et peut appliquer une sanction allant jusqu'au constat de la défaillance dans le/ les éléments concernés

L'étudiant relevant d'un profil spécifique attesté peut être dispensé d'assiduité. Il doit en faire la demande auprès du service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivant son accès à ce profil spécifique.

Dérogations : 2

Dérogations : 0

Modalités d'accès au diplôme d'Etat de Santé

Le troisième cycle est accessible aux étudiants ayant obtenu le diplôme de formation approfondie de la même filière.

Mise en situation professionnelle

La formation propose des mises en situation professionnelle, notamment par le biais d'un stage ou de l'alternance.

Le stage est une période temporaire de mise en situation en milieu professionnel au cours de laquelle l'étudiant acquiert des compétences professionnelles et met en œuvre les acquis de sa formation en vue d'obtenir un diplôme ou une certification et de favoriser son insertion professionnelle.

Le stage obligatoire est prévu par la maquette de formation. Le stage volontaire est effectué à l'initiative de l'étudiant et accepté par l'équipe pédagogique de la formation. L'un comme l'autre font l'objet d'une restitution de la part du stagiaire, évaluée par l'équipe pédagogique de la formation, pour traduire sa mise en application des acquis de la formation et exprimer les savoirs et compétences acquis.

Dérogations : 0

Lorsque le stagiaire interrompt sa période de formation en milieu professionnel

- pour un motif lié à la maladie, à un accident, à la grossesse, à la paternité, à l'adoption
- ou en accord avec l'établissement, en cas de non-respect des stipulations pédagogiques de la convention
- ou en cas de rupture de la convention à l'initiative de l'organisme d'accueil,

l'université :

- valide la période de formation en milieu professionnel ou le stage, même s'il n'a pas atteint la durée prévue dans le cursus,
- ou propose au stagiaire une modalité alternative de validation de sa formation.

L'étudiant concerné par cette situation doit impérativement contacter son tuteur pédagogique. Ce dernier, en accord avec l'équipe pédagogique et, le cas échéant, après avis du maître de stage, étudie la modalité de validation alternative la plus adéquate, en fonction de l'état d'avancement du stage au moment de l'interruption et conformément aux modalités d'évaluation et de contrôle des connaissances. Cette modalité alternative peut notamment prendre la forme suivante :

- Un report de tout ou partie de la fin de la période de stage en accord avec l'organisme d'accueil et à condition que ce report soit compatible avec le calendrier universitaire.
- La rédaction d'un mémoire/rapport de substitution
- Une épreuve écrite et/ou orale de substitution.

Dérogations : 0

Dérogations : 0

Thèse d'exercice en vue du DE de docteur en pharmacie

Le jury de thèse comprend au moins trois membres, dont le directeur de thèse :

- un enseignant-chercheur habilité à diriger des recherches exerçant dans la composante, président ;
- deux autres membres, dont une personnalité qualifiée extérieure à la composante. La participation d'un responsable d'une structure accueillant des étudiants en stage est souhaitée.

Deux membres du jury sont titulaires du diplôme d'Etat de pharmacien ou de docteur en pharmacie.

Compensation en DFG, DFA et DE et obtention du diplôme

Au niveau de l'UE : les notes qui, affectées de leurs coefficients respectifs, entrent dans le calcul de la note d'une UE se compensent entre elles, sans note éliminatoire. L'UE est validée dès lors qu'un étudiant y obtient une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.

Dérogations : 0

En cas de dispense, l'UE n'est pas prise en compte dans le calcul du semestre.

Au niveau du semestre : les notes des UE d'un même semestre se compensent entre elles, sans note éliminatoire. Le semestre est validé si la moyenne des UE le composant, affectées de leurs coefficients respectifs, est égale ou supérieur à 10/20.

Dérogations : 0

Au niveau des deux semestres d'une même année d'études et au niveau du diplôme, les notes des semestres ne se compensent pas entre elles.

Capitalisation

L'acquisition de l'UE emporte celle des crédits européens correspondants.

Dérogations : 0

Les éléments constitutifs de l'UE ne sont pas affectés individuellement de crédits européens.

Une UE acquise ne peut plus être représentée à un examen, quel que soit le parcours d'études où elle est inscrite.

Dérogations : 2

Une UE non acquise appartenant à un semestre validé ne peut pas être représentée à un examen en vue d'améliorer la note de ce semestre. Elle peut toutefois être représentée à un examen si elle est inscrite dans un autre diplôme (mention ou parcours).

Dérogations : 0

En cas de **redoublement**, et/ou de **modification du diplôme**, les UE acquises au titre d'une année universitaire antérieure et ne figurant plus au programme du diplôme font l'objet de mesures transitoires. Ces mesures préservent le nombre de crédits européens acquis par l'étudiant, tout en visant l'acquisition des objectifs du diplôme en termes de compétences.

Dérogations : 0

Validation du diplôme de Docteur

Le diplôme d'Etat de Docteur est délivré aux étudiants ayant validé les trois cycles d'études et soutenu avec succès leur thèse.

Le jury de thèse peut refuser la thèse et demander des modifications.

Il peut l'admettre avec l'une des mentions suivantes : passable, assez bien, bien ou très bien.

Jurys

Les jurys sont désignés par le président de l'université sur proposition du directeur de composante.

Dérogations : 0

Le jury de semestre arrête les notes et est souverain pour prononcer la validation ou la non-validation d'un semestre.

Le jury d'année se prononce sur la validation de deux semestres immédiatement consécutifs. Il se réunit à l'issue de chaque session d'examen.

Dérogations : 0

Le jury de diplôme prononce la délivrance du diplôme.

Conservation d'une note d'une année sur l'autre

Les notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues à des épreuves dans des UE non acquises ne sont pas conservées d'une année à l'autre, sauf si le contrat pédagogique de l'étudiant le prévoit.

Dérogations : 2

Règle(s) additionnelle(s)

-

Dérogations : 0

Règles applicables aux diplômes SANTE - DIPLÔME D'ETAT EN PHARMACIE en régime CC/CT

Sessions d'examens

Deux sessions d'examens sont organisées, pour chaque semestre le cas échéant, durant l'année universitaire. La session de rattrapage concerne les étudiants défaillants ou ajournés après la tenue du jury.

Dérogations : 0

Les modalités d'évaluation des étudiants peuvent être prévues sous la forme d'un contrôle continu. Dans ce cas, il peut constituer intégralement la session principale d'examens et contribuer à la session de rattrapage sous la forme d'un report de notes de TD et/ou de TP.

Une session de rattrapage intervient dans un délai qui ne peut être inférieur à deux semaines après la publication des résultats de la session principale.

Organisation des épreuves

Lorsque l'évaluation comporte un contrôle continu et une épreuve terminale, l'organisation du contrôle continu intervient au moins quinze jours avant la fin du semestre. Ce délai de quinze jours ne s'impose pas à un enseignement évalué uniquement grâce à un contrôle continu, ou aux travaux dirigés ou aux travaux pratiques.

Des épreuves terminales anticipées peuvent être organisées si l'enseignement s'achève avant la fin du semestre.

Dérogations : 0

Anonymat des épreuves

Les épreuves écrites terminales sont anonymes.

Dérogations : 0

Absence aux épreuves

La présence aux épreuves de contrôle continu et de contrôle terminal est obligatoire, sauf dans les cas d'aménagement d'études.

En cas d'absence à une épreuve de contrôle terminal, l'étudiant est déclaré défaillant, quels que soient les résultats obtenus par ailleurs. La défaillance n'est pas compensable.

Toutefois, une épreuve de remplacement peut être accordée par le Président du jury, au cas par cas, en particulier dans les circonstances suivantes :

- convocation à un concours de recrutement de la fonction publique; la convocation est déposée au moins trois jours avant les épreuves auprès de leur service de scolarité.
- empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant et attesté auprès du service de scolarité par un justificatif original présenté au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. Un accident, une maladie obligeant à un arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche constituent des cas recevables dans cette circontance.

Dérogations : 0

Des dispositions particulières peuvent être appliquées aux étudiants à profil spécifique.

En cas d'absence injustifiée à une épreuve de contrôle continu, l'étudiant est sanctionné par un zéro à cette épreuve.

Lorsque la session principale ne comporte que des épreuves de contrôle continu et que l'étudiant est absent à toutes ces épreuves sans justification, il est déclaré défaillant, quels que soient les résultats obtenus par ailleurs.

Une dispense partielle de contrôle continu peut être accordée à l'étudiant pour des raisons jugées recevables. L'étudiant en fait la demande et produit les justificatifs auprès de son service de scolarité avant l'épreuve ou, en cas d'évènement imprévu au plus tard dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf en cas de force majeure. Seul un justificatif original est recevable. Une épreuve de remplacement peut lui être proposée. A défaut, il n'est pas tenu compte de la note manquante.

Dérogations : 2

Toute absence à l'épreuve de remplacement ou à la session de rattrapage n'entraîne pas l'organisation d'une nouvelle épreuve et est donc traitée comme une absence injustifiée.

Report de note de la session principale à la session de rattrapage

Lorsqu'est organisée une session de rattrapage, les notes supérieures ou égales à 10/20 des épreuves d'une UE non validée sont reportées de la session principale à la session de rattrapage, sans possibilité de renonciation.

Dérogations : 1

Responsable(s) : Martine Bergaentzle

Etat de saisie :
Règles : achevée Tableau : achevée
Validation Composante : 22/05/2023
Visa DES : 06/06/2023
Validation CFVU : Non

Dérogations et alinéas additionnels

Contrat pédagogique

Dans ce contrat, parmi d'autres clauses, le régime spécial des études adopté par l'Université vise à permettre de proposer des accompagnements en fonction des besoins particuliers de l'étudiant. Dans le cadre de sa mise en oeuvre de ce régime, la formation propose les aménagements suivants, parmi

(D) ceux proposés ici <https://unistra.fr/rse> :

- aménagements des horaires d'enseignement
- attribution d'un régime long d'études

Motif de la dérogation : Par rapport aux autres aménagements nous ne sommes pas en mesure des les proposer car: notre formation est professionnalisaante nous sommes en régime CC + CT avec des CT et des sessions 2 obligatoires nous organisons des CC pour évaluer les compétences pratiques Étant donné la complexité de nos MECC et de nos contraintes calendaires, et que les modalités d'applications impliquent un travail supplémentaire de la part de la scolarité et des enseignants, nous ne serions pas en mesure de les mettre en œuvre actuellement.

Assiduité

Un contrôle d'assiduité est organisé. Les absences aux enseignements intégrés et/ou dirigés et/ou pratiques doivent être excusées dans un délai de 5 jours ouvrés, par transmission de la pièce justificative au service de scolarité. L'étudiant doit également prévenir au plus tôt l'enseignant concerné.

Après deux absences non excusées à un ou des enseignements avec contrôle d'assiduité, un avertissement est transmis à l'étudiant avec convocation par un des responsables de la faculté. Si l'étudiant fait encore l'objet d'une absence non excusée supplémentaire au cours du semestre, il sera exclu de l'ensemble des examens du semestre et devra se présenter à la session 2.

Les étudiants en apprentissage ou en contrat professionnel sont des salariés en formation dont la (A) présence est régie par le code du travail et les conventions collectives de la branche. Ils sont soumis à une obligation d'assiduité totale.

Motif de la dérogation : Changement des règles d'assiduité pour coller avec les MECC générales de la faculté de pharmacie.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

Capitalisation

Pour une année d'études, en cas d'ajournement à la première session, l'étudiant conserve pour la deuxième session les notes des UE validées lors de la première session, sauf demande écrite de sa (D) part adressée au service de la scolarité dans les sept jours qui suivent la publication des notes sur l'ENT. Dans ce cas, seule la note obtenue à la deuxième session sera retenue et considérée comme définitive.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

Conservation d'une note d'une année sur l'autre

Pour les UE non acquises :

Les notes d'EP égales ou supérieures à 10/20 obtenue lors d'une des deux sessions sont maintenues pour une année.

- (D) Les notes d'épreuves supérieures ou égales à 10/20 obtenues lors d'une des deux sessions ne sont pas conservées d'une année à l'autre, sauf les notes de travaux pratiques qui sont conservées pour une année. S'il y a une épreuve de rattrapage de TP, c'est la meilleure des deux notes qui est conservée.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

Absence aux épreuves

En cas d'absence à une épreuve de contrôle continu, l'étudiant devra fournir au service de la scolarité et à l'enseignant, une justification écrite dans un délai maximal de 5 jours ouvrés, sauf cas de force majeure avérée.

- Lorsque l'absence est considérée comme étant justifiée, une épreuve de substitution **peut** être organisée. L'enseignant responsable de l'examen en définit les modalités qui peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. A défaut, l'épreuve est neutralisée.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

En cas d'absence injustifiée à une épreuve de contrôle continu, la note de cette épreuve sera zéro. Lorsque l'étudiant est absent à toutes les épreuves de contrôle continu d'un élément pédagogique, sans justification recevable, il est déclaré défaillant.

Tableau MECC

(E = Écrit, O = Oral, A = Autre)

OBJETS					Session principale							Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CCCT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.
Semestre 1 - 6A IR		-														
UE Obligatoires - 6A IR		24	8													
CTD (case studies)	Marcella DE GIORGI	-	1		0.5	ORAL (CC)	O	00:15	CC			1	ORAL (CT)	O	00:30	
					0.5	ORAL (CC)	O	00:30	CC							
Drug discovery and development : case studies	Julie KARPENKO	-	1		1	ÉCRIT (CT)	E	01:30	CT			1	ÉCRIT (CT)	E	01:30	
Dossiers d'AMM (dossiers précliniques et cliniques)	Nathalie NIEDERHOFFER	-	1		1.4	ORAL (CC)	O	00:30	CC			2	ÉCRIT (CT) sans documents	E	00:30	
					0.6	ECRIT (CC)	E	00:30	CC							
Droit pharmaceutique et propriété industrielle	Francis MEGERLIN	-	1		1	ÉCRIT (CT)	E	01:00	CT			1	ÉCRIT (CT)	E	01:00	
Formulation et procédés industriels alimentaires	Said ENNAHAR	-	1		1	Exposé oral	A		CC			1	Oral	O	00:15	
Mémoire bibliographique	Nicolas ANTON	-	1		1	SOUTENANCE (CC)	A	00:15	CC			1	SOUTENANCE (CC)	A	00:15	
Pharmacotechnie industrielle des formes solides	Thierry VANDAMME	-	1		1	Ecrit CT	E	01:00	CT			1	Ecrit CT	E	01:00	

OBJETS						Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.				
Gouvernance du système de santé	Francis MEGERLIN	-	1	0.6	ORAL (CC)	O	00:15	CC			0.6	ORAL (CT)	O	00:15						
UE Ouverture professionnelle - 6A IR (1 élément au choix)		3	1																	
Communication et gestion de projet	Elisabeth DUCONSEILLE	-	1	1	Comm & gestion projet OR	O	00:30	CC			1	Comm & gestion projet OR	O	00:15						
Éthique et médicaments	Frédéric VAGNERON	-	1	1	Éthique et médicaments - OR	O	00:20	CC			1	Éthique et médicaments - OR	O	00:20						
Innovation thérapeutique en perspective historique : sciences, technologies et sociétés	Déborah DUBALD	-	1	1	Innovation thérapeutique OR	O	00:15	CC			1	Innovation thérapeutique OR	O	00:15						
Prévention des risques en laboratoire et dans l'industrie pharmaceutique	Florence KOTZYBA	-	1	1	Prévention des risques TH Sans documents	E	01:00	CT			1	Prévention des risques TH Sans documents	E	01:00						
Production dans l'industrie pharmaceutique	Pierre COMBROUX	-	1	0.5	RAPPORT (CC)	A		CC			0.5	ORAL (CT)	O	00:15						
UE Libre (1 élément au choix)		3	1																	
Semestre 2 - 6A IR	Martine BERGAENTZLE	-																		
UE Obligatoire (30 ECTS)	Martine BERGAENTZLE	30	1																	
Stage industriel (24 semaines)	Martine BERGAENTZLE	30	1	1	Rapport écrit + soutenance orale	A		CC			1	2 mois de stage à temps complet + soutenance orale	A							

Dérogations et alinéas additionnels

Contrat pédagogique

Dans ce contrat, parmi d'autres clauses, le régime spécial des études adopté par l'Université vise à permettre de proposer des accompagnements en fonction des besoins particuliers de l'étudiant. Dans le cadre de sa mise en oeuvre de ce régime, la formation propose les aménagements suivants, parmi

(D) ceux proposés ici <https://unistra.fr/rse> :

- aménagements des horaires d'enseignement
- attribution d'un régime long d'études

Motif de la dérogation : Par rapport aux autres aménagements nous ne sommes pas en mesure des les proposer car: notre formation est professionnalisaante nous sommes en régime CC + CT avec des CT et des sessions 2 obligatoires nous organisons des CC pour évaluer les compétences pratiques Étant donné la complexité de nos MECC et de nos contraintes calendaires, et que les modalités d'applications impliquent un travail supplémentaire de la part de la scolarité et des enseignants, nous ne serions pas en mesure de les mettre en œuvre actuellement.

Assiduité

Un contrôle d'assiduité est organisé. Les absences aux enseignements intégrés et/ou dirigés et/ou pratiques doivent être excusées dans un délai de 5 jours ouvrés, par transmission de la pièce justificative au service de scolarité. L'étudiant doit également prévenir au plus tôt l'enseignant concerné.

Après deux absences non excusées à un ou des enseignements avec contrôle d'assiduité, un avertissement est transmis à l'étudiant avec convocation par un des responsables de la faculté. Si l'étudiant fait encore l'objet d'une absence non excusée supplémentaire au cours du semestre, il sera exclu de l'ensemble des examens du semestre et devra se présenter à la session 2.

Les étudiants en apprentissage ou en contrat professionnel sont des salariés en formation dont la (A) présence est régie par le code du travail et les conventions collectives de la branche. Ils sont soumis à une obligation d'assiduité totale.

Motif de la dérogation : Changement des règles d'assiduité pour respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

Capitalisation

Pour une année d'études, en cas d'ajournement à la première session, l'étudiant conserve pour la deuxième session les notes des UE validées lors de la première session, sauf demande écrite de sa (D) part adressée au service de la scolarité dans les sept jours qui suivent la publication des notes sur l'ENT. Dans ce cas, seule la note obtenue à la deuxième session sera retenue et considérée comme définitive.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

Conservation d'une note d'une année sur l'autre

Pour les UE non acquises :

Les notes d'EP égales ou supérieures à 10/20 obtenue lors d'une des deux sessions sont maintenues pour une année.

- (D) Les notes d'épreuves supérieures ou égales à 10/20 obtenues lors d'une des deux sessions ne sont pas conservées d'une année à l'autre, sauf les notes de travaux pratiques qui sont conservées pour une année. S'il y a une épreuve de rattrapage de TP, c'est la meilleure des deux notes qui est conservée.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

Absence aux épreuves

En cas d'absence à une épreuve de contrôle continu, l'étudiant devra fournir au service de la scolarité et à l'enseignant, une justification écrite dans un délai maximal de 5 jours ouvrés, sauf cas de force majeure avérée.

- Lorsque l'absence est considérée comme étant justifiée, une épreuve de substitution **peut** être organisée. L'enseignant responsable de l'examen en définit les modalités qui peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. A défaut, l'épreuve est neutralisée.

En cas d'absence injustifiée à une épreuve de contrôle continu, la note de cette épreuve sera zéro.

Lorsque l'étudiant est absent à toutes les épreuves de contrôle continu d'un élément pédagogique, sans justification recevable, il est déclaré défaillant.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

Report de note de la session principale à la session de rattrapage

En cas de non validation d'un semestre, il est proposé un examen de rattrapage pour toute UE non acquise :

- Seules les matières dont la note est inférieure à 10/20 sont soumises au rattrapage.
- Aucun report de note n'est possible de la session 1 à la session 2.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

- (D) Dans le cadre des UE mêlant contrôle continu et contrôle terminal, une épreuve unique de rattrapage sera définie en session 2, sauf exceptions prévues et proposées par le tableau des épreuves. Si l'épreuve de rattrapage est unique, elle représente toutes les notions et épreuves de la session 1
En conséquence, tous les contrôles prévus en session 2 pour un EP sont obligatoires.

Tableau MECC

(E = Écrit, O = Oral, A = Autre)

OBJETS					Session principale								Session de rattrapage			
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.
Semestre 1 - 6A OF																
UE01 Optimisation de la prise en charge pharmaceutique ambulatoire	Caroline WEHRLE	6	1													
Produits naturels et conseils	Catherine SENECHEAU (VONTHON)	-	0.5		0.25	écrit terminal Sans documents	E	00:30	CT			0.25	Écrit terminal Sans documents	E	00:30	
Ateliers de pratique officinale	Caroline WEHRLE	-	0.5	0.5	0.25	Travail personnel à l'oral 30 minutes de présentation en groupe - mise en situation professionnelle 1 note sur 20	A	00:30	CC			0.25	Travail personnel à l'oral	A	00:30	
UE02 Actualités pharmaceutiques et ouverture professionnelle	Pascal WEHRLE	6	1		0.5	Oral	O	00:10	CC			0.5	Oral	O	00:10	
Actualités sur ...	Anne CASSET	-	0.25		0.12	Travail personnel écrit	A		CC			0.12	Travail personnel écrit	A		
Conférences pré-stage	Pascal WEHRLE	-	0.25		0.25	Oral	O	00:10	CT			0.25	Oral	O	00:10	
Travaux tutorés, journée APMSA	Valerie SCHINI-KERTH	-	0.25		0.13	Oral Travail personnel (écrit+oral+participation = moyenne de 3 notes)	O	00:10	CC			0.13	Oral	O	00:10	
Sécurité sociale et organismes sociaux	Pascal WEHRLE	-	0.25		0.12	Travail personnel écrit	A		CC			0.12	Travail personnel écrit	A		
UE03 Spécialisations à l'officine	Pascal WEHRLE	6	1		0.13	Écrit	E	00:30	CC			0.25	Oral	O	00:20	
Maintien et soins à domicile	Caroline WEHRLE	-	0.25	0.25	0.12	Travail personnel écrit	A		CC							
Éducation thérapeutique et suivi du patient	Nelly ETIENNE-S ELLOUM	-	0.75	0.75	0.25	Écrit Avec documents	E	00:30	CT			0.25	Écrit Avec documents	E	00:30	
UE04 Dermatologie, cosmétologie et hygiène	Pascal WEHRLE	3	1		0.75	Oral Matière ouverte aux étudiants en DFASP2 internat ayant réussi le concours (facultatif): délivrance d'une attestation de formation à l'ETP si assiduité à la matière (validation par présence).	O	00:15	CC			0.75	Oral	O	00:15	

OBJETS															
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Session principale					Session de rattrapage					
					Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée
Dermatologie, cosmétologie et hygiène	Pascal WEHRLE	-	1	1	Ecrit Sans documents	E	00:30	CT			1	Écrit Sans documents	E	00:30	
UE05 Libre (3 éléments au choix)	Pascal WEHRLE	9	3												
Reconnaissances zoologiques	Sylvie PERROTEY	-	1		Oral	O	00:20	CC			0.5	Oral	O	00:20	
					Écrit 1 TP avec reconnaissance à la loupe (ou au microscope) d'échantillons = 1 note/20 + 1 TD avec préparation en amont d'une fiche comptoir sur une thématique = 1 note/20	E	00:20	CC			0.5	Écrit	E	00:20	
Mémoire bibliographique	Nicolas ANTON	-		1	SOUTENANCE (CC)	A	00:15	CC			1	SOUTENANCE (CC)	A	00:15	
L'activité physique, un outil de santé	Eleonore REAL	-	1		Écrit	E	00:30	CC			1	Écrit	E	00:30	
					Travail personnel oral Présentation sur un thème choisi et suivie par des questions	O	00:30	CC							
Reconnaissances champignons et fruits toxiques	Gisele HAAN-AR CHIPOFF	-	1	1	Écrit	E	00:45	CC			1	Écrit	E	00:45	
Semestre 2 - 6A OF		-													
Stage de pratique professionnelle	Rachel MATZ-W ESTPHAL	30	1	1	Stage de pratique professionnelle Examen oral avec documents	A		CC			1	Stage de pratique professionnelle Avis du maître de stage défavorable : stage de deux mois à temps complet en officine ainsi qu'un examen oral Avis du maître de stage favorable : examen oral	A		

Règles applicables à tous les diplômes SANTE - DFGS sélectionnés**Inscriptions administratives**

L'inscription administrative consiste à inscrire un étudiant dans l'une des formations proposées par l'université. Ce processus annuel et obligatoire implique la collecte des données administratives nécessaires concernant l'étudiant, le paiement des droits et la détermination du statut de l'étudiant.

Nul ne peut accéder aux activités d'enseignement et aux examens s'il n'est pas régulièrement inscrit.

L'inscription administrative s'effectue conformément au calendrier et aux modalités indiquées sur inscriptions.unistra.fr

Dérogations : 0

Inscriptions pédagogiques

L'inscription pédagogique consiste pour un étudiant à s'inscrire aux différents enseignements de la formation en fonction de la maquette, de ses souhaits et de ses acquis.

Elle est obligatoire. En dehors de la situation de césure, l'étudiant non inscrit pédagogiquement est considéré comme non assidu, et n'est pas autorisé à se présenter aux épreuves d'évaluation.

Dérogations : 0

Elle s'effectue conformément au calendrier adopté annuellement par le CA après avis de la CFVU.

Dérogations : 0

Contrat pédagogique

Pour accompagner et soutenir la réussite de l'étudiant, notamment lors de l'octroi d'un statut spécifique, le responsable de formation met en place avec l'étudiant un contrat pédagogique.

Cet accord, signé par les deux parties, adapte de façon détaillée, justifiée et proportionnée, le déroulement du cursus de l'étudiant, en tenant compte de sa situation et des nécessités du bon déroulement de la formation.

Dérogations : 0

Dans ce contrat, parmi d'autres clauses, le régime spécial des études adopté par l'Université vise à permettre de proposer des accompagnements en fonction des besoins particuliers de l'étudiant. Dans le cadre de sa mise en oeuvre de ce régime, la formation propose les aménagements suivants, parmi ceux proposés ici <https://unistra.fr/rse> :

Dérogations : 2

L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.

En cas de refus d'octroi de régime spécial d'études, l'étudiant peut contester cette décision par une demande écrite et motivée déposée auprès de la Direction des études et de la scolarité.

Le contrat pédagogique peut être pluriannuel. Ses prévisions sont réexaminées, et éventuellement adaptées, en fonction de l'évolution de la situation de l'étudiant et de la formation.

Dérogations : 0

Assiduité

L'assiduité est obligatoire dans le cadre des travaux dirigés et des travaux pratiques.

Additionnels : 2

Dérogations : 2

Toute absence doit être justifiée. En cas d'absence, l'étudiant présente une justification au service de scolarité si possible avant l'absence, ou à défaut dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés après l'absence, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. Sont considérées comme des justifications recevables

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique;
- un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant (ex: un accident, une maladie obligeant à l'arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche...)

Dérogations : 2

A partir de la 3ème absence non justifiée, l'étudiant peut être convoqué par le responsable de formation. Après entretien, le responsable détermine les mesures pédagogiques appropriées et peut appliquer une sanction allant jusqu'au constat de la défaillance dans le/ les éléments concernés

L'étudiant relevant d'un profil spécifique attesté peut être dispensé d'assiduité. Il doit en faire la demande auprès du service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivant son accès à ce profil spécifique.

Dérogations : 0

Modalités de progression en DFG

Hors dispositif prévu par arrêté, l'accès est limité par un *numerus clausus* propre à chaque filière (médecine, pharmacie, odontologie et maïeutique).

Hors dispositif prévu par arrêté, pour être admis au diplôme de formation générale (DFG) en sciences pharmaceutiques, médicales, odontologiques ou maïeutiques, les candidats doivent figurer en rang utile sur la liste des classements correspondant à la filière de santé choisie.

Pour accéder à l'année supérieure, l'étudiant doit avoir validé les deux semestres de l'année en cours et les stages afférents.

Dérogations : 0

Par dérogation aux principes énoncés ci-dessus, l'étudiant n'ayant pas validé son année peut être autorisé à suivre par anticipation des éléments pédagogiques de l'année supérieure. Il reste exclusivement inscrit dans l'année non validée, et les éléments pédagogiques suivis dans l'année supérieure font l'objet d'un contrat signé par le responsable pédagogique et par l'étudiant. Le responsable pédagogique informe le service de scolarité des contrats établis. Lors de son inscription pédagogique, l'étudiant présente obligatoirement le contrat pédagogique signé.

Mise en situation professionnelle

La formation propose des mises en situation professionnelle, notamment par le biais d'un stage ou de l'alternance.

Le stage est une période temporaire de mise en situation en milieu professionnel au cours de laquelle l'étudiant acquiert des compétences professionnelles et met en œuvre les acquis de sa formation en vue d'obtenir un diplôme ou une certification et de favoriser son insertion professionnelle.

Le stage obligatoire est prévu par la maquette de formation. Le stage volontaire est effectué à l'initiative de l'étudiant et accepté par l'équipe pédagogique de la formation. L'un comme l'autre font l'objet d'une restitution de la part du stagiaire, évaluée par l'équipe pédagogique de la formation, pour traduire sa mise en application des acquis de la formation et exprimer les savoirs et compétences acquis.

Dérogations : 0

Lorsque le stagiaire interrompt sa période de formation en milieu professionnel

- pour un motif lié à la maladie, à un accident, à la grossesse, à la paternité, à l'adoption
- ou en accord avec l'établissement, en cas de non-respect des stipulations pédagogiques de la convention
- ou en cas de rupture de la convention à l'initiative de l'organisme d'accueil,

l'université :

- valide la période de formation en milieu professionnel ou le stage, même s'il n'a pas atteint la durée prévue dans le cursus,
- ou propose au stagiaire une modalité alternative de validation de sa formation.

L'étudiant concerné par cette situation doit impérativement contacter son tuteur pédagogique. Ce dernier, en accord avec l'équipe pédagogique et, le cas échéant, après avis du maître de stage, étudie la modalité de validation alternative la plus adéquate, en fonction de l'état d'avancement du stage au moment de l'interruption et conformément aux modalités d'évaluation et de contrôle des connaissances. Cette modalité alternative peut notamment prendre la forme suivante :

- Un report de tout ou partie de la fin de la période de stage en accord avec l'organisme d'accueil et à condition que ce report soit compatible avec le calendrier universitaire.
- La rédaction d'un mémoire/rapport de substitution
- Une épreuve écrite et/ou orale de substitution.

Dérogations : 0

Dérogations : 0

Compensation en DFG, DFA et DE et obtention du diplôme

Au niveau de l'UE : les notes qui, affectées de leurs coefficients respectifs, entrent dans le calcul de la note d'une UE se compensent entre elles, sans note éliminatoire. L'UE est validée dès lors qu'un étudiant y obtient une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.

Dérogations : 0

En cas de dispense, l'UE n'est pas prise en compte dans le calcul du semestre.

Au niveau du semestre : les notes des UE d'un même semestre se compensent entre elles, sans note éliminatoire. Le semestre est validé si la moyenne des UE le composant, affectées de leurs coefficients respectifs, est égale ou supérieur à 10/20.

Dérogations : 0

Au niveau des deux semestres d'une même année d'études et au niveau du diplôme, les notes des semestres ne se compensent pas entre elles.

Capitalisation

L'acquisition de l'UE emporte celle des crédits européens correspondants.

Dérogations : 0

Les éléments constitutifs de l'UE ne sont pas affectés individuellement de crédits européens.

Une UE acquise ne peut plus être représentée à un examen, quel que soit le parcours d'études où elle est inscrite.

Dérogations : 2

Une UE non acquise appartenant à un semestre validé ne peut pas être représentée à un examen en vue d'améliorer la note de ce semestre. Elle peut toutefois être représentée à un examen si elle est inscrite dans un autre diplôme (mention ou parcours).

Dérogations : 0

En cas de **redoublement**, et/ou de **modification du diplôme**, les UE acquises au titre d'une année universitaire antérieure et ne figurant plus au programme du diplôme font l'objet de mesures transitoires. Ces mesures préservent le nombre de crédits européens acquis par l'étudiant, tout en visant l'acquisition des objectifs du diplôme en termes de compétences.

Dérogations : 0

Validation du DFG

Le diplôme est délivré aux étudiants qui ont acquis les quatre semestres de la filière après la PACES, par l'obtention de 180 ECTS et les stages afférents. Ce diplôme confère le grade de licence.

Jurys

Les jurys sont désignés par le président de l'université sur proposition du directeur de composante.

Dérogations : 0

Le jury de semestre arrête les notes et est souverain pour prononcer la validation ou la non-validation d'un semestre. Le jury d'année se prononce sur la validation de deux semestres immédiatement consécutifs. Il se réunit à l'issue de chaque session d'examen.

Dérogations : 0

Le jury de diplôme prononce la délivrance du diplôme.

Equivalences et mentions

En cas de dispense de semestre, la moyenne générale au diplôme est la moyenne des notes des seuls semestres effectués à l'Université de Strasbourg.

Les études accomplies à l'étranger, selon un contrat pédagogique mis en œuvre dans le cadre d'échanges internationaux conventionnés, sont considérées comme des études accomplies à l'Université de Strasbourg. Les modalités d'évaluation de l'étudiant en mobilité sont précisées dans son contrat pédagogique.

Dérogations : 0

En cas de réorientation, la moyenne générale obtenue au diplôme est la moyenne des notes des seuls semestres effectués dans le diplôme terminal.

Dérogations : 0

L'attribution d'une mention (assez bien : 12/20 ; bien : 14/20 ; très bien : 16/20) est calculée sur la moyenne générale obtenue au diplôme. Des points de jury peuvent être accordés pour l'attribution d'une mention.

Dérogations : 0

Conservation d'une note d'une année sur l'autre

Les notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues à des épreuves dans des UE non acquises ne sont pas conservées d'une année à l'autre, sauf si le contrat pédagogique de l'étudiant le prévoit.

Dérogations : 2

Règle(s) additionnelle(s)

-

Dérogations : 0

Règles applicables aux diplômes SANTE - DFGS en régime CC/CT

Sessions d'examens

Deux sessions d'examens sont organisées, pour chaque semestre le cas échéant, durant l'année universitaire. La session de rattrapage concerne les étudiants défaillants ou ajournés après la tenue du jury.

Dérogations : 0

Les modalités d'évaluation des étudiants peuvent être prévues sous la forme d'un contrôle continu. Dans ce cas, il peut constituer intégralement la session principale d'examens et contribuer à la session de rattrapage sous la forme d'un report de notes de TD et/ou de TP.

Une session de rattrapage intervient dans un délai qui ne peut être inférieur à deux semaines après la publication des résultats de la session principale.

Organisation des épreuves

Lorsque l'évaluation comporte un contrôle continu et une épreuve terminale, l'organisation du contrôle continu intervient au moins quinze jours avant la fin du semestre. Ce délai de quinze jours ne s'impose pas à un enseignement évalué uniquement grâce à un contrôle continu, ou aux travaux dirigés ou aux travaux pratiques.

Des épreuves terminales anticipées peuvent être organisées si l'enseignement s'achève avant la fin du semestre.

Dérogations : 0

Anonymat des épreuves

Les épreuves écrites terminales sont anonymes.

Dérogations : 0

Absence aux épreuves

La présence aux épreuves de contrôle continu et de contrôle terminal est obligatoire, sauf dans les cas d'aménagement d'études.

En cas d'absence à une épreuve de contrôle terminal, l'étudiant est déclaré défaillant, quels que soient les résultats obtenus par ailleurs. La défaillance n'est pas compensable.

Toutefois, une épreuve de remplacement peut être accordée par le Président du jury, au cas par cas, en particulier dans les circonstances suivantes:

- convocation à un concours de recrutement de la fonction publique; la convocation est déposée au moins trois jours avant les épreuves auprès de leur service de scolarité.
- empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant et attesté auprès du service de scolarité par un justificatif original présenté au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. Un accident, une maladie obligeant à un arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche constituent des cas recevables dans cette circontance.

Dérogations : 0

Des dispositions particulières peuvent être appliquées aux étudiants à profil spécifique.

En cas d'absence injustifiée à une épreuve de contrôle continu, l'étudiant est sanctionné par un zéro à cette épreuve.

Lorsque la session principale ne comporte que des épreuves de contrôle continu et que l'étudiant est absent à toutes ces épreuves sans justification, il est déclaré défaillant, quels que soient les résultats obtenus par ailleurs.

Une dispense partielle de contrôle continu peut être accordée à l'étudiant pour des raisons jugées recevables. L'étudiant en fait la demande et produit les justificatifs auprès de son service de scolarité avant l'épreuve ou, en cas d'évènement imprévu au plus tard dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf en cas de force majeure. Seul un justificatif original est recevable. Une épreuve de remplacement peut lui être proposée. A défaut, il n'est pas tenu compte de la note manquante.

Dérogations : 2

Toute absence à l'épreuve de remplacement ou à la session de rattrapage n'entraîne pas l'organisation d'une nouvelle épreuve et est donc traitée comme une absence injustifiée.

Report de note de la session principale à la session de rattrapage en DFG et DFA

En cas d'ajournement ou défaillance à la session principale, l'étudiant conserve pour la session de rattrapage, les notes des UE validées lors de la session principale.

Dérogations : 1

Dans les 7 jours qui suivent la mise à disposition du relevé de notes, l'étudiant peut y renoncer par demande écrite au service de scolarité. Dans ce cas, *seule la note obtenue à la session de rattrapage sera retenue et considérée comme définitive.*

Les notes supérieures ou égales à 10/20 des épreuves d'une UE non validée sont reportées de la session principale à la session de rattrapage, sans possibilité de renonciation.

Dérogations : 1

Document intermédiaire

Responsable(s) : Maxime Lehmann, Eleonore Real

Etat de saisie :
Règles : achevée Tableau : achevée
Validation Composante : 22/05/2023
Visa DES : 06/06/2023
Validation CFVU : Non

Dérogations et alinéas additionnels

Contrat pédagogique

Dans ce contrat, parmi d'autres clauses, le régime spécial des études adopté par l'Université vise à permettre de proposer des accompagnements en fonction des besoins particuliers de l'étudiant. Dans le cadre de sa mise en oeuvre de ce régime, la formation propose les aménagements suivants, parmi

(D) ceux proposés ici <https://unistra.fr/rse> :

- aménagements des horaires d'enseignement
- attribution d'un régime long d'études

Motif de la dérogation : Par rapport aux autres aménagements nous ne sommes pas en mesure des les proposer car: notre formation est professionnalisaante nous sommes en régime CC + CT avec des CT et des sessions 2 obligatoires nous organisons des CC pour évaluer les compétences pratiques Étant donné la complexité de nos MECC et de nos contraintes calendaires, et que les modalités d'applications impliquent un travail supplémentaire de la part de la scolarité et des enseignants, nous ne serions pas en mesure de les mettre en œuvre actuellement.

Assiduité

Un contrôle d'assiduité est organisé. Les absences aux enseignements intégrés et/ou dirigés et/ou pratiques doivent être excusées dans un délai de 5 jours ouvrés, par transmission de la pièce justificative au service de scolarité. L'étudiant doit également prévenir au plus tôt l'enseignant concerné.

Après deux absences non excusées à un ou des enseignements avec contrôle d'assiduité, un avertissement est transmis à l'étudiant avec convocation par un des responsables de la faculté. Si l'étudiant fait encore l'objet d'une absence non excusée supplémentaire au cours du semestre, il sera exclu de l'ensemble des examens du semestre et devra se présenter à la session 2.

Les étudiants en apprentissage ou en contrat professionnel sont des salariés en formation dont la (A) présence est régie par le code du travail et les conventions collectives de la branche. Ils sont soumis à une obligation d'assiduité totale.

Motif de la dérogation : Changement des règles d'assiduité pour coller avec les MECC générales de la faculté de pharmacie.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

Capitalisation

Pour une année d'études, en cas d'ajournement à la première session, l'étudiant conserve pour la deuxième session les notes des UE validées lors de la première session, sauf demande écrite de sa (D) part adressée au service de la scolarité dans les sept jours qui suivent la publication des notes sur l'ENT. Dans ce cas, seule la note obtenue à la deuxième session sera retenue et considérée comme définitive.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

Conservation d'une note d'une année sur l'autre

Pour les UE non acquises :

Les notes d'EP égales ou supérieures à 10/20 obtenues lors d'une des deux sessions sont maintenues pour une année.

- (D) Les notes d'épreuves supérieures ou égales à 10/20 obtenues lors d'une des deux sessions ne sont pas conservées d'une année à l'autre, sauf les notes de travaux pratiques qui sont conservées pour une année. S'il y a une épreuve de rattrapage de TP, c'est la meilleure des deux notes qui est conservée.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

Absence aux épreuves

En cas d'absence à une épreuve de contrôle continu, l'étudiant devra fournir au service de la scolarité et à l'enseignant, une justification écrite dans un délai maximal de 5 jours ouvrés, sauf cas de force majeure avérée.

- Lorsque l'absence est considérée comme étant justifiée, une épreuve de substitution **peut** être organisée. L'enseignant responsable de l'examen en définit les modalités qui peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. A défaut, l'épreuve est neutralisée.

En cas d'absence injustifiée à une épreuve de contrôle continu, la note de cette épreuve sera zéro.

Lorsque l'étudiant est absent à toutes les épreuves de contrôle continu d'un élément pédagogique, sans justification recevable, il est déclaré défaillant.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

Report de note de la session principale à la session de rattrapage en DFG et DFA

En cas de non validation d'un semestre, il est proposé un examen de rattrapage pour toute UE non acquise :

- Seules les matières dont la note est inférieure à 10/20 sont soumises au rattrapage.
- Aucun report de note n'est possible de la session 1 à la session 2.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

- (D) Dans le cadre des EP mêlant contrôle continu et contrôle terminal, une épreuve unique de rattrapage sera définie en session 2, sauf exceptions prévues dans le tableau des épreuves. Si l'épreuve de rattrapage est unique, elle représente toutes les notions et épreuves de la session 1

En conséquence, tous les contrôles prévus en session 2 pour un EP sont obligatoires.

Tableau MECC

(E = Écrit, O = Oral, A = Autre)

OBJETS					Session principale								Session de rattrapage			
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.
Semestre 1 - DFGSP2		30														
UE01 Biodiversité	Gisele HAAN-AR CHIPOFF	3	1													
Biodiversité et écosystèmes	Gisele HAAN-AR CHIPOFF	-	1	1	TH (sans doc)	E	01:30	CT			1	TH (sans doc)	E	01:30		
UE02 Genèse des principes actifs	Julie KARPENKO	6	2													
Chimie organique TH	Aurelie BOURDERIOUX	-	0.75	0.75	TH (sans doc)	E	01:00	CT			0.75	TH (sans doc)	E	01:00		
Chimie organique TP	Aurelie BOURDERIOUX	-	0.25	0.25	TP tpx3: 1 note compte rendu des séances de tp, rendu à la fin de l'ensemble des tp coeff 0,6) 1 note CC (12 min, coeff 0,3) 1 note préparation TP + participation tp coeff 0,1	A		CC			0.25	Oral	O	00:15		
Substances naturelles	Aurelie URBAIN	-	0.5	0.5	TH (sans doc)	E	00:30	CT			0.5	TH (sans doc)	E	00:30		
Biotechnologie : les biomédicaments	Maria ZENIOU-MEYER (ZENIOU)	-	0.5	0.25	Travail personnel CC1 Affiche sur un biomédicament	A		CC			0.5	Oral	O	00:15		
					Oral CC2 Présentation de l'affiche à l'oral et réponses aux questions		O	00:10	CC							
UE03 Sciences physicochimiques pharmaceutiques	Eric MARCHIONI	9	3													
Initiation TP	Nassera TOUNSI	-	0.25	0.25	TP - participation 9 séances de TP- 1 rendu par séance : 9- durée du TP : 3h (dont 1 rendu 3h30)- chaque rendu écrit est noté sur /20 et la note finale correspond à la moyenne des 9 rendus écrits	A		CC			0.25	Oral	O	00:15		

OBJETS																
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Session principale						Session de rattrapage					
					Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.
Instrumentation	Said ENNAHAR	- 0.75	0.75	0.75	TP l'épreuve consiste à rendre 5 rapports + le cahier de TP qui sont corrigés et notés. C'est donc une épreuve écrite dont la note est une moyenne de 6 notes (rapports + cahier).	A	CC	0.75	Oral TP	O 00:15						
BPL - 2A	Veronique BRUBAN	-	0	0	TP validation par acquis (si EP NACQ=UE NACQ même si ≥ 10) TP consistent en la vérification et la qualification des appareils de TP par des tests spécifiques et leur interprétation.	A	CC	0	Travail personnel analyse et interprétation de données brutes relatives aux contrôles de qualification des appareils de TP.	A						
Biophysique	Yves MELY	- 1.25	1.25	1.25	TH (avec doc)	E	01:00	CT	1.25	TH (avec doc)	E 01:00					
Sciences séparatives	Eric MARCHIONI	- 0.75	0.75	0.75	TH (sans doc)	E	01:00	CT	0.75	TH (sans doc)	E 01:00					
UE04 Sciences pharmacologiques	Nathalie NIEDERHOFFER	6 2														
Pharmacologie moléculaire	Nathalie NIEDERHOFFER	- 1.25	0.42	CC1	E	01:00	CC		1.25	TH	E 00:45					
			0.42	CC2	E	01:00	CC									
			0.41	Travail personnel Travail personnel	E	01:00	CC									
Pharmacocinétique	Genevieve UBEAU-SEQUIER	- 0.75	0.75	0.75	TH (sans doc)	E	00:45	CT	0.75	TH (sans doc)	E 00:45					
UE05 Formulation, fabrication, aspects biopharma des médicaments	Pascal WEHRLE	6 2														
Formulation, fabrication et aspects biopharmaceutiques des médicaments (partie TH/TD)	Pascal WEHRLE	- 1.5	1.5	1.5	TH (sans doc)	E	01:00	CT	2	FFABM TH+ TP (sans doc)	E 01:00					

Objets							Session principale							Session de rattrapage						
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Session principale						Session de rattrapage									
					Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/ICT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.				
Formulation, fabrication et aspects biopharmaceutiques des médicaments (partie TP)	Nicolas ANTON	-	0.5	0.5	TP (DFGSP2 + M1 AM,AQ,RDP) 8 séances de 3h. Évaluation sur cahier de TP. Dernière séance CC (TP sans document) contrôler les connaissance des protocoles, +évaluation de certaines formulations réalisée.	A	CC													
Semestre 2 - DFGSP2		30																		
UE06 Projet d'orientation professionnelle 1	Bruno VAN OVERLOOP	3	1																	
Communication	Bruno VAN OVERLOOP	-	0.33	0.33	Communication CC CV, lettre de motivation	A	CC			0.33	Oral	O	00:15							
Outils numériques et Préparation au PIX	Nassera TOUNSI	-	0.33	0.33	Outils numériques et certification PIX TH	E	02:00	CT		0.33	Outils numériques et certification PIX TH	E	02:00							
Langue étrangère	Rama PIOTTO	-	0.33	0.33	Anglais	O	00:20	CC												
Anglais - S4 Pharma		-		2	Productions orales Au cours du semestre. Avec note	O	00:10													
					Évaluation de compréhension orale et écrite En fin de semestre	A	01:30													
					Travail écrit au cours du semestre	E	01:30													
Conférences métiers	Maxime LEHMANN	-		0	Conférences métiers validation par présence	A	CC			0	Conférences métiers Travail personnel	A								
Portfolio / Entretiens par enseignants référents	Maria ZENIOU-MEYER (ZENIOU)	-		0	Portfolio/ entretiens par enseignants référents Validation par acquisTravail personnel encadré	A	CC			0	Portfolio/ entretiens par enseignants référents Validation par acquisTravail personnel encadré	A								
UE07 Sciences biologiques pharmaceutiques	Philippe BOUCHER	15	5																	
Interrelations métaboliques TH	Eleonore REAL	-	0.75	0.75	TH (sans doc)	E	00:60	CT		0.75	TH (sans doc)	E	00:60							

Objets							Session principale								Session de rattrapage			
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Session principale					Session de rattrapage								
					Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.		
Enzymologie et méthodes de mesure	Eleonore REAL	-	0.5	0.5	TP 3 compte-rendus écrits d'analyse et de discussion des résultats de TP dont une moyenne est réalisée	A	CC	0.5	Oral 15 min de préparation et 15 min oral	O	00:15							
Physiologie	Philippe BOUCHER	-	2.25	0.25	TP 4 notes : 3 Compte Rendu et une colle de TP (petit examen de 15 min qui porte sur les Tp). Les coefficients sont les même pour tous les CC.	A	CC	2.25	TH (partie 1 + partie 2) (sans doc)	E	00:30							
				0.75	TH partie 1 (sans doc)	E	00:30	CT										
				1.25	TH partie 2 (sans doc)	E	00:30	CT										
Aspects fondamentaux des agents infectieux	Philippe GEORGEL	-	1	1	TH (sans doc)	E	01:00	CT		1	TH (sans doc)	E	01:00					
Biotechnologie : les outils de diagnostic	Maria ZENIOU-MEYER (ZENIOU)	-	0.5	0.3	Travail personnel encadré Rapport (analyses des résultats)	A	CC	0.5	Oral	O	00:15							
				0.2	CC écrit test des connaissances théoriques	A	00:30	CC										
UE08 Sciences physicochimiques	Eric MARCHIONI	9	3															
Chimie minérale	Esther KELLENBERGER	-	1	0.2	Implication Ind Implication individuelle	A	CC	1	TH (sans doc)	E	01:00							
				0.6	TH (sans doc)	E	00:60	CT										
				0.2	Travail groupe résolution d'exercices dans un cahier corrigé par les enseignants. Meilleurs rendus, pour moitié du total, sont pris en compte dans le calcul de la note finale.	A	CC											
Analyses spectrales et électrochimiques (partie TH)	Eric MARCHIONI	-	0.75	0.75	ASE TH (sans doc)	E	01:00	CT		1	ASE TH (sans doc)	E	01:00					

OBJETS						Session principale								Session de rattrapage			
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.	
Analyses spectrales et électrochimiques (partie ED-TP)	Sonia LORDEL-MADELEINE	- 0.25	0.25			ASE TP TP(x2) 1 interrogation (note A et note B > rapport + manip + interro sur Moodle) et (note C et note D > notes de TP cahier de laboratoire) note finale = (A + B + (0,5*((C+D)/2)))/3	A		CC								
Chimie organique pharmaceutique	Julie KARPENKO	- 1	1	1		TH (sans doc)	E	01:00	CT			1	TH (sans doc)	E	01:00		
UE09 Pré-orientation (1 élément au choix)	Julie KARPENKO	3 1															
Synthèse organique pharmaceutique	Julie KARPENKO	- 1	1	1		TP TP (effectif 18 étudiants) 1note de manipulation lors de la séance d'évaluation pratique 4h coeff 0.6. 1note compte rendu coeffi 0,3.1note de prépa TP+participation tp coeff 0,1	A		CC			1	Oral	O	00:15		
Contrôle qualité des médicaments et des produits de santé	Said ENNAHAR	- 1	1	1		TP TP - effectif limité à 30 étudiants maximum (6 étudiants par groupe de TP)un rapport noté	A		CC			1	Oral	O	00:15		
Reconnaissances de plantes et de champignons	Gisele HAAN-AR CHIPOFF	- 1	1	1		TP TPx6 note plantes EC 20 minutes-Note connaissance EC 15 min - Réalisationherbier. Note micromycète EC 20 minutes + dessins.Note finale = Notes plantes moy 3 notes x 5/6 + moy notes micromycètes x 1/6	A		CC			1	Oral	O	00:20		

OBJETS																
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Session principale				Session de rattrapage							
					Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/ICT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.
Biodiversité du règne animal	Sylvie PERROTEY	-	1		0.25	CC1	E	00:20	CC			0.5	TH (sans doc)	E	00:20	
					0.25	CC2	E	00:20	CC			0.5	Oral Oral Rattrapage TP	O	00:20	
					0.25	CC3	E	00:20	CC							
					0.25	CC4	E	00:20	CC							
					0.5	TP TP effectif limité à 60 étudiants maximum - 4 séance de TP avec un examen écrit a la fin de chaque séance.Durée 20 minutes avec une note sur 20. Moyenne des 4 notes.	A		CC							
Caractérisation microscopique des plantes médicinales	Aurelie URBAIN	-	1	1		TP TP - effectif limité à 40 étudiants. Une évaluation note finale sur 20. Séance 1 : note/4Séance 2 : note /3Séance 3 : note /4Séance 4 : note /4Séance 5 : note /5	A		CC			1	Oral	O	00:15	
Imagerie moléculaire et cellulaire	Pascal DIDIER	-	1	1		TP TP (x3) Les étudiants remettent un rapport à la fin de chaque TP, ils obtiennent donc 3 notes avec le même coefficient 1 qui permet de calculer la note finale.	A		CC			1	Oral	O	00:10	
Stage officinal d'initiation (4 semaines)	Rachel MATZ-W ESTPHAL	-		0		Stage officinal d'initiation Rapport et appréciation du maître de stage	A		CC			0	Stage officinal d'initiation Travail personnel	A		
AFGSU Niveau 1	Clarisse MAECHLING	-		0		AFGSU NIVEAU 1 (Présence). AFGSU1 NACQ en 2A = rattrapage en 3A. Obligation de validation pour le diplôme de DFGSP et du passage en DFASP1.	A		CC			0	AFGSU NIVEAU 1 AFGSU1 NACQ en 2A = rattrapage en 3A. Obligation de validation pour le diplôme de DFGSP et du passage en DFASP1.	A		

Responsable(s) : Eric Marchioni, Jerome Terrand

Etat de saisie :
Règles : achevée Tableau : achevée
Validation Composante : 22/05/2023
Visa DES : 06/06/2023
Validation CFVU : Non

Dérogations et alinéas additionnels

Contrat pédagogique

Dans ce contrat, parmi d'autres clauses, le régime spécial des études adopté par l'Université vise à permettre de proposer des accompagnements en fonction des besoins particuliers de l'étudiant. Dans

(D) le cadre de sa mise en oeuvre de ce régime, la formation propose les aménagements suivants, parmi ceux proposés ici <https://unistra.fr/rse> :

- aménagements des horaires d'enseignement
- attribution d'un régime long d'études

Motif de la dérogation : Par rapport aux autres aménagements nous ne sommes pas en mesure des les proposer car: notre formation est professionnalisaante nous sommes en régime CC + CT avec des CT et des sessions 2 obligatoires nous organisons des CC pour évaluer les compétences pratiques Étant donné la complexité de nos MECC et de nos contraintes calendaires, et que les modalités d'applications impliquent un travail supplémentaire de la part de la scolarité et des enseignants, nous ne serions pas en mesure de les mettre en œuvre actuellement.

Assiduité

Un contrôle d'assiduité est organisé. Les absences aux enseignements intégrés et/ou dirigés et/ou pratiques doivent être excusées dans un délai de 5 jours ouvrés, par transmission de la pièce justificative au service de scolarité. L'étudiant doit également prévenir au plus tôt l'enseignant concerné.

Après deux absences non excusées à un ou des enseignements avec contrôle d'assiduité, un avertissement est transmis à l'étudiant avec convocation par un des responsables de la faculté. Si (D) l'étudiant fait encore l'objet d'une absence non excusée supplémentaire au cours du semestre, il sera exclu de l'ensemble des examens du semestre et devra se présenter à la session 2.

Les étudiants en apprentissage ou en contrat professionnel sont des salariés en formation dont la (A) présence est régie par le code du travail et les conventions collectives de la branche. Ils sont soumis à une obligation d'assiduité totale.

Motif de la dérogation : Changement des règles d'assiduité pour coller avec les MECC générales de la faculté de pharmacie.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

Capitalisation

Pour une année d'études, en cas d'ajournement à la première session, l'étudiant conserve pour la (D) deuxième session les notes des UE validées lors de la première session, sauf demande écrite de sa part adressée au service de la scolarité dans les sept jours qui suivent la publication des notes sur l'ENT. Dans ce cas, seule la note obtenue à la deuxième session sera retenue et considérée comme définitive.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin de respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

Conservation d'une note d'une année sur l'autre

Pour les UE non acquises :

Les notes d'EP égales ou supérieures à 10/20 obtenue lors d'une des deux sessions sont maintenues pour une année.

- (D) Les notes d'épreuves supérieures ou égales à 10/20 obtenues lors d'une des deux sessions ne sont pas conservées d'une année à l'autre, sauf les notes de travaux pratiques qui sont conservées pour une année. S'il y a une épreuve de rattrapage de TP, c'est la meilleure des deux notes qui est conservée.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin de respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

Absence aux épreuves

En cas d'absence à une épreuve de contrôle continu, l'étudiant devra fournir au service de la scolarité et à l'enseignant, une justification écrite dans un délai maximal de 5 jours ouvrés, sauf cas de force majeure avérée.

- Lorsque l'absence est considérée comme étant justifiée, une épreuve de substitution **peut** être organisée. L'enseignant responsable de l'examen en définit les modalités qui peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. A défaut, l'épreuve est neutralisée.

En cas d'absence injustifiée à une épreuve de contrôle continu, la note de cette épreuve sera zéro.

Lorsque l'étudiant est absent à toutes les épreuves de contrôle continu d'un élément pédagogique, sans justification recevable, il est déclaré défaillant.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

Report de note de la session principale à la session de rattrapage en DFG et DFA

En cas de non validation d'un semestre, il est proposé un examen de rattrapage pour toute UE non acquise :

- Seules les matières dont la note est inférieure à 10/20 sont soumises au rattrapage.
- Aucun report de note n'est possible de la session 1 à la session 2.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

- (D) Dans le cadre des EP mêlant contrôle continu et contrôle terminal, une épreuve unique de rattrapage sera définie en session 2, sauf exceptions prévues dans le tableau des épreuves. Si l'épreuve de rattrapage est unique, elle représente toutes les notions et épreuves de la session 1
En conséquence, tous les contrôles prévus en session 2 pour un EP sont obligatoires.

Tableau MECC

(E = Écrit, O = Oral, A = Autre)

OBJETS					Session principale								Session de rattrapage			
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.
Semestre 1 - DFGSP3		30														
UE01 Sciences pharmaceutiques	Jean-Pierre GIES	9	3													
Pharmacologie intégrée	Nathalie NIEDERHOFFER	-	1		0.35	CC 1 Sans documents.	E	01:00	CC			1	ECRIT (TH) Sans documents.	E	00:45	
					0.35	CC 2 Sans documents.	E	01:00	CC							
					0.3	TP - Compte-rendu TP n°1 + Compte-rendu TP n°2 + Épreuve écrite de 10mn sans documents à la fin du TP n°2 (portant sur le contenu des 2 séances de TP). Moyenne des 3 épreuves donnant la note de TP finale	A		CC							
Pharmacognosie	Catherine SENECAU (VONTHON)	-	1		0.5	ECRIT (TH) Sans documents.	E	00:45	CT			1	ECRIT (TH) Sans documents.	E	00:45	
					0.5	TP Rapport TP/séance à compléter, sur expérimentations (3 au total) + comportement à la paillasse + colle surprise (facultatif, selon enseignant responsable de la séance). Moyenne 3 notes.	A		CC							
Pharmacochimie	Line BOUREL	-	1	1	1	ECRIT (TH) Sans documents.	E	01:30	CT			1	ECRIT (TH) Sans documents.	E	01:30	
UE02 Hématologie	Pauline SOULAS -SPRAUEL	3	1													

OBJETS							Session principale								Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Session principale						Session de rattrapage								
					Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Hématologie fondamentale et clinique	Pauline SOULAS -SPRAUEL	-	1		0.15	TD 3 écrits (TD2, TD3, TD4). Moyenne des 3 écrits faisant la note de TD (même coefficient).	A		CC			1	ECRIT (TH) Sans documents.	E	01:00				
					0.25	TP 3 comptes-rendus de fin de TP (groupe, numération, hémostase) + un écrit (contrôle de connaissance de 10-15mn sur les TPs).Même coefficient.	A		CC										
					0.4	CC 1 Sans documents.	E	00:45	CC										
					0.2	CC 3 Sans documents.	E	00:30	CC										
UE03 Pathologies et thérapeutiques	Jean-Marc LESSINGER	3	1																
Troubles de métabolismes et pathologies rénales	Jean-Marc LESSINGER	-	1	1	1	ECRIT (TH) Sans documents.	E	00:45	CT			1	ECRIT (TH) Sans documents	E	00:45				
UE04 Biotechnologie	Maria ZENIOU-MEYER (ZENIOU)	6	1.5																
Conception et production de biomédicaments I : théorie	Maria ZENIOU-MEYER (ZENIOU)	-	0.5	0.5	0.5	ECRIT (TH) Avec documents.	E	01:00	CT			0.5	ECRIT (TH) Avec documents.	E	01:00				
Conception et production de biomédicaments I : application	Maria ZENIOU-MEYER (ZENIOU)	-	0.5	0.5	0.5	CC écrit Exercice d'application.	A	00:30	CC			0.5	Oral 15min de préparation exercice + 15min oral.	A	00:30				
Conception et production de biomédicaments I : pratique	Maria ZENIOU-MEYER (ZENIOU)	-	0.5	0.5	0.5	TP Participation active coeff. 0,1 + résultats expérimentaux coeff. 0,1 + 3 docs écrits - analyse des résultats coeff. 0,35 + cahier de labo. coeff. 0,1 + test de connaissance 15 min coeff. 0,35	A		CC			0.5	ORAL	O	00:15				
UE05 Santé publique	Bruno MICHEL	6	2.5																

OBJETS							Session principale							Session de rattrapage						
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Session principale							Session de rattrapage								
					Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.				
Contraception et grossesse	Line BOUREL	-	1	1	ECRIT (TH) Sans documents.	E	00:30	CT			1	ECRIT (TH) Sans documents.	E	00:30						
Vigilance pharmaceutique	Bruno MICHEL	-	0.75	0.75	ECRIT (TH) Sans documents.	E	00:30	CT			0.75	ECRIT (TH) Sans documents.	E	00:30						
Addiction	Anne CASSET	-	0.75	0.75	ECRIT (TH) Sans documents.	E	00:30	CT			0.75	ECRIT (TH) Sans documents.	E	00:30						
UE06 Pré-orientation (1 élément au choix)	Marie-Claude KIL HOFFER-HAIEC H (KILHOFFER)	3	1																	
Mycologie des macromycètes	Gisele HAAN-AR CHIPOFF	-	1	0.2	TP Écrit consistant en la reconnaissance de 20 espèces de champignons frais (ou en photos si la saison n'est pas riche, s'il n'y a pas de champignons en forêt par manque d'humidité).	A		CC			1	ORAL	O	00:20						
					CC 1 Sans documents.	E	00:20	CC												
					CC 2 Sans documents.	E	00:30	CC												
Chimie organique pharmaceutique approfondie	Aurelie BOURDERIOUX	-	1	0.25	TP Une note sur le cahier de laboratoire, rendu à la fin de l'ensemble des séances (coefficient 0,9) + une note de participation pendant les séances (coefficient 0,1)	A		CC			1	ECRIT (TH) Avec documents.	E	01:00						
					ECRIT (TH) Avec documents.	E	01:00	CT												
Conception et production de biomédicaments II : étude de cas	Maria ZENIOU-MEYER (ZENIOU)	-	1	0.3	CC 2	O	00:15	CC			1	ORAL	O	00:15						
					CC 3	O	00:20	CC												
					CC 1 - écrit Rapport / Fiche réflexive.	A		CC												

Objets																
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Session principale				Session de rattrapage							
					Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.
Méthodologies en recherche clinique	Julien GODET	-	1		0.33	CC 1 Avec documents.	E	00:45	CC			1	ORAL	O	00:10	
					0.33	CC 2 Avec documents.	E	00:45	CC							
					0	CC 3 Avec documents. La moins bonne des quatre notes est affectée au coefficient 0.	E	00:45	CC							
					0.34	CC 4 Avec documents.	O	00:20	CC							
Semestre 2 - DFGSP3		30														
UE07 Sciences pharmaceutiques avancées	Francoise PONS-LEBEAU (PONS)	6	2													
Pharmacologie - Physiologie intégrée	Nathalie NIEDERHOFFER	-	1		0.6	CC 2 Avec documents.	O	00:20	CC			1	Écrit Sans documents.	E	00:60	
					0.4	CC 1 Sans documents.	E	01:00	CC							
Toxicologie fondamentale	Francoise PONS-LEBEAU (PONS)	-	1		0.75	ECRIT (TH) Sans documents.	E	01:00	CT			0.75	ECRIT (TH) Sans documents.	E	01:00	
					0.25	TP Évaluation des connaissances (coeff 1/3)+ rapports écrits - moyenne de 2 notes (coeff 1/3) + évaluation des compétences (écrit 1h - coeff 1/3).	A		CC			0.25	ECRIT (TP) Sans documents.	E	01:00	
UE08 Immunologie fondamentale	Pauline SOULAS -SPRAUEL	3	1													
Immunologie fondamentale	Pauline SOULAS -SPRAUEL	-	1		0.25	TP 3 rapports de TP + un écrit. Chacun compte pour 1/4 de note (5 points pour chaque épreuve).	A		CC			1	ECRIT (TH) Sans documents.	E	01:00	
					0.75	ECRIT (TH) Sans documents.	E	01:00	CT							
UE09 Bactériologie et virologie médicales	Line BOUREL	9	2.75													

OBJETS							Session principale							Session de rattrapage						
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Session principale							Session de rattrapage								
					Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.				
Bactériologie et virologie médicales	Line BOUREL	- 2.75			0.5	TP	A		CC		2.75	ECRIT (TH) Sans documents.	E	02:30						
					2.25	ECRIT (TH) Sans documents.	E	02:30	CT											
UE10 Projet d'orientation professionnelle 2	Bruno VAN OVERLOOP	3	1																	
Communication	Bruno VAN OVERLOOP	-	0.5		0.5	Entretiens (CC)	A		CC		0.5	Oral	A	00:15						
Recherche bibliographique et outils documentaires	Nassera TOUNSI	-			0	Présence Si l'élément est "non acquis", l'UE ne pourra pas être acquise, même si la moyenne est égale ou supérieure à 10/20.	A		CC		0	Travail personnel	A							
Langue étrangère	Rama PIOTTO	-	0.5																	
Anglais - S6 Pharma		-			2	Productions orales Au cours du semestre Avec note	O	00:10												
					2	Évaluation de compréhension écrite et orale de fin de semestre.	A	01:30												
					1	Travail écrit Au cours du semestre	E	01:30												
Conférences métiers	Maxime LEHMANN	-			0	Présence	A		CC		0	Travail personnel	A							
Portfolio / Entretiens par enseignants référents	Anne CASSET	-			0	Travail personnel Si l'élément est "non acquis", l'UE ne pourra pas être acquise, même si la moyenne est égale ou supérieure à 10/20.	A		CC		0	Travail personnel	A							
UE11 Médicament	Sonia LORDEL-MADELEINE	6	1.75																	
Médicament	Sonia LORDEL-MADELEINE	-	1.75		1.75	ORAL	O	00:20	CC		1.75	ORAL	O	00:20						

OBJETS							Session principale								Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Session principale					Coefficient	Session de rattrapage				Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.	
					Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT		Seuil compens.	Report session 2							
BPL - 3A	Veronique BRUBAN	-		0	TP - validation par acquis Vérification + qualification des appareils de TP par tests spécifiques et leur interprétation. Si EP "NACQ", l'UE ne pourra pas être acquise, même si moyenne $\geq 10/20$.	A	CC		0	Travail personnel Analyse et interprétation de données brutes relatives aux contrôles de qualification des appareils de TP	A								
UE12 Pré-orientation (1 élément au choix)	Jerome TERRAND	3	1																
Formes pharmaceutiques et pratique officinale	Pascal WEHRLE	-	1	0.25	TP 5 séances de TP notées, tenant compte du cahier de laboratoire et de la qualité des préparations réalisées. Moyenne des 5 notes faisant la note finale TP.	A	CC		1	ECRIT (TH) Sans documents.	E	00:30							
					0.75 ECRIT (TH) Sans documents.	E	00:30	CT											
Analyse structurale spectrométrique	Eric MARCHIONI	-	1	0.75	TP TP (durée de 2h00) associé à un travail personnel (durée d'un mois).	A	CC		1	ECRIT (TH) Sans documents.	E	00:30							
					0.25 ECRIT (TH) Sans documents.	E	00:30	CT											
Innovation en imagerie du vivant	Yves MELY	-	1	1	TP 3 rapports en fin de TP, correspondant à 3 séances de TP (même coefficient)	A	CC		1	ORAL	O	00:30							
Internat	Nelly ETIENNE-S ELLOUM	-	1	0.85	ECRIT (TH) Sans documents.	E	01:30	CT		1	ECRIT (TH) Sans documents.	E	01:30						
				0.05	CC n°1 Écrit (sans documents).	E	00:15	CC											
				0.1	CC n°2 Travail personnel (écrit).	A	CC												
Stage officinal d'application (1 semaine)	Rachel MATZ-W ESTPHAL	-		0	Rapport et appréciation du maître de stage	A	CC		0	Travail personnel Rapport de stage.	A								

Extrait du procès-verbal du conseil de faculté

Séance du 15 juin 2023

Point 8 : Aménagements dans le cadre du régime spécial d'études (RSE)

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Collège A : M. Pascal Didier, M. Philippe Georgel, Mme Esther Kellenberger, M. Jean-Marc Lessinger, M. Éric Marchioni, Mme Françoise Pons-Lebeau, Mme Geneviève Ubeaud-Séquier, M. Pascal Wehrlé.

Collège B : M. Nicolas Anton, M. Emmanuel Boutant, Mme Nelly Etienne-Selloum, Mme Émilie Sick, Mme Nassera Tounsi, M. Bruno Van Overloop.

Collège BIATSS : Mme Martine Bernard.

Collège des étudiants : Mme Gaëlle Bréfie-Guth, M. Théau Delmouly, M. Antony Esteves, Mme Audrey Bouyer (représentant Mme Leslie Gauthier), M. Léo Ferreira-Mouriaux (suppléant).

Collège des personnalités extérieures : Mme Guileine Levy, Mme Ghislaine Tortosa.

Membres de droit : M. Jean-Pierre Gies, doyen, président de séance ; Mme Rachel Mouezy, responsable administrative.

Secrétaire de séance : Mme Martine Bernard.

Invités : M. Julien Godet, Mme Béatrice Heurtault.

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Collège A : Mme Pauline Soulard-Sprael (procuration à Mme Esther Kellenberger), Mme Catherine Vontron (procuration à Mme Geneviève Ubeaud-Séquier),

Collège B : M. Thierry Chataigneau (procuration à Mme Nelly Etienne-Selloum), Mme Julie Karpenko (procuration à Mme Nassera Tounsi), Mme Éléonore Real (procuration à Mme Émilie Sick), M. Jérôme Terrand (procuration à M. Emmanuel Boutant).

Collège BIATSS : M. François Daubeuf (procuration à Mme Martine Bernard).

Collège des étudiants : Mme Marie Gerber, M. Guillaume Hammacher, Mme Laura Koenig, M. Gauthier Marcot, Mme Anne Messler..

Collège des personnalités extérieures : Mme Armelle Drexler, M. Bernard Fischer, Mme Valérie Heim, M. Olivier Meunier, Mme Anne Winum (procuration à Mme Ghislaine Tortosa).

Le quorum étant atteint, la séance débute à 16 h 35.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal du conseil du 22 mai 2023
2. Proposition de modification du règlement intérieur de la Faculté de pharmacie
3. Convention-cadre entre les Hôpitaux universitaires de Strasbourg et l'Université de Strasbourg
4. Dialogue stratégique 2023
5. Composition du comité de direction à compter du 1^{er} juillet 2023
6. Election du directeur-adjoint étudiant
7. Proposition de nomination d'une personnalité extérieure au conseil
- 8. Aménagements dans le cadre du régime spécial d'études (RSE)**
9. Bilan du décanat de M. Jean-Pierre Gies
10. Divers

8. Aménagements dans le cadre du régime spécial d'études (RSE)

Dans sa délibération du 25 octobre 2022, la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) mentionne que « plusieurs dispositifs législatifs et réglementaires prévoient la possibilité pour les étudiants ayant un statut spécifique ou des contraintes particulières de pouvoir bénéficier d'aménagements de leurs conditions d'études afin, soit de valoriser un engagement, soit de compenser un désavantage dans le cadre des études induit par une situation spécifique ».

Pour la Faculté de pharmacie, il avait été défini dans la plateforme EVA que l'étudiant attestant d'un profil spécifique peut bénéficier d'un aménagement plus souple de ses heures d'enseignement. Il est autorisé à changer ponctuellement de groupe dans le cadre de ses enseignements obligatoires, afin de concilier son statut avec les règles d'assiduité de la composante. Ces échanges devront toujours être signalés à l'enseignant responsable de la séance en question au moins 5 jours en avance, pour permettre la bonne organisation de celle-ci. Les travaux dirigés et travaux pratiques ayant un caractère obligatoire, aucune absence à l'ensemble des groupes ne pourra être acceptée.

D'autres modalités peuvent être mises en place, selon la situation particulière de l'étudiant. Celles-ci sont soumises à l'appréciation du responsable de formation.

Dans le cadre de l'engagement étudiant, ces mêmes modalités peuvent être décidées, mais également des dispenses ou validations de certaines matières/unités d'enseignement. Les responsables de formation apprécieront les modalités et l'importance de l'aménagement, selon la situation de l'étudiant.

Néanmoins, la direction des études et de la scolarité (DES) nous a alertés que l'étude ne peut pas être faite au cas par cas. Dans un souci d'égalité de traitement des publics bénéficiant d'un RSE, les aménagements doivent être clairement explicités.

Etant donné que :

- conformément à la typologie des publics concernés, nous avons beaucoup d'étudiants concernés par le RSE (plus de 20 exerçant une activité professionnelle déjà déclarés cette année) et que ce nombre est potentiellement en croissance ;
- nous devons mettre en oeuvre les modalités d'application du RSE si nous reconnaissons le droit au RSE ;
- ces modalités d'applications impliquent un travail supplémentaire de la part de la scolarité et des enseignants,

il est proposé de limiter ces modalités à la pratique actuelle, corrélée avec les moyens humains disponibles :

- aménagements des horaires d'enseignement
- attribution d'un régime long d'études.

Une liste codifiée des situations spécifiques a été établie à l'université. Mme Esther Kellenberger précise que tout étudiant bénéficie des mêmes mesures, par souci d'équité, quel que soit le nombre ou le type de situations spécifiques qui le concerne. Mme Rachel Mouezy rappelle que les

étudiants déclarent leur engagement ou leur activité professionnelle auprès du service de scolarité. Le RSE est accordé de droit.

- **Ces aménagements dans le cadre du RSE sont soumis au vote : ils sont adoptés à l'unanimité.**

Fait à Illkirch, le 21 juin 2023



Professeur J.P. Gies, doyen